

# **Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules**

**par M. l'abbé Dubos**

**Livre deuxième**

# CHAPITRE 1

## État de l'empire romain en quatre cent sept. Invasion des vandales dans les Gaules.

Au commencement du cinquième siècle l'empire romain était divisé en deux partages. Arcadius l'aîné des fils de Théodose le Grand était empereur des romains d'orient, et Honorius le puîné était empereur des romains d'occident. Les auteurs qui ont voulu louer Honorius, ont été réduits à faire l'éloge de sa bonté, qualité aussi dangereuse dans un prince qui n'a point les vertus nécessaires aux souverains, que les plus grands vices. Honorius n'avait point ces vertus, et sa bonté fut ainsi plus funeste à l'empire que les vices de Néron, et ceux de Domitien. Il paraît sur tout qu'il fut dépourvu du talent de se faire craindre. Que n'osent point les méchants, sous un souverain qu'ils ne craignent pas ? L'empire romain était alors une monarchie entièrement despotique. L'autorité de l'empereur y était même plus absolue que ne le fut jamais dans l'Asie, celle d'aucun de ses monarques. C'étaient la violence et la crainte qui avaient rendu ces monarques indépendants des lois ; mais c'étaient les lois mêmes qui avaient attribué aux empereurs un pouvoir sans bornes. Tous les princes qui depuis deux cent ans ont voulu se rendre absolus dans leurs états, n'ont fait qu'y renouveler les lois du droit public de l'empire romain.

D'un autre côté, la conservation des états despotiques dépend presque entièrement des talents du prince qui les gouverne. Comme en revêtant d'une portion de son autorité ceux qu'il emploie, il leur confie un pouvoir absolu dans leur département ; que ne doit-il point arriver lorsqu'il choisit des hommes sans capacité, ou des traîtres ?

Il est vrai qu'on ne saurait reprocher à la mémoire d'Honorius le choix de Stilicon pour son principal ministre, choix qui fut la première cause de tous les malheurs dont nous allons parler. Théodose le Grand avait ordonné à sa mort, que durant la minorité d'Honorius, Stilicon aurait l'administration de l'empire d'occident : et l'on croira sans peine que ce ministre prit, dès qu'il fut en possession du gouvernement, toutes les mesures soit bonnes soit mauvaises, que prennent les ministres ambitieux, pour n'être point aisément déplacés. Quand Stilicon ne les aurait point prises, le caractère doux d'Honorius ne lui eût pas permis d'entreprendre de le renvoyer. Ce Stilicon qui a porté à Rome des coups plus funestes que tous ceux qu'elle avait reçus d'Annibal, de Mithridate, et de tous ses autres ennemis, était vandale d'origine, mais il servait l'empire depuis longtemps. Il était déjà parvenu au grade de général, et il avait même épousé une nièce de Théodose le Grand, lorsque ce prince le fit, pour ainsi dire, le gouverneur d'Honorius. Enfin, Stilicon se vit à la fois le ministre, le favori, et le généralissime de son maître, à qui même il fit encore épouser sa fille.

Ses prospérités l'aveuglèrent. Non content de régner sous le nom d'autrui, il voulut régner sous le sien, ou du moins mettre l'empire dans sa famille, en faisant monter sur le trône son fils Eucherius. Dans cette idée, Stilicon, tout chrétien qu'il était, fit élever ce fils dans l'idolâtrie, afin de lui concilier l'affection des païens qui étaient encore en grand nombre, et qui étaient indisposés contre la postérité de Théodose, à cause du zèle qu'il avait eu pour la propagation de la véritable religion. Ce méchant homme fit encore une autre chose pour venir à son but. Jusqu'à l'année quatre cent six, il avait été le fléau des barbares qui

faisaient des incursions sur le territoire de l'empire, ou qui tâchaient de s'y cantonner. En plusieurs occasions il avait remporté sur eux des avantages signalés. Il changea de conduite cette année-là, et il excita les barbares par des émissaires affidés, à faire une invasion dans les Gaules, où il leur fit entendre qu'ils ne rencontreraient pas de grands obstacles. Stilicon s'imaginait qu'aussitôt que la confusion ferait dans la monarchie d'occident, le souvenir des victoires qu'il avait remportées obligerait tout le monde à tourner les yeux sur lui, comme sur la seule personne qui pût être le restaurateur de l'état, et qu'on proclamerait empereur Eucherius.

Les émissaires de Stilicon ne durent point avoir beaucoup de peine à persuader aux vandales et aux autres barbares, de tenter une irruption dans les Gaules. Le même motif, qui dans le quatrième et dans le cinquième siècle de la fondation de Rome, avait engagé les gaulois, dont la patrie n'était point encore aussi bien cultivée qu'elle l'était quatre cent ans après, à faire des invasions en Italie, rendait les barbares de la Germanie, et ceux des pays voisins du Danube, toujours disposés à venir saccager les provinces de la Gaule. Ce motif était le dessein d'envahir, ou du moins de piller un pays rempli de biens, et sur tout abondant en vin, ainsi qu'en plusieurs sortes de fruits qu'on ne connaissait pas encore dans la patrie de nos barbares. Ainsi comme Brennus et les gaulois qui le suivaient étaient allés en Italie, poussés principalement du désir de boire abondamment du vin, et de manger des fruits qu'on ne recueillait point encore dans leur pays ; de même les germains qui faisaient des courses dans les Gaules durant le troisième siècle et les siècles suivants, y venaient principalement pour y satisfaire une pareille envie.

Dès que les Gaules eurent été assujetties à Rome, leurs habitants avaient appris la culture des vignes, et ils en avaient planté dans leur pays. Il est vrai que l'empereur Domitien avait ordonné par un édit célèbre qu'il ne serait plus fait de nouveaux plans de vigne même en Italie, et que l'on serait obligé d'arracher dans plusieurs provinces de l'empire, la moitié de celles qui étaient déjà plantées. Mais cet édit n'avait jamais été exécuté à la rigueur. D'ailleurs Probus qui régna environ deux siècles après Domitien, avait permis expressément aux habitants des Gaules et de plusieurs autres provinces de l'empire de planter autant de vignes qu'ils le trouveraient à propos.

Cet empereur avait même employé les troupes à ce travail, et lorsque quatre-vingt ans après Probus, Julien commandait les armées dans les Gaules, les environs de Paris étaient couverts de vignobles. Dans tous les temps les barbares ont eu pour le vin, lorsqu'ils l'ont connu, le même goût que les sauvages d'Amérique, et les nègres, ont pris pour l'eau-de-vie, aussitôt que cette liqueur dangereuse leur a été portée par les européens. Enfin, les romains avaient si bien connu par une longue expérience, que le motif principal des incursions que les barbares faisaient dans les Gaules et dans l'Italie, était l'envie de se gorger de vin, comme de se rassasier des fruits qu'on y cultivait, et qu'on n'avait pas chez eux, que les derniers empereurs firent tout leur possible pour faire oublier aux barbares le goût de ces choses-là. Ces princes firent prohibition par des lois expresses à tous leurs sujets de transporter dans les pays étrangers, sous quelque prétexte que ce fût, du vin, de l'huile, ni aucune sauce ou assaisonnement préparé. Quoique les états abondants en denrées ne demandent pas mieux que d'en faciliter la traite à leurs voisins, néanmoins les romains, loin de favoriser l'extraction des leurs, avaient jugé à propos de la défendre, tant ils craignaient que les barbares ne prissent trop de goût pour ces denrées, et qu'ils n'en vinssent chercher l'épée à la main quand ils n'auraient plus de quoi en

acheter. Les bêtes carnassières qui ont goûté du sang chaud, attaquent les animaux vivants, avec bien plus d'ardeur, que celles qui n'en connaissent point la saveur.

Céréalis, un des généraux de l'empereur Vespasien, dit, en parlant aux sénateurs de Langres, et à ceux de Trèves, qui durant la guerre de Civilis, avaient appelé à leur secours les germains : **ce n'est point pour mettre l'Italie en sûreté...** etc. Voilà les attraits que les Gaules et les autres provinces de l'empire avaient pour nos barbares qui manquaient souvent de pain, et toujours de vin.

On peut donc juger de ce qui arrivait en ces temps-là dans la Germanie, quand un audacieux y proposait de faire une incursion au-delà du Rhin, par ce qu'on voyait y arriver à la fin du seizième siècle, que les guerres de religion étaient fréquentes en France. Dès qu'un chef tant soit peu accrédité voulait alors lever du monde en Allemagne, pour servir en France soit le parti des catholiques, soit le parti des huguenots, les lansquenets et les reîtres venaient en foule se ranger sous son drapeau ou sous sa cornette, poussés à cela principalement par l'envie de piller et de boire abondamment du vin, qui pour lors était encore assez rare dans leur patrie, parce que les trois quarts des vignobles qu'on y cultive aujourd'hui, n'étaient point encore plantés. Voilà, je l'avoue, un motif bien grossier. Aussi je prétends seulement qu'il ait agi sur les soldats, et je ne disconviens point que les chefs, et même les officiers de nos cavaliers et de nos fantassins allemands, n'aient eu des objets plus relevés.

Je reviens au cinquième siècle. Les barbares qui habitaient alors dans la Scythie, sur le Danube, et dans la Germanie, étaient tous belliqueux. Il est seulement vrai de dire que les uns l'étaient plus que les autres : d'ailleurs que pouvaient-ils gagner lorsqu'ils se faisaient la guerre ? Quelque bétail, quelques esclaves, et une petite provision des vivres les plus grossiers. Le vainqueur ne saurait profiter que des biens que les vaincus ont à perdre. Ainsi quand une de ces nations barbares portait la guerre dans le pays d'une autre, c'était proprement un corsaire qui attaquait un corsaire.

Mais quand elle pouvait mettre le pied sur le territoire de l'empire, elle y trouvait toute sorte de biens, et sur tout de l'or et de l'argent, dont le prix n'était que trop connu des peuples les moins civilisés. Le germain le connaissait dès le temps des premiers Césars, et il l'avait appris dans les traites qu'il faisait avec les romains, lorsqu'il échangeait ses bestiaux, la seule chose dont il pût faire commerce, contre du vin ou de l'huile. Les germains aujourd'hui si habiles dans les arts mécaniques, et qui remplissent de leurs ouvrages l'Europe entière, ne savaient fabriquer alors que des étoffes mal tissées, des armes, ou les ustensiles grossiers de leurs ménages rustiques. Les nations qui se liguèrent ensemble par les menées de Stilicon pour faire une irruption dans les Gaules, furent les alains, les vandales et les suèves. Nous avons déjà parlé des alains et des vandales, et nous n'avons autre chose à rapporter concernant les suèves, si ce n'est qu'ils étaient un des peuples de la Germanie. Après ce que nous avons dit concernant la disposition où étaient alors les barbares, on croira sans peine que les trois peuples que nous avons nommés, n'arrivèrent sur les bords du Rhin, qu'après avoir été joints par plusieurs essaims des nations dont ils traversèrent le pays. Nous verrons même qu'il y eut des sujets de l'empire qui se mêlèrent avec eux.

Le dernier décembre de l'année de Jésus-Christ quatre cent six, fut la journée funeste où les barbares entrèrent dans les Gaules pour n'en plus sortir. Nous ignorons où cette armée de brigands se forma, en quel lieu précisément elle passa le Rhin, et si elle traversa ce fleuve sur la glace, ou sur un pont dont les

menées de Stilicon lui auraient facilité la construction. Les seules circonstances de ce fait mémorable qui soient parvenues à notre connaissance, sont celles que nous lisons dans Orose, dans Procope, et dans un passage de Renatus Profuturus Frigeridus, que Grégoire de Tours nous a conservé.

Orose dit : [la nation des alains, celle des suèves, celle des vandales, et plusieurs autres...](#) etc. C'a été apparemment par inadvertance qu'Isidore de Séville a fait mention du passage du Rhin avant que de parler de la défaite des francs, et qu'il a changé l'ordre dans lequel Orose et Grégoire de Tours ont raconté ces deux événements. Cependant quelques historiens des siècles postérieurs ont fait la même faute qu'Isidore ; ainsi que l'a remarqué Monsieur de Valois.

Voici le récit de Procope : [les vandales qui habitaient le long des Palus Méotides,...](#) etc. Grégoire de Tours appelle Gunderic le prince que Procope nomme peut-être à tort Godigisile. Cela vient apparemment, de ce que Procope ne se souvenait plus dans le temps où il écrivit ce qu'on vient de lire, que ce Godigisile qui était à la tête de l'armée des barbares quand ils commencèrent leur entreprise, avait été tué dès ce temps-là, comme on va le voir. Gunderic lui aura succédé.

Nous apprenons de Frigeridus que les francs ne furent point défaits dès le premier combat, et qu'ils ne succombèrent qu'après avoir battu en plusieurs rencontres les barbares, qui voulaient passer le Rhin. Voici le passage de Grégoire de Tours, où l'on trouve l'extrait du livre de Frigeridus, qui confirme ce que dit Orose concernant le parti que tenaient alors les francs, et de la résistance qu'ils firent aux ennemis des romains. [Renatus Profuturus Frigeridus raconte dans la partie de son ouvrage, où il fait l'histoire de la prise et du saccagement de Rome par les visigots,...](#) etc. Au reste, le passage de Frigeridus qui vient d'être rapporté, me paraît très clair, et je ne vois pas bien pourquoi on a cru que son texte eût besoin qu'on y fit des corrections. En effet, la vraisemblance est que les vandales et les alains s'étaient donné rendez-vous à quelque distance du Rhin, et que là ils devaient se joindre, et rassembler leurs amis, pour venir ensuite attaquer les francs qu'on prévoyait bien devoir disputer l'approche de ce fleuve. Respendial un des rois des allemands, qui était du nombre des amis des vandales, marche donc vers le Rhin dans le temps convenu, pour se trouver au rendez-vous ; mais il apprend sur la route deux nouvelles qui l'engagent à rebrousser chemin. L'une est que Goar qui avait pris d'abord le même parti que lui, s'est laissé gagner par les romains, et qu'il se déclare pour eux. Ce Goar était un autre roi des allemands, qui comme les francs en avaient plusieurs, et que la situation de ses états mettait à portée de faire une invasion dans les Gaules, et d'être des premiers sur les bords du Rhin. En effet, nous le verrons entrer dans la révolte de Jovinus. L'autre nouvelle qui engage Respendial à tourner le dos au Rhin vers lequel il marchait, c'est que les francs ayant eu connaissance du projet et des mouvements des nations liguées contre l'empire, ont prévenu les vandales, qu'ils ont été attaquer les vandales tandis qu'ils étaient encore seuls au lieu du rendez-vous, et que les vandales ont été battus en plusieurs rencontres. Respendial retourne donc sur ses pas en apprenant ces deux nouvelles, et ce n'est qu'après qu'il a pris ce parti que les alains arrivent au rendez-vous général, qu'ils joignent les vandales, et qu'unis ensemble ils défont les francs, après quoi les peuples attroupés prennent poste sur la rive droite du Rhin, et passent ensuite ce fleuve. Le rapport qui se trouve entre les récits d'Orose, de Procope et d'Isidore, et le récit de Frigeridus, montre distinctement que ce dernier veut parler dans le passage que nous venons de rapporter, des événements qui arrivèrent lorsque les barbares s'approchèrent du Rhin pour le passer et faire

dans les Gaules l'invasion qu'ils y firent la nuit qui précédait le premier jour de l'année quatre cent sept. D'ailleurs, comme nous l'apprenons de Grégoire de Tours, Frigeridus racontait ce qu'on vient de lire dans la partie de son ouvrage, où il faisait l'histoire de la prise et du pillage de Rome par Alaric roi des visigots. Or l'irruption des barbares dans les Gaules en l'année quatre cent sept, faisait naturellement le premier chapitre de cette histoire.

Ce fut cette invasion qui donna le courage au roi des visigots, Alaric I, de rentrer en quatre cent huit dans l'Italie, d'où il avait encore été chassé peu d'années auparavant. Ce furent les suites de cette invasion qui lui livrèrent au bout de deux campagnes la ville de Rome, comme nous le verrons dans la suite.

Je confirmerai encore par l'autorité de Saint Jérôme les témoignages des auteurs, qui déposent que les francs tinrent le parti des romains lors de l'irruption des vandales. Ce père de l'église qui n'est mort que treize ans après, fait, en écrivant à une personne de ses amies, une énumération si longue des nations qui ravageaient les Gaules, au temps dont nous parlons, qu'on voit bien qu'il ne veut point omettre aucune d'elles dans sa liste. Or l'on n'y voit point les francs, et c'est à mon avis une nouvelle preuve qu'ils ne s'étaient pas joints avec les autres barbares, et qu'ils tinrent alors le parti des romains. [Tout ce qui est, dit Saint Jérôme, entre les Alpes, les Pyrénées, l'océan et le Rhin,...](#) etc. Nous avons déjà vu que Constantin le Grand avait introduit l'usage de ne plus faire camper toujours les troupes sur la frontière, mais de les tenir la plupart dans des quartiers séparés, et assignés dans l'intérieur du pays. Cette disposition générale empêchait seule que les barbares qui faisaient leur expédition durant l'hiver, ne trouvassent sur le Rhin un corps d'armée campé et capable de leur en disputer le passage. Cependant les troupes de frontière destinées à garder ce fleuve, auraient peut-être suffi pour arrêter l'ennemi durant un temps, et pour donner à celles qui en étaient à la distance de quinze ou vingt lieues, le loisir de se rassembler, et de former une armée, si la perfidie de Stilicon n'eût pas dénué les Gaules de tout secours. Mais ce traître, sous prétexte qu'elles étaient en pleine sûreté, parce que les barbares n'osaient enfreindre la paix qu'il avait faite avec eux, avait tiré de cette grande province les troupes destinées particulièrement à garder le Rhin contre les sicambres, les cattes, les chérusques, et les autres peuples qui habitaient sur la rive droite, ou à peu de distance de la rive droite de ce fleuve, et il les avait envoyées faire la guerre sur le Danube contre les goths. C'est du panégyriste même de Stilicon que nous apprenons que Stilicon avait fait cette disposition. Il est aisé aux ministres de justifier les mesures qu'ils prennent avant que l'événement ait fait voir si ces mesures sont sages. Ainsi je ne suis pas surpris que Claudien qui écrivait le poème dont nous parlons avant l'invasion de quatre cent sept, ait loué Stilicon d'avoir tenu une conduite si peu judicieuse. Je suis étonné seulement que Stilicon ait osé dénuer de ses naturels défenseurs, le Rhin, la barrière qu'il importait le plus à l'empire romain de garder, et que les premiers empereurs gardaient avec tant de jalousie. Ce perfide pouvait-il se flatter de s'excuser après que les barbares seraient entrés dans les Gaules, en disant, que ce n'étaient pas les nations voisines de ce fleuve, celles dont on se défiait ordinairement, qui l'avaient passé, mais bien des nations venues de loin, et qui jusqu'alors n'avaient point encore tenté une pareille entreprise ?

Nous sommes si peu instruits du détail des événements les plus mémorables du cinquième siècle, que nous ignorons par quelle fatalité il arriva que les barbares parvinssent jusqu'aux pieds des Pyrénées, peu de mois après avoir passé le Rhin, et que ces montagnes aient été la seule digue capable d'arrêter l'impétuosité du torrent. Les écrits de cet âge-là qui nous restent nomment bien les villes prises,

ils parlent bien des persécutions que les vandales et les autres barbares firent souffrir aux fidèles ; mais ils ne nous apprennent pas s'il n'y eut point d'actions de guerre en rase campagne, si personne ne se mit plus en état de faire tête à ces barbares dès qu'ils eurent une fois passé le Rhin, ou si les armées qu'on rassembla pour les leur opposer, furent toujours battues. Suivant les apparences, et il nous est permis ici de conjecturer, les barbares ne seront point venus, sans coup férir, jusqu'aux Pyrénées. Quelque petit que fût le nombre des troupes que Stilicon avait laissées dans les Gaules, quelque mauvaise que fût la répartition que Stilicon qui voulait favoriser les barbares, avait affecté de faire de ces troupes à l'entrée du quartier d'hiver de quatre cent six, il est impossible qu'il ne s'y soit point fait plusieurs ralliements. Des troupes réglées ne se dissipent point sur la nouvelle que l'ennemi a percé la frontière. Ainsi les troupes romaines, quoique éparses dans les Gaules, à cause de la nouvelle manière de faire le service et distribuées mal, à dessein, se seront néanmoins ralliées les unes avec les autres. Elles se seront mises en corps d'armée derrière les fleuves, et les habitants du pays qui avaient leurs foyers à défendre, auront mis en campagne leurs milices. Si quelques officiers dévoués à Stilicon ont trahi leur patrie, d'autres lui auront été fidèles. On se sera rallié encore après avoir été battu. Tandis que les barbares campaient devant une place, les romains auront formé un nouveau camp sous une autre. Les gens du pays auront dressé des embuscades à ces étrangers, et les étrangers sont ordinairement battus dans les rencontres par les habitants du pays où la guerre se fait, même lorsque ces habitants ont accoutumé d'être défaits dans les batailles rangées.

Lorsque l'empereur Charles-Quint voulut faire en mil cinq cent trente sept une invasion dans le royaume de France, il commença son expédition par le siège de Fossan. Cette ville est du Piémont, mais les français la tenaient, et l'empereur ne voulait pas la laisser dans ses derrières. Quand la place eut capitulé, Charles-Quint demanda au gouverneur, Monsieur de la Roche du Maine, [combien de journées il pouvait encore y avoir...](#) etc.

Sur ce pied-là les barbares ont dû donner dix batailles avant que d'avoir traversé le pays qui est entre le Rhin et les monts Pyrénées. Charles-Quint ne prétendait autre chose que d'obliger les peuples à changer de maître. Les vandales et les alains voulaient saccager le pays, et y faire esclaves les habitants. Tout citoyen devient soldat lorsqu'il s'agit de repousser un tel ennemi. D'ailleurs les guerres civiles avaient été fréquentes dans les Gaules durant les cinquante dernières années du quatrième siècle. Ainsi en quatre cent sept, lorsque les barbares passèrent le Rhin, il devait y avoir dans cette province de l'empire, où les hommes naissent belliqueux, un très grand nombre de citoyens accoutumés au maniement des armes. Les guerres civiles qui commencèrent en France l'année mille cinq cent soixante et deux et qui durèrent presque sans discontinuation, jusque en mil cinq cent quatre-vingt-dix-sept, y avaient tellement multiplié le nombre des personnes qui ne faisaient pas d'autre profession que celle des armes, le nombre des soldats y était devenu si excessif par rapport à celui des autres citoyens, qu'Henry Iv lorsqu'il voulut rétablir l'ordre dans son royaume, fut obligé de faire autant de lois pour diminuer ce nombre, que ses prédécesseurs en avaient fait pour l'augmenter.

Cependant nous ne savons rien des batailles et des combats qui ont dû se donner dans les Gaules l'année quatre cent sept. Qu'on juge par-là des lacunes qui se trouvent dans l'histoire du cinquième siècle, et qu'on voit s'il doit être permis d'alléguer contre la vérité des faits dont il reste quelques traces dans les poètes ou dans les orateurs contemporains, une objection fondée sur le silence

de ceux des livres d'histoire qui ont été écrits dans ce temps-là, et qui sont venus jusqu'à nous. Mais j'ai déjà traité ce point-là dans le discours préliminaire qui se trouve à la tête de l'ouvrage.

Quant aux villes prises alors par les barbares, voici ce que nous en apprend Saint Jérôme dans une lettre écrite avant que les barbares eussent pénétré en Espagne, ce qui arriva en quatre cent neuf : [Mayence ville célèbre, a été prise et détruite...](#) etc. On ne doit point être surpris de l'extrême affliction avec laquelle saint Jérôme parle du malheur des Gaules. Tous les bons citoyens y auront été aussi sensibles que lui ôter les Gaules à l'empire romain, c'était pour ainsi dire, lui couper le bras droit.

## CHAPITRE 2

### **Révolte des armées. Soulèvement des provinces du commandement Armorique.**

L'indignation que des troupes romaines qui gardaient la Grande-Bretagne, conçurent contre la trahison de Stilicon, dont personne ne doutait plus, leur fit prendre le parti de se révolter contre le prince qui employait un ministre si perfide, et d'élire un empereur capable de chasser des Gaules les barbares, comme de venger la république. Ces troupes proclamèrent d'abord un nommé Marcus, mais elles s'en défirent quelques jours après, et elles mirent en sa place un Gratien qui était né dans cette île. Son règne ne dura que trois ou quatre mois, au bout desquels il fut tué, et il n'eut pas ainsi le loisir de rien exécuter de considérable. Enfin, les légions de la Grande-Bretagne proclamèrent un empereur destiné à régner plus longtemps. Ce fut un homme de fortune, qui était entré dans le service en qualité de simple soldat, et qui s'appelait Constantin, sans être pour cela de la famille de Constantin le Grand. Le nom que portait notre Constantin fut néanmoins un des motifs qui le firent saluer empereur par les soldats. On crut qu'il était d'un heureux augure de proclamer dans la Grande-Bretagne un Constantin, parce que c'était dans ce même pays que Constantin le Grand avait été salué empereur.

Le nouveau prince passa la mer incontinent à la tête d'une puissante armée, et il fut reconnu par la plupart des cités des Gaules. Les troupes romaines éparses dans le pays prêtèrent serment aux généraux de Constantin, et puis elles vinrent se ranger sous ses enseignes. Il y eut même plusieurs cités de l'Espagne qui se soumirent à lui.

Constantin travailla d'abord avec assez de succès à la délivrance des Gaules. Il battit en plusieurs rencontres les barbares qui les avaient envahies. Une partie d'entre eux fut contrainte à évacuer le pays. L'autre fut réduite à se réfugier aux extrémités de cette grande province, et à se cantonner dans la seconde Aquitaine, et dans la première Narbonnaise. Une autre partie traita avec Constantin, qui leur permit de s'établir dans les Gaules, à condition qu'ils s'y comporteraient en bons et véritables confédérés de l'empire. Enfin, Constantin avait déjà rétabli un an après son avènement au trône, les camps et les autres postes retranchés que les romains tenaient sur le Rhin, et il avait ainsi fermé la porte par laquelle les barbares étaient entrés dans les Gaules.

Il semble que les légions dont les quartiers étaient en Italie, dussent se mettre en marche dès qu'on y eut appris l'invasion des Gaules, et passer aussitôt les Alpes pour donner du secours à celle des provinces de l'empire d'occident, où étaient ses plus grandes ressources. Cependant on ne voit pas que Stilicon y ait envoyé aucune armée pour repousser, ou pour en chasser les barbares. Son dessein pouvait être de n'agir qu'après avoir fait proclamer son fils empereur, de laisser battre cependant les barbares par Constantin, et d'attaquer ensuite ce tyran affaibli par les victoires qu'il aurait remportées sur eux. Enfin, vers le milieu de l'année quatre cent huit les troupes qui reconnaissaient encore Honorius, commencèrent à se montrer en deçà des Alpes. Elles avaient à leur tête Sarus, Goth de nation, mais attaché depuis longtemps au service de l'empire d'occident. Ce général remporta d'abord plusieurs avantages sur Constantin, et même il le réduisit à s'enfermer dans Valence où il l'assiégea. Mais bientôt

Édobincus franc de nation, et Gerontius originaire d'Espagne, qui commandaient pour Constantin en d'autres contrées des Gaules, eurent assemblé une puissante armée, avec laquelle ils s'avancèrent vers le Rhône, pour dégager leur empereur. à leur approche Sarus leva le siège de Valence, pour se retirer en Italie, ce qu'il ne put encore exécuter qu'en capitulant avec les bagaudes qu'il trouva postés dans les Alpes dont ils occupaient les gorges. Ils ne lui permirent de repasser en Italie qu'après qu'il leur eut abandonné tout le butin qu'il avait fait dans les Gaules.

Comme c'est ici la première fois qu'il est question des bagaudes, dont il nous arrivera souvent de parler dans la suite, il ne sera point inutile de dire ce qu'on peut savoir sur l'origine et la signification de ce nom, que les auteurs grecs qui ont occasion de faire mention de ceux à qui l'on le donnait, emploient toujours comme un nom propre, c'est-à-dire, en se contentant seulement d'en changer la terminaison.

Eutrope dit que sous l'empire de Dioclétien il y eut dans les Gaules un grand soulèvement des habitants du plat pays, et que ces révoltés se donnèrent eux-mêmes le nom de bagaudes. Leurs chefs, ajoute notre auteur, étaient Amandus et Helianus. Aurelius Victor s'explique à peu près de même concernant ces mouvements-là : *Dioclétien*, écrit-il, *ayant appris...* etc. Ce que dit Aurelius Victor, en écrivant, que nos bagaudes étaient assez puissants pour faire des tentatives sur les plus grandes villes, est confirmé par un passage du panégyrique d'Eumenius d'Autun prononça en l'honneur de Constantius Chlorus qui fut fait César sous l'empire de Maximien Herculeius. Ce rhéteur y dit que nos bagaudes avaient voulu se rendre maîtres d'Autun, et que cette ville souffrit beaucoup de leurs hostilités.

Que signifiait le mot de *bagau* en langue gauloise, quelle était son étymologie ? Les anciens ne nous l'apprennent point. Il me paraît cependant que M. du Cange a raison, lorsqu'il le dérive de *bagad*, qui en langue celtique signifiait l'attroupement, l'assemblée des habitants d'un pays, en un mot ce que nous appelons la *commune en armes*. Les gaulois qui se révoltèrent sous l'empire de Dioclétien, s'étant donné le nom de bagaudes, comme un nom propre à marquer que leur parti n'avait pris les armes que pour les intérêts de la patrie : ce nom paraissait honorable par lui-même, mais il ne laissa point de devenir odieux dans la Gaule, pour la raison que les premiers gaulois qui l'avaient porté, l'avaient pris comme un nom de parti. Il aura donc été dans la suite le surnom ou le sobriquet que les sujets fidèles y auront donné à tous ceux qui voulaient, sous divers prétextes secouer le joug de Rome, et ne plus obéir à l'empereur, et cela quelque puissant que fût leur parti, et quelque figure qu'il pût faire. On verra même que dans le cinquième siècle, le mot de bagau devint aussi en usage dans l'Espagne, et que les sujets fidèles y appelèrent de ce nom ceux de leurs compatriotes qui s'étaient révoltés contre l'empire. Ainsi l'on comprendra bien que Zosime, lorsque dans l'endroit de son histoire que nous avons rapporté, il parle des bagaudes qui obligèrent Sarus à capituler avec eux, entend parler des milices de celles des cités des Gaules, qui reconnaissaient pour empereur, Constantin, que cet historien qualifie de tyran. Quelques paysans attroupés n'auraient point été capables de faire tête à l'armée impériale qui venait d'entreprendre le siège de Valence, et de l'obliger à faire avec eux une composition honteuse.

Arcadius mourut dans ces conjonctures, et il laissa l'empire d'orient à son fils Théodose le Jeune, qui était encore un enfant. En même temps Alaric roi des

visigots, et que la crainte d’Arcadius aurait pu retenir, descendit de nouveau en Italie. Il jeta donc Rome, qui prévit d’abord une partie des malheurs dont elle était menacée par cette invasion, dans des alarmes qui l’empêchaient de penser aux Gaules. En effet, Alaric devait être d’autant plus redoutable aux romains, qu’il marchait contre eux, à la tête d’une armée qui avait appris la discipline militaire dans leurs camps. Lui-même il avait servi longtemps sous Théodose le Grand, qui lui avait conféré successivement plusieurs des dignités de l’empire. Enfin, Stilicon, dont tout le monde, à l’exception de son maître, connaissait les trahisons, fut massacré par les soldats. Tant de troubles mettaient si bien Honorius dans l’impossibilité de faire passer une armée dans les Gaules, que le tyran Constantin qui comme nous venons de le voir, en était le maître, crut qu’il pouvait, sans s’exposer trop, employer une partie de ses forces à s’assurer de l’Espagne. Il proclama donc César son fils Constans, et il l’envoya pour soumettre cette grande province du monde romain, dans laquelle l’empereur légitime avait encore un parti considérable.

L’année suivante Honorius connaissant bien qu’il lui était impossible de faire tête en même temps, et au tyran Constantin, qui se mettait en devoir de passer les Alpes, et au roi Alaric, qui était déjà en Italie, fit avec le premier un traité, par lequel il l’associait à l’empire. Ce traité eut d’abord un bon effet dans la Gaule. Les vandales, les alains, et les suèves qui s’y étaient cantonnés et qui occupaient encore ses provinces méridionales, comptant bien qu’ils allaient être attaqués, firent un nouvel effort pour entrer en Espagne, dont les habitants défendaient les passages depuis deux ans. Nos barbares s’exposaient moins en faisant cette invasion, qu’en tâchant de regagner le Rhin, et ils pouvaient espérer que Constantin, à qui ses intérêts ne permettaient pas de s’éloigner trop des Alpes, ne les irait pas chercher au fond de l’Espagne où ils allaient se cantonner.

Suivant Idace ce fut à la fin du mois de septembre, et au commencement du mois d’octobre de l’année quatre cent neuf de Jésus-Christ, que nos barbares passèrent les Pyrénées. Cette année-là de l’ère chrétienne, répond à l’année quatre cent quarante-sept de l’ère d’Auguste dont Idace s’est servi, parce que de son temps elle était en usage en Espagne, où l’on a même daté les actes et les événements, en suivant cette époque, jusque dans notre quatorzième siècle. Isidore de Séville dit que cet événement arriva dès l’année quatre cent quarante-six de l’ère d’Auguste, c’est-à-dire, dès l’année de Jésus-Christ quatre cent huit.

Comment se peut-il que deux auteurs qui ont été évêques l’un et l’autre en Espagne, et dont le premier a vécu dans le cinquième siècle, et le second, dans le siècle suivant, se trouvent en contradiction sur la date d’un événement si mémorable et arrivé si peu de temps avant eux ? Je crois avoir trouvé un moyen d’expliquer d’où vient cette contradiction apparente, et de concilier Isidore avec Idace.

Comme le père Petau le prouve très bien, l’ère d’Auguste ou l’ère d’Espagne, commençait certainement avec l’année sept cent seize de la fondation de Rome, et elle était antérieure de trente-huit ans à l’ère de la naissance de Jésus-Christ, laquelle ne commence qu’avec l’an de Rome sept cent cinquante-quatre. Par conséquent Idace ne peut avoir fait commencer l’ère d’Espagne plutôt que l’an de Rome sept cent seize. Isidore ne peut l’avoir fait commencer plus tard. Il s’ensuit de-là, que si ces évêques diffèrent d’une année, en datant le même événement, il faut qu’ils diffèrent, parce que Idace aura compté par années courantes, au lieu qu’Isidore n’aura compté que par années révolues. Dans cette disposition, Idace a dû dater de l’année quatre cent quarante-sept de l’ère d’Espagne, le même

événement qu'Isidore ne date que de l'année quatre cent quarante-six, quoiqu'il calcule les temps relativement à la même époque qu'Idace.

Si cette conjecture mérite d'être reçue, elle explique aussi pourquoi la date qu'Idace qui compte par années courantes, assigne à un certain événement, ne cadre point avec la date que donne à ce même événement Prosper, ou tel autre chronologiste qu'on voudra, qui en calculant les temps suivant l'époque tirée de la fondation de Rome, ou suivant l'époque tirée de la naissance de Jésus-Christ, aura compté par années révolues. En remontant jusqu'à l'époque de l'un, et jusqu'à l'époque de l'autre, on trouvera toujours que la date d'Idace devancera d'un an la date de nos chronologistes. Au contraire, la date d'Isidore qui a compté par années révolues, cadrera avec celle de nos chronologistes qui ont compté de même, mais elle sera plus reculée d'un an que celle du chronologiste qui aura compté par années courantes, en calculant les temps, suivant l'ère de la fondation de Rome, ou suivant l'ère chrétienne.

Ce moyen d'accorder Isidore avec Idace, et de les concilier l'un et l'autre avec les chronologistes qui ont suivi l'ère de Rome ou bien l'ère chrétienne, ne m'a point paru souffrir dans l'application que j'en ai faite assez souvent, aucune contradiction sans réplique ; et d'ailleurs on trouve quelquefois dans la discussion d'autres questions chronologiques, qu'il faut que de deux écrivains qui ont calculé les temps relativement à la même époque, l'un ait compté par années courantes, et l'autre par années révolues. Apportons une preuve. Tout le monde sait que les tables de marbre antiques, qui contiennent les fastes des romains, et qui se voient encore aujourd'hui à Rome dans le capitole, datent les consulats d'un an plutôt qu'ils ne sont datés dans les fastes consulaires, publiés par le cardinal Noris, sur un ancien manuscrit, comme dans les autres fastes consulaires, rédigés suivant le calcul de Varron, et qui de copie en copie sont venus jusqu'à nous ; et cela nonobstant que l'époque et des tables du capitole, et des autres fastes, soit également la fondation de Rome. Par exemple, le consulat de Scipion l'africain et de Crassus Dives, qui est marqué sur l'année de Rome cinq cent quarante-huit dans les tables du capitole, n'est marqué que sur l'année de Rome cinq cent quarante-neuf dans les fastes rédigés suivant le calcul de Varron. D'où cela peut-il venir, si ce n'est de la raison que j'ai alléguée ?

Les vandales évacuèrent donc les Gaules dès qu'ils surent l'accommodement d'Honorius avec Constantin ; mais Alaric plus hardi, ou peut-être mieux informé qu'eux, ne sortit point de l'Italie. Le roi des visigots comptant sur ses amis, ou sur la mésintelligence qui était toujours entre les deux empereurs réconciliés seulement en apparence, osa même s'approcher de Rome, et il ne leva le blocus qu'il forma autour de la capitale du monde, qu'après qu'on lui eut donné toutes les satisfactions qu'il prétendait. On lui accorda même celle de ses propositions par laquelle il avait demandé qu'on mît un romain sa créature, à la place d'Honorius. Attalus, c'est le nom de ce fantôme de prince, fut proclamé empereur dans Rome avant qu'Alaric levât son blocus. Voilà quelle était la situation des affaires dans l'empire d'occident à la fin de l'année quatre cent neuf. Au commencement de l'année suivante, l'armée que Constantin avait envoyée en Espagne sous les ordres de son fils Constans, y battit les romains du parti, qui sans égard pour le traité dont nous avons fait mention, ne voulait pas reconnaître d'autre empereur qu'Honorius.

Elle soumit ensuite toute cette grande province, à l'exception des cantons que les barbares y venaient d'occuper. Constantin fit encore davantage. Il descendit en Italie pour en chasser les visigots ; mais après s'être avancé jusqu'à Vérone, il

revint dans les Gaules, sans avoir fait aucun exploit. Une entreprise d'une si grande importance abandonnée avec tant de légèreté, fit soupçonner du mystère dans la conduite de Constantin. On crut qu'il n'était allé en Italie que dans l'espérance de se rendre maître de la personne d'Honorius, qui se tenait pour lors enfermé dans les murs de Ravenne, d'où il pouvait dès qu'il le trouverait à propos, se sauver sur le territoire de l'empire d'orient. Le monde crut d'autant plus volontiers, que les mouvements de l'armée de Constans avaient été faits dans la vue de faire réussir quelque complot tramé par des traîtres, qu'on vit ce prince reprendre le chemin des Gaules dans l'instant qu'il eut entendu dire qu'Honorius venait de découvrir une conspiration contre sa personne, et que les conjurés avaient été punis de mort. Quoiqu'il en fût, la mésintelligence entre ces deux princes et la confusion devinrent plus grandes que jamais dans l'empire romain. Avant que l'année quatre cent dix fût révolue, il y eut un nouveau parti formé en Espagne, la Grande-Bretagne se révolta, plusieurs provinces des Gaules se mirent en république, et Rome fut prise par les visigots. Voyons ce qu'on peut apprendre concernant tous ces évènements, dans ceux des auteurs contemporains, dont les ouvrages nous sont demeurés.

Commençons par la narration de Zosime : [Constans après avoir défait en Espagne...](#) etc. C'est un malheur pour nous que Grégoire de Tours n'ait point extrait ce qui, dans le livre de Frigeridus, suivait immédiatement la narration qu'on vient de lire. Nous saurions ce que le dernier historien, dont nous avons perdu l'ouvrage, disait concernant le soulèvement de la Grande-Bretagne, et celui de plusieurs provinces des Gaules. Mais Grégoire de Tours qui n'avait que ses francs en vue, et qui ne copiait dans Frigeridus que les endroits où il était parlé de cette nation, aura interrompu son extrait à l'endroit où Frigeridus cessait de parler d'eux, et il n'aura recommencé à transcrire cet auteur, qu'à l'endroit où cet auteur recommençait lui-même à faire mention des francs. Nous rapportons plus bas ce dernier passage de Frigeridus, où la fin tragique du tyran Constantin est racontée.

Autant qu'on en peut juger par la date des évènements, qui selon l'ordre gardé par Zosime dans sa narration, ont ou suivi, ou précédé la révolte de la Grande-Bretagne, et celle du commandement Armorique, ces deux révoltes sont arrivées en quatre cent neuf. Cette conjecture est confirmée par la chronique de Prosper. On y lit, quelques lignes avant l'endroit qui parle de la prise de Rome par Alaric, l'année quatre cent dix : [En ce temps les forces que l'empire tirait de la Grande-Bretagne, furent perdues à cause du mauvais état où les affaires des romains se trouvaient.](#) On ne saurait douter que ce passage ne doive s'entendre de la révolution dont Zosime parle en termes plus clairs. Or suivant Zosime, le soulèvement des Gaules suivit de près la révolte de la Grande-Bretagne.

Ainsi ce soulèvement doit être arrivé à la fin de quatre cent neuf, ou bien au commencement de quatre cent dix. Ce qui est de certain, c'est qu'il est arrivé avant la prise de Rome par Alaric, qui s'en rendit maître, et qui la pilla au mois d'août de cette année-là. La preuve est que Zosime ne rapportait la prise de Rome, car nous avons perdu l'endroit de son histoire où il en faisait mention, qu'après avoir rapporté la révolte des Armoriques.

D'où venait tant d'audace aux bretons insulaires comme aux Armoriques ? de leur désespoir, et de la confusion extrême où se trouvait alors l'empire d'occident. Elle y était si grande dès le commencement de l'année quatre cent dix, qu'Honorius n'osa nommer un consul qui n'aurait été reconnu que dans les murs de Ravenne. Les fastes de Prosper disent qu'il n'y eut cette année-là qu'un

consul, celui qui avait été nommé par l'empereur d'orient, et que la prise de Rome en fut la cause. D'ailleurs nos révoltés ne se soulevaient point contre un empereur redoutable par son génie, et par sa puissance, ils ne se soulevaient point contre un prince, dont l'autorité leur fût respectable, parce qu'il régnait depuis longtemps. Ils ne faisaient que secouer le joug de Constantin, d'un homme de fortune qu'un gros de soldats mutins avaient fait empereur il n'y avait que deux ans, et qui devait son élévation à la malignité des conjonctures. Qui sait même si les partisans qu'Honorius devait avoir encore dans les Gaules, nonobstant qu'elles reconnussent Constantin, n'attisèrent point le feu de la sédition, et s'ils ne persuadèrent point aux gens bien intentionnés pour la conservation de l'état, qu'il fallait secouer le joug du tyran, et que ceux qui se révolteraient contre lui, seraient avoués du souverain légitime. Enfin si les peuples du commandement Armorique étaient par leur état citoyens romains, ils étaient aussi gaulois par leur naissance. Or Trebellius Pollio qui écrivait sous le règne de Constantin le Grand, dit en parlant de la révolte des armées et du peuple des Gaules contre l'empereur Gallien : les gaulois sont légers de leur nature : ils n'ont point d'ailleurs pour l'empire l'attachement que devraient avoir des citoyens romains. Ainsi dédaignant des maîtres plongés dans le luxe, ils proclamèrent avec le concours des armées, un nouvel empereur, qui fut Posthume. Depuis l'édit de Caracalla qui avait donné à tous les gaulois le droit de bourgeoisie romaine, les légions qui servaient sur le Rhin, devaient être presque toutes composées de soldats nés en deçà des Alpes.

## CHAPITRE 3

### De la république des Armoriques.

La révolte ou la confédération des provinces Armoriques doit être regardée comme un des principaux événements de nos annales, puisqu'elle a plus contribué qu'aucun autre, à l'établissement de la monarchie française dans les Gaules. Voyons donc puisque nous n'avons plus ce que Frigeridus avait écrit probablement touchant la constitution de cette république, ce que nous pouvons savoir ou conjecturer concernant la forme de son gouvernement.

On a vu dès l'entrée de cet ouvrage que le gouvernement ou le commandement Armorique comprenait cinq des dix-sept provinces des Gaules ; savoir, les deux Aquitaines, et la seconde, la troisième et la quatrième des Lyonnaises. Il renfermait encore, comme on l'a vu aussi, une partie de la seconde Belgique, c'est peut-être de la seconde Belgique qu'entend parler Zosime, lorsqu'il dit : que d'autres cantons des Gaules adhèrent à la confédération du commandement Armorique ou maritime. La partie de la seconde Belgique qui était du gouvernement Armorique, aura entraîné dans la révolte la partie qui n'en était pas.

Comme il y a plusieurs degrés dans la soumission des sujets au souverain, il y en a aussi plusieurs dans leurs révoltes. Quelquefois un peuple passe de la désobéissance au souverain, à une rébellion ouverte contre lui. Ce peuple non content de secouer le joug de son maître légitime, va jusqu'à prêter serment de fidélité à un autre prince, ou ce qui est à peu près la même chose, il érige son pays en une république indépendante. Quelquefois aussi les sujets se soulèvent sans en venir jusqu'à une révolte consommée, c'est-à-dire, sans faire de leur pays une république qui se dise indépendante, et sans se donner à un nouveau souverain. Ainsi quoique les séditeux de cette dernière espèce, refusent d'obéir aux ordres du prince, quoiqu'ils établissent de leur autorité de nouveaux commandants, et de nouvelles lois, ils ne laissent pas néanmoins de le reconnaître toujours, du moins de bouche, pour leur véritable souverain. C'est en son nom qu'ils agissent, même quand ils agissent contre lui. Quoiqu'ils chassent ses officiers, et quoiqu'ils fassent la guerre à ses troupes, il n'a point cependant, à les entendre parler, de sujets plus fidèles qu'eux. L'histoire fait mention de plusieurs révoltes de ce genre.

Le soulèvement des Provinces-Unies des Pays-Bas contre le roi d'Espagne Philippe II, fut durant les neuf premières années une révolte de ce genre-là. Ces provinces en conséquence de plusieurs résolutions prises par leurs états, et puis en conséquence de la pacification de Gand, et de l'union conclue à Utrecht en mil cinq cent soixante et dix-neuf, firent longtemps la guerre contre les armées et contre les officiers avoués par Philippe II, en disant que néanmoins elles le reconnaissaient toujours pour leur prince légitime. Dans toutes les villes qui étaient entrées dans la confédération, on priait Dieu pour la prospérité du roi d'Espagne, immédiatement avant que de demander au ciel la victoire sur les troupes de ce prince. Les tribunaux faisaient en son nom le procès à ses sujets fidèles, et l'on frappait à son coin l'argent destiné à payer les armées qui agissaient contre lui. Enfin, on lui faisait prêter serment de fidélité par des officiers, et par des magistrats qui ne pouvaient cependant lui obéir sans être

punis comme traîtres. Ce ne fut qu'en mil cinq cent quatre-vingt-un que les états généraux déclarèrent Philippe II déchu de son droit de souveraineté sur leurs provinces, en publiant à cet effet un acte motivé et authentique, qui suppose que jusque là ils fussent demeurés sous l'obéissance de ce prince.

L'état des Armoriques aura été, après qu'ils se furent soulevés contre l'empereur, sous le règne du tyran Constantin, le même qu'était l'état des Provinces-Unies, immédiatement avant l'*acte d'abdication* ; c'est ainsi que se nomme la déclaration de mil cinq cent quatre-vingt-un. Les Armoriques auront dit dans leurs manifestes qu'ils ne se révoltaient point contre l'empire, et que c'était pour le servir mieux, qu'ils ne voulaient plus obéir à des officiers et à des magistrats à la fois exacteurs et dissipateurs, et à qui le prince, s'il les eût bien connus, n'aurait jamais confié les emplois dont ils avaient obtenu les provisions, par surprise. On aura peut-être avec fondement, imputé à la trahison, ou du moins à la négligence de ces officiers, les malheurs des Gaules, et principalement l'invasion de l'année quatre cent sept. Si nous n'eussions pas eu pour nos chefs, auront dit les factieux, des traîtres, des poltrons, ou des stupides, les Gaules qui ne manquaient ni de têtes, ni de bras capables de les bien défendre, ne seraient point devenues la proie d'une multitude ramassée. Pourquoi le prince ne veut-il pas confier plutôt son autorité aux gens du pays, qui connaissent de longue main ses forces, son faible et ses ressources, et qui ont tant d'intérêt à le conserver, que la remettre entre les mains de personnes d'un autre monde, souvent incapables des emplois que leur procure la faveur d'un courtisan en crédit, et toujours plus occupées du soin de s'enrichir, durant une administration passagère, que du soin de faire le bien d'un pays où elles ne sont pas nées, et qu'elles comptent même de ne plus revoir, dès qu'elles auront fait leur fortune à ses dépens ? Pour faire cesser les maux de la Gaule, il n'y a qu'à remettre ses forces entre les mains de ses enfants. Nous ne demandons à Rome ni argent, ni soldats. Qu'elle nous laisse seulement la liberté de faire un bon usage de nos hommes et de nos richesses. Dès que les deniers qui se lèvent dans notre patrie, ne seront plus maniés par des magistrats venus de Rome, dès que nos milices ne seront plus sous les ordres de généraux qui ne les connaissent point, et qu'elles connaissent encore moins, il ne restera plus de barbares entre le Rhin et l'océan. Bientôt même nous serons en état de passer les Alpes, et d'aller noyer dans l'Arne et dans le Tibre les visigots, qui menacent de près le capitole. Nos ancêtres ont bien pu prendre Rome ; nous pourrons bien la délivrer des ennemis qui sont à ses portes. Enfin, à qui les Gaules obéissent-elles aujourd'hui ? à Constantin, à un tyran, dont le nom fait le plus grand mérite. Ce n'est point nous révolter contre l'empire, que de secouer le joug de cet usurpateur.

Nous verrons par plusieurs passages de Salvien, qui seront rapportés ci-dessous, que les concussions, et la mauvaise administration des officiers du prince, furent véritablement les causes de la confédération des provinces Armoriques ; et nous verrons aussi par ces passages, et par ceux d'autres auteurs, que bien qu'elles se soient défendues, quelquefois les armes à la main, contre les officiers de l'empire, qui voulaient les remettre sous son obéissance par force, elles n'ont jamais cependant reconnu d'autres souverains que l'empire, ni refusé de l'aider lorsqu'il leur demandait du secours, et cela jusqu'à l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept qu'elles se soumirent à Clovis, en conséquence du traité qu'elles firent avec lui, aussitôt après son baptême.

Les apparences sont même que les Armoriques, c'est-à-dire, ici les peuples du commandement maritime, continuèrent après qu'ils eurent érigé leur espèce de république, à frapper leur monnaie au coin de l'empereur régnant. Voici quels

sont les fondements de cette conjecture. Les Armoriques doivent avoir frappé un grand nombre d'espèces d'or et d'argent durant les quatre-vingt-sept années qui s'écoulèrent depuis leur association jusqu'à leur incorporation à la monarchie des francs. Quoique l'interrègne qui eut lieu dans les Gaules durant la guerre civile allumée par la proclamation de Galba, ait été très court, quoiqu'il ne puisse pas avoir duré une année entière, nous ne laissons pas d'avoir encore des médailles romaines frappées durant ce court interrègne, lesquelles ne portent ni le nom ni l'effigie d'aucun empereur, et qu'on connaît pourtant à leur fabrique être du temps de Néron et de Galba. Cependant parmi les médailles romaines qu'on reconnaît au goût de leur gravure pour être des monnaies du cinquième siècle, il n'y en a point qui ne soit frappée au coin de quelqu'un des empereurs. Voici encore une autre raison qui me porte à croire ce que j'avance : des révolutions pareilles à celle qui se fit dans le gouvernement Armorique, quand les provinces dont il était composé, se soulevèrent contre le souverain, sont toujours suivies de besoins urgents, et qui contraignent d'avoir recours aux expédients les plus équivoques. Celui de gagner sur la monnaie est ordinairement un des premiers qu'imaginent les états dont les finances tarissent.

Un souverain profite sur sa monnaie en deux manières, qui au fond reviennent au même. Ou bien il augmente le prix des espèces d'or et d'argent qui sortent de ses monnaies, quoiqu'il ne reçoive que pour l'ancien prix, les matières d'or ou d'argent qu'on y apporte ; ou bien en laissant les matières à leur ancien prix, il fabrique des espèces moindres soit par le poids, soit par le titre, que les espèces qui avaient cours lorsque le prix du marc d'or et le prix du marc d'argent ont été fixés, et néanmoins il donne cours à ces nouvelles espèces pour le même prix dont étaient les anciennes. En effet, les Provinces-Unies du Pays-Bas, dès qu'elles se furent mises en république, usèrent du premier moyen de gagner quelque chose sur leur monnaie. Elles augmentèrent la valeur de leurs espèces de cinq pour cent, sans augmenter d'abord les matières de ces cinq pour cent ; ils font encore la différence essentielle et permanente, bien que sujette à quelques variations dépendantes des conjonctures, laquelle se trouve entre le prix qu'ont aujourd'hui ces espèces dans la banque d'Amsterdam, et celui qu'elles ont dans les paiements en deniers entre citoyen et citoyen. Elles ne sont reçues que sur l'ancien pied dans les recettes que fait la banque qui les donne aussi pour le prix qu'elle les reçoit. Mais dans les paiements de particulier à particulier, elles sont données et reçues sur le pied de leur nouvelle valeur. Les Armoriques auront pratiqué l'autre moyen, et ils auront, sans avoir augmenté le prix du marc, fabriqué des sols d'or, d'un titre plus bas que celui des anciens ; mais auxquels ils n'auront pas laissé de donner cours pour la valeur numéraire qu'avaient les anciens. Ce qui est certain, c'est que cinquante ans après la confédération des Armoriques, il courait dans l'empire des sols d'un titre plus bas, et qui s'appelaient les sols gaulois, parce qu'ils avaient été fabriqués dans les Gaules.

Nous avons déjà cité l'édit que l'empereur Majorien, qui régnait en quatre cent cinquante-huit, et environ cinquante ans après l'établissement de la république des Armoriques, publia, pour remédier aux désordres, et aux abus qui faisaient gémir les sujets dans les Gaules et dans les autres provinces du partage d'occident. Un article de cette loi dit : **Nous défendons à ceux qui reçoivent nos deniers, de rebuter dans les paiements, sous quelque prétexte que ce soit, aucun sol d'or pourvu qu'il soit de poids, si ce n'est le sol gaulois, dont l'or est d'un titre plus bas que celui des autres sols.** Certainement la loi de Majorien ne statue point ici sur les espèces d'or qui pouvaient courir dans les Gaules avant Jules

César. Lorsque Majorien régnait, il y avait déjà cinq cent ans qu'elles étaient soumises aux romains, trop jaloux des droits de la souveraineté pour avoir laissé courir si longtemps des espèces frappées au coin des anciens princes : supposé qu'il y en eût encore, elles étaient devenues des médailles. D'ailleurs Majorien appelle lui-même *sols d'or* les espèces dont il s'agit ; il suppose qu'ils sont du poids des autres sols d'or qui étaient alors la monnaie courante, puisque ce n'est qu'à cause de leur titre qu'il les décrie. Il s'agit donc d'espèces courantes et frappées depuis que les romains étaient les maîtres des Gaules. Mais, dira-t-on, Majorien désigne bien superficiellement les sols d'or, dont il interdit le cours. Je réponds que cette désignation était suffisante pour ceux qui vivaient quand il publia son édit.

Des lois précédentes à la sienne avaient déjà statué sur les sols d'or qui s'y trouvaient décriés. Enfin, tout le monde savait dans le cinquième siècle ce que signifiaient les lettres qui sont dans les exergues des monnaies du bas empire, et que nous ne savons pas lire aujourd'hui. C'était apparemment à ces lettres qu'on reconnaissait le sol d'or gaulois, et qu'on discernait les espèces de bon titre, lesquelles avaient été frappées dans les monnaies impériales, d'avec les espèces fabriquées dans les monnaies des provinces confédérées, et même d'avec les espèces de même valeur et titre que celles des Armoriques, lesquelles les empereurs peuvent bien avoir fait fabriquer par une mauvaise politique. Nous parlerons incessamment de ces dernières espèces.

Je crois même que c'est de ces sols d'or Armoriques dont il devait y avoir un grand nombre de répandus dans les Gaules, que fait mention une loi particulière que Gondebaud roi des bourguignons y publia probablement vers l'année cinq cent sept. Elle parle des espèces d'or altérées, quant au titre, et sur tout de celles qu'Alaric II roi des visigots venait de faire frapper. Or nous verrons dans la suite que ce fut vers l'année cinq cent six qu'Alaric fit fabriquer cette espèce de fausse monnaie. Voici la loi de Gondebaud : [Nous défendons de rebuter dans les paiements...](#) etc. Il n'y a point de difficulté sur les trois premières fabrications. Gondebaud décrie les espèces frappées sous Valentinien, parce que sous le règne de ce prince on avait probablement altéré dans les monnaies impériales le titre des sols d'or qui s'y fabriquaient, afin de se mettre au pair, avec les sols Armoriques, et d'éviter l'inconvénient plus apparent que réel qu'il y aurait eu, si les sujets des provinces obéissantes eussent donné dans le commerce aux sujets des provinces confédérées des sols d'or meilleurs que ceux qu'ils recevaient des sujets des provinces confédérées. Gondebaud décrie de même les sols d'or que son frère Godégisile avait fait fabriquer à Genève, lorsqu'il y tenait sa cour, soit par aversion pour la mémoire de Godégisile, soit par d'autres motifs. Notre législateur met semblablement hors de tout cours les sols d'or fabriqués à Toulouse au coin d'Alaric II. Tout cela est sans difficulté. Mais quels sont ces sols d'or *ardaricains*, dont la loi de laquelle il s'agit, déclare qu'elle ne veut point autoriser l'exposition.

Je ne trouve dans le cinquième siècle qu'un prince qui ait porté le nom d'Ardaric, et qui ait pu donner le nom d'*ardaricains* à des sols d'or courants dans les Gaules. C'était un roi des Gépides, qui au rapport de Jornandès et de Sigebert le chroniqueur, fut un des rois soumis à l'autorité d'Attila. Il est vrai qu'Ardaric ne voulut point obéir aux successeurs d'Attila, qu'il se mit dans une entière indépendance, et qu'il se rendit même célèbre, en donnant à plusieurs autres rois, qui comme lui avaient été soumis au roi des huns, l'exemple de secouer ce joug. Mais nous ne voyons pas qu'Ardaric ait jamais eu aucun établissement ni dans les Gaules, ni dans les autres contrées voisines de cette province. Il régnait

entre le Danube et le Pont-Euxin. Est-il probable que ce prince ait fait frapper dans ces pays-là une quantité d'espèces d'or telle, qu'il en fut passé dans les Gaules un si grand nombre, que cinquante ans après il y en restât encore assez pour mériter que Gondebaud en fit une mention particulière dans une loi générale concernant les monnaies.

Ce sont apparemment ces réflexions qui ont fait penser à M du Cange que le texte de la loi de Gondebaud était corrompu, et qu'au lieu d'y lire *ardaricanos*, on pouvait lire *alaricanos*. Mais comme l'a très bien observé M de Valois, cette correction n'est point admissible, parce qu'en l'adoptant il se trouverait que Gondebaud aurait fait deux fois mention dans la même phrase, sous deux différentes désignations, des sols d'or d'Alaric, ce qui n'est pas soutenable. En effet, Gondebaud ayant dit que son intention est de mettre hors de cours les sols d'or de quatre fabrications différentes ; savoir, ceux de la fabrication de Valentinien troisième, ceux de la fabrication de Genève, ceux qu'Alaric avait fait fabriquer avec trop d'alliage, et ceux d'une quatrième fabrication, il est impossible que le nom par lequel il désigne cette quatrième fabrication, soit le nom d'Alaric. En ce cas-là Gondebaud eût dit d'abord qu'il privait de tout cours les espèces d'or fabriquées dans trois monnaies différentes. En faisant l'énumération des fabriques dont il décriait les monnaies, il aurait encore averti que les espèces d'or frappées au coin d'Alaric, lesquelles il mettait hors de cours, étaient les mêmes sols d'or qui s'appelaient vulgairement *alaricains*. Je crois donc que ce n'est point hasarder une conjecture sans fondement, que de lire dans la loi de Gondebaud *armoricanos* pour *ardaricanos*. Un copiste a pu changer aisément l'*m* en *d* et l'*o* en *a*.

L'inattention des écrivains, qui comme nous le verrons dans la suite, a été cause qu'on lit aujourd'hui dans Procope *arboricos* pour *armoricos*, aura été cause aussi qu'on lit aujourd'hui dans la loi gombette *ardaricanos* pour *armoricanos*. Enfin, il est aussi probable qu'en cinq cent huit il restait encore dans les Gaules une grande quantité de sols d'or, fabriqués dans les villes de la confédération Armorique, où l'on avait battu monnaie jusque à leur réduction à l'obéissance de Clovis en quatre cent quatre-vingt dix-sept, qu'il l'est peu qu'il y eût encore alors un assez grand nombre de ces espèces frappées au coin d'Ardaric, pour faire un objet aux yeux d'un législateur, et pour mériter qu'il les décriât expressément.

Quelle était la forme du gouvernement dans la république des provinces maritimes des Gaules, qui se confédérèrent en quatre cent neuf ? Tout ce que nous en savons, c'est ce que Zosime nous apprend : qu'elles chassèrent les officiers du prince, et qu'elles pourvurent au gouvernement ainsi qu'elles le trouvèrent bon. Nous sommes réduits sur ce point-là aux conjectures. Il est donc probable que chaque cité aura conservé la forme de son gouvernement municipal. Chaque sénat aura exercé dans son district les fonctions de comte, et il y aura fait ce que firent les états de la province de Hollande dans leur territoire, lorsque après la mort du roi d'Angleterre Guillaume III ils se mirent en possession d'exercer par eux-mêmes, les fonctions attachées à la charge de statholder ou de gouverneur du pays, devenue vacante par le décès de ce prince.

On sait bien que les fonctions et les droits attribués à cette charge, étaient les fonctions et les droits que les souverains de la province y avaient attachés eux-mêmes autrefois. Guillaume prince d'Orange, celui qu'on désigne par le surnom de taciturne, et qui était gouverneur de la province pour Philippe II lorsqu'elle se révolta, avait conservé, nonobstant la révolution, toutes les fonctions et tous les

droits qu'il avait comme statholder avant la révolution, et ses successeurs à cette dignité, en avaient joui de même.

Peut-être que dans quelques-unes de celles des cités des Gaules qui entrèrent dans la confédération, il se sera fait un nouveau conseil, à qui tous les citoyens auront attribué l'exercice des fonctions, qui précédemment appartenaient aux officiers nommés par le prince. Ce conseil extraordinaire aura été composé des députés des curies, d'un certain nombre de sénateurs, et de quelques ecclésiastiques. Comme on voit que les évêques eurent une très grande part à toutes les révolutions qui arrivèrent dans la suite, on ne peut guère douter qu'ils n'eussent entré dans ces nouveaux sénats, et même qu'ils n'y présidassent. Ils y auront tenu le premier rang, non point comme chefs de la religion dans leurs diocèses, mais en qualité de premiers citoyens. Au défaut de magistrats institués ou désignés par le prince, c'est à ses premiers sujets de se mettre à la tête du gouvernement.

Grotius, quoique protestant, ne laisse pas de reconnaître ce droit des évêques : **ce fut avec raison**, dit-il, ... etc. Les évêques des Gaules étaient chacun dans sa cité le premier citoyen, ainsi que le pape l'était à Rome. C'était donc à eux d'exercer pendant l'interrègne, et au défaut de magistrats institués ou désignés par le prince, les droits appartenants à la société, dont ils étaient la première personne, comme c'est au pape, suivant Grotius, à exercer, quand il n'y a point d'empereur, les droits qui appartiennent, ou qui sont censés appartenir au peuple romain. Ainsi c'était à nos prélats à présider à l'administration temporelle de leurs diocèses, dès qu'ils n'avaient pas pu venir à bout d'empêcher que ces diocèses ne tombassent dans la funeste nécessité de se gouverner par eux-mêmes. Le droit de préséance emporte avec lui cette obligation. Voilà suivant mon opinion pourquoi plusieurs évêques saints, qui ont vécu dans le cinquième siècle et dans le sixième, sont entrés si avant dans tous les projets et dans toutes les négociations qui se firent alors, pour rétablir l'ordre dans leurs diocèses, ou du moins pour y prévenir l'anarchie qui aurait opéré leur entière dévastation. Voilà pourquoi ils font une si grande figure dans l'histoire de l'établissement de la monarchie française. Le rang qu'ils tenaient dans leur pays, les obligeait à se mêler de toutes les affaires, et nous verrons encore dans la suite qu'ils n'ont rien fait que leur conscience et leur honneur ne leur permissent pas.

Le conseil qui gouvernait dans chaque cité, y aura institué un officier militaire pour commander les gens de guerre, c'est-à-dire, les milices et les troupes de frontière, qui pour conserver leurs bénéfices et leurs quartiers, se seront soumises au nouveau gouvernement établi dans les pays où elles étaient réparties.

En quelles mains passa le pouvoir qu'avait le préfet du prétoire des Gaules, et celui de généralissime de ce département dans les Provinces-Unies avant leur confédération, après qu'elles se furent soustraites à l'autorité des officiers du prince ? L'un et l'autre pouvoir était-il exercé par le conseil qui gouvernait chaque diocèse, et par ceux qui avaient commission de ce conseil, ou bien l'un et l'autre résidaient-ils dans quelque assemblée générale, composée de députés de chaque province ou de chaque cité ? Je n'ai point de peine à croire que du moins de temps en temps il ne se tînt, suivant l'ancien usage, une pareille assemblée ; mais je crois qu'elle ressemblait plutôt aux diètes des cantons suisses, qui ne peuvent rien résoudre qui oblige tout le corps politique, à moins que le résultat ne soit fait d'un consentement unanime ; qu'elle ne ressemblait aux états

généraux des Provinces-Unies, qui peuvent à la pluralité des suffrages faire touchant les monnaies, touchant la conclusion de la paix, ou touchant les entreprises proposées contre une puissance qui a été déjà déclarée ennemie d'un consentement général, plusieurs décisions auxquelles les provinces qui auraient été d'un avis contraire, sont tenues de se conformer.

Mon opinion est fondée sur ce qu'on ne voit rien dans les auteurs du cinquième siècle et du sixième concernant la république des Armoriques, qui porte à croire qu'elle ait eu une assemblée représentative qui gouvernât souverainement en décidant à la pluralité des suffrages : et qu'il est d'ailleurs très probable que ceux des peuples des Gaules qui composaient notre assemblée, se conduisirent après avoir secoué le joug de l'empire romain, comme ils se conduisaient avant que Jules César leur eût imposé ce joug. Or nous voyons par ce qu'il nous dit lui-même sur l'état où étaient la Gaule celtique et la Gaule belgique lorsqu'il les soumit à Rome, que le parti de Reims et le parti d'Autun qui partageaient les Gaules, avaient plutôt la forme d'une ligue, ou d'une association de plusieurs petits états indépendants l'un de l'autre, et seulement engagés à donner du secours à celui d'entre eux qui se trouverait dans certaines conjonctures, qu'ils n'avaient la forme d'un corps politique régulier, dont tous les membres sont soumis au même sénat, et doivent obéir aux ordres de la même assemblée. Les cités qui s'étaient attachées à Autun, n'étaient pas ses sujettes, mais ses clientes. Il en était de même de celles qui s'étaient jetées dans le parti de Reims, ou dans celui des auvergnats.

Comment les cités qui étaient entrées dans la confédération Armorique, pouvaient-elles s'accorder lorsqu'il s'agissait de faire une entreprise ? Comment pouvaient-elles seulement vivre en paix les unes avec les autres ? On sait quelle fut toujours la légèreté des gaulois, et avec quelle promptitude ils ont toujours eu recours aux armes. Je répondrai en appliquant à la république dont il est ici question, ce que dit Grotius de celle de Hollande : que c'était une république formée au hasard, mais que la crainte que tous ceux dont elle était composée, avaient du roi d'Espagne, ne laissait pas de tenir unie et de faire subsister. La crainte que les Armoriques avaient des officiers de l'empereur et des barbares, aura donc fait aussi subsister durant un temps leur république, toute mal conformée qu'elle pouvait être. Les cités qui la composaient auront bien eu souvent des démêlés entre elles, mais elles auront fait ce que font les personnes embarquées sur le même vaisseau, qui s'accordent, ou plutôt qui suspendent leurs contestations à l'approche d'une tempête, pour les recommencer, dès que le beau temps sera de retour. Voilà comment il a pu arriver que la confédération des Armoriques ait subsisté durant quatre-vingt ans et plus, véritablement en perdant de temps en temps quelques-uns de ses associés.

D'ailleurs comme la république des Provinces-Unies a dû en partie sa conservation aux diversions que le hasard ou leurs amis firent en sa faveur, et qui souvent mettaient le roi d'Espagne hors d'état de pousser la guerre contre elle avec vigueur ; de même la république des Armoriques aura dû sa conservation aux guerres civiles, aux guerres étrangères, et aux autres malheurs qui affligèrent l'empire d'occident pendant le cinquième siècle. Une courte exposition de ce qui s'y passa durant les quatre années qui suivirent immédiatement celle où les provinces qui composaient le commandement maritime, s'érigèrent en république, fera voir que l'empereur ne fut point pendant tout ce temps-là, en état de songer à les réduire, et qu'elles eurent ainsi le loisir de donner une espèce de forme à leur nouveau gouvernement, et le temps de l'accréditer.

## CHAPITRE 4

### **Des événements arrivés dans l'empire d'occident depuis l'année quatre cent dix jusqu'à l'année quatre cent seize. De la dignité de Patrice. De l'établissement des visigots dans les Gaules.**

Au mois d'août de l'année quatre cent dix Alaric prit et saccagea la ville de Rome. Il ne survécut pas longtemps à cet exploit ; mais son successeur Ataulphe ne fit sa paix avec l'empereur, et il n'évacua l'Italie qu'en quatre cent douze. Jusqu'à cette convention dont nous parlerons bientôt, Honorius craignit plus d'une fois pour sa liberté. Voici d'un autre côté ce qui se passa dans les Gaules en quatre cent dix et l'année suivante. Gérontius, s'était soulevé contre son maître le tyran Constantin, et il avait entrepris de le déposer. Ce général rebelle peu inquiet des progrès que les vandales ne manqueraient pas de faire en Espagne durant son absence, passa les Pyrénées, comme je l'ai déjà dit, et entra dans les Gaules sous les auspices du Maximus qu'il avait fait proclamer empereur. Constantin dénué de troupes, à cause de la disposition qu'il avait faite des siennes, ne put imaginer rien de mieux que de se jeter dans Arles après avoir envoyé son fils Constans et Édobécus un de ses généraux faire des levées d'hommes sur les bords du Rhin. La ville d'Arles fut donc attaquée par Gerontius, mais ce rebelle fut bientôt obligé à lever son siège. L'armée d'Honorius commandée par Constance ayant passé les Alpes, s'était approchée d'Arles, et Gerontius n'avait pas moins de peur de cette armée-là, qu'il en aurait eu de celle même de Constantin.

Constance le général de l'armée d'Honorius, n'était pas un barbare comme la plupart de ceux à qui jusque là, Honorius avait confié le commandement de ses armées. Il était né citoyen romain, et son mérite qui l'avait fait monter de grade en grade jusqu'à celui de généralissime, le fit même bientôt parvenir à la dignité de patrice de l'empire. Cette dignité qui était à vie, n'était subordonnée qu'à celle d'empereur et à celle de consul, qui n'était qu'une dignité tout au plus, annuelle. Nous apprenons de Zosime même, quel était le rang que les patrices que pour ainsi dire il avait vu créer, tenaient dans l'empire. Zosime dit en parlant d'un optatus qui avait été fait patrice. *l'empereur Constantin le Grand en érigeant la dignité de patrice...* etc. Cassiodore nous a conservé une formule des lettres de provision de la dignité de patrice, et le prince qui la confère dit dans cette formule : *nous vous revêtons d'une dignité supérieure...* etc. Comme les empereurs se revêtaient quelquefois eux-mêmes du consulat, il est clair que Cassiodore veut désigner le consulat quand il fait mention de la seule des dignités de l'empire, qui fût supérieure au patriciat, et qu'un sujet pût posséder. Jornandès après avoir dit, en parlant de Théodoric roi des ostrogots, que ce prince parvint au consulat ordinaire, ajoute, qu'il est la plus éminente des dignités que les empereurs conféraient à des particuliers.

Dès que le patriciat était une dignité supérieure à celle des préfets du prétoire, et dès que la dignité des préfets du prétoire était plus grande que celle des officiers militaires, qui, comme on l'a vu, cédaient le pas aux préfets du prétoire, il s'ensuit que le patrice dans les départements où il se trouvait, devait, quand l'empereur et le consul n'y étaient pas, commander à tous les officiers civils, et à

tous les officiers militaires de ces départements. C'est aussi ce qu'énoncent les provisions, et c'est ce qu'on pourra observer en lisant plusieurs faits rapportés dans cette histoire.

Constance épousa encore quelques années après Placidie, la sœur d'Honorius, qui voulut bien même ensuite associer à l'empire ce grand capitaine. On peut croire qu'il aurait été le restaurateur de la monarchie, s'il ne fût point mort comme nous le dirons, quelque temps après son élévation sur le trône. Pour retourner à ce qui se passa dans les Gaules en quatre cent onze, Honorius y avait envoyé Constance à la tête d'une puissante armée, avec la commission d'y établir l'autorité impériale. à l'approche de l'armée de Constance, Gerontius qui assiégeait Arles, leva donc son siège. Il fut bientôt après abandonné par ses soldats, et réduit à se sauver en Espagne, où il fut tué à quelque temps de là. Maximus son fantôme d'empereur, disparut si bien qu'on ne sait pas même certainement ce qu'il devint. Constance qui d'abord avait paru prendre le parti de Constantin associé à l'empire précédemment par Honorius, et vouloir le soutenir contre Gerontius, se déclara dès qu'il n'eut plus rien à craindre de Gerontius, contre ce même Constantin, et il l'assiégea dans Arles. Constance attaqua donc la même ville dont il venait de faire lever le siège.

Édobécus celui de ses généraux que Constantin avait envoyé dans la Germanie comme nous l'avons vu, pour y lever un corps de troupes auxiliaires, se présenta peu de temps après pour faire lever le nouveau siège d'Arles ; mais il fut battu par Constance. Enfin, Constance pressa tellement la place, que les assiégés allaient être réduits à se rendre à discrétion, lorsqu'il reçut une nouvelle qui l'obligea suivant l'apparence, à leur offrir une capitulation afin de pouvoir terminer son entreprise quelques jours plutôt. Cette nouvelle disait premièrement, que Jovinus l'un des plus puissants seigneurs des Gaules, avait été proclamé empereur, et reconnu dans les deux provinces germaniques ; secondement, que Goar roi des allemands, apparemment le même qui avait quitté le parti des vandales pour s'allier avec les romains lorsque les vandales firent leur invasion en quatre cent sept, s'était déclaré pour Jovinus ; cette nouvelle apprenait enfin que Jovinus était à la tête d'une armée formidable, composée en grande partie des francs, des bourguignons et des autres barbares qui avaient été engagés à prendre les armes en faveur de Constantin, et que leur armée s'avancait à grandes journées pour livrer bataille à l'armée d'Honorius. Quelle convention Constans fils de Constantin, et Decimus Rusticus, que ce même Constantin avait envoyés sur le Rhin, pour y engager les francs et les bourguignons à prendre les armes en sa faveur, auront-ils faite avec Jovinus ? L'histoire ne nous l'apprend pas.

Constance, pour faire finir plutôt le siège d'Arles, et pour n'avoir plus qu'un ennemi à combattre, fit donc proposer aux assiégés, qui peut-être n'étaient pas encore informés du secours qui leur venait, une capitulation qu'ils acceptèrent, et dès qu'elle eut été conclue, ils livrèrent leurs portes. On ne sait point quelles y étaient les conditions stipulées concernant Constantin. Voici quelle fut sa destinée. Pour rendre sa personne inviolable, il prit les ordres sacrés, avant que de se remettre au pouvoir de Constance, qui l'envoya sous une bonne et sûre garde à Honorius. Mais ce tyran n'arriva point jusqu'à la cour qui faisait alors son séjour à Ravenne. Il était encore à trente lieues de cette ville, quand on le fit mourir par ordre de l'empereur. Rapportons le récit de ses évènements tel qu'il se trouvait dans l'histoire de Frigeridus : [il y avait déjà quatre mois que le patrice Constance avait mis le siège devant Arles](#),... etc. Suivant Sozoméne, Arles se

rendit, parce que Constance défit un secours qui venait à Constantin. C'était apparemment celui que menait Édobeccus.

Ce succès ne mettait pas Constance en état d'obliger par force les Armoriques à rentrer dans le devoir. Jovinus était toujours le maître des provinces germaniques, et suivant les apparences, des provinces qui sont à leur couchant. D'ailleurs, peu de mois après la prise d'Arles, l'autorité impériale fut encore très affaiblie dans les Gaules par l'arrivée des visigots. Ils y venaient pour y prendre des quartiers sur les terres domaniales des pays qui sont entre le bas Rhône, la Méditerranée, et l'océan, et cela en vertu de la concession qu'Honorius leur avait faite. Elle était l'article le plus important du traité conclu avec eux, pour les engager à évacuer l'Italie et à se retirer au-delà des Alpes.

Quoique nous n'ayons plus l'acte de la convention qui fut faite à ce sujet entre Ataulphe successeur d'Alaric roi des visigots, et Honorius, nous voyons clairement par la suite de l'histoire, qu'il devait porter, que les visigots vivaient dans ces quartiers suivant leur loi nationale, qu'ils n'y auraient d'autre supérieur que leur roi, et qu'ils ne rendraient d'autre devoir à l'empire que celui de le servir dans ses guerres comme troupes auxiliaires. La suite de l'histoire nous fait voir encore que les villes capitales d'une cité, quoiqu'elles se trouvassent assises au milieu des quartiers des visigots, devaient demeurer en pleine possession de leur état, et que nos barbares n'y pouvaient mettre ni troupes, ni commandants, à l'exception toutefois de Toulouse. Il paraît que cette ville fut exceptée de la règle générale dans la convention qui se fit alors, et qu'elle fut accordée au roi des visigots pour y tenir sa cour.

Voilà, suivant mon opinion, le premier royaume ou la première colonie de barbares indépendante des officiers civils, et obligée seulement à des services militaires, laquelle ait été établie sur le territoire de l'empire par la concession du prince. J'ai déjà dit que les peuplades de barbares, qui dans les temps précédents avaient obtenu la permission de s'établir dans quelque canton de ce territoire, ou qui après s'y être établies par force, avaient eu la permission d'y rester, n'avaient eu la permission de s'y établir ou d'y rester, qu'à condition d'y vivre en sujets de la monarchie, c'est-à-dire, d'obéir à ses lois et à ses officiers, ainsi que faisaient les anciens habitants.

Ataulphe qui avait succédé au roi Alaric mort peu de temps après la prise de Rome, avait bien voulu faire la convention dont nous venons de parler, en vue d'assurer à ses compatriotes un avenir tranquille, et les romains avaient cru de leur côté qu'ils ne pouvaient point acheter trop chèrement l'évacuation de l'Italie, et que c'était l'obtenir à bon marché, que la payer en livrant aux barbares une partie des Gaules et même toute la province, attendu l'état malheureux où pour lors elle se trouvait réduite.

Les visigots arrivèrent donc dans les Gaules l'année quatre cent douze, et ils prirent d'abord leurs quartiers dans les cités qui sont à l'occident du bas Rhône. Suivant la chronique de Prosper, on étendit ces quartiers du vivant même d'Ataulphe, et on leur donna l'Aquitaine qui devait être encore de la confédération Armorique, et dont ils réduisirent apparemment plusieurs cités à recevoir les officiers de l'empereur. Mais les visigots, loin de tenir la promesse qu'ils avaient faite, de se conduire dans les Gaules en bons alliés et confédérés, n'y eurent pas plutôt mis le pied, qu'ils prirent avec Jovinius des liaisons qui auraient été funestes à l'empire, sans l'aventure que je vais raconter. Sarus, un officier goth qui servait les romains, et dont nous avons déjà parlé, venait de quitter le parti d'Honorius qui l'avait mécontenté, pour se jeter dans celui de

Jovinus. Ataulphe qui s'était mis en marche à la tête d'une armée, pour rejoindre Jovinus, rencontra sur sa route Sarus, qui n'avait qu'une simple escorte avec lui. Il y avait entre ces deux goths une vieille querelle, et l'occasion de la terminer à son avantage, parut si favorable à Ataulphe, qu'il ne put résister à l'envie d'en profiter. Il chargea donc Sarus, et il le fit tuer. Ce meurtre mit de la mésintelligence entre Ataulphe et Jovinus, et cette mésintelligence s'augmenta encore parce que Jovinus associa son frère Sebastianus à l'empire. Il fallait que cette démarche fût une contravention à quelque-une des conditions du traité que Jovinus venait de faire avec les visigots. Quoiqu'il en fût, Ataulphe fit son accommodement pour la seconde fois avec Honorius, et il se déclara contre Jovinus.

En conséquence de cet accommodement, Ataulphe l'année suivante, débarrassa Honorius de nos deux tyrans. Il lui envoya d'abord la tête de Sebastianus qui avait été tué dans une action de guerre ; et après avoir fait Jovinus prisonnier, il le lui livra vivant. Honorius le traita, comme il avait déjà traité Constantin. Ce fut sans doute à la faveur de tous ces mouvements que les bourguignons à qui nous venons de voir prendre les armes pour le service de Jovinus, passèrent le Rhin en l'année quatre cent treize, pour s'établir dans les Gaules, où ils s'emparèrent de plusieurs contrées assises sur la rive gauche de ce fleuve. Toutes les apparences sont que le pays que les bourguignons occupèrent alors, est le même que nous nommons à présent l'Alsace. Jovinus dans la vue de conserver leur amitié, eut-il la complaisance de les y laisser prendre des quartiers ? Honorius pour les gagner, leur fit-il une concession pareille à celle qu'il venait de faire aux visigots ? Les histoires qui nous restent n'en disent rien.

Grégoire de Tours nous a conservé un fragment de l'endroit de l'histoire de Frigeridus, où il est parlé de la fin tragique de plusieurs des partisans de Jovinus et de Sebastianus. Le voici : [dans ce temps-là, ceux qui commandaient pour Honorius,...](#) etc. Comme l'Auvergne était une des cités de la première Aquitaine, et comme la première Aquitaine était une des provinces de la confédération Armorique, il faut que Constance et ceux qui commandaient pour Honorius dans les Gaules, eussent déjà obligé une partie de cette province à rentrer dans le devoir. [La cité de Trèves](#) (c'est Frigeridus qui reprend la parole) [fut mise à feu et à sang par les francs dans une seconde invasion qu'ils y firent](#). Frigeridus comptait sans doute pour la première irruption des francs dans les Gaules, leur entrée dans ce pays-là, lorsqu'ils y vinrent rejoindre Jovinus en quatre cent onze, dans le temps que ce tyran se mettait en marche pour aller attaquer le patrice Constance qui assiégeait Arles. Il paraît aussi que Frigeridus compte pour la seconde irruption des francs dans la cité de Trèves, les hostilités qu'ils commirent dans ce district qui tenait peut-être le parti d'Honorius, lorsqu'ils vinrent dans les Gaules en quatre cent treize pour secourir Jovinus contre Ataulphe.

Suivant Jornandès, les hostilités des francs et des bourguignons, cessèrent dès qu'Ataulphe fut bien établi dans les Gaules, et ces deux nations intimidées se continrent dans les pays qu'elles occupaient alors ; c'est-à-dire, qu'elles n'envahirent plus les contrées voisines, et qu'elles discontinuèrent même d'y faire des courses. Ainsi le passage de Jornandès ne signifie point que les bourguignons et les francs aient alors repassé le Rhin pour retourner dans leur ancienne patrie. Comme nous le verrons par la suite de l'histoire, les bourguignons demeurèrent dans l'Alsace ou dans les pays voisins, et les francs restèrent dans les régions des Gaules qu'ils avaient déjà occupées, dans celles où nous verrons qu'ils étaient encore quand Castinus les attaqua en quatre cent dix-

huit, et dans lesquelles ils se maintinrent comme peuple indépendant, jusqu'à la guerre qu'Aetius leur fit en quatre cent vingt-huit. Quelle était cette contrée des Gaules dont les francs auront pu se saisir à la faveur de leurs liaisons avec Jovinus ? Celle dont nous verrons qu'Aetius les déposséda, la partie de la rive gauche du Rhin séparée de l'ancienne France uniquement par le lit de ce fleuve.

Suivant le cours que prenaient les affaires de l'empire depuis qu'Honorius s'en reposait sur Constance, on pouvait espérer qu'au bout de quelque temps la tranquillité et l'ordre seraient rétablis dans le partage d'occident ; mais les événements qui arrivèrent durant le reste de l'année quatre cent treize et l'année suivante, y augmentèrent bien le trouble et la confusion.

En premier lieu, Heraclien proconsul d'Afrique, s'y fit proclamer empereur, et peu de temps après sa révolte il arma la flotte la plus nombreuse dont l'histoire romaine fasse mention, et il passa sur cette flotte en Italie, pour s'y faire reconnaître. Dans ces circonstances Honorius n'aura point manqué de rappeler une partie des troupes qu'il avait dans les Gaules, afin d'en grossir l'armée qu'il voulait opposer à son ennemi le plus dangereux. En effet l'armée de l'empereur se trouva bientôt assez forte pour donner auprès d'Otricoli une bataille contre celle de l'usurpateur. L'action fut sanglante. Enfin Heraclien fut défait et réduit à se sauver en Afrique. Ceux qui s'étaient attachés à lui dans sa prospérité, l'abandonnèrent dans sa disgrâce. Quand il voulut y lever une nouvelle armée, il ne trouva plus de soldats, et il fut obligé à chercher son asile dans un temple de Carthage ; c'est-là qu'il fut arrêté, et dans la suite il fut mis à mort.

En second lieu, Honorius et Ataulphe se brouillèrent de nouveau. Une des conditions de leur traité était que le roi des visigots rendrait à l'empereur sa sœur Placidie. Ataulphe refusa de la rendre, alléguant pour raison qu'Honorius ne lui avait point encore fourni tout ce qu'il devait lui fournir aux termes du traité. L'apparence est que les raisons dont Ataulphe se servait pour justifier son refus, n'étaient que des prétextes, et qu'il voulait, quoiqu'il eût promis, retenir Placidie dans le dessein de l'épouser ; ce qu'il fit l'année suivante.

Les visigots recommencèrent donc leurs hostilités, en tâchant de surprendre Marseille et quelques autres villes importantes qui étaient à portée de leurs quartiers. Ils échouèrent dans leur tentative sur Marseille, mais ils furent plus heureux à Narbonne, puisqu'ils s'en rendirent maîtres durant le temps des vendanges de l'année quatre cent treize. Ce qui rend certaine l'année de cet événement, c'est qu'Idace le rapporte immédiatement, avant que de raconter la mort d'Heraclien arrivée constamment avant la fin de cette année-là.

L'année suivante Ataulphe ne garda plus aucunes mesures avec Honorius. Ataulphe engagea Attale, ce fantôme d'empereur qu'Alaric avait fait proclamer dans Rome lorsqu'il était aux portes de cette ville, et qui avait depuis suivi les visigots dans les Gaules, à y reprendre la pourpre ; et à s'y ériger de nouveau en souverain ; c'était déclarer Honorius déchu de toute autorité dans les lieux où les visigots auraient quelque pouvoir, et lui donner à connaître qu'ils y voulaient régner véritablement. Heureusement pour Honorius, Ataulphe épousa la même année Placidie. Cette princesse habile sut si bien ramener l'esprit de son mari, qu'il changea de sentiment et de dessein.

Au lieu que jusque là il n'avait pensé qu'à détruire les romains, pour rendre les visigots les maîtres de la monarchie fondée par Romulus, il s'affectionna aux romains, et il voulut devenir leur défenseur. Voici ce que nous lisons dans Orose concernant les sentiments où était Ataulphe, lorsqu'il mourut l'année suivante,

c'est-à-dire, en quatre cent quinze : [Ataulphe, comme je l'ai toujours ouï dire, et comme...](#) etc. Les peuples qui s'établissent dans les pays éloignés de leur patrie, changent bien de caractère et de moeurs au bout de quelques générations. Ces visigots, que leur roi croyait incapables des vertus civiles les plus nécessaires dans une société, s'établirent à quelque temps delà en Espagne, et c'est d'eux qu'étaient descendus ces vieux castillans si sages et si fermes, enfin nés avec un talent si supérieur pour le gouvernement des nations étrangères.

L'inquiétude que donnait aux visigots le patrice Constance, qui commandait dans les Gaules pour Honorius, aura peut-être autant contribué à faire prendre au roi Ataulphe des sentiments de modération, que toutes les réflexions dont l'histoire d'Orose nous rend compte. En effet, le général romain se conduisait avec tant de prudence et tant d'habileté, il était si dévoué aux intérêts de sa monarchie, qu'il faisait dire à tous ses concitoyens ; [que les empereurs avaient eu grand tort...](#) etc. Ataulphe, conformément à ses bonnes intentions et à ses intérêts présents, traita donc avec Honorius, et il parait que les conditions de leur accommodement furent que les visigots abandonneraient la protection d'Attale, et qu'ils évacueraient les Gaules, d'où ils passeraient en Espagne, pour y faire la guerre au nom de l'empire contre les barbares qui s'étaient cantonnés dans cette province et pour la reconquérir. Il était sans doute permis aux visigots par cette convention, de prendre des quartiers en Espagne, et principalement dans les lieux d'où ils chasseraient les vandales, les alains et les autres étrangers. Ce que dit Idace sur l'accommodement d'Ataulphe, qui se fit à la fin de l'année quatre cent quatorze, ou au commencement de l'année quatre cent quinze, semble pouvoir signifier que cet accommodement fut précédé par quelque action de guerre dans laquelle Ataulphe aurait reçu un échec.

Quoiqu'il en ait été, les visigots en l'année quatre cent quinze évacuèrent Narbonne, aussi bien que tous les lieux qu'ils tenaient dans les Gaules, et ils prirent la route d'Espagne. Ils abandonnèrent aussi Attale, qui fut ensuite arrêté par les romains du pays, et livré entre les mains de Constance. Ataulphe n'entra point dans l'intérieur de l'Espagne, il fut tué à Barcelone par les visigots, et Vallia s'empara du trône, après s'être défait de quelques autres ambitieux qui avaient la même prétention que lui. Idace dit : [Ataulphe déterminé par le patrice Constance à quitter Narbonne pour passer en Espagne, fut assassiné par un des siens, tandis qu'il était en conversation avec ses courtisans.](#) Il eut pour successeur immédiat Sigéric qui fut tué peu de temps après son élection. Vallia qui succéda à Sigéric, convint avec les romains d'entretenir l'accord qu'eux et son prédécesseur Ataulphe ils avaient fait, et il passa ensuite en Espagne pour y faire la guerre aux alains et aux vandales qui occupaient la Lusitanie et la Bétique ; ce sont les pays connus aujourd'hui sous le nom de Portugal et d'Andalousie. Suivant la chronique de Prosper, la première idée de Vallia n'était point de s'en tenir au traité que son prédécesseur Ataulphe avait fait. [Après le meurtre d'Ataulphe, dit Prosper, les visigots ayant fait quelques mouvements, ils eurent aussitôt en tête le patrice Constance qui les repoussa.](#) Ce ne fut donc apparemment qu'après que Constance eût remporté quelque avantage sur les visigots, qu'ils renouvelèrent le traité fait entre eux et ce patrice sous le règne d'Ataulphe.

On peut bien croire que lorsque Constance et Vallia renouvelèrent le traité fait sous le règne d'Ataulphe, ils y changèrent et ajoutèrent quelques articles. Une des nouvelles conditions qu'on y inséra, fut que Vallia rendrait à Honorius sa sœur Placidie, veuve d'Ataulphe. Constance qui songeait dès lors à épouser cette princesse, ce qu'il fit peu de temps après, avait intérêt de faire insérer dans le

traité qu'il négociait, un article qui stipulât qu'elle serait remise entre les mains d'Honorius ; et dans ces occasions, le ministre le plus fidèle est celui qui fait seulement aller de pair ses intérêts particuliers, avec ceux de son maître. Le traité fut exécuté de bonne foi. Les visigots rendirent Placidie, et ils passèrent en Espagne, dans le dessein d'y verser leur sang, en y faisant la guerre sous les auspices de l'empereur contre les barbares qui s'y étaient cantonnés. Suivant l'apparence, ce traité fut exécuté peu de temps après sa conclusion ; et ce fut en quatre cent seize que Placidie fut rendue, et que Vallia acheva de passer les Pyrénées. Ce prince fit d'abord de grands progrès en Espagne où il répandit des ruisseaux du sang, des barbares qu'il sacrifiait à la vengeance de Rome. Quand nous aurons parlé de ce qui se passa dans les Gaules, lorsque Vallia les eut évacuées, nous dirons quelque chose de plus, concernant les exploits qu'il fit en Espagne.

## CHAPITRE 5

### **Réduction d'une partie des Armoriques à l'obéissance de l'empereur. Honorius ordonne en quatre cent dix-huit que l'assemblée générale des Gaules se tienne à l'avenir dans Arles. Division des Gaules, en Gaules absolument dites en pays des sept provinces. De Pharamond.**

Nous savons qu'à la fin de l'année quatre cent seize, ou au commencement de l'année quatre cent dix-sept, Honorius traitait actuellement avec les Armoriques, pour les ramener sous son obéissance. Cette négociation était conduite principalement par Exuperantius, citoyen du diocèse de Poitiers, et que nous verrons dans la suite préfet du prétoire dans le département des Gaules ; le lieu de sa naissance le rendait très propre à être l'entremetteur de cet accommodement.

Voici comment nous savons ce fait-là. Claudius Rutilius Numantianus était un homme de grande considération né en Aquitaine, mais qui avait demeuré longtemps en Italie, et il y avait même rempli plusieurs dignités éminentes, lorsque vers l'année quatre cent seize de l'ère chrétienne, il voulut revenir dans les Gaules sa patrie, où l'on se flattait que le calme allait être rétabli. Rutilius y revint en effet. Comme il était poète, il lui prit envie, durant l'oisiveté à laquelle ceux qui sont en route se trouvent réduits quelquefois, de composer en vers la relation de son voyage ; et nous avons encore une grande partie de cette relation. Il nous y apprend qu'il se mit en chemin l'année onze cent soixante et neuf de la fondation de Rome, c'est-à-dire, l'année quatre cent seize de la naissance de Jésus-Christ.

Dans un endroit de son poème, Rutilius dit, en parlant d'un palladius, jeune homme d'une grande espérance, né dans les Gaules, et qu'on avait envoyé à Rome pour s'y former ; [qu'Exsuperantius, le père de ce palladius, enseignait...](#) etc. Il était probablement arrivé dans les pays de la confédération Armorique, ce qui arrive ordinairement dans les pays qui se soulèvent contre leur souverain, et qui veulent établir une nouvelle forme de gouvernement ; c'est que les personnes de condition médiocre qui sont plus hardies et plus entreprenantes que les citoyens notables, parce qu'elles sont moins satisfaites de leur condition présente que les autres, s'arrogent dans leur parti toute la considération, et qu'elles en abusent, pour opprimer ceux à qui elles obéissaient avant les troubles. [La noblesse des provinces unies, et celles des provinces obéissantes,](#)... etc. On sait avec quelle insolence la *canaille ligueuse* traitait en France les personnes respectables qui se trouvaient engagées dans le parti de la sainte union.

Il paraîtra clairement par la suite de cette histoire, qu'en quatre cent seize, ou dix-sept, Exsuperantius ne fit rentrer dans le devoir qu'une partie des provinces de la confédération Armorique, et qu'ainsi ce romain ne termina point l'affaire à laquelle il travaillait actuellement, tandis que Rutilius écrivait son itinéraire. Suivant les apparences, Exsuperantius ne put ramener alors sous l'obéissance de l'empereur que celles des cités de la seconde Aquitaine que les visigots n'avaient point réduites, et la plupart des cités de la première Aquitaine. En effet nous trouverons dorénavant plusieurs cités de ces deux provinces dans une pleine dépendance des officiers du prince, quoiqu'elles fussent comprises certainement

dans le commandement Armorique. Il en sera de même des cités de la seconde Belgique dont il est probable qu'une partie, du moins était entrée d'abord dans cette confédération. Mais d'un autre côté, la seconde, la troisième, et la quatrième des provinces lyonnaises doivent avoir été sourdes aux remontrances d'Exsuperantius. Car l'on verra clairement par la suite de l'histoire que ces provinces persévèrent alors dans la résolution de ne point se soumettre à l'autorité des officiers nommés par l'empereur.

Quoique les Armoriques ne se fussent point soulevés contre Honorius, mais contre le tyran Constantin, il ne s'ensuit pas qu'ils aient dû consentir à se remettre sous le gouvernement du préfet du prétoire et des autres officiers impériaux, aussitôt que ces officiers eurent cessé d'être ceux de Constantin, et qu'ils furent redevenus les officiers d'Honorius. Depuis l'année quatre cent neuf que les provinces Armoriques s'étaient mises en république jusqu'à l'année quatre cent seize, les personnes qui s'étaient emparées de l'autorité dans cet état, avaient goûté la douceur de commander. Elles ne manquaient donc pas de représenter à leurs compatriotes qu'ils ne seraient pas mieux traités par les officiers d'Honorius, qu'ils l'avaient été par les officiers du tyran et par ceux de ses devanciers. Elles leur disaient qu'on rétablirait les impôts supprimés, qu'en un mot toutes les vexations dont on se plaignait depuis plusieurs siècles, recommenceraient, dès qu'on serait rentré sous le joug des courtisans d'Honorius. Enfin ceux dont l'intérêt était de faire durer la révolte, avaient le pouvoir en main.

Honorius pour accélérer la pacification des Gaules, que le passage des visigots en Espagne, et ses négociations avec les Armoriques lui faisaient espérer, accorda dans ce temps-là une amnistie générale de tous les crimes commis à l'occasion des derniers troubles. Il était impossible que pendant ces désordres plusieurs personnes, sous prétexte de servir l'état, n'eussent vengé des injures particulières, et qu'un grand nombre de citoyens ne fût coupable d'avoir entretenu des intelligences secrètes avec les barbares, crime qui, suivant les lois impériales, devait être puni par le feu. [Si quelqu'un](#), dit une de ces lois, [a donné aux barbares...](#) etc. Ce fut aussi dans le même temps qu'Honorius, dont les provinces germaniques, du moins en partie, reconnaissaient l'autorité depuis la mort de Jovinus, y envoya Castinus qui commandait les troupes de la garde impériale, pour faire la guerre aux francs, c'est-à-dire, suivant les apparences, à ceux des francs qui avaient pillé la cité de Trèves, et qui s'étaient cantonnés sur le territoire de l'empire. On lit dans Grégoire de Tours : [Frigeridus, après avoir raconté qu'Asterius reçut les patentes de la dignité de patrice...](#) etc. N'y avait-il dans Sulpitius et dans Frigeridus, concernant les francs, que les passages que Grégoire de Tours en a extraits ? C'est ce qui paraît impossible, attendu le sujet que ces deux auteurs avaient traité ? Pourquoi Grégoire de Tours, s'est-il lassé d'extraire ? Reprenons la suite de l'histoire.

Ce qui nous fait rapporter à l'année quatre cent dix-sept, ou pour le plus tard, à l'une des deux années suivantes, l'entreprise d'Honorius contre les francs de laquelle il est ici question, c'est que lorsqu'elle se fit, Castinus n'était point encore maître de la milice dans le département des Gaules. Frigeridus l'eût désigné par le nom de cet emploi, puisque cet historien qui était romain, a dû qualifier exactement les officiers qui de son temps ont rempli les grandes charges de l'empire, lorsqu'il avait occasion de parler d'eux. Or quand Constance le mari de Placidie mourut, en quatre cent vingt et un, Castinus était déjà maître de la milice. Idace lui donne cette qualité, en parlant d'un événement arrivé en Espagne, et qu'il rapporte immédiatement après avoir parlé de la mort de

Constance. Quel succès eut l'expédition de Castinus ? Frigeridus le disait, mais Grégoire de Tours, nous venons de nous en plaindre, n'a point transcrit ce qu'en rapportait cet historien ; et nous allons voir qu'en l'année quatre cent dix-huit Honorius n'était encore bien obéi que dans les sept provinces méridionales des Gaules. Nous verrons même dans la suite que les francs étaient toujours cantonnés en quatre cent vingt-huit dans les Gaules. Cependant dès l'année quatre cent dix-sept, cet empereur fit à Rome une entrée triomphale, comme si tous ses ennemis eussent été domptés. On vit marcher devant son char cet Attale qui avait été proclamé deux fois empereur, et qui fut relégué après le triomphe dans l'île de Lipari.

Enfin Honorius qui était alors très bien servi par Constance, donna en l'année quatre cent dix-huit l'édit suivant, pour rétablir l'ordre dans celles des provinces des Gaules qui reconnaissaient pleinement son autorité ; c'était un moyen d'acheminer la réduction de celles qui persévéraient encore dans la confédération Armorique.

*Honorius et Théodose, empereurs. Au très illustre Agricola, préfet du prétoire des Gaules.. Nous avons résolu en conséquence...* etc. Nous ferons plusieurs observations sur l'édit d'Honorius ; et la première sera sur la question qui se présente d'abord. Quelles étaient les sept provinces des Gaules dont il est fait mention dans cet édit, sans que néanmoins le dénombrement y en soit fait ? Voici mon opinion sur ce point-là.

Dès le quatrième siècle, il était déjà d'usage dans le discours ordinaire, de diviser quelquefois la Gaule, en Gaules proprement dites, et en un pays désigné alors par le nom *des cinq provinces*, et qui comprenait les provinces méridionales de la Gaule. Quelques-unes de ces cinq provinces ayant été partagées en deux, depuis que cette division arbitraire eût été mise en usage, on ne dit plus *les Gaules et les cinq provinces*, mais *les Gaules et les sept provinces*. La notice des Gaules rédigée sous le règne d'Honorius et imprimée par le père Sirmond, celle en un mot que les savants croient la meilleure de toutes, après avoir fait l'énumération des dix provinces qu'on appelait proprement la Gaule suivant cette division ; et après avoir dit quelles cités se trouvaient dans chacune de ces dix provinces, ajoute : *il y a encore les cités suivantes dans les sept provinces*, et puis elle fait l'énumération des cités qui se trouvaient dans chacune des sept provinces. C'est-à-dire dans la Viennoise, dans la province des Alpes Maritimes, dans la seconde Narbonnaise, dans la première Narbonnaise, dans la Novempopulanie, dans la seconde Aquitaine, et dans la première Aquitaine. On peut voir dans les annales ecclésiastiques du père le Coite plusieurs passages d'auteurs, soit du quatrième siècle, soit du cinquième, qui font foi que la division de la Gaule en Gaules proprement dites, et en pays des cinq ou des sept provinces, avait lieu de leur temps dans le langage ordinaire.

Je ne crois pas néanmoins que les sept provinces, aient jamais fait soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre militaire, un corps d'état distinct du reste de la Gaule, ni jamais eu un gouvernement séparé, et même aucun commandant particulier.

La division de la Gaule en sept provinces, et en Gaules proprement dites, n'avait lieu que dans le langage ordinaire avant l'année quatre cent dix-huit qu'elle devint réelle en quelque manière par la convocation de l'assemblée d'Arles. Cette division était à peu près de même nature que la division de la Gaule *en Gaules citériennes, et en Gaules ultérieures*, laquelle avait aussi lieu quelquefois dans le style du monde durant le cinquième siècle, et passait même dans les histoires,

bien que, comme nous le verrons plus bas, on n'eût aucun égard à cette dernière division dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire. Il est vrai que plusieurs savants ont cru que dès le commencement du règne d'Honorius nos sept provinces fussent régies par un officier particulier, nommé le vicaire des sept provinces, et qu'elles fissent par conséquent dès lors, une espèce de corps d'état particulier. Mais je crois qu'ils ont été trompés par une faute de copiste ou d'imprimeur, laquelle se trouve dans le texte de la notice de l'empire donné par le pancirole, et qui a passé de-là et dans l'extrait de cette notice que Duchesne a insérée dans son premier volume du recueil des historiens de France, et dans bien d'autres livres. Voici en quoi consiste ce vice de clerc.

Le diocèse du préfet du prétoire des Gaules comprenait les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne ; et cet officier avait dans chacune de ces trois grandes provinces de l'empire, un vicaire général. Le vicaire général des Gaules s'appelait le vicaire des dix-sept provinces des Gaules. C'était le nombre des provinces dans lesquelles les Gaules étaient alors divisées, et sur lesquelles s'étendait l'autorité de ce vicaire. Or le texte de la notice de l'empire donné par le pancirole, au lieu d'appeler ce vicaire général des Gaules dans l'endroit où il en est parlé, le *vicaire des dix-sept provinces* ; au lieu de dire *vicarius decem et septem provinciarum*, ce texte l'appelle seulement *vicarius septem provinciarum*. On y lit : *voici les provinces qui reconnoissaient le vicaire des sept provinces...* que ce soit une faute, on n'en saurait douter ; car dans l'énumération des provinces qui reconnoissaient cet officier, et qui suit immédiatement les paroles que je viens de rapporter, on trouve le nom de toutes les dix-sept provinces des Gaules. Ce que je viens de dire, est si sensible, que Pancirole commente son texte sans égard à la faute d'impression, qui se trouve dans son édition, je veux dire sans égard à l'omission de *decem* ; partout il appelle le vicaire dont nous parlons, *le vicaire des dix-sept provinces*, et non pas *le vicaire des sept provinces*. Voilà la source de l'erreur qui a fait croire que les sept provinces avaient un officier particulier, et qu'elles faisaient une espèce de corps d'état distinct du reste des Gaules, même avant l'édit d'Honorius rendu en quatre cent dix-huit, qui en fit une espèce de corps d'état particulier, mais plutôt fictif que réel. Ce corps ne fut jamais réputé une grande province séparée du reste des Gaules. Il n'eut jamais à ce qui me paraît, ni un préfet du prétoire, ni un maître de la milice, ni aucun gouverneur particulier. Les sept provinces même après 418, continuèrent d'obéir aux officiers supérieurs qui commandaient dans les Gaules.

La division de la Gaule ou des Gaules, en Gaules proprement dites, et en pays des sept provinces, n'était donc avant cet édit qu'une de ces divisions purement arbitraires, que l'état ne connaissait point. Il est vrai qu'on trouve dans la notice de l'empire quelques emplois de finance particuliers dans les sept provinces. Mais on peut dire deux choses à cet égard. La première c'est que pour multiplier les emplois lucratifs, on aura créé avant l'année 418, quelques nouvelles commissions dans nos sept provinces. La seconde, c'est que ces emplois n'auront été érigés que depuis l'année quatre cent dix-huit, et la convocation de l'assemblée d'Arles, mais qu'on en aura fait mention dans les copies de la notice transcrites postérieurement à cette année-là.

Le peuple ne laisse pas d'adopter ces sortes de divisions, parce qu'elles sont fondées sur des choses sensibles, comme la différence des coutumes, des usages, des moeurs et des habits qui se trouve entre les habitants de pays contigus, et qui se fait remarquer aisément. Suivant toutes les apparences, la division des Gaules, en Gaules proprement dites, et dans les pays des sept

provinces, provenait de-là, ainsi que cette autre division du même pays en *Gaules ultérieures* et en *Gaules citérieures*, de laquelle nous avons déjà promis de parler en son lieu.

Toutes les Gaules ne se transformèrent pas, s'il est permis de parler ainsi, en une contrée romaine dans l'espace d'un seul jour. La ressemblance qui se trouvait sous l'empire d'Honorius entre les habitants des Gaules et les habitants de l'Italie, avait été l'ouvrage de plusieurs siècles. Elle ne s'était introduite que successivement, et le progrès de la politesse et des mœurs romaines ne dut point même se faire partout également. Il était naturel que les provinces méridionales des Gaules, que celles qui furent appelées les *cing provinces*, et puis les *sept provinces* se polissent et prissent les mœurs romaines plutôt que les provinces septentrionales. Ces provinces méridionales avaient plus de commerce avec l'Italie, que n'en avaient les autres, et leur climat étant d'ailleurs semblable à celui de l'Italie, il favorisait davantage l'introduction des bains et de plusieurs autres usages des romains. Ainsi ces provinces méridionales étant venues à se polir plutôt que les autres, ayant pris plutôt que les autres les mœurs et les usages des romains, elles auront paru du moins durant un temps, plus semblables à l'Italie, qu'au reste des Gaules ; et par-là elles auront porté le monde à les distinguer du reste des Gaules par un nom particulier, qui leur sera même demeuré dans la suite, quoique, si l'on veut, le reste des Gaules fût devenu presque aussi romain qu'elles. Il suffit que la différence dont je parle, eût subsisté durant un temps. Or Pline qui vivait sous Vespasien, dit, en parlant de la plus grande partie du pays appelé dans le cinquième siècle les sept provinces, et en suivant la première division des Gaules suivie par les romains : [On appelle la province Narbonnaise](#),... etc.

Il était même permis aux sénateurs romains originaires de la Gaule narbonnaise d'y aller sans en demander la permission à l'empereur, quoiqu'une loi d'Auguste défendît à ces magistrats de sortir de l'Italie et d'aller dans les provinces sans une permission expresse du souverain. On avait excepté cette portion des Gaules, ainsi que la Sicile, de la loi générale, parce qu'on les regardait, s'il est permis de parler ainsi, comme une extension, comme une continuation du territoire de l'Italie. La loi particulière faite en faveur des sénateurs de la Gaule narbonnaise avait même été faite dès le règne de l'empereur Claudius. L'Aquitaine qu'on sait avoir été un pays si poli du temps des empereurs, et si fertile alors en poètes et en orateurs latins, faisait presque toute l'autre partie du pays appelé les sept provinces au commencement du cinquième siècle. Voilà, suivant mon opinion, tout ce qui aura fait donner dans le langage ordinaire, cette dénomination à la contrée dont il s'agit ici.

Je ne pense donc pas, et je le répète, que les sept provinces aient jamais fait un corps d'état particulier et réellement distinct ni dans l'ordre civil ni dans l'ordre militaire, même après l'année quatre cent dix-huit ; mais cette année-là, les conjonctures où se trouvaient les Gaules, donnèrent lieu à former une espèce de corps d'état apparent plutôt que réel, qui aura été composé de six de ces provinces demeurées dans l'obéissance, et d'une autre province, qui par rapport à sa situation présente se trouvait de même condition qu'elles. Ces six provinces auront donc été la Viennoise, la province des Alpes, la seconde Narbonnaise, la première Narbonnaise, la Novempopulanie et la seconde Aquitaine, qui étaient déjà comprises dans le nombre des sept provinces. Les cinq premières depuis le passage des visigots en Espagne étaient pleinement sous l'obéissance de l'empereur ; et jamais aucunes d'elles n'étaient entrées dans la confédération Armorique. Nous avons vu qu'il était probable qu'Exsuperantius eût ramené à

son devoir la seconde Aquitaine, qui faisait la sixième province. Honorius qui songeait à rétablir l'ordre dans la partie des Gaules où il était le maître, en attendant qu'il pût obliger l'autre partie à reconnaître l'autorité impériale, aura donc jugé à propos en quatre cent dix-huit, de convoquer les états de ces six provinces. Il ne pouvait point appeler les représentants de la première Aquitaine qui faisait la septième province parce qu'elle était encore du moins en partie, de la confédération Armorique. D'un autre côté, l'on était accoutumé à entendre dire les *sept provinces*, et il convenait pour plusieurs raisons dont il sera bientôt parlé, de ne se pas servir d'une autre dénomination. On aura donc substitué à la première Aquitaine, la première Lyonnaise demeurée fidèle à l'empereur, quoique originairement elle ne fut pas une des sept provinces, mais bien une province du pays appelé proprement les Gaules, dans le langage ordinaire. Honorius aura convoqué ensuite sous le nom des états *des sept provinces* les états de chacune de ces sept provinces, en leur envoyant une expédition de l'édit que nous avons rapporté. On était accoutumé dans les Gaules depuis longtemps à cette dénomination, qui par conséquent ne paraissait point annoncer aucune nouveauté de mauvais augure ; au contraire elle cachait en quelque sorte, la cause qui avait comme réduit à sept provinces les dix-sept provinces des Gaules.

D'où savez-vous, me dira-t-on, que les sept provinces qu'Honorius convoquait à Arles, et que son édit ne nomme point, n'étaient pas les mêmes que celles qui sont comprises sous le nom des *sept provinces* dans la notice des Gaules, et que ce n'était pas la première Aquitaine, mais la première Lyonnaise qui faisait la septième province ? Je le sais d'Hincmar, et voici l'endroit de ses ouvrages qui me l'apprend : [un règlement](#),... etc. Voilà quelle est la teneur de l'édit des empereurs, et quelle était suivant Hincmar, celle des décrétales des papes.

Bornons-nous ici à ce qui regarde le gouvernement civil dans le passage d'Hincmar que nous venons de rapporter. On ne saurait douter que ce prélat n'y entende parler de l'édit d'Honorius, dont nous avons donné la traduction. Ce que dit Hincmar de la date et du dispositif de l'espèce de rescrit dont il parle, le fait connaître suffisamment ; d'ailleurs, comme ce prélat qui fleurissait sous le règne de Louis le Débonnaire, a vécu dans un temps où la mémoire des changements considérables arrivés dans le gouvernement civil des Gaules durant le cinquième siècle, n'était pas encore tout à fait éteinte, et quand l'ancienne division par provinces subsistait toujours dans l'ordre ecclésiastique, il mérite d'être cru, lorsqu'il fait le dénombrement des sept provinces, à qui s'adresse l'édit d'Honorius, et que cet édit ne nomme point. Il est vrai que des savants du dernier siècle ont prétendu, sans alléguer aucune autorité, qu'il fallut corriger le texte d'Hincmar, et y lire non pas *lugdunensem*, mais *aquitaniam primam*. Mais qu'on fasse attention que dans la supposition qu'il y a une faute aussi grossière dans le texte d'Hincmar, et qu'il s'y trouve *la première Lyonnaise* au lieu de *la première Aquitaine*, il faut penser que c'est Hincmar lui-même qui a commis cette faute. On ne saurait la mettre sur le compte des copistes. Il ne leur est arrivé que trop souvent et tout le monde en tombe d'accord de mettre une lettre, ou bien un chiffre pour un autre, mais on ne leur reproche pas d'avoir mis un nom propre pour un autre quand ces deux mots se ressemblent aussi peu que *lugdunensis* et *aquitania*. Or c'est ce qu'on ne croira point, quand on fera réflexion que Hincmar a vécu dans un temps où la tradition devait conserver encore la mémoire d'un pareil événement, comme sur la connaissance qu'il avait de nos antiquités. En second lieu, quoiqu'on ne soit point obligé d'alléguer des raisons, pour rejeter les corrections qu'on propose sans être autorisé, ou sur un manuscrit, ou sur la nécessité évidente de restituer un texte sensiblement

défectueux, je ne laisserai pas d'en rapporter ici une très forte, pour ne point admettre la correction dont il s'agit. La voici. Si la première Aquitaine eût été l'une des sept provinces convoquées à l'assemblée d'Arles, Honorius n'aurait pas dit dans son rescrit, comme il le dit : [que des sept provinces, la Novempopulanie et la seconde Aquitaine étaient les provinces les plus éloignées de la ville d'Arles.](#) Il eût dit que c'étaient les deux Aquitaines. Les extrémités de la première Aquitaine, dont Bourges était la ville métropolitaine, sont encore plus éloignées d'Arles que les extrémités de la Novempopulanie.

Enfin le texte d'Hincmar tel qu'il est, s'accorde beaucoup mieux avec ce que nous savons d'ailleurs touchant l'état où les Gaules étaient en quatre cent dix-huit, qu'il ne s'accorderait avec ces mêmes notions, après qu'il aurait souffert la correction dont nous ne voulons pas.

Honorius aura convoqué la première Lyonnaise à l'assemblée d'Arles, parce que cette province était alors pleinement soumise à ses ordres, et il n'aura point convoqué la première Aquitaine, parce que plusieurs de ses cités étaient encore engagées dans la confédération Armorique, quoique l'Auvergne et quelques autres des cités de cette même province fussent déjà rentrées dans le devoir. Il aura paru contre la dignité de l'empire, dont on ne fut jamais si jaloux que lorsqu'il avait cessé d'être respectable par ses forces, et qu'il touchait à sa ruine, de convoquer une partie des cités d'une province, sans convoquer l'autre en même temps, et d'avouer ainsi dans un édit qu'il y avait des sujets dont on n'était déjà plus le maître. L'inconvénient était encore plus grand à convoquer des sujets qui n'obéiraient pas. Personne ne peut avoir oublié une observation que M de Valois fait en plus d'un endroit, concernant la vanité des empereurs des romains d'orient, qui dans la vue de montrer qu'ils régnaient toujours sur un aussi grand nombre de provinces que leurs prédécesseurs, avaient coutume, afin que ce nombre ne parût point diminué, quand les barbares leur en avaient enlevé quelqu'une, de partager alors en deux provinces, une des provinces qui leur restaient.

Claudien introduit dans un de ses poèmes l'orient qui se plaint de cette supercherie. [La cour](#), dit ce personnage allégorique, [n'est occupée que de danses et de festins...](#) etc. Les raisons qui empêchaient qu'on n'invitât la première Aquitaine à l'assemblée d'Arles, auront aussi empêché qu'on n'y invitât les deux provinces germaniques et les deux provinces belgique, quoiqu'il y eût plusieurs de leurs cités où l'autorité de l'empereur était reconnue. Les barbares en tenaient plusieurs autres, et d'autres étaient encore engagées dans la confédération Armorique.

Il faut faire encore une observation sur celle des dispositions de l'édit d'Honorius qui semble fixer dans Arles le siège de la préfecture des Gaules. Nous avons rapporté dans le premier livre de cet ouvrage que Constantin le Grand avait mis dans Trèves le prétoire ou le siège de la préfecture des Gaules, qui comprenait les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne ; et l'on voit par l'histoire et par diverses lois des empereurs, que ce tribunal auguste y était encore les dernières années du quatrième siècle ; très probablement il ne fut déplacé qu'après la grande invasion que les barbares firent dans les Gaules en l'année quatre cent sept. Les guerres et les autres malheurs dont cet événement fut suivi, et qui, comme nous l'avons vu, furent si funestes à la ville de Trèves en particulier, auront obligé le préfet des Gaules, qui ne devait pas commettre sa dignité très respectable à la vérité, mais désarmée, à se retirer pour quelque temps dans un lieu moins exposé aux insultes des ennemis, et aux outrages des mauvais sujets.

Aussi voyons-nous dans la vie de saint Germain que vers l'année quatre cent quatorze, et un peu avant qu'il fût fait évêque d'Auxerre, Julius préfet des Gaules se tenait à Autun. Mais le désordre augmentant dans les Gaules, au lieu de diminuer, Julius ou quelqu'un de ses successeurs aura cru qu'il lui convenait de s'éloigner encore davantage des pays ennemis ou suspects, et il aura été attendre dans Arles des conjonctures plus heureuses, et qui lui permissent de reporter son siège à Trèves.

Tant que ce siège ne pouvait pas être à Trèves, il ne pouvait pas être placé plus convenablement que dans Arles, demeure voisine de l'Italie, et située à une aussi grande distance des provinces confédérées, et de celles où les barbares s'étaient cantonnés, que le pouvait être une ville des Gaules. Le Rhône la couvrait même du côté le plus suspect. Cette ville était encore plus à portée de l'Espagne qui était du département du préfet du prétoire des Gaules, que Trèves et qu'Autun. Il est vrai qu'Arles est bien éloigné de la Grande-Bretagne qui était aussi dans le département de ce préfet ; mais on a vu que cette grande province s'était soustraite dès l'année quatre cent neuf à l'obéissance des officiers de l'empereur. Il y avait encore une convenance à mettre, pour ainsi dire, en dépôt dans Arles, le siège de la préfecture des Gaules, puisque cette ville était déjà depuis longtemps la métropole de la province des Gaules, ou le lieu de la résidence du vicaire des dix-sept provinces, dans lesquelles se divisait la province des Gaules. Nous avons dit que ce vicaire était le lieutenant que le préfet des Gaules avait dans les Gaules, ainsi qu'il en avait un autre en Espagne, et un autre dans la Grande-Bretagne.

Il paraît en lisant une supplique présentée par quelques évêques des Gaules, en faveur des droits de l'église d'Arles, au grand saint Léon élu pape en quatre cent quarante, qu'Arles avait été déjà qualifiée de métropole des Gaules dans les rescrits d'un des deux empereurs du nom de Valentinien, qui ont régné avant Honorius, et dans des rescrits d'Honorius lui-même. Or comme du temps de ces deux Valentinien, c'était Trèves qui était la métropole du grand diocèse ou du département du préfet des Gaules, le Valentinien auteur du rescrit, n'a pu qualifier Arles de métropole des Gaules, que parce qu'elle était la métropole particulière des dix-sept provinces des Gaules, qui faisaient un des trois districts de ce diocèse, et par conséquent le lieu de la résidence ordinaire du vicaire de ces dix-sept provinces. Trèves était la métropole de tout le diocèse du préfet du prétoire des Gaules. Arles était la métropole particulière des Gaules. Les conjonctures étant devenues plus fâcheuses de jour en jour, Honorius aura par son édit de quatre cent dix-huit, fixé dans Arles le siège du préfet des Gaules, jusqu'à ce que des temps plus favorables permissent de le reporter à Trèves. Si dans la supplique dont nous venons de parler, les évêques qui la présentèrent à saint Léon près de trente ans après cet édit, il n'est pas fait mention de la nouvelle dignité qu'il semblait donner à la ville d'Arles. Si cette ville n'y est point qualifiée de métropole de tout le ressort de la préfecture du prétoire des Gaules, mais seulement de métropole des Gaules, c'est suivant mon opinion, que les romains aussi occupés du soin de déguiser les disgrâces de l'empire que nous avons vu qu'ils l'étaient, n'avaient garde de parler de cette nouvelle dignité comme d'une prééminence permanente. Ils n'auraient pas voulu qu'on eût pu penser qu'ils désespéraient de recouvrer Trèves, et d'y rétablir le siège de la préfecture des Gaules. D'ailleurs cette nouvelle dignité ne donnait dans les Gaules aucun droit nouveau à l'église d'Arles. L'affaire dont il s'agissait était une prétention de supériorité qu'avait l'église d'Arles sur d'autres églises des Gaules, et sa qualité de métropole particulière des Gaules suffisait seule pour fonder une

pareille prétention. Il n'était pas nécessaire qu'Arles, pour avoir cette prétention, fût la métropole de tout le diocèse du préfet des Gaules. Aussi voit-on qu'Arles avait mis en avant la prétention dont il s'agit dès l'année quatre cent un. Le temps de reporter à Trèves le siège de la préfecture des Gaules n'arriva jamais, et ce siège était encore dans Arles vers l'année cinq cent trente-sept, temps où les francs furent mis en possession d'Arles par les ostrogots.

Suivant la chronique de Prosper, Pharamond régnait dans l'ancienne France vers l'année quatre cent dix-huit. de quelle tribu était-il roi ? Je l'ignore. Ainsi je ne parlerai point davantage de ce prince, dont je ne trouve rien dans les autres écrivains du cinquième et du sixième siècle. Il y a même des critiques qui s'imaginent, mais sans fondement si l'on s'en rapporte à mon opinion, que la chronique de Prosper a été interpolée dans l'endroit où elle fait mention de Pharamond, et qu'on y a inséré le peu de mots qu'elle en dit.

## CHAPITRE 6

**Les visigots qui avaient évacué les Gaules, y rentrent. Il survient de nouveaux troubles dans l'empire. Mort d'Honorius. Valentinien III est fait empereur. Ce qui se passa les trois premières années de son règne.**

Après que les visigots eurent évacué les Gaules, leurs habitants devaient se flatter de l'espérance d'y voir la tranquillité rétablie par la voie de la conciliation et de la douceur. Mais cette espérance ne fut point de longue durée. Les visigots y revinrent, ou du moins ils se mirent en mouvement pour y revenir dès l'année quatre cent dix-huit. Voici ce qui se trouve dans Idace à ce sujet. **Tous les vandales silingiens furent exterminés par Vallia dans l'Espagne bétique ;...** Suivant les fastes de Prosper, ce fut le second jour de juillet de l'année quatre cent dix-huit, que naquit ce prince, qui fut depuis l'empereur Valentinien III<sup>e</sup> du nom. Ainsi, à en juger par l'ordre qu'Idace garde dans sa narration, le retour des visigots dans les Gaules était du moins convenu avant le deux de juillet de l'année quatre cent dix-huit que Valentinien naquit, ou du moins avant qu'Idace apprît cette naissance. Quant à la mort de Vallia, c'est par anticipation qu'Idace en parle sur l'année quatre cent dix-huit, puisqu'il est certain, comme on le verra, que ce prince ne mourut qu'en quatre cent dix-neuf.

Cependant les visigots ne furent rétablis de fait dans les quartiers des Gaules qu'ils avaient évacués, pour passer en Espagne qu'en l'année quatre cent dix-neuf. **Le patrice Constance, disent les fastes de Prosper,...** quelles furent précisément les bornes de cette concession qui s'étendait jusqu'à l'océan, suivant le passage d'Isidore qui va être rapporté ? Je n'en sais rien. Il paraît seulement, en faisant attention à la suite de l'histoire qu'on donna aux visigots, non pas la seconde Aquitaine en entier, mais seulement une portion de cette province, et quelques cités dans la première Narbonnaise ; on leur donna même dans d'autres provinces quelques districts.

Comme Rome ne cédait point aux visigots la pleine propriété et la souveraineté des provinces où elle leur accordait des quartiers, elle n'aura point eu autant d'attention pour ne point laisser enclaver le pays gardé dans les pays cédés, que les états qui font une cession absolue à un autre état, ont coutume d'en avoir dans ces occasions. Rome, c'est une observation que mon objet principal m'oblige de répéter, Rome, dis-je, qui ne permettait aux barbares qui n'obéissaient pas à ses officiers civils, en un mot *aux barbares ses hôtes*, de s'établir sur son territoire que pour y jouir de certains fonds, dont le revenu devait leur tenir lieu de solde, ne se faisait pas une grande peine de loger quelquefois ces hôtes en des lieux séparés les uns des autres par des pays où ces barbares n'auraient point de quartiers. Au contraire, il convenait à l'empire que les quartiers de nos confédérés ne fussent point contigus, afin qu'on pût couper plus aisément la communication entre eux. Le retour des visigots dans les Gaules, était donc l'effet du nouveau traité que Constance avait conclu avec eux, et en vertu duquel ces barbares, avant que d'y venir reprendre leurs quartiers, dont le principal était à Toulouse, remirent à l'empire romain plusieurs contrées des Espagne qu'ils avaient reconquises sur ses ennemis. Ce fut donc en quelque manière pour récompenser les visigots des services qu'ils lui avaient rendus, qu'il leur accorda de nouveau des quartiers dans les Gaules. En effet, nous allons voir que dans ces temps-là l'empereur envoya des officiers en Espagne, pour y

gouverner le pays, dont les suèves, les alains et d'autres barbares s'étaient emparés depuis l'année quatre cent neuf, et dont les visigots venaient de les chasser.

Quels étaient les motifs qui peuvent avoir engagé Constance à tirer les visigots de l'Espagne, où ils servaient si bien les romains, mais d'où ils n'avaient pas encore entièrement chassé les autres barbares, et à leur donner de nouveau des quartiers dans les Gaules qu'il sacrifiait ainsi au bien général de l'empire ? Autant qu'on peut le deviner, Constance en avait deux : le premier était de se servir des visigots contre les Armoriques qui ne voulaient point se laisser imposer de nouveau le joug qu'ils avaient secoué. L'autre était de tirer les visigots de l'Espagne, où il leur serait trop facile de se cantonner et de fonder une monarchie entièrement indépendante et formidable, pour les transplanter dans les Gaules, d'où il serait plus aisé de les renvoyer un jour au-delà du Rhin. Tous les empereurs et tous ceux de leurs ministres qui ont été réduits par la malignité des conjonctures à employer les armes des rois barbares dans les provinces romaines, ont dû, s'ils avaient quelque prudence, songer continuellement aux moyens dont ils pourraient se défaire de ces hôtes, dans l'instant où l'empire cesserait d'avoir besoin de leur épée.

Quand j'ai dit qu'en quatre cent dix-neuf les visigots furent mis de nouveau en possession des quartiers qu'ils avaient dans les Gaules, avant qu'ils allassent en Espagne, je n'ai point prétendu dire qu'on les eût remis en possession précisément des mêmes lieux, et surtout de la ville de Narbonne, ni des autres villes, dont ils pouvaient s'être rendus maîtres dès lors contre la teneur de leurs conventions avec les romains. Nous verrons que ce fut longtemps après quatre cent dix-neuf, et seulement en quatre cent soixante et deux que les visigots se saisirent de Narbonne pour la seconde fois. Ils n'y entrèrent même pour lors, que comme ils y étaient entrés la première fois, c'est-à-dire, par surprise. En effet, plus on fait réflexion aux circonstances de l'établissement de la monarchie française, et de l'établissement des autres monarchies fondées durant le cinquième siècle sur les débris de l'empire romain, plus on est persuadé de la vérité d'une observation que nous avait déjà fait plus d'une fois... elle est que les empereurs en donnant des quartiers à un corps de barbares dans le plat pays d'une cité, ne prétendaient pas lui abandonner la souveraineté de ce district, ni même lui donner le droit de s'y ingérer en aucune manière dans le gouvernement civil. Il paraît que les empereurs exceptaient ordinairement les villes capitales de la cité où ils donnaient des quartiers aux barbares, des lieux où ces barbares pourraient tenir garnison. C'était le moyen le moins mauvais d'assurer l'effet des conventions, qui probablement se faisaient dans ces conjonctures entre les barbares et les empereurs, et suivant lesquelles le sénat de la cité où l'on avait donné des quartiers, devait demeurer en possession pleine et entière de l'administration de la justice et de la police. Il se pouvait faire néanmoins que l'empereur abandonnât dans le milieu des quartiers, dont il faisait la concession à quelque peuplade de barbares, une ville capitale de cité, afin que le roi ou le chef de cette peuplade y fit sa résidence. En lisant ce que dit Idace concernant le retour des visigots dans les Gaules, on est porté à croire, comme il a été déjà remarqué, qu'on abandonna pour lors à leur roi la ville de Toulouse, pour y tenir sa cour, et l'histoire des temps postérieurs confirme dans cette pensée. Mais à moins qu'il n'y eût quelque article spécial inséré à ce sujet dans les conventions dont il s'agit, je crois toujours que les sénats des villes, dans le district de qui les visigots par exemple, avaient leurs quartiers, n'étaient pas plus comptables de leur gestion au roi de ce peuple, qu'ils l'étaient

auparavant au maître de la milice, dans le département de qui ces villes étaient assises. Or nous avons rapporté ci-dessus une loi impériale, où il est statué expressément que les officiers militaires ne devaient avoir de l'autorité que sur les troupes, et qu'ils ne pouvaient s'arroger aucun pouvoir sur les citoyens qui n'y étaient pas enrôlés.

M de Tillemont dit donc très bien : [il faut remarquer](#),... Mais les conjonctures survenues depuis l'année quatre cent dix-neuf où nous en sommes ; enfin, le renversement du trône de l'empire d'occident arrivé en quatre cent soixante et seize, donnèrent aux visigots, qui avaient la force à la main, les moyens d'étendre leurs droits, de s'en arroger de nouveaux, d'assujettir les capitales des cités, et de se rendre peu à peu les véritables souverains des provinces, dont ils ne devaient être, s'il est permis de parler ainsi, que la garnison. Ce que firent les visigots dans leurs quartiers, les francs et les bourguignons le firent aussi dans les quartiers où ils s'étaient établis à titre d'hôtes ou de confédérés. On observera cependant que même après que les barbares domiciliés sur le territoire de Rome se furent rendus réellement indépendants, l'empereur ne laissait pas encore de leur parler comme si le pays dont ils jouissaient était toujours du domaine de l'empire. On verra que lorsque Valentinien III demanda du secours contre Attila, à Théodoric premier roi des visigots, il lui écrivit : [donnez du secours à la république](#),... C'est assez anticiper sur l'histoire des temps postérieurs. Revenons à l'année quatre cent dix-neuf. Le motif qui fit agréer si facilement aux visigots la proposition de remettre ce qu'ils avaient conquis en Espagne à l'empereur, et à revenir dans les Gaules, fut suivant l'apparence, l'envie de retourner dans un pays, dont le climat convenait beaucoup mieux que celui d'Espagne à un peuple, qui était encore composé d'hommes nés sur les bords du Danube.

Vallia, comme on l'a déjà vu, ne survécut pas longtemps à son retour dans les Gaules. Il y mourut en quatre cent dix-neuf, et il eut pour successeur Théodoric Premier, dont nous aurons beaucoup à parler dans la suite de notre histoire. Le changement de souverain dans un royaume qui n'était pas encore successif, aura bien pu déconcerter pour un temps les mesures que l'empereur Constance avait prises avec les visigots contre les Armoriques. Cet empereur est la même personne, que jusqu'ici nous avons nommée le patrice Constance. Honorius qui lui avait déjà fait épouser Placidie, l'associa encore à l'empire en quatre cent vingt. Suivant l'usage, le nouvel empereur donna part de son élévation à Théodose, qui régnait en orient. Théodose qu'Honorius n'avait point consulté, avant que d'exécuter sa résolution, ne fut point content de ce que son oncle avait fait, et il refusa d'accorder *l'unanimité* à Constance, c'est-à-dire, comme nous l'expliquerons dans la suite, qu'il refusa de reconnaître Constance pour son collègue. Après un pareil refus, Constance n'aura point fait passer dans les Gaules les troupes qui se trouvaient en Italie. Il n'aura point voulu allumer la guerre sur la Loire, quand il se devait croire à la veille de l'avoir sur le Tibre.

La mésintelligence entre les deux empires n'était point encore finie quand Constance mourut en quatre cent vingt et un. Quels troubles cette mort ne dut-elle pas exciter dans une cour aussi peu respectueuse envers son prince, que l'était celle d'Honorius ! On peut bien attribuer à cette mort la brouillerie survenue entre les généraux romains qui commandaient en Espagne, et la guerre civile qui la suivit.

Ceux des vandales, qui d'abord s'étaient établis en Galice, avaient voulu depuis passer dans la Bétique, pour se saisir d'un pays plus fertile sans comparaison

que celui qu'ils abandonnaient. Nous avons vu que les romains avaient recouvré dès lors par l'épée des visigots, et sur d'autres vandales cette province bétique. Castinus qui commandait l'armée romaine, et qui avait avec lui un corps de troupes auxiliaires composé de visigots, suivit les vandales qui s'étaient mis en marche pour faire cette nouvelle conquête. Les barbares que les romains poursuivaient se sentant pressés, se postèrent dans des montagnes où Castinus les bloqua, de manière que la faim les allait obliger à se rendre, lorsqu'il prit inconsidérément le parti de les attaquer. Ses troupes auxiliaires le trahirent dans l'action ; il fut réduit à fuir jusqu'à Terragone.

Bonifacius, personnage de mérite et d'une grande réputation, devait servir avec Castinus ; mais Castinus fit donner tant de dégoût à cet officier, qu'il ne jugea pas à-propos d'aller en Espagne. Au contraire il prit le parti de se dérober de la cour, pour s'embarquer furtivement à Porto, d'où il passa en Afrique. Là il prit les armes, et sa révolte fut cause de bien des malheurs. Comme la ville de Rome et une partie de l'Italie vivaient du bled qui venait d'Afrique, il ne pouvait point arriver de cette province une mauvaise nouvelle, qu'elle ne fit renchérir le pain. Qu'on juge donc, si la défaite de l'armée romaine qui faisait la guerre en Espagne, et le soulèvement de l'Afrique arrivé en quatre cent vingt-deux, facilitaient beaucoup la réduction des Armoriques et la pacification des Gaules.

L'année suivante fut encore plus orageuse. Honorius qui avait du moins pour Placidie toute l'amitié qu'un frère peut avoir pour une soeur, eut sujet de croire que cette soeur si chérie le trahissait, et il lui ordonna de quitter la cour, qui faisait son séjour ordinaire à Ravenne, et de se retirer à Rome. Cette princesse quitta bien la cour, mais au lieu d'aller à Rome, elle se réfugia à Constantinople, où elle emmena Valentinien et Honoria, les deux enfants qu'elle avait eus de l'empereur Constance. La plupart de ceux qui remplissaient les dignités et les emplois importants, étaient des créatures de Placidie qui avait régné longtemps sous le nom de son frère. Bonifacius qui s'était rendu maître de l'Afrique, se déclara même hautement pour le parti de cette princesse. Voilà quelle était la situation des affaires dans l'empire d'occident, lorsqu'Honorius mourut après un règne de trente ans. Comme ce prince ne laissait pas de garçon, l'empire d'occident, suivant le droit public en usage dans la monarchie romaine, fut réuni par sa mort à l'empire d'orient. Idace dont le témoignage est décisif sur ce point-là, dit expressément : [Théodose fils d'Arcadius, et qui depuis le décès de son père, était empereur d'orient, posséda seul après la mort de son oncle Honorius, l'empire en entier.](#) Mais je remets à faire les réflexions auxquelles ce passage donne lieu, que j'en sois à l'endroit de cet ouvrage, où je dois parler des prérogatives que l'empire d'orient avait sur l'empire d'occident.

Quoique par la mort d'Honorius, Théodose le jeune fût de droit empereur d'occident. Joannés le fut quelque temps de fait. Les troupes qui étaient en Italie, le proclamèrent successeur d'Honorius. Suivant Procope, qui n'avait aucun intérêt, quand il écrivit, de flatter Joannés, ce prince était un homme de valeur, et d'une prudence reconnue. Ses moeurs étaient même très douces. Quand il fut salué empereur, il était un des principaux officiers de la garde impériale. Ses partisans les plus distingués étaient Castinus maître de la milice du département du prétoire des Gaules, celui-là même qui était actuellement à la tête de l'armée qui faisait la guerre en Espagne, et Flavius Gaudentius Aëtius qui joua depuis un si grand rôle dans les Gaules. Le nouvel empereur le fit comte du palais, ou pour s'exprimer en des termes dont la signification soit plus connue, grand-maître de sa maison.

Le passage de Grégoire de Tours que je vais rapporter, et qui contient un fragment de l'histoire de Frigeridus, fera connaître Aëtius, et il donnera encore une idée de la confusion où fut l'empire d'occident durant les deux ou trois années qui suivirent immédiatement la mort d'Honorius. Voici donc mot à mot ce qu'on lit dans Grégoire de Tours : [je crois devoir transcrire ici...](#) Pour reprendre le fil de l'histoire, nous avons vu que Placidie s'était réfugiée à Constantinople la dernière année du règne d'Honorius, et qu'elle y avait emmené avec elle Valentinien, le fils qu'elle avait eu de l'empereur Constance. Théodose le jeune résolu de recouvrer l'empire d'occident sur Joannés, crut que Placidie pouvait contribuer beaucoup par ses intrigues, à l'avancement de ce projet. Il donna donc à cette princesse un plein pouvoir, et il la fit passer en Italie, s'il est permis de s'exprimer ainsi, revêtue de la qualité de vicaire général de l'empereur. Elle emmenait avec elle son fils, à qui Théodose n'avait donné d'autre titre que celui de *nobilissime*, titre qui appartenait alors aux Césars, c'est-à-dire, aux héritiers de l'empire, et elle marchait à la tête d'une puissante armée commandée en chef par Ardaburius, qui avait sous lui son fils Aspar. Quel parti prirent dans cette guerre civile celles des provinces des Gaules qui étaient demeurées sous l'obéissance de l'empire ? Quoique Joannés fût reconnu à Rome, le sang de Théodose Le Grand devait avoir des partisans dans les Gaules. Mais nous savons seulement qu'en quatre cent vingt-quatre, qui est l'année où Placidie passa en Italie, une partie des troupes qui servaient dans les Gaules se révolta, et qu'Exsuperantius, très probablement le même qui avait traité avec les Armoriques dans les temps précédents, et qui était alors préfet du prétoire d'Arles, y fut massacré par les soldats mutinés. L'impunité des meurtriers que Joannés ne fit point rechercher, donne lieu de croire que le préfet des Gaules était dans les intérêts de Théodose. Quoique les Gaules reconnussent Joannés, cet événement ne devait point disposer les Armoriques, qui, comme nous l'avons vu, avaient de la confiance dans Exsuperantius leur compatriote, à ouvrir les portes de leurs villes aux troupes impériales.

Les premiers succès de la guerre furent si favorables à l'usurpateur, qu'il crut pouvoir, sans préjudicier aux affaires qu'il avait encore en Italie, employer une partie de ses forces à réduire la province d'Afrique, où Bonifacius qui s'y était cantonné dès le vivant d'Honorius, se déclarait pour Théodose. Mais l'année suivante, la fortune tourna le dos au mauvais parti. Placidie rallia, et encouragea les serviteurs de Théodose, elle remit une armée en campagne, et négocia enfin si heureusement avec Aëtius, qu'il engagea les huns qu'il avait lui-même mis en mouvement pour faire une diversion sur laquelle comptait Joannés, à quitter le parti de ce prince, et à s'en retourner chez eux. Ainsi Joannés fut abandonné, défait et tué, et tout le partage d'occident fut réduit sous l'obéissance de Théodose. Dès la même année il le donna au fils de Placidie. Valentinien III<sup>e</sup> en vertu du décret de l'empereur d'orient, fut donc proclamé empereur d'occident. Placidie qui avait conquis en quelque façon l'empire, le gouverna jusqu'à sa mort, sous le nom de son fils, car ce fut elle qui régna véritablement. La postérité de Théodose Le Grand aurait rétabli l'empire romain, si les princes issus de son sang avaient eu autant de capacité et de courage que les princesses qui descendaient de lui. Mais, comme nous le verrons par plus d'un exemple, il semblait que dans la maison de Théodose le Grand, l'art de régner fût, pour ainsi dire, *tombé de lance en quenouille*.

Nous avons vu qu'Aëtius avait fait sa paix avec Placidie aux dépens de Joannés. Ainsi non seulement Valentinien pardonna le passé à ce général, mais il l'envoya encore dès l'année quatre cent vingt-cinq, commander dans les Gaules, où les

provinces demeurées sous l'obéissance de l'empire, étaient en grand danger. Les visigots, soit sous le prétexte de soutenir le parti de Joannés, soit sous un autre, s'étaient mis en campagne ; et comme la ville d'Arles où était dès lors le siège de la préfecture du prétoire des Gaules, ne voulut point les recevoir, ils l'assiégèrent dans les formes. Ils avaient autant d'intérêt à s'en rendre les maîtres, que les romains à la conserver. Tant que les romains conservaient Arles, ils pouvaient, en passant le Rhône sur le pont construit auprès de cette ville, pénétrer aisément jusqu'au milieu des quartiers des visigots en cas de rupture. Durant la paix, cette place donnait aux romains une communication facile avec ceux des sujets de l'empire, qui demeuraient dans les pays où étaient les quartiers de nos barbares, et par conséquent le moyen d'entretenir ces sujets dans l'esprit d'obéissance à leur véritable souverain. D'un autre côté les visigots, en se rendant maîtres d'Arles, fermaient, pour ainsi dire, cette porte qui pouvait donner entrée à une armée impériale dans le centre de leurs quartiers, et ils pouvaient, en s'étendant ensuite jusqu'aux Alpes occuper les passages par où l'on vient d'Italie dans les Gaules. C'était le moyen de se rendre entièrement maîtres de cette dernière province. Voilà pourquoi nous verrons Arles assiégée tant de fois dans la suite de cette histoire.

À l'approche d'Aëtius les visigots levèrent leur siège ; mais ils ne se retirèrent pas impunément devant lui. Il les chargea, et les battit. Un grand nombre de ces barbares resta sur le champ de bataille, et Anaolfus, un de leurs principaux officiers fut fait prisonnier dans l'action. Mais Valentinien avait des affaires encore plus pressées, que ne l'étaient pour lui celles des Gaules. Il aura donc accordé et peut-être demandé un armistice à Théodoric roi des visigots, qui tous n'étaient pas morts devant Arles. On ne voit pas du moins que les deux années suivantes Aëtius ait rien entrepris contre cette nation.

Voici quelles étaient les affaires que Valentinien avait alors, et qui devaient lui tenir au cœur encore plus que celles des Gaules. En premier lieu, Bonifacius qui, comme nous l'avons dit, s'était rendu le maître de l'Afrique, et qui s'était dit la créature de Placidie, avant que Valentinien eût été reconnu dans Rome empereur d'occident, refusait de prêter serment de fidélité à ce prince. Ou Bonifacius s'était accoutumé à l'indépendance, ou bien il était persuadé sur un faux avis qu'Aëtius lui avait fait donner, comme nous le dirons plus bas, que Placidie ne le mandait à la cour que pour se défaire de lui. On a déjà dit que l'Afrique nourrissait Rome. En second lieu, les juthunges, un des peuples de la nation des allemands, s'étaient rendus maîtres de la Norique. Cette province située entre les Alpes et le Danube, était à l'Italie du côté du septentrion ce que sont les dehors à une place de guerre. Il fallait donc ou la reconquérir au plutôt, ou se résoudre à voir incessamment quelque nouvel Alaric forcer les remparts de cette grande province, et s'avancer après avoir passé les Alpes jusque aux portes de Rome. On n'avait rien de pareil à craindre des visigots ni des Armoriques. Aussi voyons-nous qu'en l'année quatre cent vingt-sept, et quand on eut désespéré de ramener Bonifacius par la voie de la négociation, les forces que l'empereur avait en Italie, furent employées à soumettre l'Afrique, et celles qu'il avait dans les Gaules, à reconquérir la Norique.

[Bonifacius, disent les fastes de Prosper, étant devenu accrédité,](#)... On verra dans la suite que l'empereur, après avoir fait durant neuf ans bien des efforts inutiles, pour en chasser ces vandales, fut enfin obligé à leur permettre d'y demeurer. La chronique d'Alexandrie ne place le passage des vandales en Afrique qu'en quatre cent vingt-huit. On n'aura su positivement en orient, que cette année-là, l'évènement dont il s'agit, ou ce qui est plus probable, l'auteur de cette

chronique aura voulu parler de l'entrée des vandales dans la province d'Afrique proprement dite, au lieu qu'Idace aura entendu parler de leur premier débarquement sur les côtes de la partie du monde connue sous le nom d'Afrique. Il se peut très bien faire qu'il y ait eu sept ou huit mois entre le premier débarquement des vandales en Afrique, et leur entrée dans la province dont Carthage était la capitale ; et qu'ils aient consommé tout ce temps, à faire la guerre dans les deux Mauritanie. On reprendra plus bas, l'histoire de Bonifacius qui les avait appelés.

Nous avons dit que la seconde des affaires les plus pressantes qu'eût l'empereur Valentinien, était celle de chasser les juthunges de la Norique, et de remettre sous son obéissance les peuples de cette province qui les avait reçus. Aëtius fut chargé de cette expédition. Les fastes de Prosper ne nous apprennent point en quelle année il l'acheva ; mais on voit par la chronique du même auteur, que ce général s'y disposait au plus tard dès le commencement de l'année quatre cent vingt-sept, puisque cette chronique dit immédiatement, avant que de parler du passage des vandales en Afrique, événement dont nous venons de voir la date : [Aëtius fait le projet d'exterminer la nation des juthunges](#). Il faut qu'Aëtius ait fini son expédition dès la même année, ou du moins dès le commencement de l'année suivante, qui était quatre cent vingt-huit.

En voici la raison. Idace rapporte la réduction de la Norique plusieurs lignes, avant que de parler de la défaite des francs par Aëtius. Or cette défaite dont nous allons parler, est un événement arrivé certainement en quatre cent vingt-huit ; les fastes de Prosper le disent ainsi. Il est vrai que si nous voulons bien nous en rapporter aux chiffres mis dans la chronique d'Idace, pour marquer en quelle année du règne des empereurs, chaque événement dont elle parle, est arrivé, *la Norique aura été remise sous le joug par Aëtius, maître de l'une et de l'autre milice, la septième année de l'empire de Théodose le Jeune, à compter depuis la mort d'Honorius ; c'est-à-dire, la septième année du règne de Théodose en occident*. Or cette année revient à l'année de Jésus-Christ quatre cent vingt-neuf ; mais on ne doit pas compter avec confiance sur ces chiffres, que les copistes ont pu mal placer et mettre, ou deux lignes plus haut, ou deux lignes plus bas, autant que sur le calcul des fastes consulaires, où tous les événements arrivés dans le cours d'une année, font une petite section ou un paragraphe particulier, au-dessus duquel sont écrits les noms des consuls de cette année-là. Une légère inadvertance suffit pour déplacer un chiffre en copiant. On ne saurait déplacer les lignes qui contiennent le récit d'un événement, et les mettre dans une autre section et sous un autre consulat, que celui où elles doivent y être, à moins qu'on ne veuille tromper. Or c'est de négligence, et non point de prévarication qu'on accuse le plus ordinairement ceux qui ont copié les anciens manuscrits. Ainsi j'ai cru pouvoir, et dans cette occasion et dans plusieurs autres, rectifier les chroniques rédigées par les années du règne des empereurs, en m'autorisant sur les chroniques qui sont en forme de fastes consulaires.

Un passage de Sidonius Apollinaris fait voir qu'Aëtius commença d'agir, pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans les Gaules, dès qu'il eut terminé son expédition dans la Norique. Ce poète adressant la parole au même Avitus, qui fut empereur environ trente ans après les événements dont nous parlons, il lui dit : [vous vous attachâtes au célèbre Aëtius](#),... Tous ces événements ne paraissent-ils pas être arrivés consécutivement, je veux dire sans qu'il y ait eu de longs intervalles de temps entre leurs dates. D'ailleurs le récit finit par les avantages

remportés sur les francs, événements qui comme nous allons le voir, appartiennent certainement à l'année quatre cent vingt-huit.

Personne n'ignore que la Vindélicie était une des provinces de l'empire, qu'elle était située entre le Danube et les Alpes, et qu'elle confinait avec la Norique. Quel était le belge que le bourguignon opprimait ? Suivant les apparences, c'étaient la cité de Mets et celle de Toul que les bourguignons qui tenaient alors une partie de la première Germanique, voulaient envahir. Comment Aëtius délivra-t-il ces deux cités des mains des bourguignons ? Fut-ce en traitant avec eux, ou en les battant, l'histoire n'en dit rien. Mais à en juger par les événements postérieurs, il paraît que ce général romain traita pour lors avec les bourguignons, et qu'il les laissa dans les Gaules, à condition de s'y tenir dans les bornes des quartiers qu'on leur assignerait, et de servir l'empire, lorsqu'il y aurait occasion de tirer l'épée contre ses ennemis.

Il faut qu'Idace lui-même soit venu dans les Gaules à la fin de l'année quatre cent vingt-sept, ou au commencement de l'année suivante. Voici ce qu'il raconte concernant ce voyage. [Les suèves établis en Espagne](#),... Idace sera arrivé dans les Gaules précisément dans le temps qu'Aëtius faisait la guerre contre les bourguignons ou contre les francs. Cette guerre s'étant terminée, comme nous allons le voir, à l'avantage des romains, Aëtius devenu plus fier par ses succès, aura envoyé Censorius menacer les suèves de leur faire sentir le poids des armes romaines, s'ils n'observaient pas mieux les traités, et l'évêque Idace sera retourné dans sa patrie, emmenant Censorius avec lui. Comme dans l'endroit même d'Idace que nous rapportons, Aëtius est qualifié de maître de l'une et de l'autre milice ; et comme Aëtius, ainsi que nous le verrons, ne fut fait maître de la milice dans le département du prétoire d'Italie qu'en l'année quatre cent vingt-neuf, on ne saurait douter que dès quatre cent vingt-sept, il ne fût maître de la milice dans l'autre département de l'empire d'occident, c'est-à-dire, dans le département du prétoire des Gaules. Or nous avons vu que l'Espagne était l'une des trois grandes provinces qui composaient ce département-là. Ainsi les troupes y étaient alors sous les ordres d'Aëtius.

## CHAPITRE 7

### **Sur quel pays régnait Clodion. Les francs cantonnés dans les Gaules, sont soumis par Aëtius. Que les tongriens ont été quelquefois appelés thuringiens.**

Suivant la chronique de Prosper, Clodion commença de régner sur les francs peu de temps après que Placidie se fût rendue maîtresse de l'empire d'occident, c'est-à-dire, vers l'année quatre cent vingt-six. De quelle tribu des francs ce prince était-il roi ? Parvint-il à la couronne par voie d'élection ou de succession ? C'est ce que Prosper ne dit pas. Nous verrons dans la suite de ce chapitre, et dans le chapitre où nous parlerons des événements arrivés en l'année quatre cent quarante-quatre, ce qu'on peut savoir ou conjecturer concernant tous ces points-là. Prosper dit seulement que ce prince si célèbre depuis dans les Gaules, régnait alors dans l'ancienne France, c'est-à-dire, au-delà du Rhin ; remarquons que cela ne signifie point que Clodion ne tint pas en même temps dans les Gaules quelque contrée assise vis-à-vis le petit état qu'il avait dans la Germanie. était-ce-lui qui régnait sur les francs dont il va être parlé et qui furent soumis par Aëtius ? C'est un point de notre histoire que les écrivains du cinquième et du sixième siècle, nous laissent encore ignorer.

Voici ce qu'on trouve dans les fastes de Prosper concernant ce qui se passa entre Aëtius et une partie des francs, en l'année quatre cent vingt-huit. *La partie des Gaules voisine du Rhin...* Nous avons déjà vu qu'Idace disait, en parlant de cet exploit, qu'Aëtius après avoir défait les francs vers l'année quatre cent vingt-huit, les avait admis à faire leur paix. Ainsi rien ne nous oblige à croire qu'il ait obligé pour lors tous les francs qui s'étaient cantonnés dans les Gaules, à repasser le Rhin, et à retourner dans l'ancienne France. Le projet de soumettre les Armoriques, l'aura engagé de recevoir à capitulation les francs, qui s'étaient établis en forme de peuplade indépendante sur le territoire de l'empire, et à leur permettre d'y demeurer, à condition de s'avouer sujets de cette puissance, et de la servir dans ses guerres. Plusieurs essaims de francs qui depuis l'invasion des vandales s'étaient cantonnés dans les Gaules, y seront donc restés pour y vivre dans le même état et condition qu'y vivaient les essaims de leur nation, à qui les prédécesseurs de Valentinien troisième y avaient donné des habitations, ainsi qu'on l'a vu dans le premier livre de cet ouvrage.

Ce que nous disons ici concernant le parti qu'Aëtius aura fait en quatre cent vingt-huit aux francs établis depuis l'année quatre cent sept dans les Gaules, est rendu très vraisemblable, par l'éloge que Jornandès fait des vues générales de ce grand capitaine ; et par les louanges qu'il lui donne sur la conduite qu'il tint à l'égard des francs. L'historien des goths, dit donc en parlant des premiers exploits d'Aëtius : **que c'était un homme né uniquement pour le bien de la république romaine, et qu'il réduisit par ses victoires...** Or comme Aëtius n'obligea point les suèves après qu'ils eurent fait une pareille soumission à sortir d'Espagne où l'on les voit encore dans les temps postérieurs, on peut croire qu'il ne contraignit pas non plus les francs indépendants, qui s'étaient établis dans les Gaules, à repasser le Rhin. Il força seulement les uns et les autres à s'avouer sujets de l'empire, et à porter désormais les armes pour son service. C'en était assez pour faire dire à Prosper et à Cassiodore, qu'Aëtius avait recouvré la partie des Gaules voisine du Rhin, de laquelle les francs s'étaient emparés. N'avait-il pas remis réellement cette contrée sous la domination de l'empire en réduisant

les barbares qui s'y étaient cantonnés à s'avouer sujets de l'empire et même en s'avouant seulement ses hôtes ou ses troupes auxiliaires ? Nous avons vu en parlant des quartiers donnés dans les Gaules aux visigots, que les romains comptaient que le pays où les barbares avaient des quartiers, ne laissaient pas de faire toujours une partie du territoire de l'empire, quoiqu'ils n'obéissent point aux magistrats civils mais à leurs rois ou à leurs chefs nationaux dans tout ce qui ne regardait point le service militaire ; quoiqu'ils ne vécussent point suivant les lois romaines, mais suivant leur loi nationale.

Enfin on verra par un passage du panégyrique d'Avitus rapporté dans le dix-septième chapitre de ce livre, que lorsqu'en quatre cent cinquante-cinq, l'empereur qui vient d'être nommé, contraignit les francs qui avaient fait une invasion dans la seconde Belgique, à se retirer dans leur propre pays, ces francs se retirèrent non point au-delà du Rhin, mais seulement au-delà de l'Alve, rivière du diocèse de Tongres et de laquelle nous avons déjà parlé. Ainsi la colonie que nous avons vu que les francs avaient sur cette rivière dès l'année quatre cent six et probablement plusieurs autres, étaient restées dans les Gaules en quatre cent vingt-huit.

Je ne crois pas néanmoins qu'Aëtius ait permis aux francs de continuer à demeurer dans toutes les cités où ils s'étaient cantonnés depuis quatre cent sept. Après les avoir réduits à capituler avec lui, il aura exigé d'eux qu'ils évacuassent quelques contrées, où il ne jugeait point à propos de les laisser, et il leur aura permis seulement de rester dans quelques autres. S'il est loisible de conjecturer, il aura tiré des pays propres à donner entrée dans l'intérieur des Gaules et dans l'Armorique, les francs qui pouvaient être habitués en ces contrées-là ; il leur aura assigné des terres dans la cité de Trèves, et principalement dans la cité de Tongres, qui avait perdu beaucoup de ses habitants dans l'invasion des vandales. En un mot, nous avons vu que dès le temps de Claudien, dès l'année quatre cent six, il y avait déjà des colonies de la nation des francs. La raison d'état demandait qu'il en usât ainsi.

Notre conjecture est encore appuyée sur un passage de Grégoire de Tours, qui dit positivement que la première contrée en deçà des deux bras du Rhin, où les francs aient eu des colonies, a été la cité de Tongres, qui s'étendait jusqu'au Rhin. Ces colonies auront vécu dans la dépendance de l'empire, lorsqu'il était en état de se faire respecter ; elles auront cessé de s'avouer ses sujettes dans les temps où sa faiblesse leur permettait de lui désobéir impunément. **Plusieurs personnes, dit, le père de notre histoire, prétendent que les francs sont originaires de la Pannonie,...**

Les antiquaires des Pays-Bas prétendent avec raison que ce *dispargum* ne soit autre chose que Duysborch, lieu situé auprès de Louvain. En effet, la partie même de Louvain qui est à la droite de la Dyle a été du diocèse de Tongres, jusqu'à ce que ce diocèse ait été démembré, et qu'on lui ait ôté en mil cinq cent cinquante-neuf une grande partie de ses paroisses, pour les attribuer à l'archevêché de Malines, à l'évêché de Bois-Le-Duc, ou à quelques autres des nouveaux sièges que Philippe II roi d'Espagne fit ériger alors dans les Pays-Bas dont il était souverain. Personne n'ignore que l'évêché de Tongres est devenu l'évêché de Liège, parce que le siège épiscopale de ce diocèse a été transféré dans la dernière de ces villes. Enfin ce qu'ajoute Grégoire de Tours, immédiatement après avoir parlé de *dispargum* : *au midi de ces contrées habitaient les romains qui tenaient le reste du pays jusqu'à la Loire*, montre sensiblement qu'il a prétendu parler d'une contrée des Gaules, et non pas d'une

contrée de la Germanie, lorsqu'il a fait mention du lieu où *dispargum* était situé. Ainsi ce n'est point sur la droite du Rhin qu'il faut chercher ce *dispargum*. Ce sera donc de cet endroit des Gaules, que partira Clodion, lorsqu'il se rendra maître de Cambrai vers l'année quatre cent quarante-trois.

Il serait curieux de savoir l'histoire de Theudomer, contemporain de Clodion, et dont Grégoire de Tours dit que ceux des fastes consulaires qu'on appelait de son temps dans les Gaules, les *fastes consulaires* par excellence, faisaient mention ; mais ces fastes sont perdus, et aucun autre monument ancien ne fait mention de Theudomer. Quels étaient les fastes que Grégoire de Tours appelle les fastes consulaires absolument ? C'étaient apparemment ceux qui étaient tenus et rédigés par l'autorité publique dans la ville où résidait le préfet du prétoire des Gaules, et sur lesquels on écrivait consulat par consulat, année par année, ce qui était arrivé de plus considérable dans l'empire, spécialement dans le département de cet officier. Nous regretterons encore la perte de ces fastes, lorsque nous aurons à parler du consulat de Clovis. Je reviens à mon sujet.

L'histoire des temps postérieurs à l'année quatre cent vingt-huit, confirme ce que nous venons de dire touchant l'état où était la nation des francs au commencement du règne de Clodion et touchant la situation de *dispargum*. Il paraît en effet, quand on réfléchit sur les faits qu'elle rapporte, qu'il faut que Clodion eût un pied en deçà du Rhin, lorsqu'il surprit Cambrai, et qu'il occupa en même temps le territoire qui est entre cette ville et la Somme. Je ne connais qu'une objection qui puisse être faite avec quelque fondement contre notre système. Il est vrai qu'elle a paru d'une si grande importance à plusieurs de nos écrivains, qu'elle les a seule empêchés d'adopter le sentiment que nous suivons. Voici cette objection.

Dans la plupart des manuscrits de Grégoire de Tours, on lit à l'endroit que nous venons de rapporter, *toringia*, et non pas *tongria*, on lit *toringi*, et non pas *tongri*. Ainsi ce n'est pas en suivant cette leçon, dans le pays de Tongres, l'une des cités des Gaules, qu'il faut chercher l'établissement des francs sujets de Clodion, et *dispargum*, la demeure ordinaire de ce prince. C'est dans la Thuringe, région de la Germanie, qu'il faut chercher tous les états que tenait Clodion avant l'année quatre cent quarante-trois qu'il passa le Rhin, et qu'il s'établit dans les Gaules, en se rendant maître de Cambrai et des pays adjacents. Mais cette dernière supposition cadre si mal avec ce que dit Grégoire de Tours dans le passage même dont il est ici question, et où il écrit que les francs venus de la Pannonie passèrent le Rhin pour s'établir dans leur Thuringe : elle s'accorde si mal, comme on le verra dans la suite, avec ce que nous savons de certain sur les conquêtes de Clovis, qu'elle n'est pas soutenable. Quand bien même on ne trouverait rien dans la lettre de tous les monuments de nos antiquités qui autorisât à corriger ici le texte de Grégoire de Tours en y lisant *tongri* au lieu de *toringi*, et *tongria* au lieu de *toringia*, il ne faudrait point laisser d'y faire d'une manière ou d'une autre cette restitution. Heureusement nous ne sommes pas réduits à ne pouvoir sortir d'embarras que par un coup aussi hardi. En premier lieu, il y a des manuscrits authentiques, où cette correction se trouve toute faite, et où on lit *tongri* et *tongria*, et non point *toringi* et *toringia*. Il y a plus, c'est que je crois qu'au fonds, et cela est encore plus décisif, il n'est pas nécessaire de faire aucune restitution, et qu'il suffit de montrer qu'ici Grégoire de Tours a entendu la *tongrie* par *turingia*, et les *tongriens* par *turingi*, et même qu'il a cru pouvoir dire indifféremment *tongri* et *toringi*, *tongria* et *toringia*. En suivant mon opinion, tous les manuscrits auront également raison, et il ne sera pas besoin d'en corriger aucun, pour avoir l'intelligence du texte de notre historien. C'est un

avantage que n'ont point les auteurs, qui croient que Grégoire de Tours ait voulu dire que les francs s'établirent d'abord dans cette partie de la Germanie, qui s'appelle encore la Thuringe. Comme il ne faut point passer le Rhin pour venir de la Pannonie dans la Thuringe, et comme Grégoire de Tours écrit cependant : [que les francs qui venaient de la Pannonie, s'établirent d'abord sur les bords du Rhin, et qu'ayant passé ensuite le Rhin, ils s'habituaient dans la Thuringe](#), nos auteurs se sont vus réduits à dire qu'il y avait une faute énorme dans le texte de cet historien qui devait avoir écrit le *mein*, et non pas le *Rhin*.

Ces auteurs ont été donc obligés à corriger le texte de Grégoire de Tours, sans être autorisés par aucun manuscrit, et d'y lire de leur autorité *moeno* pour *rhen*. Comme on adjuge ordinairement les *corrections au rabais*, c'est-à-dire, à celui qui rétablit le sens de l'auteur, en changeant le moins de lettres dans son texte, je demanderais et je mériterais la préférence, si j'étais réduit pour combattre la supposition dont il s'agit, à faire de mon autorité la correction légère qu'il faut faire, afin de changer *toringi* en *tongri*. En effet, il faut bien plus de changements pour faire *moeno* de *rhen*, que pour faire *tongri* de *toringi*. Mais comme je l'ai déjà dit, mon opinion accommode toutes les difficultés, sans que je me trouve dans l'obligation de corriger aucun manuscrit.

Cette opinion est donc que du temps de Grégoire de Tours on disait indifféremment *tongri*, et *toringi* ou *thoringi*, en parlant des peuples du diocèse de Tongres. Et par conséquent, *tongria*, *toringia*, *thoringia*, en parlant de ce pays-là. Elle est fondée sur trois raisons. La première est qu'il est sensible par des manuscrits mêmes de Grégoire de Tours, que l'auteur, et ceux qui les ont copiés les premiers, se sont servis du nom *tongri*, et du nom *toringi*, comme de deux noms appartenants à un même peuple, et qu'on pouvait employer également pour le désigner : la seconde, que très probablement ces noms sont originairement le même nom prononcé différemment et diversement orthographié. La troisième est que Procope, contemporain de Grégoire de Tours, donne certainement le nom de *thuringiens* aux tongriens, au peuple, qui dès le temps de l'empereur Auguste habitait dans la cité de Tongres, dans la Gaule enfin. Déduisons ces trois moyens.

Guillaume Morel, qui donna en mille cinq cent soixante et un la seconde édition de l'histoire de Grégoire de Tours, rapporte qu'il avait vu un ancien manuscrit de cet auteur, où l'on lisait écrit de la même main : [dispargum qui est sur les confins des tongriens ou des thuringiens](#). N'est-ce point à dire, sur les confins du peuple connu sous le nom de *tongriens*, et sous celui de *thuringiens* ? Il y a plus. D'autres copistes ou Grégoire de Tours lui-même, ont été si bien persuadés que *toringi* et *toringia*, signifiaient ici la même chose que signifient *tongri* et *tongria*, qu'ils ont employé indistinctement les mots de *toringi* et de *tongri*, et ceux de *toringia* et de *tongria*, en parlant du même peuple et de la même contrée. Le père Ruinart, à la capacité et à l'exactitude de qui l'on peut bien s'en rapporter, cite deux manuscrits ; savoir, un qui appartient à l'abbaye de Royaumont, et celui dont s'est servi le premier éditeur de l'histoire de Grégoire de Tours, dans lesquels on lit au commencement de notre passage : [que les francs ayant passé le Rhin, s'établirent en Thuringe](#), et dans la suite de ce même passage : [que dispargum était sur les lisières du pays des tongriens](#).

Faisons voir présentement qu'il est d'ailleurs très probable que *tongri* et *toringi* soient le nom du même peuple prononcé différemment. Suivant Tacite, le mot *tongri* a été d'abord un nom aussi général que celui de german l'a été dans la suite ; un nom commun aux peuples, qui composaient la nation germanique. Le

nom de Germanie, dit cet historien,... Suivant les apparences, le mot de *tongriens* est un nom patronymique, comme celui de teuton qui dérivait du nom de Tuiston ou de Théut un des dieux des barbares connus sous le nom de teutons et qui habitaient au nord de la Germanie. De même, le nom de tongrien aura été dérivé de celui de Thor, que les germains adoraient comme le dieu du ciel ; et qu'ils regardaient comme l'auteur de leur nation. Ce Thor était fils de Woden, et il était sorti d'Asie avec son père, pour s'établir dans les pays septentrionaux de l'Europe, et l'un et l'autre ils étaient devenus les dieux tutélaires des nations qui descendaient d'eux. C'était à eux que les saxons faisaient ces sacrifices de victimes humaines, dont il est si souvent parlé dans l'histoire. Ce Thor est peut-être le même Tuder dont Tacite dit : **que les descendants avaient régné jusque à des temps très voisins du sien, sur les Marcomans, et sur les Quades qui les respectaient comme des hommes sortis du sang le plus illustre qui fut parmi eux.**

Deux choses seront arrivées dans le cours des siècles. La première aura été que les descendants de Thor venant à se diviser en plusieurs peuples, le peuple aîné, s'il est permis de parler ainsi, aura conservé comme son nom propre, le nom sous lequel toute la nation avait d'abord été connue, tandis que l'un des peuples cadets aura été appelé saxon, l'autre suève, l'autre chérusque, Ensuite le nom patronymique de ce peuple aîné, aura été prononcé différemment, et par conséquent écrit différemment. Les romains l'auront adouci comme ils ont certainement adouci plusieurs noms des peuples germaniques, quand ces maîtres du monde ont bien voulu les latiniser. C'est ainsi que du mot *cherstken* ils avaient fait le mot *cherusci* le nom d'un des plus célèbres peuples de la Germanie. Ainsi les romains auront encore dit *tungri* pour *thuringhi*.

Il y a plus : dans le même pays, on aura prononcé différemment, au moins durant un temps, le nom des tungriens, c'est une variation à laquelle ont été sujets tous les noms propres des barbares, dont parlent les écrivains latins du cinquième et du sixième siècles. En combien de manières n'ont-ils pas orthographié le nom d'Attila ? En combien de manières n'ont-ils pas écrit les noms de Clovis et de Clotilde, parce que les romains, les ostrogots et les francs prononçaient ces mots suivant le génie de leur langue, et qu'ils l'écrivaient ensuite, suivant la valeur que les caractères avaient dans chaque langue. Les francs mêmes, après avoir demeuré quelque temps parmi les romains des Gaules, adoucirent la prononciation de ce nom, et Hincmar appelle simplement *hludovicus* le prince qu'on nommait communément *chlodovechus* trois siècles auparavant. Dom Thierry Ruinart observe qu'on trouve le nom de sainte Clotilde écrit de cinq ou six manières différentes dans des auteurs latins.

La même chose sera donc arrivée pour le mot de thuringiens. Les romains portés à corriger l'âpreté de la prononciation tudesque, auront dit *tongriens*, au lieu de *thoringiens* : et ils se seront en écrivant ce nom, conformés à l'adoucissement qu'ils apportaient à sa prononciation.

Mais, dira-t-on, comment se peut-il faire que le même peuple des Gaules qui s'était appelé *tongri* durant cinq siècles abusivement, si l'on veut, ait repris son nom de *toringi* dans le cinquième ? C'est ce que je crois pouvoir expliquer par l'histoire de ce peuple-là. Il fut partagé sous le règne de l'empereur Auguste en deux essaims. Une partie demeura dans le nord de la Germanie, et l'autre fut transplantée par cet empereur dans la seconde des Germaniques et placée dans la contrée des Gaules qui se nomma depuis la cité des tongriens. Procope le dit positivement dans un endroit de son histoire de la guerre gothique, lequel nous

rapportons deux pages plus bas. Si quelques personnes ne trouvaient point l'autorité de Procope suffisante, pour rendre constant qu'Auguste établit dans les Gaules une peuplade de germains qui s'appelèrent les tongriens, il serait facile de fortifier le témoignage de cet historien par la déposition d'auteurs encore plus anciens que lui. Comme l'observe Cluvier, il n'y avait point encore de tongriens dans les Gaules du temps de Jules César. Cet empereur appelle *eburones*, *condrusii*, les peuples, qui de son temps occupaient la contrée des Gaules, que les tongriens habitèrent dans la suite. Cependant Pline l'historien, et Tacite parlent en plusieurs endroits de leurs ouvrages des tongriens, comme d'une des nations qui habitaient dans la seconde des provinces germaniques des Gaules, dans le temps qu'ils écrivaient. Il faut donc nécessairement que ces tongriens y eussent été établis entre le temps où Jules César a écrit, et le temps où a écrit Pline, c'est-à-dire, le temps de Vespasien. Ainsi l'on doit croire Procope, lorsqu'il dit que ce fut Auguste qui établit les tongriens dans les Gaules.

Au milieu du cinquième siècle, l'essaim des thuringiens qui était demeuré dans la partie de la Germanie qui est au septentrion de l'Elbe, en sortit, et s'emparant d'une portion de l'ancienne France, il fonda le royaume des thuringiens, qui fut si célèbre dans le sixième siècle, et dont nous aurons occasion de parler plus d'une fois. En quel temps, dit-on ? Autant que je puis le savoir, la première fois qu'il est fait mention de ces thuringiens germaniques dans les auteurs anciens ; c'est dans l'énumération que fait Sidonius Apollinaris, des peuples qui suivaient Attila, lorsque ce roi des huns fit son invasion dans les Gaules en quatre cent cinquante et un. Le nom de thuringien se rendit donc célèbre vers le milieu du cinquième siècle ; et comme il devint alors notoire à tout le monde, que les tongriens des Gaules faisaient originairement une partie de ce peuple, et comme les barbares dont elles étaient alors remplies devaient appeler les tongriens, *les thuringiens*, quelques auteurs auront cru devoir restituer aux tongriens leur ancien et véritable nom, et rétablir ce que les romains y avaient altéré du temps d'Auguste. Ces écrivains auront cru devoir montrer du moins, qu'ils n'ignoraient pas que le tongrien des Gaules, et ce thuringien ou toringien devenu si célèbre de leurs jours, ne fussent la même nation. Exposons maintenant notre troisième preuve tirée de ce que Procope donne le nom de thuringiens aux tongriens établis dans les Gaules par Auguste.

Avant que de rapporter le passage où cela se trouve, il ne sera pas hors de propos de faire souvenir les lecteurs de la manière dont la digression qu'il contient, est amenée. L'objet de Procope, quand il mit la main à la plume, comme nous l'avons déjà dit dans notre discours préliminaire, était d'écrire l'histoire des guerres que les romains d'orient avaient faites de son temps, et sous les auspices de l'empereur Justinien. Ainsi notre auteur, après avoir écrit en deux livres la première expédition que les armées de Justinien firent en occident, et qui fut terminée en cinq cent trente-quatre par la conquête de l'Afrique sur les vandales, passe naturellement à l'expédition qu'entreprirent ces mêmes armées, dès que l'expédition d'Afrique eût été finie. Cette seconde entreprise fut celle de chasser les ostrogots de la Sicile et de l'Italie, et l'on sait qu'elle commença dès cinq cent trente-cinq.

Ainsi Procope commence le premier livre de l'histoire de cette seconde expédition, et que nous appelons le premier livre de la guerre gotique, comme il a dû le commencer, c'est-à-dire, par rendre compte au lecteur de la manière dont en quatre cent soixante et seize, les barbares avaient renversé le trône de l'empire d'occident et s'étaient rendus maîtres de l'Italie, où devait être la scène des événements qu'il allait raconter. Il entre ensuite en matière. Qu'arrive-t-il au

bout de quelques pages ? À peine sa narration est-elle commencée, qu'un acteur inconnu entre sur la scène, et prend beaucoup d'intérêt à tout ce qui s'y passe. Il y joue un rôle important. Il faut donc que l'historien explique quel est cet acteur, et comment il se trouve mêlé dans tout ce qui se passe. Cet acteur nouveau, c'est la nation des francs sur laquelle régnaient alors les fils de Clovis. Ainsi Procope se trouve dans la nécessité de faire une digression pour expliquer quels étaient ces francs, d'où ils venaient, comment ils s'étaient rendus maîtres des Gaules, en un mot comment ils étaient devenus assez puissants pour oser mesurer leurs armes avec celles de Justinien. Procope se reconnaît lui-même obligé à faire cette digression. Après avoir parlé des francs à l'occasion de la jalousie qu'ils donnaient du côté des Alpes aux ostrogots, il ajoute à la fin de l'onzième chapitre du premier livre : **je vais donc exposer...** Procope tient parole, et dans les chapitres suivants il fait un récit abrégé, mais méthodique de tout ce que les francs avaient fait depuis qu'ils avaient mis le pied dans les Gaules, jusqu'aux temps où cet historien les introduit sur son théâtre.

Dès que Procope avait à faire une pareille digression dans une histoire écrite pour les grecs, on voit bien qu'il lui convenait de la commencer par une légère description des parties occidentales de l'Europe, pour parler après cela plus particulièrement des Gaules, et dire l'état où elles étaient aux temps du renversement de l'empire d'occident, afin d'exposer ensuite plus intelligiblement les changements survenus depuis ces temps-là, jusqu'au temps où était arrivé l'évènement qui l'obligeait à faire sa digression, c'est-à-dire jusque vers l'année cinq cent trente-six. Procope expose donc après une description succincte des parties occidentales de l'Europe, en quel état étaient les Gaules vers l'année quatre cent soixante et quatorze, temps où commencèrent les mouvements qui donnèrent lieu aux ostrogots de se rendre les maîtres de l'Italie, et il dit en quel état elles étaient dans ce temps-là, où les visigots ne s'étaient pas encore rendus maîtres de toutes celles des provinces des Gaules qui sont entre le Rhône, la Loire et l'océan, et où ils ne s'étaient pas encore emparés de l'Espagne, pour la tenir en leur propre nom ; ce qui n'arriva que quelques années après quatre cent soixante et quatorze. Voici enfin le passage de Procope : **le Rhin, avant que de se jeter dans l'océan, forme plusieurs marécages...** On voit bien que Procope suppose ici que le reste des Gaules appartenait encore alors aux romains du moins en propriété. Voici ce qu'il ajoute, en parlant des temps subséquents à l'année quatre cent soixante et quatorze : **il arriva dans la suite...** J'observerai, en passant, que Procope a raison de faire confiner les francs avec les Armoriques dans le temps dont il parle. Nous verrons que dès l'année quatre cent quarante-trois les francs eurent des établissements indépendants jusque sur la Somme.

On ne saurait désigner mieux la cité de Tongres que la désigne ici Procope sous le nom du pays des thuringiens établis dans les Gaules par Auguste. En effet, il est si sensible que cet historien entend ici la cité de Tongres par le pays des thuringiens, que Cluvier le lui reproche comme une faute. Ce savant géographe dit, après avoir rapporté le passage de Procope dont il est question : **Ce ne fut pas sous le nom de thuringiens,...** Supposé que j'aie raison, Procope n'aura plus le tort que Cluvier lui donne.

Comme je serai obligé dans la suite à faire usage plusieurs fois de ce que je viens de dire concernant les motifs de la digression de Procope, et concernant le temps auquel elle est relative, je crois devoir anticiper ici sur les temps postérieurs, et rendre du moins un compte succinct au lecteur de ce qui est contenu dans la suite de notre digression. Procope après avoir dit au commencement du douzième chapitre de son premier livre de l'histoire de la

guerre gothique ce qu'on vient de lire, raconte les progrès que firent ensuite les francs dans les Gaules, et comment ils s'y unirent avec les Armoriques. Il narre après cela les guerres des francs contre les visigots, et puis il dit comment les premiers conquièrent le royaume que les thuringiens avaient fondé dans la Germanie, et celui que les bourguignons s'étaient fait dans les Gaules. Enfin il expose tout ce que les francs avaient fait depuis qu'ils s'étaient établis en deçà du Rhin, jusqu'en l'année cinq cent trente-six qu'ils prirent part dans la guerre que Justinien faisait en Italie contre les ostrogots, événement qui est cause de sa digression.

Pour revenir au nom de thuringiens donné aux tongriens, qui nous a engagé nous-mêmes dans une longue digression, je dirai que Grégoire de Tours aura fait en parlant du premier établissement des francs dans les Gaules et de la situation de *dispargum*, la même faute ; si c'en est une, que Procope a faite, en parlant des tongriens établis par Auguste dans les Gaules. Enfin nous verrons encore ci-dessous qu'il faut entendre des habitants du pays de Tongres, ce que dit Grégoire de Tours, quand il raconte : **que Clovis la dixième année de son règne fit la guerre aux thuringiens, et qu'il les subjuga**. Avant que de finir ce chapitre, je crois devoir rapporter encore un passage des fragments de Frédégaire. Il me paraît montrer qu'il y avait une *Toringie* gauloise, un pays situé en deçà du Rhin, et auquel on donnait le nom de *toringie*. On verra par l'histoire de l'expédition d'Attila dans les Gaules en l'année quatre cent cinquante et un, qu'Aëtius qui commandait l'armée romaine, ne poursuivit pas ce roi barbare lorsqu'il se retira, que jusqu'au Rhin. Cependant on lit dans notre passage qu'Aëtius, lequel y est nommé Agecius, poursuivit Attila jusque dans la *Toringie*.

## CHAPITRE 8

### **Suite de l'histoire depuis l'année quatre cent vingt-neuf, jusqu'en quatre cent trente-quatre. Les confédérés Armoriques sont appelés bagaudes.**

il semble qu'Aëtius après avoir soumis en quatre cent vingt-huit les francs qui voulaient ériger sur le territoire de l'empire des royaumes indépendants, et après avoir obligé les visigots à promettre que désormais ils se contiendraient dans leurs quartiers, dût contraindre en une campagne ou deux les Armoriques à rentrer sous l'obéissance de l'empereur. Cependant il ne paraît point qu'il ait alors tenté de les réduire. Ce n'est pas que ce capitaine manquât d'activité ; elle était une de ses principales vertus. Mais peu de temps après avoir terminé les expéditions dont je viens de parler, il fut obligé de l'employer ailleurs, et de la faire servir à sa propre défense. Le simple récit de ce qui se passa durant les cinq ou six années qui suivirent immédiatement la soumission des francs, et la pacification accordée aux visigots, montrera suffisamment que l'empire ne fut point alors en état de faire de grands efforts pour soumettre les provinces confédérées. Il est vrai qu'on ne voit point que les troubles et les guerres civiles qui agitèrent l'empire dans les temps dont nous parlons, aient éclaté dès l'année quatre cent vingt-neuf ; mais il paraît que dès lors la semence en avait été jetée, et que les grands officiers de l'empire s'étaient brouillés entre eux dès ce temps-là. Les fastes de Prosper disent sur cette année quatre cent vingt-neuf, que Felix ayant été fait patrice, Aëtius fut fait maître de la milice, ce qu'il faut entendre de la milice du département du prétoire d'Italie, par deux raisons. La première, c'est que nous allons voir Aëtius agir en cette qualité dans l'Italie : la seconde, c'est que nous avons vu par le titre que lui donne Idace, en parlant de la guerre contre les juthunges, et par l'intérêt qu'il lui fait prendre dans les affaires d'Espagne, que ce capitaine était déjà maître de la milice dans le département des Gaules dès quatre cent vingt-sept. Comme ces deux emplois ne pouvaient point être compatibles, il est aussi très probable qu'Aëtius qui était l'âme de la monarchie, dont Valentinien était le chef, aura quitté le généralat du département des Gaules, en acceptant celui du département d'Italie, et que c'est une des causes pour lesquelles il ne s'y fit rien de remarquable en quatre cent vingt-neuf. Nous observerons encore que nous ne verrons plus Aëtius commander dans les Gaules, qu'après l'avoir vu revêtir de la dignité de patrice, qui, comme nous l'avons dit, mettait en droit de commander au maître de la milice dans son propre département. Mais pour revenir à notre sujet, des orages pareils à celui que nous allons voir, ne se forment pas en un jour, et sans faire souffrir le corps politique longtemps avant qu'ils éclatent.

Enfin, l'année quatre cent trente, Aëtius ayant connu que le patrice Felix, Padusia femme de Felix et Grunitus, lui dressaient des embûches, il les fit assassiner tous trois. Qu'on juge du trouble et de la confusion qu'un pareil attentat dut causer en occident ; et si Placidie qui d'un côté se voyait outragée par un de ses officiers, et qui d'un autre côté apprenait chaque jour que les vandales faisaient de nouveaux progrès en Afrique, avait le loisir de songer aux affaires des Gaules. Il faut cependant qu'Aëtius ait fait sa paix avec Placidie en quatre cent trente et un, puisque nous le voyons consul en quatre cent trente-deux ; mais les mouvements qui arrivèrent cette année-là même, montrent bien que le parti de

ce capitaine, et le parti qui lui était opposé, ne s'étaient pas réconciliés véritablement, et que leur accommodement n'avait pu produire aucun fruit.

Nous avons parlé déjà plus d'une fois de Bonifacius. Cet officier romain qui commandait en Afrique, lorsque Placidie fut réduite à se réfugier à Constantinople, et qui s'étant alors déclaré pour elle, ne voulut plus lui obéir, lorsqu'elle fut devenue la maîtresse de l'empire d'occident sous le nom de Valentinien. Nous avons vu même qu'en quatre cent vingt-sept ce Bonifacius avait été déclaré ennemi de l'état, qu'on avait envoyé une armée contre lui, et que pour se mettre mieux en défense, il avait par un crime des plus fameux dont l'histoire romaine fasse mention, attiré en Afrique les vandales d'Espagne. Or Procope nous apprend que la désobéissance de Bonifacius, et tous les malheurs dont elle avait été la cause, étaient l'effet d'une trame ourdie par Aëtius, et que toute l'intrigue fut découverte dans le temps où nous en sommes. Aëtius avait d'abord écrit à Bonifacius que la cour était résolue à le perdre, et qu'elle allait le mander, afin de se défaire de lui aussitôt qu'il aurait mis le pied dans les lieux où elle faisait son séjour. Aëtius avait ensuite insinué à Placide que Bonifacius se mettait en état de se maintenir malgré elle dans le gouvernement d'Afrique, et il avait avancé, pour montrer qu'il disait vrai : qu'elle pouvait éprouver Bonifacius, en le mandant à la cour, et qu'elle verrait alors s'il ne désobéirait pas. L'ordre avait été envoyé à Bonifacius ; il avait désobéi, et la guerre civile dont nous venons de récapituler les événements s'en était ensuivie. On conçoit aisément l'intérêt qu'avait Aëtius de brouiller Bonifacius avec Placidie. Aëtius n'était pour cette princesse qu'un ennemi réconcilié, et qui suivant le cours ordinaire des choses, ne pouvait prétendre à aucune dignité au préjudice d'un ancien serviteur. Toute la trame, comme je l'ai déjà dit, fut donc découverte pleinement vers l'année quatre cent trente-deux.

Il n'y aura eu d'abord que des soupçons violents contre Aëtius, qui se sera justifié quoique coupable, parce qu'on n'avait point encore des preuves claires de sa prévarication. Cette justification que je suppose s'être faite en quatre cent trente et un, aura été suivie de sa nomination au consulat pour l'année suivante. Mais on aura eu cette année-là contre Aëtius, des preuves si claires, qu'on aura rompu de nouveau avec lui. Par qui la trame fut-elle découverte ? C'est ce que nous ignorons. Nous savons seulement que la perfidie d'Aëtius devait être pleinement éclaircie en quatre cent trente-deux, puisque cette année-là même Bonifacius revint d'Afrique, et que l'empereur lui conféra la dignité de maître de la milice dans le département de la préfecture du prétoire d'Italie, quoique Aëtius en fût actuellement revêtu. Croyait-on que la promotion d'Aëtius au consulat, qui était une dignité supérieure à celle de maître de la milice, et même au patriciat, fit vaquer l'emploi d'Aëtius ? Je n'en sais rien. Voici ce que nous savons des suites qu'eut cette déposition.

Aëtius n'ayant pas voulu se laisser dépouiller, se retira de la cour, et il prit les armes. Son rival gagna contre lui une bataille ; mais le vainqueur reçut dans l'action une blessure, dont il mourut quelques jours après. Cependant on ne laissa point à Aëtius l'emploi de maître de la milice ; et l'on était si bien résolu à le lui ôter, qu'après la mort de Bonifacius, on le conféra à Sebastianus gendre de Bonifacius. Il paraît qu'il se fit alors une convention entre Placidie et Aëtius, en conséquence de laquelle l'empereur devait cesser de poursuivre Aëtius comme rebelle, et de son côté Aëtius devait se retirer sur ses terres. On voit du moins qu'après s'être démis de toutes ses dignités, il vivait comme un particulier à la campagne, lorsqu'il fut informé que ses ennemis voulaient le faire enlever. Il reçut cet avis assez à temps, pour avoir le loisir de gagner la Dalmatie, d'où il se

sauva dans le pays des huns, qui l'aimaient autant que s'il eût été un de leurs compatriotes. Rugila qui régnait alors sur ce peuple, et qui est célèbre dans l'histoire, pour avoir été le prédécesseur de Bléda et du fameux Attila, prit même les armes en faveur d'Aëtius, et il entra dans le territoire des romains, qui de leur côté demandèrent du secours aux ostrogots. L'empire était donc menacé d'une guerre très sanglante, quand la paix fut faite tout à coup. Sebastianus le gendre de l'ennemi d'Aëtius fut déposé, et réduit à s'en aller chercher fortune à la cour de Constantinople. D'un autre côté Aëtius fut fait patrice. En cette qualité il eut droit de commander par tout où ne se trouveraient point l'empereur ni le consul d'occident. Idace et les deux Prosper, ou bien les deux ouvrages du même Prosper, marquent tous ces événements sur l'année quatre cent trente-deux, où Aëtius fut consul ; mais comme il ne paraît pas bien vraisemblable que ces grands événements soient tous arrivés la même année ; d'ailleurs comme ils n'ont commencé d'arriver que sous le consulat d'Aëtius, et que les fastes de Prosper ne rapportent rien sur l'année quatre cent trente-trois, j'aime mieux croire que ce ne fut que dans cette dernière année que tous les troubles finirent, par le raccommodement de Placidie et d'Aëtius. Pour peu qu'on ait de connaissance de la méthode de nos chroniqueurs, on n'aura pas de peine à croire qu'ils aient mieux aimé anticiper l'histoire de l'année suivante, en rapportant sur l'année quatre cent trente-deux des circonstances d'un événement principal, qui n'appartenaient qu'à l'année quatre cent trente trois, que de couper en deux la narration de cet événement.

Je crois pouvoir rapporter à l'année suivante quatre cent trente-quatre, sur laquelle on ne trouve rien non plus dans les fastes de Prosper, le soulèvement d'une partie de celles des provinces des Gaules, qui étaient demeurées réellement sous l'obéissance de l'empereur, et dont la chronique du même Prosper qui nous apprend cet événement, parle sur la douzième année du règne de Valentinien III, où ce prince entra vers le commencement de l'année quatre cent trente-cinq. On lit dans cette chronique : [les provinces septentrionales des Gaules...](#) Si l'on est choqué des termes impropres dont Prosper se sert pour dire, que les provinces septentrionales des Gaules se révoltèrent, on doit se rappeler l'observation que nous avons faite dès le commencement de notre ouvrage. C'est que les romains voulaient bien traiter d'alliance, les liens qui attachaient les Gaules à l'empire, quoique ces liens fussent de véritables chaînes et même des chaînes très dures.

Répondons à quelques objections qui peuvent se faire contre notre version du passage de la chronique de Prosper.

On pourrait dire en premier lieu que j'ai tort de traduire *en faveur des bagaudes* ces mots latins *in bagaudiam*, parce que *in* ne signifie pas *en faveur*, mais *contre*. Ce dernier sens, j'en tombe d'accord, est le sens de *in* le plus ordinaire ; mais cela n'empêche pas que dans les bons auteurs latins *in* n'ait aussi quelquefois l'acception d'*en faveur*. Il y a plus : Grégoire de Tours emploie *in* dans cette dernière acception, et il est certain par conséquent qu'elle a eu lieu dans la basse et dans la moyenne latinité.

Disons en second lieu pourquoi nous avons rendu *Gallia ulterior*, par *les provinces septentrionales des Gaules*. Le partage de la province des Gaules en Gaules plus reculées, ou en *Gaules ultérieures*, et en Gaules plus voisines ou *citérieures*, auquel se sont conformés quelques auteurs du cinquième siècle et du sixième, n'a été qu'une division arbitraire, et que l'usage seul avait introduite dans le langage commun : la division des Gaules par rapport à l'Italie, en *Gaules*

*citérieures*, et en *Gaules ultérieures*, n'avait point lieu pour lors, ni dans l'ordre ecclésiastique, ni dans l'ordre politique. C'était une division de même nature que la première division des Gaules, en Gaules proprement dites, et en pays des sept provinces, de laquelle nous avons parlé si au long sur l'année quatre cent dix-huit. L'une et l'autre division étaient fondées probablement sur les mêmes principes, et introduites dans l'usage ordinaire par les mêmes raisons. Ainsi c'est uniquement des auteurs qui ont écrit dans le temps où la division de la Gaule en *Gaules citérieures* et en *Gaules ultérieures* avait lieu, que nous pouvons apprendre quel pays s'appelait les *Gaules citérieures*, et quel pays s'appelait les *Gaules ultérieures*. Or Rénatus Profuturus Frigeridus qui écrivait dans le même temps que Prosper, nous apprend que de son temps les provinces germaniques étaient dans les Gaules ultérieures, et que par conséquent celles des provinces des Gaules qui étaient encore plus éloignées de l'Italie que les provinces germaniques, étaient aussi comprises dans les Gaules ultérieures, et qu'elles en faisaient une portion. Frigeridus dit donc, et son passage a déjà été cité dans le chapitre quatrième de ce livre de notre histoire, [on apprend dans Arles que Jovinus avait été proclamé empereur dans la Gaule ultérieure](#). On a vu dans ce même chapitre, qu'Olympiodore nous apprend que ce fut dans les provinces germaniques que notre proclamation se fit. Voilà donc les Gaules ultérieures et les Gaules citérieures trouvées autant qu'il nous l'importe. Nous avons aussi exposé, quand il en était temps, que les deux provinces germaniques, et les deux provinces belgiques n'étaient point, à l'exception d'une partie de la seconde Belgique, entrées dans la confédération maritime : ainsi toutes les convenances veulent que ce soit dans les provinces belgiques, et dans les germaniques demeurées jusque là sous l'obéissance de l'empereur, que Tibaton ait excité un soulèvement, et puis ce soulèvement aura donné lieu à la populace de la première Lyonnaise, de la première Aquitaine, et de quelques autres provinces encore fidèles, de former le complot de se joindre aux Armoriques.

Où était la ligne qui faisait la séparation des Gaules citérieures et des Gaules ultérieures ? Aucun auteur ancien ne le dit positivement. J'avais cru d'abord que cette ligne fût la Loire, de manière que la Gaule ultérieure était la partie de la Gaule qui est au septentrion de ce fleuve ; mais j'ai trouvé des passages d'auteurs qui font foi sur cette matière-là, et qui m'ont fait connaître que je m'abusais. On voit par ces passages (j'aurai occasion de les citer) que plusieurs villes assises au midi de la Loire, étaient comprises dans les Gaules ultérieures.

Lorsque je traduis *galliarum servitia* par *le menu peuple des Gaules*, j'ai pour garant l'usage du temps attesté par le glossaire latin de M Ducange, qui fait foi que dans la basse latinité, *servitium* ne signifiait pas seulement les hommes qui étaient dans l'état de servitude, mais aussi les personnes libres obligées par différentes raisons, à en servir d'autres.

Venons au dernier des éclaircissements, dont je suis redevable envers le lecteur. J'ai aussi pour moi le sentiment de M Ducange, et toutes les convenances, lorsque je rends *bagaudia* par la république des Armoriques. Nous avons vu d'où venait le nom de bagaudes, et qu'on donnait ce nom dans les Gaules à tous les révoltés. C'était une espèce de sobriquet, par lequel les sujets fidèles les désignaient. Nous verrons même que ce sobriquet avait passé les Pyrénées, et qu'on le donnait en Espagne aux sujets rebelles. Il est fait mention plus d'une fois dans l'histoire des bagaudes du territoire de Terragonne, et d'autres cités d'Espagne. D'un autre côté, la signification naturelle de *bagaudia* est celle que lui donne M Ducange, *le pays des bagaudes*. Or qui étaient les rebelles, ou les

bagaudes des Gaules en quatre cent trente-quatre, et dans le temps que Tibaton fit révolter la Gaule ultérieure ? C'étaient les confédérés de l'union armorique.

Prosper suit, en les désignant, ainsi qu'il les désigne, l'esprit du parti dans lequel il se trouvait. Mais, dira-t-on, le nom de bagaudes qui originairement était celui de paysans attroupés, pouvait-il être donné à des peuples qui formaient une république aussi étendue et aussi puissante que l'était celle des Armoriques ? Je réponds deux choses à cette objection : l'une est, que les premiers bagaudes, que ceux qui firent connaître ce nom, et qui le mirent en usage, ne devaient pas être simplement un gros de mutins rassemblés au hasard, un attroupement de personnes de la lie du peuple, puisque, comme nous l'avons vu, ils faisaient des entreprises sur les villes, et qu'ils osèrent même mettre le siège devant Autun. Mais quelqu'abjecte qu'eût été la condition dont étaient les premiers révoltés qu'on appela bagaudes, il suffit que ce nom fût devenu le sobriquet ordinaire que les sujets fidèles donnaient aux sujets rebelles, pour être attribué dans la suite à tous les révoltés, quelle que fût leur condition, et quelque puissant que fût leur parti. En ces sortes d'occasions l'usage l'emporte sur la signification propre du nom ; il le fait donner à des personnes à qui ce mot pris dans son sens naturel, ne convient en aucune façon.

On vit quelque chose de semblable à ce que nous venons de dire durant les troubles du Pays-Bas, commencés en mille cinq cent soixante et cinq. Les premiers factieux qui se donnèrent à eux-mêmes le nom de *gueux*, se trouvaient être presque tous des personnes de condition, dont plusieurs étaient riches. Ils prirent tous néanmoins ce nom-là, comme le nom de leur parti, et cela indépendamment de l'état de leur fortune et même indépendamment de leur religion. Lorsque dans la suite le nom de *gueux* fut devenu le sobriquet propre aux calvinistes, parce qu'il n'y avait plus que les provinces où les calvinistes étaient les maîtres qui persistassent dans l'union d'Utrecht, on a continué de l'employer toujours comme un nom de parti, sans avoir aucun égard ni à la pauvreté ni à la richesse. Combien de fois a-t-on donné le nom de *gueux* à des personnes qui jouissaient de trente mille livres de rente ? Dans la portion des Pays-Bas qui s'appelle la généralité, c'est-à-dire, dans la partie du duché de Brabant, et dans celle du comté de Flandres, qui appartiennent aux sept Provinces-Unies en commun, parce qu'elles ont conquis cette contrée à frais communs ; il arrive tous les jours qu'un pauvre paysan catholique dit que le seigneur de son village est *gueux*, lorsque ce seigneur est calviniste ? Ne dit-on pas aussi, comme nous l'avons remarqué, que Luxembourg est une ville des Pays-Bas ? L'usage est le tyran des langues vivantes.

Nous verrons encore dans la suite de cet ouvrage, que Salvien qui vivait dans les provinces obéissantes, et qui a écrit vers le milieu du cinquième siècle, a toujours désigné les Armoriques par le nom de bagaudes.

## CHAPITRE 9

### **Suite de l'histoire depuis quatre cent trente-cinq, jusqu'à la défaite de Litorius Celsus par les visigots en quatre cent trente-neuf.**

De toutes les guerres que l'empereur d'occident avait alors à soutenir, celle qu'il faisait en Afrique contre les vandales, qui pouvaient affamer l'Italie, et y faire des descentes chaque jour, était la plus inquiétante. Aussi voyons-nous que dès le onzième février de l'année quatre cent trente-cinq, Valentinien traita avec eux aux conditions qu'il les laisserait en paisible possession d'une partie de la côte de l'Afrique, et qu'eux de leur côté, ils cesseraient tous actes d'hostilité. Suivant les apparences, Aëtius avait attendu pour revenir dans les Gaules que cette paix fût conclue. Ce qui est certain, c'est que nous ne l'y voyons point agir avant l'année quatre cent trente-cinq. Voici en quel état il les trouva. La seconde, la troisième et la quatrième Lyonnaises persistaient encore dans la confédération Armorique, et refusaient toujours d'obéir aux officiers du prince. Tibaton avait fait révolter la Gaule ultérieure, et les visigots occupaient le plat pays et quelques villes de la première Narbonnaise, de la Novempopulanie et de la seconde Aquitaine. Ainsi Aëtius ne trouva dans les Gaules aucun pays où l'empereur fût véritablement le maître, si ce n'est quelques cités de la première Aquitaine, la province Séquanaise, la première Lyonnaise, et les provinces qui sont situées entre cette province-là, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône. Il y avait plus : le peuple de ces dernières provinces faisait des complots en faveur des Armoriques, et Gundicaire roi des bourguignons en avait encore envahi une partie. Quelle était précisément cette partie ? Nous l'ignorons. Voici ce que fit Aëtius.

Dès l'année quatre cent trente-cinq, ce capitaine obligea Gundicaire et ses bourguignons à se soumettre aux conditions qu'il voulut bien leur octroyer. Mais soit qu'Aëtius ne leur eût accordé la paix qu'avec l'intention de prendre mieux ses avantages pour les attaquer, soit que le hasard seul l'ait voulu ainsi, un an après le traité, Gundicaire, et tous ceux des bourguignons qui, suivant les termes dont Prosper se sert, devaient être restés dans les Gaules avec ce roi, furent exterminés par les huns.

J'ai deux choses à faire observer au lecteur concernant cet événement. La première est qu'Idace ne marque la défaite de Gundicaire par les huns, que sur l'année quatre cent trente-six, quoique les fastes de Prosper, pour ne point couper le récit des aventures de Gundicaire, la placent en quatre cent trente-cinq. Idace ne rapporte le massacre des bourguignons, qu'après avoir dit qu'Aëtius fit lever le siège de Narbonne aux visigots. Or nous verrons par les fastes mêmes de Prosper, que la rupture ouverte entre les romains et les visigots, qui fut suivie du siège de Narbonne et de la levée de ce siège, est un événement arrivé seulement en quatre cent trente-six. La seconde chose que j'ai à dire au lecteur concernant le massacre de Gundicaire et de ses bourguignons, c'est que, suivant les apparences, ce massacre fut l'ouvrage du corps nombreux d'alains ou de huns, qu'Aëtius fit venir alors dans les Gaules, pour l'y employer contre les ennemis de l'empire, et pour avoir auprès de lui des troupes, sur la fidélité desquelles il pût compter en toute occasion. Nous avons parlé déjà de l'affection que cette nation avait pour lui, et nous ferons mention plusieurs fois dans la suite de ce corps de troupes, dont notre général tira de grands services, et auquel il donna même quelques années après, des quartiers stables, ou si l'on

veut des habitations le long de la Loire. Je me contenterai donc de dire ici que c'est le corps de troupes ou la peuplade, de laquelle je viens de parler, qu'on trouve désignée dans les auteurs contemporains, tantôt sous le nom des alains de la Loire tantôt sous le nom de huns, et quelquefois sous celui de scythes.

On peut voir dans le chapitre dix-huitième du premier livre de cet ouvrage, par quelle raison tous ces noms-là convenaient aux troupes auxiliaires, dont il est ici question. Apparemment que nos alains, soit qu'ils eussent un ordre secret d'Aëtius ou non, chargèrent, quand ils eurent passé le Rhin, les sujets de Gundicaire, qui après avoir fait leur paix avec Aëtius, ne se défiaient point de ces barbares qui arrivaient dans les Gaules en qualité de troupes auxiliaires de l'empire. Prosper ne nous donne point précisément, il est vrai, la date de la venue de ces alains dans les Gaules, mais il ne laisse point de nous indiquer le temps qu'ils y vinrent, en disant dans un passage qui va être rapporté, qu'en l'année quatre cent trente-sept les alains servirent dans les Gaules comme troupes auxiliaires de l'empire qui était entré en guerre avec les visigots. Le passage de la chronique de Prosper qui concerne la défaite des bourguignons, étant lu, comme les savants pensent qu'il faut le lire, semble décider que ce fut sur un ordre d'Aëtius que les alains attaquèrent les bourguignons, et qu'ils les défirent. [Il s'alluma pour lors, dit cette chronique](#),... l'endroit où Prosper place cet évènement, doit faire croire qu'il est arrivé en l'année quatre cent trente-six.

Comme l'histoire des temps postérieurs à cette année-là fait encore mention plusieurs fois des bagaudes et des Armoriques, soit comme des alliés, soit comme des ennemis de l'empire, il est évident que le passage de la chronique de Prosper qui vient d'être rapporté, ne concerne point la république des Provinces-Unies de la Gaule, qui s'étaient confédérées dès l'année quatre cent neuf ; mais uniquement les provinces de la Gaule ultérieure, voisines de cette république, et que Tibaton avait fait révolter l'année précédente.

Après tant de succès, et après avoir reçu les secours des huns, Aëtius aurait bientôt attaqué et réduit les Armoriques, si les visigots n'eussent point rompu la paix cette année-là même, en tâchant de se rendre maîtres de Narbonne, et des autres bonnes villes qui se trouvaient au milieu de leurs quartiers. Nous avons dit à l'occasion de la première prise de Narbonne par les visigots en quatre cent treize, de quelle importance il leur était de se rendre maîtres de cette place, et de quelle importance il était aux empereurs de la conserver. Voici ce qu'on lit dans les fastes de Prosper sur l'année quatre cent trente-six, concernant la nouvelle guerre des visigots contre les romains : [les goths violent les traités](#),... On voit donc que dès l'année quatre cent trente-six la guerre était rallumée dans les Gaules entre les romains et les visigots, qui sans doute étaient d'intelligence avec les Armoriques. Ils n'étaient pas bien éloignés les uns des autres, et ils avaient les mêmes ennemis. La guerre continua l'année suivante entre les visigots et les romains fortifiés par le corps d'alains qui avait massacré les bourguignons. Cette guerre aurait seule suffi pour empêcher Aëtius de faire de grands progrès contre les Armoriques ; mais il se fit encore une nouvelle diversion en leur faveur. Plusieurs barbares qui servaient dans les troupes auxiliaires, désertèrent ; et s'étant attroupés, ils se firent pirates. Combien de détachements le général romain n'aura-t-il pas été obligé de faire, pour empêcher les descentes et les courses de ces brigands ? Aëtius avait donc assez d'affaires, quoiqu'il ne fit aucune entreprise importante contre les Armoriques, et quoiqu'il dût tirer de grands services du corps de troupes auxiliaires composé de huns et d'alains qu'il avait fait venir dans les Gaules. D'ailleurs, comme Aëtius fut

consul pour la seconde fois en quatre cent trente-sept, les affaires des Gaules ne firent cette année-là qu'une partie de celles dont il était chargé.

Chaque nation a son mérite particulier dans la guerre. Celui des visigots était de se bien battre à l'arme blanche. Ils s'aidaient parfaitement de l'espieu d'armes et de l'épée. Comme les romains, ils avaient peu de cavalerie dans leurs armées. Au contraire, les nations scythiques fournissaient d'excellente cavalerie. Les hunns, les alains et les autres peuples compris sous le nom de scythes, étaient adroits à manier leurs chevaux, comme à se servir de flèches et de toute sorte de traits. On peut se figurer quel avantage un général aussi intelligent qu'Aëtius tirait des hunns auxiliaires qui servaient dans son armée, quand il faisait la guerre dans un pays de plaines et quand il avait affaire à des ennemis qui n'avaient point une cavalerie qu'ils pussent opposer à la sienne. Voilà, suivant l'apparence, ce qui le rendit si supérieur aux visigots, qu'il les battit plusieurs fois durant la campagne de quatre cent trente-huit, quoiqu'ils eussent alors à leur tête un des grands rois qu'ait jamais eu cette nation, Théodoric premier. Ces barbares demandèrent même à traiter, et ils convinrent avec Aëtius de l'armistice que nous verrons enfreindre par les romains en quatre cent trente-neuf. Ce qu'on peut conjecturer avec probabilité touchant les conditions de cette espèce de trêve dont les historiens ne parlent qu'à l'occasion de son infraction, c'est qu'elle portait une cessation d'armes de part et d'autre, et qu'elle renvoyait au prince d'accorder ou de refuser les demandes que faisaient les visigots sur les points contestés entre eux et les officiers de l'empire. Comme les visigots avaient intérêt à ne point se séparer des Armoriques, on peut croire qu'ils les comprirent dans la trêve, et la suite de l'histoire rend cette conjecture très plausible.

Ce qui est de certain, c'est que vers le commencement de l'année quatre cent trente-neuf, Aëtius comptait si bien que les troubles des Gaules étaient apaisés, ou du moins qu'il affectait tellement de le croire, qu'il en partit pour se rendre à la cour de Valentinien, où il était bien aise d'être présent quand on y traiterait sur les intérêts des visigots, et sur ceux des Armoriques. Mais avant que de passer les Alpes pour aller à Rome, il fit une disposition qui ralluma la guerre durant son absence, peut-être plutôt qu'il ne s'y attendait. Il assigna donc des quartiers stables et permanents dans les environs de la ville d'Orléans aux scythes auxiliaires qui servaient dans son armée, et qui avaient alors pour roi, ou pour chef Sambida. Aëtius en usa ainsi, en interprétant à son avantage, suivant l'apparence, quelque article de la pacification qu'il avait accordée aux Armoriques, qui de leur côté firent de leur mieux pour se défendre contre l'entreprise faite en conséquence de cette interprétation. Mais ils succombèrent à la fin, comme nous le verrons ; et je crois même que ce fut alors qu'Orléans se vit contraint à rentrer sous l'obéissance de l'empereur.

Je fais ici une correction importante dans le texte de la chronique de Prosper, où je lis que ce fut autour d'Orléans qu'Aëtius donna des quartiers à ses alains, quoique le texte de Prosper dise que ce fut autour de Valence.

Deux raisons m'engagent à la faire, et à changer *Valence* en *Orléans*, en lisant *urbis aurelianae deserta rura*, pour *urbis valentinae deserta rura*. La première est, qu'il n'est point vraisemblable que les romains aient voulu donner aux alains les terres incultes de la cité de Valence, ville située sur le Rhône, entre Arles, où était le siège de la préfecture du prétoire des Gaules, et Lyon. Pourquoi établir sur le bas Rhône, et dans une contrée des Gaules où tout le peuple était soumis, une colonie suspecte, et qui pouvait, dès que l'envie lui en prendrait, empêcher la communication de la capitale avec la première Lyonnaise, et les autres

provinces obéissantes qui étaient au septentrion et à l'orient de celle-là ? Au contraire, il convenait pour plusieurs raisons, de placer cette colonie dans les campagnes des environs d'Orléans, que la guerre entre les provinces obéissantes et les provinces confédérées, avait rendues incultes. Cette peuplade devait encore servir de frein aux Armoriques dans le pays de qui l'on l'établissait.

En effet, et c'est ma seconde raison, il est certain qu'Aëtius établit pour lors une colonie de ses alains sur la Loire et dans les environs d'Orléans. On lira dix évènements dans la suite de l'histoire qui rendent ce fait-là constant. Je crois donc que c'est de cette colonie que Prosper a voulu parler à l'endroit de sa chronique où il dit qu'Aëtius avait établi les alains dans les terres incultes des environs d'*Orléans*, quoique les copistes lui aient fait dire, dans la suite, qu'on avait établi les alains dans les terres incultes des environs de *Valence*. Cette conjecture est bien confirmée ; par ce que dit Prosper lui-même, concernant l'histoire de l'établissement des alains en l'année quatre cent trente-neuf, dans les quartiers qui leur avaient été assignés par Aëtius, et qui ne se fit pas sans coup férir. La résistance des habitants du pays fut même assez grande, pour donner lieu à Sidonius Apollinaris de dire dans des vers, qui seront rapportés plus bas, et dans lesquels il parle d'un évènement arrivé en quatre cent trente-neuf : que les scythes venaient de subjuguier les Armoriques. Voici le passage de Prosper, où il est parlé de l'établissement des alains dans leurs quartiers : **les alains, à qui le patrice Aëtius avait donné le droit...** Or, quel qu'ait été le point par rapport auquel on divisait dans le cinquième siècle les Gaules, en Gaule citérieure et en Gaule ultérieure, on ne saurait mettre Valence dans la Gaule ultérieure. Au contraire, Orléans était de la Gaule ultérieure ; puisqu'on voit en lisant un passage de la vie de saint Eloi, écrite dans le septième siècle, que Limoges, ville beaucoup plus méridionale, qu'Orléans, était cependant de la Gaule ultérieure. C'est pourquoi M De Valois dit, en parlant du passage de la chronique de Prosper, dont il est ici question. Je ne puis être du sentiment de Prosper, lorsqu'il semble dire, que Valence fût dans la Gaule ultérieure. Au contraire, Orléans devait être de cette Gaule-là, puisque Limoges, comme nous l'avons vu, en était bien.

D'un autre côté, le premier passage de la chronique de Prosper, celui où il est parlé de la concession de quartiers faite par Aëtius aux alains de laquelle il s'agit, doit être relatif à celui qui rend compte de ce que firent les alains pour s'en mettre en possession ; et ce second passage n'est même séparé du premier que par un autre article d'une ligne et demie ; pourquoi Prosper aurait-il fait mention dans le premier de ces deux articles de sa chronique, de ceux des quartiers accordés aux alains, dans lesquels ils seraient entrés sans coup férir, quand il n'aurait rien dit dans ce premier article, de la concession de ceux des quartiers accordés aux alains, dans lesquels ils n'entrèrent qu'après avoir livré plusieurs combats, dont notre auteur savait bien qu'il serait obligé de parler lui-même à deux lignes de-là ? En vérité, quand on examine avec attention la chronique de Prosper, il paraît, nonobstant les dates tirées de l'avènement de Théodose Le Jeune au trône de l'empire d'occident, que les copistes ont transcrites à la marge du récit de chaque fait, et qui sont démenties par les autres chronologistes, que les deux évènements dont il est ici question ; je veux dire, la concession des quartiers faite aux alains, et la prise de possession de ces quartiers par les alains, sont des évènements arrivés l'un et l'autre la même année, c'est-à-dire en quatre cent trente-neuf.

Si l'on nous fait là-dessus une objection, fondée sur ce que l'action par laquelle les alains se mirent en possession de leurs quartiers, n'a pu arriver qu'après

l'année quatre cent quarante, puisque Prosper n'en parle dans sa chronique qu'après avoir rapporté l'exaltation du pape saint Léon, qui ne se fit qu'en cette année-là, nous répondrons que, comme quelques savants croient que cette chronique a été interpolée aux endroits où elle marque le règne de Pharamond, de Clodion et de Merouée ; elle peut avoir été aussi interpolée aux endroits où elle marque l'exaltation des papes. Celui qui aura écrit les lignes qui regardent l'exaltation de ces pontifes les aura mal placées, en insérant trop haut ce qu'il dit concernant l'exaltation de saint Léon ? Qu'il les ait mal placées : c'est de quoi l'on ne saurait douter, parce qu'il met cette mention de l'exaltation de saint Léon avant la prise de Carthage par Genséric. Or il est constant par les fastes de Prosper, par ceux de Cassiodore, et par tous les monuments les plus authentiques du cinquième siècle, que les vandales prirent Carthage dès l'année quatre cent trente-neuf, et que saint Léon ne fut fait pape qu'en quatre cent quarante. Ainsi l'on ne saurait se fonder sur la chronique de Prosper, pour contredire la date de l'établissement des alains dans les quartiers qu'Aëtius leur avait donnés sur la Loire, non plus que celle des événements arrivés en quatre cent trente-neuf.

Mais dira-t-on, comment Prosper a-t-il pu se tromper, et mettre *urbis valentinae* pour *urbis aurelianae*. Je tombe d'accord qu'il n'y a point d'apparence qu'il ait fait cette faute. Aussi je la rejette sur quelqu'un de ses copistes présomptueux en demi savant, et qui se figurait que ce n'était pas l'empereur Aurélien, mais un des empereurs du nom de Valentinien qui avait donné à Orléans, le nom qu'elle portait dans le cinquième siècle. Je reprends l'histoire.

L'avantage que Litorius Celsus et les troupes auxiliaires qu'il commandait remportèrent sur les Armoriques, en violant, suivant l'apparence, la suspension d'armes, fit faire à ce général une réflexion séduisante, c'est qu'il était facile de défaire un ennemi qu'on attaque dans le temps qu'il croit n'avoir plus rien à craindre, parce que la paix vient d'être faite, et qu'un vainqueur est dispensé de rendre raison de sa conduite. Ne fut-ce point un pareil motif qui engagea le prince d'Orange à attaquer en mil six cent soixante et dix-huit les français campés près de Saint Denis en Hainault, quoiqu'il fût bien informé que la paix entre la France et la Hollande dont il commandait l'armée, avait été signée à Nimègue. Comme les visigots ne s'attendaient pas d'être attaqués, soit qu'ils se flattassent que l'empereur désavouerait les violences qui s'étaient faites contre les Armoriques, soit par d'autres raisons, Litorius se hâta de marcher contre les visigots. Il parait cependant qu'avant que d'aller à son expédition, il voulut s'attacher les bourguignons qui avaient échappé au fer des alains, et dont nous avons parlé. Litorius qui commandait dans les Gaules sous les auspices d'Aëtius, donna donc, soit de son propre mouvement, ou en vertu d'ordres supérieurs, des quartiers dans la Sapaudie à ce reste de bourguignons, à condition qu'ils s'y contenteraient d'une certaine portion des terres, et qu'ils laisseraient l'autre aux anciens habitants. Si l'on s'en rapporte aux chiffres marqués à côté du récit de chaque événement dans la chronique de Prosper, ce traité n'aura été fait que vers l'année quatre cent quarante-trois, et non pas en quatre cent trente-neuf où nous le plaçons. Mais il y a certainement faute dans ce chiffre. La preuve est, que la chronique dont il s'agit, place notre traité avant la prise de Carthage par les vandales, événement arrivé certainement en quatre cent trente-neuf. Comme le pays appelé ici *sapaudia*, n'est ni une des provinces, ni une des cités dans lesquelles la Gaule se divisait pour lors, il est bien difficile de dire précisément quelles étaient les bornes de la concession faite aux bourguignons. Autant qu'on en peut juger, elle leur donnait des quartiers dans le duché de Savoie

proprement dit, dans le Chablais, dans une portion de notre gouvernement de Bourgogne, et dans une partie de la Franche-Comté. On peut voir ce que dit M. de Valois dans sa notice des Gaules, sur la *sapaudia*.

Litorius Celsus se crut le maître des Gaules après ce traité ; et résolu de ne pas mieux garder la foi aux barbares que ceux-ci la gardaient ordinairement aux romains, il se mit en marche pour attaquer les visigots. Suivant les fastes de Prosper, Litorius commandait immédiatement sous Aëtius, qui pour lors était patrice ; cependant aucun auteur ne qualifie Litorius de maître de la milice : que son expédition fut l'infraction de quelque nouveau traité fait entre les romains et les visigots, depuis la rupture arrivée en quatre cent trente-six, on n'en saurait douter, quoique l'histoire ne parle point, ni du temps de la conclusion, ni des conditions de ce traité. Nous avons vu qu'en quatre cent trente-huit les visigots étaient encore en guerre ouverte avec les romains, et nous allons voir que l'expédition que Litorius fit contre eux en quatre cent trente-neuf sous le consulat de Théodose et de Festus, est qualifiée par Jornandès, de violement de la paix. C'est ce que notre auteur n'aurait point fait, si la guerre eût toujours duré. Pour rompre un traité, il faut en avoir signé un auparavant.

Litorius Celsus, rival de la gloire d'Aëtius, et qui croyait que rien ne pouvait résister à une armée composée d'une infanterie romaine et d'une cavalerie scythe, marcha donc en traversant l'Auvergne, contre les visigots, dès qu'il eût soumis les Armoriques, c'est-à-dire, dès qu'il les eût réduits à donner ou à laisser prendre les quartiers dont nous avons tant parlé. Voici en quels termes les fastes de Prosper rendent compte du succès de l'expédition de ce général : [Litorius qui commandait sous le patrice Aëtius les troupes auxiliaires des huns](#),... Ce fut aux environs de Toulouse que se donna la bataille entre Litorius et les visigots. Comme il les surprenait, il avait pénétré d'abord jusque dans le centre de leurs quartiers. [Dans la guerre faite aux visigots sous le règne de leur roi Théodoric](#),... Salvien dans son traité de la providence parle fort au long de la catastrophe de Litorius Celsus, véritablement c'est sans le nommer ; cependant il n'est point douteux que ce ne soit de Litorius que cet auteur entend parler. Toutes les circonstances de l'évènement qu'il rapporte, sont celles de la défaite de Litorius, et les commentateurs de Salvien l'ont remarqué. C'est dommage que notre auteur qui écrivait quelques années après la défaite de Litorius, se soit contenté de parler de cet évènement en orateur. Il ne laisse pas néanmoins de nous apprendre, en exposant combien le doigt du seigneur y fut sensible, que le roi Théodoric partit de l'église, où il avait passé plusieurs heures prosterné aux pieds de l'autel, pour donner la bataille, et qu'il ne chargea l'ennemi qu'après avoir mérité par son humiliation et par ses prières que le dieu des armées combattît pour lui. Au contraire, Salvien accuse Litorius Celsus de la même présomption que les autres écrivains lui reprochent. Nous trouverons encore en plus d'une occasion dans la conduite de Théodoric, le caractère que lui donne ici cet écrivain.

## CHAPITRE 10

### **Suite des évènements. Prise de Carthage par les vandales. Paix entre les visigots et les romains. Des bagaudes d'Espagne. Saint Germain, évêque d'Auxerre interpose sa médiation en faveur des Armoriques.**

Avant que de parler des suites de la défaite de Litorius Celsus, il est à propos de dire quelque chose de la prise de Carthage par les vandales, puisque ce fut à la faveur des distractions que les affaires des Gaules donnaient sans cesse à Aëtius, qu'ils s'emparèrent de la capitale de la province d'Afrique. Le dix-neuvième d'octobre de l'année quatre cent trente-neuf, fut le jour qu'arriva un évènement si mémorable. Les romains qui ne se défiaient plus de Genséric, depuis qu'ils avaient fait la paix avec lui quatre ans auparavant, et qui avaient tant d'affaires ailleurs, ne prenaient pas les précautions nécessaires, pour garder une place d'une aussi grande importance, et située dans le voisinage d'un ennemi qui n'observait les traités, que lorsqu'il ne pouvait pas le violer avec avantage. Carthage fut donc aussitôt prise, qu'attaquée.

Idace rapporte avec ces mêmes circonstances la prise de la ville dont il s'agit. [Le roi Genséric](#), dit-il, [ayant surpris Carthage le dix-neuf d'octobre, il se rendit maître de toute la province d'Afrique.](#)

La prise de cette ville qui rendit en peu de temps Genséric maître de l'Afrique, fut, suivant la chronique de Prosper, la principale cause de la chute totale de l'empire d'occident. En effet les vandales devinrent par leur nouvelle conquête, les maîtres d'affamer Rome. Les grains dont elle avait besoin pour subsister, lui venaient presque tous d'Afrique, et ce qui mérite encore d'être observé, le peuple de Rome ne faisait point de provisions. Il était dans l'habitude dangereuse, d'acheter dans les marchés et au jour la journée, les vivres qu'il consommait. à combien de monopoles la moindre interruption du commerce ne donnait-elle pas lieu ? Quels ménagements nuisibles au reste du corps de l'état, ne fallait-il point avoir, pour un peuple barbare qui avait de pareilles armes à sa disposition, et qui pouvait encore comme il arriva plusieurs fois dans la suite, venir attaquer les romains dans Rome même. Nous verrons plus en détail dans la continuation de l'histoire, toutes les suites funestes de la prise de Carthage par les vandales. Aussi Salvien dit-il, après avoir parlé de plusieurs provinces de l'empire envahies par les barbares : qu'enfin en s'emparant de l'Afrique, ils avaient mis, pour parler ainsi, l'âme même de la république sous le joug.

Ce saint personnage revient plusieurs fois dans son traité de la providence, à la prise de Carthage. Il paraît que de tous les malheurs arrivés à l'empire durant le cinquième siècle, où il essuya tant de disgrâces, elle fut celui qui affligeait davantage Salvien. Dans l'endroit que nous venons de citer, il fait une description pathétique du sac de Carthage, où l'on ne se tenait point sur ses gardes, et dont les citoyens ne s'occupaient que de leur plaisir, quoiqu'ils eussent un voisin suspect et dangereux à leurs portes. [Les cris des habitants...](#) notre auteur dit dans un autre endroit : que dans Carthage et dans la province d'Afrique, les prédicateurs étaient plus exposés avant cet évènement, aux insultes des habitants, à qui par une vie exemplaire et par des discours pathétiques, ils reprochaient leurs débauches et leurs vices, que ne l'étaient les apôtres lorsqu'ils entraient dans les villes païennes ; et que c'est par un juste jugement de Dieu que ces habitants, qui s'étaient montrés barbares envers les

serviteurs de Dieu, portent, dans le temps qu'il écrit, le joug des barbares. Nous serons encore obligés de revenir plus d'une fois à ce sujet-là. Voyons présentement quels furent dans la Gaule les suites de la défaite de Litorius Celsus.

Sidonius Apollinaris dit que les visigots après cet événement auraient subjugué une grande partie de cette province de la monarchie romaine, si son beau-père, le même Avitus qui fut depuis empereur, et qui était sorti d'une famille patricienne de la cité d'Auvergne, ne se fût servi du crédit qu'il avait sur l'esprit de Théodoric, pour obliger ce vainqueur à traiter. [Ce fut en vous](#),... véritablement la paix fut faite dans la même année, c'est-à-dire, dès quatre cent trente-neuf. Mais j'aime mieux en croire Prosper que Sidonius, sur l'état où se trouvèrent les Gaules après le désastre de Litorius. Sidonius écrit ce qu'on vient de lire dans un panégyrique, et encore dans un panégyrique en vers qu'il composait, pour louer son compatriote, son beau-père, et son empereur. Nous ne savons point que Prosper ait eu aucun motif d'altérer la vérité. Voici sa narration : [on fit la paix avec les visigots la même année que Litorius avait été battu](#)... En effet, nous avons vu qu'une partie des troupes de Litorius avait battu les ennemis qu'elle avait en tête, et que si ce général fut pris, ce fut apparemment parce que le corps où il combattait en personne, eut le malheur d'être rompu. Il lui était arrivé une disgrâce à peu près semblable à celle qui arriva au connétable Anne de Montmorency à la bataille de Dreux. Ce général fut pris, mais cela n'empêcha point l'armée qu'il commandait, de battre l'ennemi.

Il fallait bien enfin que l'armée romaine n'eût point été entièrement défaite, puisque Jornandès dit qu'elle ne rentra dans ses quartiers qu'après la conclusion de la paix. Ce que nous allons voir, porte même à croire que les visigots abandonnèrent par leur traité les Armoriques, ou du moins qu'ils consentirent qu'Aëtius obligeât ces révoltés à se soumettre à certaines conditions.

Ce qui me paraît constant, c'est que le patrice Aëtius était encore dans les Gaules en l'année quatre cent quarante, et il est même probable qu'il y négociait alors, pour engager les Armoriques à rentrer dans le devoir. Voici sur quoi je me fonde pour assurer ce que j'assure, et pour conjecturer ce que je conjecture. En premier lieu, Sidonius dit positivement dans les vers qui viennent d'être rapportés, qu'Aëtius était sur les lieux, lorsque Avitus engagea Théodoric à renouveler les traités rompus par Litorius Celsus. On n'aura pas de peine à croire qu'Aëtius était revenu dans les Gaules à la première nouvelle de la bataille de Toulouse.

En second lieu, Prosper dit dans ses fastes : [après la mort du pape Sixte](#),... Ainsi ce patrice était encore dans les Gaules en l'année quatre cent quarante. Il est presque aussi certain qu'il y négociait avec les Armoriques, pour les engager à recevoir les officiers de l'empereur.

En effet, qui pouvait être cet Albinus qui traitait par la voie d'un médiateur si considérable, avec Aëtius le dépositaire de l'autorité impériale dans les Gaules ? Quel particulier jouait un personnage assez considérable dans ce pays-là, pour avoir mérité que Léon quittât l'église de Rome, dont il était déjà un des principaux ministres, et qu'il passât les Alpes, pour être l'entremetteur du raccommodement de ce particulier avec un patrice ? Prosper ne donne point à notre Albinus le titre d'aucune dignité, lui qui qualifie presque toujours ceux dont il fait mention. Il ne devait donc point y avoir dans l'empire d'occident un citoyen, un sujet d'une si grande importance, à moins qu'il ne fût à la tête d'un

parti très puissant, et en possession de ne pas obéir aux ordres du prince. Cependant l'histoire ne nous dit pas quel était cet Albinus.

Ainsi son nom qui est romain, et les conjonctures où l'on était alors, me portent à conjecturer qu'il était un des principaux personnages de la confédération armorique. Cette conjecture est rendue encore plus vraisemblable, par la certitude où l'on est qu'il y avait dans le pays des Armoriques une famille illustre qui portait le nom d'*Albina*. C'est ce que l'on apprend par la vie de l'évêque d'Angers, saint Aubin, qui s'appelait en latin *albinus*. Cette vie est d'une grande autorité, puisqu'elle est écrite par Venantius Fortunatus, évêque de Poitiers dans le sixième siècle. Or il y est dit, que saint Aubin qui fut fait évêque d'Angers vers l'année cinq cent vingt-neuf, était né dans une des plus illustres et des meilleures familles de la cité de Vannes. Comme cette cité était alors de la confédération des Armoriques, ne peut-on pas croire que l'Albinus qui traitait avec Aëtius en quatre cent quarante, par l'entremise du pape saint Léon, était un des ancêtres d'Albinus évêque d'Angers, et qu'il a été un personnage des plus importants dans la confédération maritime. Les descentes que les vandales d'Afrique firent dans le même temps en Sicile, auront obligé Aëtius à retourner en Italie, comme à donner ordre à ceux qu'il laissait pour commander dans les Gaules, de n'y point rallumer la guerre.

Ainsi ces officiers n'auront commis alors aucune hostilité contre les Armoriques. En effet, tous les romains sentaient si bien que l'occupation de l'Afrique par les vandales, portait un coup funeste à la monarchie entière, que l'empereur d'orient envoya en quatre cent quarante et un une flotte considérable dans cette province qui était du partage d'occident, pour en expulser les barbares. Mais Théodose ayant été obligé de rappeler ses forces, avant qu'on eût encore rien exécuté contre les vandales, le peu de succès de cette entreprise, déterminant Valentinien à faire la paix avec eux. Il fut dit dans le nouveau traité conclu en l'année quatre cent quarante-deux, que les vandales demeureraient en possession d'une partie de l'Afrique, et qu'ils laisseraient l'empereur jouir paisiblement de l'autre partie.

Cette paix donnait loisir au patrice Aëtius de songer aux affaires des Gaules, et ce qui se passait en Espagne, l'encourageait encore à les terminer par quelque coup décisif. Asturius, maître de l'une et de l'autre milice dans le département des Gaules, défait les séditieux qui s'étaient cantonnés en différents lieux de l'Espagne tarragonaise, et auxquels, comme nous l'avons dit plus d'une fois, on donnait dans les Espagne mêmes le nom de bagaudes. Asturius étant mort peu de temps après cet événement arrivé vers l'année quatre cent quarante, Merobaudes son gendre fut pourvu, quoique né barbare, de l'emploi de maître de l'une et de l'autre milice, et il contraignit à faire des soumissions ceux des bagaudes d'Espagne qu'on appelait aracelitains, parce que le siège du gouvernement de leur république était dans Araciola, lieu du pays qui s'appelle aujourd'hui la Navarre.

Ce fut apparemment en ces circonstances, et durant le cours de l'année quatre cent quarante-trois, qu'Aëtius crut qu'il était temps de faire contre les Armoriques, une entreprise hardie et capable de les obliger à se remettre sans négocier plus longtemps, sous l'obéissance de leur souverain. Il résolut donc de faire à l'imprévu une invasion dans leur pays ; mais il ne jugea point à-propos de se mettre lui-même à la tête de l'armée qu'il destinait à cette expédition. Si elle ne réussissait point, il valait mieux qu'il ne s'y fût pas trouvé, afin d'être le maître de désavouer les violences qui auraient été commises, et de pouvoir mieux après avoir conservé toujours le caractère d'un conciliateur qui n'a jamais

voulu que la paix, renouer la négociation, que les hostilités qu'il ordonnait lui-même, allaient rompre. Ainsi Aëtius chargea d'exécuter l'entreprise dont il s'agit, Éocarix, roi des alains établis sur la Loire, et suivant les apparences, le successeur de Sambida. M De Valois croit que c'est de notre Éocarich qu'il est parlé dans les fastes de Prosper sur l'année quatre cent trente-neuf, lorsqu'il y est dit ? dans ce temps-là Vitricus se distinguait par son attachement pour l'empire, et par ses exploits de guerre. Suivant M de Valois, Prosper avait écrit *eucricus* ; c'est une manière d'écrire le nom d'Éocarich, dont un romain aura bien pu se servir, et les copistes qui ne connaissaient point *eucricus*, en auront fait *vitricus*.

Quoique Aëtius ne fût pas en personne à cette expédition, on ne saurait douter en lisant ce que nous allons transcrire, qu'il n'en fût l'âme.

Voici la narration de cet évènement, telle qu'elle se trouve dans la vie de saint Germain, évêque d'Auxerre, écrite quarante ans après sa mort, c'est-à-dire, vers l'année quatre cent quatre-vingt-huit, par le prêtre Constantius, qui mit la main à la plume sur les instances de saint Patient, évêque de Lyon. À peine saint Germain était-il revenu de la Grande-Bretagne à Auxerre,... si le prêtre Constantius avait prévu la perte des livres qu'on avait de son temps, et qu'on n'a plus aujourd'hui, il aurait été plus exact dans sa narration. Il nous aurait dit le temps et le lieu où l'évènement dont il parle était arrivé, et il nous aurait informé du contenu des articles qu'Éocarix d'un côté, et saint Germain de l'autre, arrêterent alors, pour servir de préliminaires au traité de pacification entre l'empereur et les Armoriques. Mais cet auteur qui comptait sur ces livres, a mieux aimé écrire en panégyriste, qu'en historien, et il a évité les détails. Nous sommes ainsi réduits à conjecturer. Quant au temps, nous avons déjà dit que les convenances veulent que cet évènement miraculeux soit arrivé en quatre cent quarante-trois ; et quelques circonstances de la nouvelle guerre entre les romains fidèles à l'empereur, et les Armoriques, et qui seront rapportées dans la suite, fortifieront encore cette conjecture. Pour le lieu ; la situation du diocèse dont saint Germain était évêque, et la contrée où étaient les quartiers des alains, peuvent faire penser que l'entrevue de ce prélat et d'Éocarix se soit faite dans le diocèse de Chartres, bien plus étendu pour lors qu'il ne l'est à présent. Pour ce qui est des articles préliminaires, à en juger par ce que nous avons vu, et par la suite de l'histoire, ils contenaient apparemment : que les Armoriques enverraient incessamment à la cour de Valentinien un homme chargé de leurs pouvoirs, pour conclure leur accommodement avec l'empereur, à condition que ce prince leur accorderait une amnistie pour le passé, comme des sûretés pour l'avenir, et qu'il y aurait une suspension d'armes entre les deux partis, durable jusqu'à la conclusion du traité de pacification, auquel on allait travailler.

Je crois devoir prévoir deux objections qu'on pourra me faire ici. La première serait de dire que j'ai tort de faire Éocarix, roi des alains, puisque les éditions que nous avons de la vie de saint Germain, l'appellent non pas roi des alains, mais roi des allemands. D'où vient, dira-t-on, changez-vous *rex alamannorum* en *rex alanorum* ? Je répondrais en premier lieu, que ce n'était pas des allemands mais des alains établis dans les environs d'Orléans, et qui se trouvaient ainsi à portée de faire une invasion brusque et inattendue dans le pays des Armoriques que ce barbare était roi. Ceux des allemands qui étaient alors cantonnés dans les Gaules, avaient leur demeure auprès du lac Léman. Ainsi je suis bien fondé à soutenir que Constantius avait écrit *alanorum*, et que ce sont les copistes qui de ce mot ont fait *alamannorum*, en y ajoutant trois lettres. J'ai de bons garants de ce que j'avance.

Éric, un moine d'Auxerre qui vivait sous le règne de Charles le Chauve, c'est-à-dire, dans le neuvième siècle, et qui a mis en vers la vie de saint Germain, évêque de cette ville, ajoute, après avoir fait une courte description des Armoriques, laquelle nous rapporterons plus bas. [Aëtius le conservateur de sa patrie](#),... et ce poète raconte ensuite comment son prélat arrêta le roi barbare. La mesure du vers fait foi qu'Éric a écrit *alanis*, et non pas *alamannis*, ainsi qu'on le lit à présent dans le texte de son original. Enfin le père Sirmond et d'autres savants ont observé il y a déjà longtemps, qu'il y avait faute dans l'endroit de la vie de saint Germain écrite par Constantius, et dont il est question ici. Ils en restituent le texte, en y lisant les *alains* au lieu des *allemands*.

La seconde objection que je dois prévoir, consisterait à dire qu'il ne paraît point croyable qu'Aëtius qui a laissé la réputation de bon citoyen, eût donné commission à un roi barbare et païen, d'aller le fer et la flamme à la main subjuguier le pays des Armoriques qui étaient chrétiens, qui étaient romains, et qui bien que rebelles faisaient toujours profession de respecter la majesté de l'empire, et offraient même sans doute, de rentrer à certaines conditions sous l'obéissance du prince. à cela je réponds que dans tous les temps les souverains ont employé des troupes étrangères à réduire des provinces rebelles. Les alains étaient alors païens, et les Armoriques étaient chrétiens, j'en tombe d'accord, mais on voit par trente endroits de l'histoire du cinquième siècle, que les empereurs chrétiens se servaient souvent de troupes et d'officiers païens contre d'autres chrétiens. Litorius Celsus, comme on a pu le remarquer, était païen, cependant Valentinien IIIe ne l'employa-t-il pas contre Théodoric Premier, roi des visigots, qui était chrétien, et contre nos Armoriques, qui comme les autres peuples de la Gaule, faisaient depuis longtemps profession de la religion catholique ? Nous verrons encore dans la suite de cette histoire que le même Valentinien dont était émanée la commission sur laquelle Éocarix fit la guerre aux bagaudes de la Gaule, en donna une en l'année quatre cent cinquante-trois à Frédéric, fils de Théodoric Premier, roi des visigots, pour faire la guerre aux bagaudes d'Espagne, et que Frédéric en qualité d'officier de l'empire romain, attaqua, et battit ces révoltés. Enfin Constantius dit positivement qu'Éocarix agissait par ordre d'Aëtius, et ce témoignage seul suffirait pour réfuter une objection fondée sur un simple raisonnement.

Je crois devoir anticiper ici sur l'histoire des années postérieures à l'année quatre cent quarante-trois, pour rapporter de suite tout ce que nous savons concernant la négociation de saint Germain l'auxerrois en faveur des Armoriques. Il était dit dans la convention préliminaire qu'il avait faite avec Éocarix, que les provinces confédérées en demanderaient incessamment la ratification à l'empereur, et qu'elles traiteraient de bonne foi sur leur réduction à l'obéissance du souverain. Notre vertueux évêque se chargea lui-même de cette négociation. Beda, auteur du septième siècle, dit dans son histoire ecclésiastique de la Grande-Bretagne où notre saint était célèbre, parce qu'il y avait fait deux voyages, pour y défendre la religion contre les pélagiens ; [saint Germain se rendit à Ravenne, pour y être le médiateur des Armoriques, et il y fut reçu avec vénération par Valentinien, comme par la mère de ce prince](#). Il y mourut, mais avant que d'avoir pu mettre la dernière main à l'accommodement, dont il avait bien voulu être le médiateur. C'est du prêtre Constantius que nous apprenons cette dernière particularité. Après avoir parlé du voyage de saint Germain, et des honneurs qu'il reçut sur la route et à la cour, cet auteur ajoute : [quant à l'accommodement des confédérés Armoriques...](#)

Nous verrons dans la suite que cette seconde révolte des Armoriques, c'est-à-dire, le violement de la suspension d'armes que saint Germain leur avait obtenue, a dû arriver entre l'année quatre cent quarante-trois et l'année quatre cent quarante-six. C'est tout ce que j'ai pu conjecturer concernant la date de ces évènements, en m'aidant des lumières tirées des évènements postérieurs.

Comme, lorsque les Armoriques reprirent les armes, saint Germain était encore à Ravenne, et même comme il y mourut, nous saurions quelque chose de plus précis sur la date, dont nous sommes en peine, si nous savions positivement la date de la mort de saint Germain. Cet évêque n'aura point voulu demeurer à Ravenne longtemps, après que sa médiation y aura été rendue inutile par le renouvellement de la guerre entre les Armoriques et les officiers de l'empereur. Ainsi dès que saint Germain est mort à Ravenne, il faut qu'il y soit mort peu de semaines après la rupture dont nous parlons. Mais Constantius se contente de nous dire que saint Germain entra dans la trente et unième année de son épiscopat, sans nous apprendre distinctement en quelle année commença ce sacerdoce, ni en quelle année il finit. La chronique d'Albéric dont nous allons parler, dit bien que saint Germain fut fait évêque d'Auxerre en quatre cent trente huit ; de manière que ce prélat qui constamment a siégé trente et un ans, ne serait mort qu'en quatre cent soixante et neuf. Mais cette date est insoutenable, et l'on doit regarder le passage d'Albéric, comme une des fautes dont sa chronique fourmille. Enfin je ne trouve point que les auteurs modernes qui ont voulu fixer avec précision la date de ces deux évènements, aient bien réussi à l'établir.

On a dit que je me trompais lorsque je conjecturais que l'expédition d'Éocarix contre les Armoriques avait été faite en l'année quatre cent quarante-trois, puisqu'il est prouvé par la chronique d'Albéric, religieux du monastère des trois fontaines, qu'elle fut faite en l'année quatre cent quarante-sept. On a cité pour prouver ce sentiment, un passage de cette chronique où il est dit seulement : [en quatre cent quarante-sept Ecchard roi des alains dont il est parlé dans la vie de saint Germain](#), le texte de la chronique n'ajoute rien à ces paroles. Qui sait si ce qui manque pour en rendre le sens complet, n'est pas, mourut. *L'obiit* ou *mortuus*, est la restitution la plus plausible qu'on puisse faire, et il peut être suppléé avec d'autant plus de fondement, qu'il y a dans notre chronique une infinité d'articles, qui ne disent autre chose de ceux dont il y est parlé, si ce n'est qu'ils *moururent*. D'ailleurs Albéric n'a composé sa chronique que dans le treizième siècle, et ce n'est point dans des temps aussi éloignés des évènements dont je fais mention que le treizième siècle l'est du cinquième, que j'ai coutume de prendre mes garants. Éocarix a pu survivre quatre ans à son expédition.

En réfléchissant sur ce que nous savons de l'histoire du milieu du cinquième siècle, je trouve que les Armoriques peuvent avoir eu vers l'année quatre cent quarante-cinq plusieurs motifs de rompre la négociation qui se faisait à la cour de Valentinien, et dont la conclusion les aurait toujours obligés à recevoir dans leur pays les officiers du prince, et à se soumettre à leur autorité. Le premier était l'embarras que donnaient au patrice Aëtius les francs, qui en ce temps-là faisaient une invasion dans le nord des Gaules où ils s'étaient emparés de Cambrai et de Tournay. Le second, était l'état déplorable où se trouvaient réduits par la faute des officiers du prince, les peuples qui vivaient dans les provinces obéissantes dont plusieurs citoyens abandonnaient chaque jour leur patrie, pour venir chercher dans les Provinces-Unies un asile contre la misère. Le troisième motif aura été l'opinion fautive et ridicule, si l'on veut, mais presque universelle néanmoins, que le terme marqué par le ciel à la durée de l'empire de Rome était

prêt d'expirer. Enfin le quatrième motif aura été l'abus que les officiers du prince faisaient de l'armistice. Ils s'en prévalaient, pour former dans la république des provinces confédérées un parti, à l'aide duquel ils pussent la subjuguier par la force. Traitons plus au long ces quatre points de l'histoire des Gaules.

## CHAPITRE 11

### **Les francs se rendent maîtres vers l'année quatre cent quarante-cinq, du Cambrésis, et de plusieurs autres contrées adjacentes. En quel temps Clodion fut battu en Artois par Aëtius. Des francs appelés, les ripuaires.**

Parlons en premier lieu de la diversion des forces de l'empereur, que les progrès des francs dans la seconde Belgique, durent opérer. Grégoire de Tours est le seul de tous les auteurs qui ont écrit dans les deux siècles où nous prenons nos garants, qui fasse mention de l'invasion dont on va lire le récit. Nous avons déjà vu qu'il avait écrit que Clodion faisait son séjour ordinaire à Duysborch sur les confins du diocèse de Tongres. à cela notre historien ajoute : **ce prince ayant envoyé des espions à Cambrai,...** L'auteur des gestes des francs que nous ne laisserons pas de citer ici, quoiqu'il n'ait pas vécu dans nos deux siècles, enrichit de quelques détails la narration précédente. **Clodion, dit cet écrivain,...** comme Tournay a été la première capitale de notre monarchie, et comme elle a joui de cet honneur durant plus de soixante ans, ainsi que nous le dirons dans la suite, il est difficile à croire que dès le septième siècle, on eût oublié comment et dans quel temps elle était venue au pouvoir de nos rois. Je pense donc qu'on peut croire ce qu'en dit ici l'auteur des gestes. D'ailleurs la narration de cet historien est par elle-même très vraisemblable. Quand il fait passer Clodion par la forêt charbonnière, pour le faire venir de Duysborch à Tournay, il fait tenir à ce prince précisément la route qu'il devait tenir. Cette forêt qui faisait une partie des Ardennes, renfermait le lieu où Louvain a été bâti depuis, et elle s'étendait jusqu'au pays des Nerviens, c'est-à-dire, jusqu'à la cité de Tournay.

Suivant les apparences la conquête de Clodion ne lui fut pas bien disputée. En premier lieu il tomba sur les romains lorsqu'ils ne s'attendaient pas d'être attaqués. En second lieu, il fut apparemment favorisé, par les francs qui étaient établis déjà dans la cité de Tournay. On a vu ci-dessus, que l'empereur Maximien y avait donné des terres à une peuplade de cette nation.

La situation des deux cités que les francs occupèrent alors, et l'état malheureux où se trouvait l'empire romain, rendirent l'établissement qu'ils y firent, un établissement solide. Ces cités étaient situées à l'extrémité septentrionale des Gaules, et rien ne leur coupait la communication ni avec le pays de Tongres, où il y avait déjà d'autres francs cantonnés, ni avec le Wahal, et par conséquent avec l'ancienne France. Clodion ne pouvait être attaqué par les romains, que du côté du midi. Le pays qui s'étend depuis Tournay jusqu'au Wahal, comme jusqu'à la Meuse, et qui est aujourd'hui si peuplé, si rempli de grandes villes, et si hérissé de places fortes, était encore dans le cinquième siècle dénué de villes, et plein de forêts ou de marécages. On n'avait point encore creusé les canaux qui donnent à ce pays-là le moyen de s'égoutter. Il n'était guère praticable à des hommes moins accoutumés à broser dans les bois, et à franchir les flaques d'eaux que les sujets de Clodion. Aussi verrons-nous que lorsque Aëtius voulut attaquer ce prince, il l'attaqua du côté des plaines de notre Artois. On sait bien que ç'a été seulement sous la domination de nos rois, qu'on a bien défriché le pays qui est entre l'Artois, l'océan, le Rhin et les Ardennes, et que les grandes villes dont il est si rempli qu'elles sont en vue les unes des autres, n'ont été bâties que dans ces temps-là. Bruges, Gand, Anvers, Bruxelles, Malines, Louvain et les autres villes de ce territoire ont été construites sous les successeurs de Clovis, et sous

ceux de Charlemagne. Ainsi la prise de Tournay et celle de Cambrai, les seules villes qui fussent alors dans la contrée que nous venons de désigner, en rendit Clodion le maître absolu.

Grégoire de Tours ne nous donne point la date de l'expédition de Clodion, quoique l'établissement de la monarchie française qui en avait été la suite, eût rendu cette expédition très mémorable. Le père Petau la place vers l'année quatre cent quarante-cinq. On verra dans la suite de ce chapitre sur quelles raisons il s'appuie pour fixer cette époque, au temps où il la fixe.

Aëtius qui était revenu dans les Gaules, tandis que saint Germain négociait toujours à Ravenne l'accommodement des Armoriques, marcha contre les francs, dès qu'il fut informé de ce qui venait d'arriver au-delà de la Somme. Il fit la guerre à Clodion, et même il lui enleva auprès du vieil Hesdin un quartier qu'il surprit le jour qu'on y faisait les réjouissances d'une noce. Mais Sidonius Apollinaris qui nous apprend cet événement, ne dit point qu'Aëtius ait alors obligé les francs à évacuer le pays qu'ils venaient d'occuper. à en juger par son récit même, les romains ne tirèrent point d'autre avantage de ce succès, que celui de faire quelques prisonniers de guerre. Si cette *camisade* eût été suivie d'un avantage plus réel, Sidonius en aurait fait mention ; car il n'omet rien de ce qui pouvait augmenter la gloire que Majorien y acquit, en combattant à côté d'Aëtius. Sidonius ne pouvait pas même en user autrement. C'est dans le panégyrique de Majorien qui était parvenu à l'empire, environ dix ans après ce combat, que notre poète parle de l'action de guerre dont il s'agit ici. Nous avons même l'obligation à l'envie que Sidonius avait de bien louer Majorien, du bel éloge que cet auteur fait de la bravoure des ennemis, à qui son héros avait eu affaire : **les francs que vous avez battus**,... Un auteur moderne qui a très bien écrit l'histoire de France, mais qui veut, quoiqu'il en puisse coûter à la vérité, que Clovis à son avènement à la couronne, ne possédât rien dans les Gaules, prétend que la surprise de Cambrai par Clodion, et le combat où les troupes de ce prince furent battues auprès du vieil Hesdin par Aëtius et par Majorien, soient des événements contemporains ou antérieurs au consulat de Felix et de Taurus en l'année quatre cent vingt-huit, temps où nous avons vu qu'Aëtius réduisit les francs qui s'étaient établis en deçà du Rhin, à se soumettre à l'empire, ou bien à repasser ce fleuve.

Le père Daniel soutenant le système qu'il a entrepris d'établir, a grande raison de prétendre ce qu'il prétend ; car s'il est une fois avéré que la surprise de Cambrai, et le combat donné près du vieil Hesdin, sont des événements bien postérieurs au consulat de Felix et de Taurus, il s'ensuivra que les francs soumis ou renvoyés au-delà du Rhin en l'année quatre cent vingt-huit, l'auront passé de nouveau avant le règne de Clovis, et dès le règne de Clodion, et que dès le règne de Clodion ils auront encore établi dans les Gaules des peuplades indépendantes des officiers de l'empereur, en un mot, un royaume. Ainsi, comme on ne lit point dans aucun auteur du cinquième siècle ou du sixième, que les romains aient obligé jamais ces nouvelles colonies fondées postérieurement à l'année quatre cent vingt-huit, à retourner dans la Germanie, ni à se soumettre à l'empereur, on en pourra conclure qu'elles auront su se maintenir dans les Gaules, et qu'elles s'y seront maintenues dans l'indépendance. Or comme on trouve d'un autre côté que les francs étaient maîtres dès les premières années du règne de Clovis, de Tournay et de Cambrai, les deux cités conquises par Clodion, il sera facile d'inférer de tout ce qui vient d'être exposé, que Clodion avait laissé ce pays qu'il avait conquis aux rois francs ses successeurs, que c'était en qualité d'un des successeurs de Clodion que Clovis tenait Tournay dont on le trouve en

possession, sans qu'on voit qu'il l'ait jamais conquis, et par conséquent que la monarchie française a eu trois rois avant Clovis. C'est ce que dit positivement Hincmar dans sa vie de saint Remi. Les francs, écrit-il, *sortis de dispartum se rendirent maîtres de Tournay, de Cambrai, comme de toute cette partie de la seconde Belgique, qui est au nord de la Somme, et ils y habitèrent longtemps sous le règne de Clodion et de Mérovée.* Rapportons enfin le texte du père Daniel.

Voici donc l'objection qu'on peut me faire... je réponds au père Daniel. Il est bien vrai que Grégoire de Tours n'ajoute point au récit de l'entreprise et des succès de Clodion ce qu'on trouve dans Prosper et dans Cassiodore : *que sous le consulat de Felix et de Taurus, Aëtius recouvra la partie des Gaules voisine du Rhin, de laquelle les francs s'étaient rendus les maîtres* ; mais c'est parce que Grégoire de Tours n'entend point parler du même évènement dont nos deux annalistes ont voulu parler. Grégoire de Tours, dans le passage que nous discutons, parle d'un évènement arrivé vers l'année quatre cent quarante-cinq, et dix-sept ou dix-huit ans après l'évènement dont Prosper et Cassiodore ont parlé, évènement qui était arrivé dès l'année quatre cent vingt-huit selon leurs fastes. Quant à Sidonius, ce n'est point aussi de l'expédition que fit Aëtius l'année quatre cent vingt-huit contre les francs qu'il veut parler, mais bien de celle que fit ce général contre les francs, après que Clodion se fût rendu maître d'une partie de la seconde Belgique ; en un mot de l'expédition d'Aëtius, laquelle suivit l'évènement dont Grégoire de Tours fait mention.

Je ne saurais deviner pourquoi le père Daniel a ignoré les bonnes raisons que le père Sirmond et le père Petau ont alléguées, pour montrer que la *camisade* donnée auprès du vieil Hesdin par Aëtius à un corps de troupes de Clodion, est un évènement bien postérieur à l'année quatre cent vingt-huit. Le père Daniel se serait rendu à ces raisons, du moins il aurait entrepris de les réfuter.

Voici ce que dit le père Sirmond dans ses notes sur les vers du panégyrique de Majorien : *pugnastis pariter, etc.* rapportés ci-dessus. *Plusieurs voudraient placer sous le consulat de Felix et de Taurus,...* le père Petau est du même sentiment que le père Sirmond concernant la date du combat du vieil Hesdin. *Clodion, dit-il, monta sur le trône...* ç'aura donc été vers l'année quatre cent quarante-cinq que Clodion se sera emparé du Cambrésis, et vers quatre cent quarante-six qu'il aura eu un de ses quartiers enlevé près le vieil Hesdin, mais sans être obligé pour cela de repasser le Rhin. ç'aura été le même temps que la tribu des francs, qui a porté le nom de *ripuaire*, jusque sous nos rois de la seconde race, se sera établie entre le bas Rhin, et la basse Meuse. On ne saurait presque douter que ce ne soit la situation du pays qu'elle occupait entre ces deux fleuves qui lui ait fait donner par les romains ce nom tiré du mot latin *ripa*, qui signifie *rive*. Or comme Jornandès met les *ripuaires* au nombre des peuples qui joignirent Aëtius, lorsqu'en quatre cent cinquante et un il marcha contre Attila, il faut que notre tribu fût dès lors établie dans le pays qui lui avait donné son nom. D'un autre côté, nous ne trouvons dans aucun monument de notre histoire, en quel temps les ripuaires se cantonnèrent dans le pays, dont ils étaient en possession dès l'année quatre cent cinquante et un. Voilà ce qui me porte à supposer que cet établissement se soit fait à la faveur des désordres que dut causer parmi les troupes romaines en quartier au-dessus et au-dessous de Cologne, l'invasion de Clodion dans la seconde Belgique.

M Eccard croit que cette tribu ou plutôt cette nation des ripuaires était composée en partie de francs, et en partie des soldats romains qui avaient leurs quartiers

entre le Bas-Rhin et la basse-Meuse. Il pense que ces derniers étant coupés d'un côté par les francs-saliens, qui s'étaient rendus les maîtres de la portion du lit du Rhin qui est au-dessous de Cologne, et d'un autre côté, par les peuples qui s'étaient emparés de la première Germanique, consentirent à s'incorporer avec quelques essaims de francs. Les francs et les romains qui composèrent dans la suite le peuple ripuaire, s'unirent donc alors entre eux, suivant notre auteur, à peu près comme nous verrons que les francs-saliens et les Armoriques s'unirent ensemble sous le règne de Clovis. M Eccard croit même que ce furent ces soldats romains qu'on appelait dès avant cette union, *des troupes ripuaires*, parce qu'ils étaient spécialement destinés à garder la rive du Rhin, qui donnèrent leur nom à la nouvelle nation composée d'eux-mêmes, et des francs, avec lesquels ils s'associèrent. On peut fortifier cette conjecture par plusieurs endroits de la loi des ripuaires. Par exemple il est dit dans cette loi : *si quelque esclave a maltraité avec excès un franc ou un ripuaire, son maître payera une amende de trente-six sols d'or*, et cela me paraît supposer que *ripuaire* qui se trouve ici opposé à *franc*, signifie un de nos soldats, un des romains qui s'était fait citoyen de la nouvelle nation, d'autant plus que l'esclave qui avait blessé le romain dont il y est parlé est condamné à la même peine, que l'esclave qui aurait blessé un franc. Tous les romains ne sont point traités avec la même égalité par cette loi.

Non seulement elle qualifie d'*étrangers* d'autres romains, mais elle statue encore que celui qui aurait tué un de ces romains *étrangers*, ne serait condamné qu'à une amende de cent sols d'or, au lieu que celui qui aurait tué un citoyen de la société ou de la nation des ripuaires prise collectivement, était condamné par la même loi, à une amende de deux cent sols d'or. D'ailleurs tous les citoyens de toutes les provinces de la Gaule étant aussi bien romains, que les anciens citoyens du pays occupé par les francs et ripuaires ; à quel égard un romain pouvait-il être dit *advena*, un étranger, dans le pays des ripuaires, si ce n'est parce qu'il n'était pas du nombre des romains ripuaires, c'est-à-dire du nombre de ceux qui s'étaient joints et associés avec un essaim de francs, pour composer avec lui la nation connue ensuite sous le nom de ripuaires ?

Comme les francs, quelque supposition que l'on suive, faisaient du moins une partie de la nation des ripuaires, et comme son roi était un prince de la maison royale parmi les francs, la nation entière fut réputée une des tribus du peuple franc. Nos antiquaires conviennent que c'est la loi des ripuaires qui est désignée par le nom de *loi des francs* dans le préambule qui se trouve à la tête du code de la loi des bavaois, de la rédaction de Dagobert I, et où il est dit que ce prince avait mis dans une plus grande perfection la loi nationale des francs, celle des bavaois, et celle des allemands, compilée par le roi Thierry I. Nous rapporterons dans le dernier livre de cet ouvrage, les raisons qui montrent que dans le préambule de la loi des bavaois, on ne saurait entendre de la loi salique, ce qui s'y trouve dit de la *loi des francs*.

Lorsque Clovis parle de Sigebert, roi de Cologne, qui était la capitale du pays des ripuaires, Clovis l'appelle son parent ; ce qui montre que Sigebert était franc. D'ailleurs après la mort de Sigebert, les ripuaires choisirent Clovis pour leur roi ; et quand on a quelque connaissance des mœurs des nations germaniques, et de l'idée avantageuse que chacune avait d'elle-même, il ne paraît pas vraisemblable qu'une nation germanique, ou une nation dont des germains faisaient la principale partie, ait choisi volontairement pour roi un homme d'une autre nation barbare.

Enfin, la loi salique et la loi ripuaire ont tant de conformité, qu'on voit bien qu'elles sont les codes de deux tribus d'une même nation. Aussi verrons-nous qu'Éghinard, qui a fleuri sous Charlemagne, dit que de son temps la nation des francs vivait suivant deux lois, entendant par ces deux lois, la loi salique et la loi ripuaire.

## CHAPITRE 12

### **De l'état malheureux où les peuples soumis à l'empire d'occident, et principalement le peuple des Gaules, étaient réduits au milieu du cinquième siècle.**

Nous avons dit que le second des motifs que les Armoriques auront eu de rompre la négociation que saint Germain faisait à Ravenne pour moyenner leur accommodement avec l'empereur Valentinien, était la crainte de rendre leur état aussi malheureux que l'était la condition à laquelle ils voyaient réduits ceux de leurs compatriotes, qui vivaient dans les provinces obéissantes. Elle était si misérable, que l'appréhension d'y tomber pouvait bien déterminer les Armoriques à s'exposer plutôt à tous les maux de la guerre, qu'à subir de nouveau le joug qui écrasait leurs concitoyens. Ces concitoyens étaient même si mécontents de leur destinée, que les Armoriques pouvaient espérer qu'avant peu il se ferait un soulèvement général dans les provinces obéissantes, et qu'elles entreraient dans la confédération maritime. Mais quelle que fût la fidélité des sujets obéissants, leur impuissance ne leur permettait pas de fournir au prince de grands secours d'hommes ni d'argent contre les provinces confédérées. Entrons dans le détail.

Dès le temps d'Orose qui écrivait vers la vingtième année du cinquième siècle, il y avait déjà dans les provinces soumises au gouvernement des officiers du prince, plusieurs citoyens que la misère réduisait à se bannir eux-mêmes de leur patrie ; il leur paraissait moins dur de vivre pauvres, mais libres dans les pays où l'empereur n'était plus le maître absolu de la destinée des sujets, que de continuer à vivre dans les pays pleinement soumis à son obéissance, et d'y être traités en esclaves par les exacteurs des deniers publics. Les événements arrivés dans les Gaules, depuis qu'Orose avait écrit, n'y avaient pas certainement changé en mieux la condition de ceux des habitants qui étaient demeurés soumis au gouvernement des officiers de l'empereur.

En premier lieu, les huns ou les alains, à qui l'on avait donné des quartiers dans l'Orléanais, et sur la frontière des Armoriques, y commettaient chaque jour tant de violences, qu'ils rendaient odieux le gouvernement du prince, dont les officiers y avaient appelé ces barbares. Sidonius Apollinaris dit, en parlant des désordres que ces troupes auxiliaires commirent dans leur marche, quand Litorius les menait attaquer les visigots : **que ces alliés faisaient toutes les violences que peut commettre un soldat sans discipline, lorsqu'il traverse un pays ennemi.** Une seule raison empêchait les sujets du prince que ces barbares servaient, de croire qu'ils fussent en guerre avec eux, c'est que nos scythes se disaient les confédérés de l'empire romain.

Nous avons une vie de saint Martin en vers, composée par Benedictus Paulinus Petrocorius, auteur du cinquième siècle, et qu'on cite ordinairement sous le nom de Paulin de Périgueux, en le distinguant par-là de saint Paulin, évêque de Nole, qui vivait dans le même siècle, qui était aussi poète, et à qui l'on a même attribué longtemps l'ouvrage dont nous parlons. Cette vie a été écrite entre l'année quatre cent soixante et quatre et quatre cent quatre-vingt-un, puisque notre Paulin y apostrophe plusieurs fois Perpetuus, évêque de Tours, comme un homme encore vivant. Or Perpetuus fut installé sur ce siège en quatre cent soixante et quatre, et il mourut en quatre cent quatre-vingt-un. Paulin de Périgueux parle de nos huns comme Sidonius. " dans le temps, dit Paulin, que les

Gaules épouvantées... " notre poète ajoute à ce qui vient d'être rapporté la punition et la guérison miraculeuse d'un de ces barbares. Cet homme, qui autant qu'on le peut juger, était entré comme ami dans l'église de saint Martin de Tours, ayant osé enlever la couronne posée sur le tombeau de l'apôtre des Gaules, il perdit soudainement la vue qu'il recouvra subitement, dès qu'il eut restitué son vol.

Grégoire de Tours fait aussi mention de deux miracles arrivés à l'occasion de ce sacrilège, qui n'aura pas manqué de faire beaucoup de bruit, et d'augmenter l'aversion générale pour les huns. On sait en quelle vénération le tombeau de saint Martin a toujours été dans les Gaules, et que rien ne contribua plus à rendre les huguenots odieux aux bons français, que les outrages que les prétendus réformés firent aux reliques de notre saint, quand ils se rendirent maîtres de Tours durant les guerres de religion allumées sous le règne de Charles IX.

Nous avons déjà rapporté en différents endroits de cet ouvrage quelques passages des écrits du cinquième siècle, qui suffiraient pour faire foi qu'alors les peuples de l'empire étaient réduits à une extrême misère par les taxes et par les impositions exorbitantes qu'on levait sur eux, de manière qu'à parler en général, tous les ordres inférieurs étaient malintentionnés, et las du gouvernement présent. Cependant je crois devoir encore rapporter ici quelques passages du livre de la providence écrit dans le milieu du cinquième siècle, par Salvien, prêtre de l'église de Marseille. Ils peignent vivement quelle était alors la disposition d'esprit des sujets de l'empire dans les Gaules, et ils font connaître mieux qu'aucun autre monument littéraire de ce temps-là, les causes principales de la chute d'une monarchie, à qui ceux qui la virent dans son état florissant, avaient eu raison, suivant la prudence humaine, de promettre une éternelle durée. Ces passages mettent, pour ainsi dire, sous les yeux tous les symptômes qui annoncent la destruction prochaine d'un corps politique, dont la constitution est robuste, et qui périt uniquement par un mauvais régime, c'est-à-dire ici par une mauvaise répartition des charges publiques.

On ne saurait douter que Salvien n'ait écrit son livre de la providence après l'année quatre cent trente-neuf. Nous avons rapporté ci-dessus les passages où cet auteur parle de la défaite de Litorius Celsus par les visigots, et de la prise de Carthage par les vandales, deux événements arrivés constamment cette année-là. Quoique Salvien ait vécu jusqu'à la fin du cinquième siècle, puisque Gennade qui composa ses éloges en ce temps-là, y parle de cet auteur, comme d'un homme encore vivant, il est néanmoins très apparent que Salvien a écrit son livre de la providence avant l'année quatre cent cinquante-deux. La raison que j'en vais alléguer, paraîtra convaincante à ceux qui connaissent cet ouvrage. L'auteur, qui vivait dans les Gaules, y parle à plusieurs reprises de l'invasion des vandales, des entreprises des visigots, de la rébellion des Armoriques, en un mot de tous les malheurs arrivés dans cette grande province de l'empire avant l'année quatre cent cinquante et un ; et cependant il n'y dit rien de l'invasion qu'y fit Attila dans cette année-là. Il aurait parlé d'un tel événement, s'il n'eût pas écrit avant qu'il fût arrivé.

Je vais rapporter deux extraits de Salvien, en transposant l'ordre où sont les passages dans son livre, uniquement afin de parler de la cause, avant que de parler de son effet. L'auteur qui a écrit en orateur, et qui composait pour des contemporains, qui avaient sous les yeux les choses dont il traite, a pu se dispenser de s'assujettir à l'ordre naturel.

Les citoyens des ordres inférieurs sont traités si durement,... Salvien invective ensuite contre les supercheries que le riche, en qualité de protecteur du pauvre, faisait au pauvre, pour lui ôter ce qui lui restait. Il dit même que plusieurs de ces malheureux citoyens que les cantonnements des barbares sur les terres de l'empire, où les poursuites des exacteurs des deniers publics, avaient obligés à prendre le parti de délaisser leurs biens, et d'abandonner leurs maisons, se trouvaient réduits dans les métairies de quelque personne puissante, où ils se réfugiaient, à se dégrader par les services bas qu'ils lui rendaient. C'est sur quoi Salvien insiste beaucoup, parce que les empereurs eux-mêmes n'osaient guère par égard pour la dignité de citoyen romain, employer aucun de ceux qui l'avaient, à leur rendre les services purement domestiques, ils chargeaient des esclaves ou des affranchis de ce soin-là. Achéons de voir ce qu'on trouve encore dans le livre de Salvien concernant les suites funestes de l'injustice du gouvernement des derniers empereurs. Salvien, après avoir dit que les citoyens infortunés ne trouvaient personne qui voulût, ou qui osât prendre leur défense, et les protéger contre les oppresseurs, ajoute : **voilà ce qui fait que les citoyens sont dépouillés de leurs biens,...**

Il n'y a pas de doute que la première cause de tous les maux que les peuples enduraient alors dans les provinces obéissantes, ne fût l'énormité des impositions : dès qu'elles sont montées à un certain point, les contraintes qu'il convient de faire pour les lever, sont tellement odieuses, que toutes les personnes auxquelles il reste encore quelques principes de justice et quelque humanité, ne veulent plus se mêler en aucune manière du recouvrement des deniers publics. Il faut donc le confier à des magistrats sans pudeur et à des exacteurs sans pitié, ce qui doit irriter encore un mal déjà dangereux, et donner lieu ensuite à toutes les violences dont parle Salvien dans les endroits de son livre que nous avons rapportés, et dans plusieurs autres. Les Armoriques ne sauraient avoir publié un manifeste qui les excusât mieux, que ce livre-là.

Les maux sous lesquels gémissait le peuple dans les provinces obéissantes, lui semblaient d'autant plus insupportables, qu'il voyait les riches consumer sa substance en vaines somptuosités et en débauches. Si les particuliers les plus riches de l'empire se trouvaient dans les Gaules, si les plus riches des Gaules étaient en Aquitaine, c'était aussi dans l'Aquitaine qu'il fallait chercher les citoyens romains les plus vicieux.

Sidonius Apollinaris fait dire par le génie de la ville de Rome à Majorien, qui fut élevé à l'empire environ douze ans après que Salvien eût écrit son livre de la providence : **ma Gaule obéit depuis longtemps à des empereurs...** Voilà les désordres et les injustices qui facilitèrent l'établissement de la monarchie des visigots, de celle des bourguignons, et finalement de celle des francs. Ces étrangers qui ne s'embarrassaient pas du remboursement des avances faites à l'empereur, et qui n'avaient qu'à fournir aux dépenses courantes, n'étaient pas obligés à lever des sommes aussi fortes que l'empereur. D'ailleurs, comme ils étaient les plus forts, et dispensés par conséquent de tant ménager les citoyens romains puissants dans chaque cité, ils pouvaient faire asseoir les impositions avec plus d'équité qu'elles ne s'assoient sous les ordres du préfet du prétoire, et des gouverneurs de province.

## CHAPITRE 13

**De l'opinion où plusieurs personnes étaient au milieu du cinquième siècle, que l'empire romain ne devait plus subsister longtemps. Conspiration d'Eudoxius, pour faire rentrer les provinces confédérées de la Gaule, sous l'obéissance de l'empereur.**

Nous avons dit que le troisième des quatre motifs qui purent durant l'année quatre cent quarante-six engager les Armoriques à rompre la négociation qui se faisait alors à Ravenne, pour moyennier leur réduction à l'obéissance de l'empereur Valentinien, aura été l'opinion qu'avaient alors les peuples : que la ville de Rome et son empire ne devaient plus subsister longtemps. Voici sur quoi cette opinion était fondée. Censorius qui a écrit son livre du *jour natal* ou de la *nativité*, un peu avant le milieu du troisième siècle de l'ère chrétienne, y fait dire à Varron si célèbre par sa science, et qui vivait cent ans avant Jésus-Christ : [l'augure Vettius mon contemporain...](#)

Ainsi le nombre de ces vautours signifiait, suivant l'opinion de Vettius, qu'au cas que la nouvelle ville, après avoir duré douze ans, parvint encore à durer dix fois douze ans qui font six vingt ans, elle passerait douze fois cent ans, et qu'elle durerait par conséquent autant de siècles que Romulus avait vu de vautours. Or comme Rome avait passé six vingt ans, il y avait déjà longtemps, lorsque Vettius parlait à Varron vers la fin du septième siècle de l'ère de Rome, il s'ensuivait que le sentiment de Vettius avait été que Rome devait durer douze cent ans. Suivant le calcul commun, Rome fut fondée sept cent cinquante-trois années avant la naissance de Jésus-Christ. Ainsi le douzième siècle de Rome devait expirer l'année quatre cent quarante-sept de l'ère chrétienne. Les prédictions qui concernent la durée des états, trouvent toujours des curieux qui les retiennent, et qui cherchent à les faire valoir, quand ce ne serait que pour acquérir la réputation de personnes qui ont des lumières supérieures, et un esprit plus perçant que celui des autres. On peut donc croire que le pronostic de Vettius sur la durée de Rome et de son empire, avait pour ainsi dire, fait fortune ; et comme cet augure semblait y avoir marqué la durée de douze cent ans, comme la plus longue durée que Rome pût espérer, ceux qui se mêlaient de l'art de prédire l'avenir, n'avaient pas manqué d'établir que la *ville éternelle* ne passerait point ce terme-là. Suivant le cours ordinaire des choses, cette espèce de prophétie quoique fondée sur un fait notoire, et dont on ne pouvait pas douter, je veux dire sur le nombre des vautours qu'avait vu Romulus, n'aura été bien connue que des curieux dans les siècles éloignés du terme marqué pour son accomplissement. Le peuple, ou n'en aura pas eu connaissance, ou il n'y aura fait qu'une légère attention durant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne ; mais la prédiction dont il s'agit, sera devenue l'entretien de tout le monde, dès le commencement du cinquième siècle, quand le temps fatal n'était plus éloigné que d'une quarantaine d'années.

La religion chrétienne, dira-t-on, n'avait-elle pas enseigné la vanité de tous les présages tirés des augures, et de toutes les espèces de divination en usage dans la religion païenne ; or presque tous les romains étaient déjà chrétiens au milieu du cinquième siècle. Je tombe d'accord que nos romains devaient généralement parlant être alors désabusés de l'opinion qu'il fût possible de trouver dans les entrailles des animaux, et dans les augures aucun présage de l'avenir. Cela devait être, mais cela n'était pas ; les superstitions fondées sur les dogmes du paganisme, ont survécu longtemps à ces dogmes. L'histoire du cinquième siècle

et celle des siècles suivants sont remplies de faits qui le prouvent. Quoique, par exemple, sous le règne de l'empereur Justinien qui monta sur le trône du partage d'orient en l'année cinq cent vingt-sept, il y eut déjà plus de cent ans que tout exercice de la religion païenne eut été défendu ; cependant lorsque cet empereur eut ordonné par un édit, qu'on recherchât ceux des chrétiens qui pratiquaient encore en secret les cérémonies superstitieuses de l'idolâtrie, on découvrit, suivant le récit de Procope, auteur contemporain, une infinité de coupables, parmi lesquels il se trouva même un grand nombre des principales personnes de l'état : nous rapporterons encore dans la suite de cet ouvrage quelques autres faits, qui prouvent la même chose. On les croira sans peine, pour peu qu'on fasse attention à la curiosité et à la faiblesse de l'esprit humain. Enfin n'avons-nous pas plusieurs lois faites par nos rois mérovingiens dans le sixième siècle, et quand il n'y avait plus d'idolâtres dans les Gaules, pour y extirper les restes d'idolâtrie qu'on y voyait encore ? Quelle peine saint Grégoire Le Grand, qui mourut au commencement du septième siècle, ne fut-il pas obligé de prendre, pour achever de déraciner le paganisme mort, s'il est permis de parler ainsi, il y avait déjà plus de deux cent ans, lorsque ce pape s'assit sur le trône de saint Pierre.

Quoique les hommes fussent bien plus crédules dans le cinquième siècle, qu'ils ne le sont aujourd'hui, je pense néanmoins que les romains s'y seraient moins occupés de l'augure qu'avait eu le fondateur de leur ville, si l'empire eût été aussi florissant sous le règne d'Honorius, qu'il l'avait été sous le règne de Trajan, et sous celui des antonins. Mais dès le commencement du cinquième siècle, on voyait les forces de l'état diminuer chaque jour. Ainsi la prudence humaine, en s'aidant des lumières naturelles, faisait sur ce qui arrivait tous les jours, un pronostic des plus sinistres, et semblable par conséquent au présage que l'art de la divination par le vol des oiseaux, tirait de l'augure qu'avait eu Romulus. Dès la seconde année du cinquième siècle, et lorsqu'Alaric eût mis le pied en Italie pour la première fois, les romains commencèrent donc d'avoir une grande peur de cette espèce d'oracle, et ils craignirent sérieusement la subversion de leur ville qu'il annonçait. Tout le monde, dit Claudien, en parlant de la situation où les esprits se trouvaient en quatre cent deux, et lors de la première invasion du roi des visigots, rappelait les anciens présages qui menaçaient Rome d'essuyer dans les temps qui étaient prêts d'arriver, une destinée funeste. " tout le monde faisait son calcul... "

Comme il y avait eu des hommes qui avaient craint l'accomplissement de notre prédiction avant l'année quatre cent quarante-sept, et que le temps précis de son accomplissement fût venu, il y en eut encore qui le craignirent, après que le temps critique fut passé, et que l'année quatre cent quarante-sept fut écoulée. Sidonius Apollinaris fait dire à Jupiter qu'il introduit parlant au génie de Rome sur le meurtre d'Aëtius tué par l'empereur Valentinien en quatre cent cinquante-quatre, et sur les tristes événements dont fut suivi ce meurtre, qui aurait causé la ruine de l'empire, si enfin Avitus, le héros du poète, ne fût pas monté au trône. [Quand les destins se préparaient...](#) ainsi l'on peut juger si dans l'année quatre cent quarante-cinq, et dans la suivante, si dans le temps fatal, les peuples fidèles à l'empire devaient être intimidés par la prédiction de Vettius, et si au contraire elle ne devait point encourager les sujets révoltés. La superstition fait souvent d'une terreur panique un malheur réel, et souvent cette terreur est le plus grand mal d'une monarchie qui peut courir quelque danger véritable. Il y a même des conjonctures telles qu'il suffirait que les peuples fussent bien persuadés de la vérité d'une prédiction chimérique, pour faire avoir un plein effet

à cette prédiction. Personne n'ignore qu'il arriva quelque chose d'approchant dans le seizième siècle. Les astrologues ayant annoncé avec effronterie un second déluge pour l'année 1524 les paysans crurent la prédiction, et ils cessèrent de travailler à la culture de la terre. On eut toutes les peines du monde à les obliger de reprendre leur travail, et à empêcher que leur prévention ne causât un mal réel, et presque aussi funeste que celui qui faisait l'objet de leur terreur.

Je me figure donc que l'approche de l'année 1447, aura produit dans le monde romain autant d'alarmes, d'agitation, et de troubles qu'en produisit dans des temps plus voisins du nôtre, l'approche de la millième année de l'ère chrétienne. Comme dans les dernières années du dixième siècle chacun arrangeait ses affaires, et prenait ses mesures sur le pied que la fin du monde arriverait avec la fin du siècle, de même en quatre cent quarante et les années suivantes, plusieurs personnes auront pris leurs mesures, dans la persuasion que l'année quatre cent quarante-sept serait le terme fatal de la durée de Rome et de son empire. Les Armoriques se seront conduits en quatre cent quarante-six conformément à cette opinion ; c'est-à-dire, que les principaux d'entre eux auront profité de l'erreur où était le peuple, pour rompre un accommodement qui les eût dégradés, en leur redonnant des maîtres.

Enfin, et c'est le quatrième des motifs qui auront fait rompre la négociation que saint Germain suivait à Ravenne. Ceux qui commandaient dans les Gaules pour l'empereur, abusaient de l'armistice, pour tramer des complots dans les provinces confédérées, et pour y former un parti qui par quelque coup de main, les remit sous l'obéissance du prince ; malgré le gouvernement présent, et avant qu'il y eût eu aucun accord conclu entre lui et la cour. Cette conjecture est fondée sur un passage de la chronique de Prosper.

Il est certain par les fastes de Prosper que ce fut en quatre cent quarante-quatre qu'Attila se défit de Bléda son frère, qui partageait avec lui le royaume des hunns. Or la chronique de Prosper dit après avoir raconté ce meurtre, et trois ou quatre lignes avant que de rapporter la mort de Théodose le Jeune arrivée en quatre cent cinquante : " Eudoxius, médecin de profession,... " il n'y a pas d'apparence que Prosper eût fait mention de l'évasion de notre médecin, au sujet d'une accusation intentée contre lui, si cet incident n'eût point été lié à quelque événement important, et tel qu'il intéressait l'état. D'ailleurs les circonstances de cette évasion qui sont dans le récit de Prosper ; savoir, que lorsqu'elle arriva, les bagaudes remuèrent de nouveau, et que l'accusé se réfugia chez les hunns, rendent encore plus vraisemblable qu'Eudoxius avait tramé quelque conspiration, pour faire rentrer précipitamment sous l'obéissance de l'empereur les Armoriques, à l'insu de ceux qui étaient alors à la tête de leur république, et qui lui firent reprendre les armes à cette occasion. En effet, nous allons voir que les Armoriques firent une entreprise sur Tours en quatre cent quarante-six, et toutes les convenances font croire que les hunns, chez qui se réfugia Eudoxius, n'étaient pas les hunns qui habitaient dans la Pannonie sur les bords du Danube, mais les hunns à qui l'empereur avait donné des quartiers auprès d'Orléans. L'asile que chercha Eudoxius, montre seul quel parti il servait.

## CHAPITRE 14

**Les confédérés Armoriques reprennent les armes, et ils font une entreprise sur Tours. Siège de Chinon par l'armée impériale. État des Gaules en quatre cent quarante-six, et durant les trois années suivantes. Les romains abandonnent la Grande Bretagne.**

Aëtius fut consul pour la troisième fois en l'année 446. Et par conséquent il est probable que cette année-là, il passa en Italie, pour y prendre possession de sa dignité, et que ce fut durant cette absence que les Armoriques firent sur Tours l'entreprise dont nous allons parler, et dont la principale de celles de ses circonstances qui nous sont connues, est qu'Aëtius n'était point dans les Gaules, lorsqu'elle fut faite.

Qu'Aëtius vers l'année quatre cent quarante-six eut déjà remis sous l'obéissance de l'empereur, soit par la voie des armes, soit par la voie de la négociation, Tours et tout le pays qu'on trouve en remontant la Loire, depuis cette ville-là jusqu'à Orléans, où le prince était le maître, puisqu'il y avait établi une peuplade d'alains, il n'est pas permis d'en douter. La troisième des provinces lyonnaises dont Tours était la capitale ; et la Sénonaise, dont Orléans était une cité, entrèrent, comme nous l'avons vu en quatre cent neuf dans la confédération armorique. Or nous voyons qu'en quatre cent quarante-cinq, une partie de l'une et de l'autre province, obéissaient aux officiers de l'empereur. Il ne reste plus donc qu'à montrer en quel temps la réduction de ces contrées à l'obéissance du prince peut avoir été faite.

Nous avons une lettre de Sidonius Apollinaris écrite à Tonantius Ferreolus, en un temps où Ferreolus avait été déjà préfet du prétoire des Gaules, et dans laquelle Sidonius lui dit, en le louant des services qu'il avait rendus à la patrie. **Durant votre administration...** or nous allons voir que cette *délivrance* de la Loire ne peut s'entendre que de la réduction de la Touraine, ainsi que des pays adjacents, sous l'obéissance de l'empereur, et que cette réduction doit s'être faite avant l'année quatre cent quarante-cinq.

J'observerai donc en premier lieu que les Armoriques ont été les seuls dont on ait pu dire du vivant d'Aëtius, qu'ils eussent mis la Loire aux fers ; ce ne fut qu'après la mort de ce capitaine que les visigots se mirent en possession des pays qu'ils ont tenus sur la rive gauche de ce fleuve, et qu'ils ont gardés jusque en l'année cinq cent sept que Clovis les en chassa. Apollinaris n'a pas pu d'un autre côté écrire qu'Attila qui ne resta que peu de jours sur les rives de la Loire, l'eût enchaînée. Au contraire, suivant le langage des sujets fidèles, et Sidonius était du nombre de ceux que l'empire avait conservés dans les Gaules, c'est affranchir un pays tenu par des rebelles, que de le remettre sous l'obéissance de son prince légitime.

En second lieu, j'observerai que la réduction de Tours par Aëtius, dont Sidonius ne dit point le temps, doit avoir été faite avant la fin de l'année quatre cent quarante-cinq ; parce que ce fut vers l'année quatre cent quarante-six que les confédérés Armoriques, tâchèrent de reprendre cette ville-là. La preuve de cette date, c'est qu'il paraîtra par l'endroit du panégyrique de Majorien, que nous allons extraire, que l'entreprise des Armoriques pour reprendre Tours fut faite, et qu'elle échoua peu de jours avant qu'Aëtius de retour dans les Gaules, battît Clodion auprès du vieil Hesdin ; ce qui arriva vers l'année quatre cent quarante-six, comme on l'a vu ; cette entreprise sur Tours aura donc été tentée durant

l'absence d'Aëtius, causée, comme on l'a vu déjà, par le voyage qu'il fit à Rome cette année-là même, pour y prendre possession de son troisième consulat.

Voici ce qui se lit dans le panégyrique de Majorien, concernant l'entreprise des Armoriques sur Tours, laquelle Majorien fit avorter. Sidonius, après y avoir exposé que Majorien donnait dès sa jeunesse les plus grandes espérances, parle de la jalousie qu'en conçut la femme d'Aëtius. Il introduit même dans son poème cette matrone romaine, parlant à son mari, et lui représentant entre autres choses, que la gloire qu'il avait acquise courait risque d'être obscurcie par celle qu'acquerrait le Jeune Majorien, qui chaque jour, ajoute-t-elle, fait mille belles actions sans vous, au lieu que vous ne faites plus rien de grand sans lui. Elle dit dans l'énumération des derniers exploits de Majorien : [vous n'étiez point avec lui...](#)

Il est vrai que Sidonius ne dit point que les Armoriques fussent les ennemis contre qui Majorien défendit les tourangeaux ; mais cela paraît incontestable quand on fait attention sur l'état où les Gaules se trouvaient pour lors. Dans ce temps-là les visigots étaient en paix avec l'empire ; et d'ailleurs ils n'avaient point encore étendu leurs quartiers dans la première Aquitaine, comme nous verrons qu'ils les étendirent dans la suite. Les francs ne tenaient rien alors en deçà de la Somme, et les bourguignons ne possédaient aucune contrée qui ne fût éloignée de Tours d'une centaine de lieues. Ainsi les Armoriques qui conservèrent Nantes jusque sous le règne de Clovis, étaient à portée, et les seuls en état en quatre cent quarante-six, de faire la tentative qui fut faite en ce temps-là sur Tours, et que l'armée de l'empereur empêcha de réussir. En effet, quoique le père Sirmond ne témoigne pas avoir eu en faisant ses notes sur Sidonius Apollinaris, les vues que nous avons, il ne laisse pas d'avoir entendu les vers dont il s'agit ici, comme nous les entendons. [Les tourangeaux](#), dit-il, [craignaient alors suivant l'apparence](#),...

Ce fut aussi probablement en quatre cent quarante-six qu'Égidius Afranius, qui fut dix ans après généralissime dans le département du prétoire des Gaules, et qui joue un personnage considérable dans notre histoire, mit devant la forteresse de Chinon en Touraine, le siège, dont il est fait mention dans la vie de saint Meisme, disciple de saint Martin. C'est l'un des opuscules de Grégoire de Tours. Selon les apparences, Aëtius en partant pour marcher contre Clodion, avait donné à Égidius le commandement du corps de troupes qui demeurait sur la Loire pour faire la guerre contre les Armoriques. Voici ce qu'on lit dans Grégoire de Tours, concernant le siège de Chinon : [saint Meisme vint ensuite à Chinon](#),... Il faut bien croire que lorsque la ville de Tours était rentrée sous l'obéissance de l'empereur, toute la cité ou tout le district de cette ville n'avait pas suivi son exemple, et que la place de Chinon s'était obstinée à demeurer dans le parti des Armoriques. Cela supposé, rien n'était plus important pour l'empereur que de la prendre par force, afin, comme on le dit ordinairement en ces occasions, de nettoyer le pays, et d'ôter aux Armoriques une place qui les mettait en état d'entreprendre sur Tours, et d'inquiéter la première Aquitaine, dont les peuples étaient alors soumis au prince.

M de Valois est un peu surpris de voir Égidius faire à la tête de l'armée impériale le siège de Chinon. En effet, Chinon devait être depuis longtemps une ville pleinement soumise à l'empereur, si l'on s'en rapporte à l'opinion commune, qui suppose que dès l'année quatre cent dix-huit, les Armoriques étaient tous rentrés sous l'obéissance du prince, par la médiation d'Exsuperantius. D'un autre côté, celui qui l'assiége, c'est Égidius qui commandait sous Aëtius une partie des

troupes que l'empereur avait dans les Gaules, où nous le verrons dans quelques années maître de la milice. Enfin c'est le même romain, qui est si célèbre dans les commencements de nos annales, et la même personne dont nos écrivains font mention sous le nom de Gilles ou du comte Gillon. Quelques auteurs grecs l'appellent *Nygidios*, parce que les latins disaient eux-mêmes quelquefois *Igigius* pour *Égidius*. Nous rapportons dans la suite de cet ouvrage des vers de Fortunat, où il appelle *Igidius* le même évêque de Reims que Grégoire de Tours nomme *Égidius*. M de Valois, pour expliquer ce qui lui paraît difficile à comprendre, suppose donc que les visigots s'étaient emparés de Chinon, et qu'ils tenaient une garnison dans la place. Cette opinion est établie dans son premier volume de l'histoire de France. Un peu de réflexion sur le texte de Grégoire de Tours, suffit néanmoins, pour apercevoir que ce sentiment n'est point soutenable. En premier lieu, ce texte, loin de dire que les visigots fussent les maîtres de Chinon, dit au contraire positivement que les habitants du plat pays de ce canton s'y étaient jetés. Cela ne serait point arrivé, si Égidius eût fait ce siège, pour contraindre un ennemi étranger à sortir de Chinon. En second lieu, Grégoire de Tours parle des assiégés avec affection, et comme s'intéressant pour eux, ce qu'il n'aurait point fait, s'ils eussent été des barbares ennemis de l'empire. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, et comme nous le verrons dans la suite, ce ne fut qu'après la mort d'Égidius que les visigots mirent le pied dans la Touraine.

La guerre qu'Aëtius avait à soutenir, soit contre les Armoriques, soit contre les différentes tribus des francs qui voulaient établir dans les Gaules des peuplades, ou des états indépendants, donnaient tant d'occupation à toutes les forces dont il pouvait disposer, qu'il se trouva en l'année quatre cent quarante-six dans l'impuissance de fournir aucun secours aux romains de la Grande-Bretagne qui étaient également pressés et mal menés, soit par les barbares du nord de l'île, soit par ceux des barbares de la Germanie que ces romains mêmes avaient appelés déjà, pour les opposer aux premiers. Dès la fin du quatrième siècle l'empereur Maxime en avait tiré pour soutenir la guerre contre Théodose le Grand toutes les troupes réglées que les romains y entretenaient, et il les avait fait passer avec lui dans les Gaules. Il avait même emmené toute la jeunesse avec lui, et ces jeunes gens n'étant point accoutumés aux travaux militaires, y avaient succombé. Durant les six années du règne de Maxime, très peu d'entre eux étaient retournés dans leur patrie : ainsi les provinces de la Grande-Bretagne, où les successeurs de Maxime avaient bien fait repasser quelques troupes, mais qui étaient épuisées de citoyens furent presque toujours depuis désolées par les incursions des barbares du nord de l'île. Théodose le Grand et son fils Honorius ne les continrent que durant un temps.

Voici ce que dit Beda, écrivain du septième siècle, sur l'état où se trouvait la Grande Bretagne vers le milieu du cinquième, après avoir parlé du peu qu'Honorius avait fait pour la secourir : [la vingt-troisième année du règne de Théodose le Jeune en occident](#),... Comme Honorius mourut en quatre cent vingt-trois, la vingt-troisième année du règne de Théodose le Jeune en occident, tombait dans l'année quatre cent quarante-six de l'ère chrétienne ; et c'est aussi cette année-là, suivant les fastes, qu'Aëtius fut consul pour la troisième fois, et qu'il eut pour collègue Symmachus. Beda reprend la parole : [les restes infortunés des anciens habitants de la Grande-Bretagne écrivirent](#)... Il est bien apparent que dès lors plusieurs citoyens de la Grande Bretagne auront pris le parti de se réfugier dans les Gaules, mais ils n'y auront point fait un peuple séparé ou une nation distincte des habitants du pays, parce qu'elle aurait vécu sous une loi particulière, qu'elle se serait vêtue autrement qu'eux et qu'elle aurait parlé une

autre langue, enfin parce qu'elle aurait professé une autre religion, toutes choses qui distinguaient sensiblement les essaims de barbares qui s'établissaient sur le territoire de l'empire. Nos romains de la Grande Bretagne, qui en vertu de l'édit de Caracalla étaient citoyens romains aussi bien que les romains des Gaules, auront donc été regardés dans cette dernière province, comme le sont des sujets qui ont quitté leur domicile pour en prendre un autre, sous la même domination que l'ancien.

Nos bretons auront obéi aux officiers qui commandaient dans les Gaules au nom de l'empire, comme ils obéissaient dans la Grande Bretagne aux officiers qui commandaient au même nom dans cette isle-là. Ceux de ces bretons qui auront pris leur asile dans les pays soumis à la confédération Armorique, y auront vécu sous l'obéissance des magistrats et des officiers établis dans chaque cité. Je reviens à mon sujet principal.

Suivant les apparences, la guerre qu'Aëtius soutenait dans les Gaules contre les francs, et contre les Armoriques, aura duré deux ou trois ans, sans qu'il ait pu faire de grands progrès ni sur les uns ni sur les autres. Les francs auront gardé la meilleure partie de ce qu'ils avaient envahi sur le territoire de l'empire, et les Armoriques en auront été quittes pour perdre quelques villes prises par force, ou quelque canton dont Aëtius aura regagné les habitants. En effet, les secours qui pouvaient lui venir de l'Italie, que les vandales d'Afrique tenaient en de continuelles alarmes, et dont il lui fallait encore envoyer une partie en Espagne, ne le mettaient point en état ni de chasser les francs, ni de réduire les provinces confédérées. Que pouvaient fournir les peuples des provinces obéissantes de la Gaule, épuisés et malintentionnés qu'ils étaient ? D'ailleurs celles des provinces obéissantes qui étaient encore libres, c'est-à-dire ici, celles qui n'étaient dans aucune dépendance des barbares, parce qu'elles n'avaient point d'hôtes, se trouvaient ne faire plus qu'une étendue de pays assez médiocre vers l'année quatre cent quarante-huit. Les francs occupaient une partie des deux Belgique et de la seconde Germanique. D'un autre côté, les visigots jouissaient de la première Narbonnaise, de la Novempopulanie, et de la seconde Aquitaine presque en entier, et les bourguignons tenaient une partie de la première Germanique, et de la province Séquanaise.

On croira bien que quelles que fussent les conditions auxquelles les empereurs avaient accordé aux barbares des quartiers dans les provinces qui viennent d'être nommées, ces princes néanmoins n'en tiraient plus guère de revenu, et que les deniers qui s'y pouvaient lever encore en leur nom, étaient absorbés soit par les dépenses ordinaires d'un état, soit par les prétentions que nos hôtes avaient contre l'empire, et qui étaient toujours justes, parce que ces créanciers étaient les maîtres dans le pays. On croira encore sans peine que les cités qui n'étaient que frontières de ces fières colonies, mais qu'il fallait ménager, payaient mal les subsides.

Il est vrai, comme on l'a vu, par ce que nous avons dit, et comme on le verra encore mieux par la suite de l'histoire, et principalement par ce qui se passa sous le règne de Clovis, qu'Aëtius avant l'invasion qu'Attila fit en quatre cent cinquante et un dans les Gaules, avait soumis Orléans, Tours et Angers, et ce que la topographie du pays rend encore très vraisemblable, qu'il avait réduit sous l'obéissance du prince, toute l'étendue de terrain qui est entre le Loir et la Loire, où suivant l'usage des romains, il avait fortifié plusieurs postes, et laissé des garnisons. Mais on verra aussi que la plus grande partie de la troisième Lyonnaise, et principalement celle que nous appelons aujourd'hui la Bretagne,

était toujours rebelle, et persévérait dans la confédération Armorique ; Nantes était encore de cette confédération sous le règne de Clovis. Si Aëtius avait réduit Orléans et plusieurs autres cantons de la province Sénonaise, il s'en fallait beaucoup qu'il ne l'eût subjuguée entièrement. Paris continuait toujours dans la révolte, et le *château des bagaudes* assis où nous voyons aujourd'hui le château de Saint Maur Des Fossés, ne portait apparemment par excellence le nom de la forteresse des bagaudes qui en avaient tant d'autres, que parce qu'il était de ce côté-là la clef du pays des Armoriques. Un passage de Procope et un passage de la vie de sainte Geneviève que nous rapporterons dans la suite, prouvent même, que peu d'années avant le baptême de Clovis, Paris était encore de la confédération armorique. Enfin toute la seconde Lyonnaise, c'est-à-dire, les sept cités qui forment aujourd'hui la province de Normandie, étaient du parti des confédérés. Éric, l'auteur de la vie de saint Germain l'auxerrois en vers hexamètres, et qui vivait dans le neuvième siècle, temps où la tradition conservait encore quelque mémoire de l'état où les Gaules étaient, lorsque les francs y établirent leur monarchie, dit : **que le peuple Armorique...** Le poète donne la même idée que nous de l'étendue qu'avait le pays des Armoriques en quatre cent quarante-six.

On voit par cet exposé qu'il n'y avait plus que le tiers des Gaules où les officiers de l'empereur fussent obéis, et où ils pussent exiger des subsides et lever des soldats. On observera encore, ce qui est très important en de semblables conjonctures, que ce tiers n'était point ramassé ou composé de cités contiguës, qui composassent un territoire arrondi, et dont il n'y eût que la lisière qui confinât avec un pays ennemi ou suspect. Au contraire, les pays demeurés sous l'obéissance de l'empereur étaient épars dans toute l'étendue des Gaules, et par conséquent, frontières de tous les côtés de contrées dont des ennemis déclarés, ou des amis suspects étaient les maîtres. Aucun de ces pays ne se reposait, pour ainsi dire, à l'abri d'une barrière assurée, et n'était assez tranquille, pour ne penser qu'aux besoins généraux de l'état. D'ailleurs savons-nous si la cour de Valentinien, qui ne regarda jamais Aëtius que comme un ennemi réconcilié, ne limitait pas tellement ses pouvoirs, qu'il n'était point le maître de faire ni la paix ni la guerre quand il le fallait, ni comme il le fallait ? Il n'est donc point surprenant que lorsqu'on apprit dans les Gaules qu'Attila se disposait à y faire dans peu une invasion, Aëtius n'eût point encore réduit les Armoriques, ni contraint les francs à capituler avec lui aux mêmes conditions qu'ils avaient traité en quatre cent vingt-huit. Cette terrible nouvelle obligea tous ceux qui habitaient dans les Gaules, de quelque nation qu'ils fussent, à se réunir contre le roi des huns. Nous avons vu que la guerre n'avait recommencé entre les officiers de l'empereur et les Armoriques que vers l'année quatre cent quarante-cinq, et que c'était vers cette année qu'elle s'était allumée entre les romains et les francs saliens par la surprise de Cambrai ; d'un autre côté nous allons voir qu'il est probable que le projet d'Attila ait été connu dans les Gaules dès la fin de l'année quatre cent quarante-neuf.

## CHAPITRE 15

**Mort de Théodose le Jeune, empereur des romains d'orient. Qui était Attila, et quel était son dessein ? Sur le bruit de sa venue dans les Gaules, les romains concluent la paix avec les francs et font un traité de pacification avec les Armoriques.**

Avant que de parler de l'invasion d'Attila, je crois devoir dire un mot de ce qui se passait en orient, lorsque le roi des hunns se disposait à entrer dans les Gaules. Théodose le Jeune qui régnait à Constantinople, tandis que son cousin Valentinien, auquel il avait cédé l'administration de l'empire d'occident, régnait à Rome, mourut l'année quatre cent cinquante. Comme il ne laissait point de fils, sa sœur Pulchérie qui régnait véritablement en orient, ainsi que Placidie régnait en occident, crut que si le sexe dont elle était, lui interdisait l'espérance de monter sur le trône, il ne devait pas l'empêcher du moins d'y placer le mari qu'elle daignerait prendre. Son choix tomba sur Martian, qui était déjà l'un des premiers officiers de l'empire d'orient, et qui cependant ne devait son avancement qu'à son mérite. Pulchérie le fit donc proclamer empereur, et dès qu'il fut assis sur le trône, elle l'épousa. Martian était véritablement digne de porter le diadème, mais il n'était pas un fils qui succédait à son père ; et comme le siège de l'empire d'orient se trouvait placé dans un pays naturellement rempli de gens inquiets et factieux, Attila ne devait pas craindre que Martian fût de longtemps en état de donner de puissants secours à l'empire d'occident. Le nouvel empereur devait avoir besoin longtemps de toutes ses forces, pour maintenir la tranquillité et la paix dans ses propres états.

Nous rapporterons ici une remarque qu'ont faite les savants à l'occasion de l'exaltation de Martian, parce qu'elle peut être de quelque usage dans l'histoire de nos rois. Les savants ont donc observé, que Martian est le premier des empereurs romains qui a été couronné par les mains des pontifes de l'église chrétienne.

Quoique depuis longtemps ses prédécesseurs fissent profession du christianisme, néanmoins ils n'avaient point fait encore de leur inauguration, une cérémonie religieuse. L'installation des empereurs consistait uniquement dans l'exercice de la première de leurs fonctions, qui était celle de recevoir le serment de fidélité que leur prêtaient les troupes, et le serment que leur prêtait ensuite le sénat, comme représentant le reste du peuple romain.

Nous avons vu dans le commencement de cet ouvrage que les hunns avaient soumis les alains et les autres nations scythiques qui habitaient sur les rives du Danube, et sur le rivage du Pont-Euxin. Attila était le seul monarque de tous ces peuples.

Ce prince, comme nous l'avons dit, était successeur de Rugila qui avait rendu de si grands services à Aëtius. Rugila avait laissé, par sa mort, ses états à deux frères, Bléda et Attila. Le dernier ou plus cruel ou plus rusé que Bléda, s'était défait de lui dès l'année quatre cent quarante-quatre, et depuis ce temps-là, il régnait seul. Cette horrible action pouvait bien avoir allumé une haine personnelle entre lui et Aëtius, l'ami de Rugila.

Attila avait autant d'audace et de courage qu'en ait eu aucun autre prince barbare, et il avait d'un autre côté autant de conduite et de capacité qu'en ait eu aucun capitaine romain. Ce qu'on pouvait savoir alors de l'art militaire, il l'avait

appris en servant dans les armées de l'empire. Il avait même auprès de lui des romains dont il pouvait tirer des lumières, lorsqu'il s'agissait d'affaires sur lesquelles il ne pouvait point prendre un bon parti, sans être auparavant informé de plusieurs détails concernant la situation des lieux, où il faudrait agir. Priscus Rhétor qui fut employé à négocier avec lui, nous apprend que ce prince avait eu longtemps un secrétaire nommé Constantius né dans les Gaules, et qui avait été remplacé par Constantinus un autre romain. On peut voir dans les fragments de l'historien que je viens de citer, et qui nous sont demeurés, plusieurs autres particularités curieuses touchant la cour et la personne d'Attila. Nous nous contenterons donc de dire ici, pour achever de donner une idée du caractère de ce roi, qui mérita d'être distingué par le surnom terrible du *fléau de Dieu*, dans un temps où le ciel employait tant d'autres provinces comme des instruments de sa vengeance, qu'il n'y eût jamais de grec plus artificieux ni d'africain plus perfide que lui. Du reste, aucun souverain ne saurait être, ni plus absolu dans ses états, qu'il l'était dans les siens, ni plus accrédité dans les pays voisins qu'il l'était aussi, supposé même qu'on ne l'y crût qu'un homme : en effet il passait en plusieurs contrées pour fils de Mars. Dans d'autres on était persuadé que Mars avait du moins une prédilection particulière pour lui, et que c'était pour en donner une marque authentique, que ce dieu avait voulu que son épée fût découverte miraculeusement par un pâtre dans le lieu où elle avait été enterrée durant plusieurs siècles, et qu'elle tombât dans la suite entre les mains du prince dont nous parlons.

On peut bien croire qu'un roi barbare du caractère d'Attila, roulait toujours dans son imagination le projet d'une entreprise contre les romains, soit pour agrandir son royaume, ou seulement pour s'enrichir par le pillage de quelque province. Il avait déjà fait plusieurs incursions sur le territoire de l'empire d'orient, lorsque vers l'année quatre cent quarante-neuf il forma le vaste dessein de se rendre le maître des Gaules, et de les répartir entre les différents essaims de barbares qui l'auraient suivi. Les Gaules étaient encore alors, malgré les malheurs qu'elles avaient essuyés, la plus riche et la meilleure province de l'empire d'occident. D'ailleurs la température des Gaules convenait mieux aux nations scythiques et aux nations germaniques, dont la patrie était un pays froid, que la Grèce et même que l'Italie. Les conjonctures étaient favorables au roi des huns ; ces Gaules se trouvaient alors partagées entre plusieurs puissances qui paraissaient trop animées à s'entre-détruire, pour craindre qu'elles se donnassent jamais des secours sérieux. La haine des unes était un garant de l'amitié des autres. Ainsi, persuadé qu'il trouverait des partisans dans les Gaules, dès qu'il y aurait mis le pied, il ne doutait pas de s'y établir, et de s'y rendre même en peu de temps le maître de la destinée de ceux qui l'auraient aidé à faire réussir son entreprise.

Ce qui l'encourageait encore à la tenter, c'est qu'il ne craignait point de trouver à l'approche du Rhin la même résistance que les vandales y avaient trouvée en l'année quatre cent six. Nous avons vu que ces barbares y eurent d'abord à combattre la nation des francs, alliée des romains, et que même peu s'en fallut qu'ils n'eussent été défaits avant que d'être parvenus jusqu'au lit de ce fleuve. Le projet d'Attila, comme on le verra par la suite, était de passer le Rhin auprès de l'embouchure du Nécre. Or supposé que la tribu des francs qui habitait sur les bords de cette rivière, fut toujours demeurée fidèle aux engagements qu'elle avait avec les romains, supposé qu'elle fût encore disposée à leur rendre en bon allié le même service qu'elle avait tâché de leur rendre en quatre cent six : heureusement pour le roi des huns, elle était actuellement hors d'état de

s'opposer avec succès à leur passage. Voici ce qu'on trouve sur ce sujet-là dans Priscus Rhétor.

Notre auteur, après avoir dit que le roi des huns acheva de se déterminer après la mort de Théodose le Jeune arrivée en quatre cent cinquante, à porter la guerre dans l'empire d'occident, quoiqu'il sût bien qu'il y aurait affaire à de braves nations, ajoute : **ce qui l'enhardissait à entrer hostilement dans le pays des francs, était...** Quelques-uns de nos écrivains ont prétendu que le jeune prince franc que Priscus avait vu à Rome dans le temps dont il parle implorer le secours de l'empereur contre Attila, devait être notre roi Mérovée le successeur et même suivant les apparences, le fils de Clodion, et très certainement le père de Childéric. Il est vrai que les temps s'accordent en quelque chose. Autant que nous en pouvons juger par l'endroit où la chronique de Prosper marque le commencement du règne de Mérovée, ce prince parvint à la couronne vers l'année quatre cent quarante-six, et ce doit être vers l'année quatre cent cinquante, et peu de temps avant l'irruption d'Attila, que Priscus vit à Rome le Jeune prince franc dont il fait mention.

Mais en examinant à fonds ce point d'histoire, il paraît évident que le jeune prince dont Priscus parle, ne peut avoir été notre roi Mérovée ; Childéric a dû commencer son règne vers quatre cent cinquante-sept, puisque suivant *les gestes des francs*, il avait déjà régné vingt-quatre ans, quand il mourut, en l'année quatre cent quatre-vingt-un. Or Childéric fut chassé par ses sujets parce qu'il séduisait leurs filles et leurs femmes, et il fut chassé au plus tard en l'année quatre cent cinquante-neuf, comme j'espère de le prouver quand je parlerai de son rétablissement. Il fallait donc que cette année-là Childéric eût au moins dix-huit ans, et par conséquent qu'il fût né en quatre cent quarante et un. Donc Childéric ne saurait avoir été le fils du prince franc, lequel en quatre cent cinquante n'avait point encore de poil au menton ; d'où il s'ensuit manifestement que le prince que Priscus vit à Rome vers l'année quatre cent cinquante, ne saurait avoir été Mérovée. Quel était donc ce jeune prince ? Le fils du roi d'une des tribus des francs, et comme nous l'allons voir, il était selon les apparences, le fils du roi d'une tribu de cette nation qui habitait auprès du Nécre. C'était le fils d'un roi de quelqu'essain des francs appelés *mattiaci* qui s'était établi sur cette rivière après avoir passé le Mein. D'ailleurs, et cette observation me paraît d'un grand poids, c'était dans la cité de Tournai, dans celle de Cambrai et dans les contrées adjacentes que régnait Mérovée et non pas sur les bords du Nécre. Or c'était près de l'embouchure du Nécre dans le Rhin, qu'Attila voulait passer et qu'il passa ce fleuve. C'était près de là qu'il devait entrer dans le pays tenu par les francs.

Attila était encore animé à poursuivre l'exécution de son projet par les sollicitations de Genséric, roi des vandales d'Afrique. Ce dernier prince ne pouvait pas se cacher que la cour de Ravenne et celle de Constantinople ne songeassent perpétuellement à trouver le moyen de le chasser d'un établissement d'où il tenait toute la Méditerranée en sujétion, et les côtes de l'Italie et de la Grèce dans des alarmes continuelles. Genséric cependant ne pouvait plus compter alors sur aucun allié qu'il pût opposer à ses ennemis ; il venait de se brouiller avec Théodoric, dont il aurait pu sans cela espérer du secours, et le sujet de leur brouillerie était si grave, qu'il devait craindre que le roi des visigots n'aidât même à le dépouiller. Le roi des vandales avait fait épouser à son fils Hunneric la fille du roi des visigots. Quelque temps après le mariage, Genséric crut ou sans fondement, ou bien avec fondement, que cette princesse avait voulu l'empoisonner, afin de faire régner plutôt son mari ; et dans cette persuasion, il

lui fit couper le nez, et il la renvoya mutilée ainsi à son père, qui témoigna un ressentiment proportionné à l'outrage. Genséric crut alors que le meilleur moyen qu'il eût d'éloigner l'orage, c'était d'engager Attila connu pour un prince inquiet, et qui méditait sans cesse quelque entreprise extraordinaire, à tourner ses armes contre les Gaules, où les visigots avaient leur établissement, et de lui envoyer en même temps l'argent nécessaire pour l'exécution d'un projet si vaste. Le roi des huns acheva donc de se résoudre à venir incessamment dans les Gaules avec l'armée la plus nombreuse qu'il lui soit possible de ramasser.

Comme l'armée à la tête de laquelle Attila y entra au commencement de l'année quatre cent cinquante et un, devait être composée de nations, dont quelques-unes étaient indépendantes de ce prince, et très éloignées de ses états, ainsi que nous le verrons, en faisant le dénombrement de ses troupes, on conçoit bien qu'il lui aura fallu faire plusieurs négociations, avant que de pouvoir s'en assurer. Or il est impossible que tous ceux que le roi des huns aura pour lors invités à joindre leurs armes aux siennes, aient accepté ses propositions. Ceux qui les auront refusées, en auront fait part aux romains, et quelques-uns même de ceux qui les auront agréées, auront été indiscrets, de manière que les romains peuvent en avoir été bientôt informés par la confiance de leurs amis, et par l'indiscrétion de leurs ennemis. Les romains auront su le projet d'Attila, avant que la mort de Théodose eût déterminé Attila à l'exécuter incessamment. D'ailleurs, comme nous le dirons, Attila pour faire réussir son projet, traita avec les alains, qui depuis dix ans étaient dans les Gaules, où ils avaient des quartiers sur la Loire ? Ne se serait-il trouvé personne parmi eux assez fâché de la mort de Bléda, ou bien assez ami du patrice Aëtius, qui dans tous les temps avait eu de si grandes liaisons avec cette nation, pour l'avertir des menées d'Attila ? Aëtius n'avait-il pas des espions dans les états de ce prince ? Enfin suivant le cours ordinaire des choses, un projet tel que celui du roi des huns, ne saurait être mis en exécution que dix-huit mois après qu'il a été conçu, et un an après qu'il a été ébruité. Ainsi puisque ce prince est entré dans les Gaules dès le mois de février de l'année quatre cent cinquante et un, comme nous le verrons, il faut que son projet y ait été su au plus tard, dès l'année quatre cent cinquante. Il y a plus : comme la possibilité qui est dans ces sortes d'entreprises, fait que plusieurs personnes les imaginent souvent, avant que celui qui est destiné à les exécuter, les ait projetées, ou qu'il se soit résolu déterminément à les tenter, on aura parlé dans les Gaules du dessein d'Attila peut-être avant qu'il l'eût formé, et ce qu'on en aura dit trois ou quatre ans avant l'évènement, aura paru si bien fondé au patrice Aëtius, qu'il aura voulu pacifier les Gaules à quelque prix que ce fût.

D'ailleurs nous avons des preuves historiques qu'on fut informé du projet d'Attila dans les Gaules, longtemps auparavant qu'il y entrât pour l'exécuter. Grégoire de Tours, avant que de parler des ravages qu'Attila y fit, et du siège qu'il mit devant Orléans, raconte que le saint homme Aravatius, qui pour lors était évêque de Tongres, se mit en prières sur la nouvelle qui courait que les huns allaient faire une invasion en deçà du Rhin. Il ne cessa durant plusieurs jours, dit notre historien, de demander au ciel d'écarter les malheurs prêts à fondre sur les Gaules. Mais ce prélat convaincu qu'il n'avait aucun sujet de croire que ses prières fussent exaucées, prit le parti d'aller à Rome pour les y continuer sur le tombeau des saints apôtres. Il fit donc ce pèlerinage, où tout ce qu'il put obtenir, fut d'apprendre par révélation, qu'il ne serait pas le témoin des malheurs de sa patrie, et que le seigneur l'appellerait à lui, avant que les huns eussent passé le Rhin. En effet, le saint étant revenu dans son diocèse de Tongres, il y mourut après avoir pris congé de tous ses amis, et cela dans le temps qu'Attila était

encore au-delà de ce fleuve. Les prières du saint personnage Aravatus, son pèlerinage à Rome et sa mort, évènements arrivés tous entre le temps, où l'on apprit dans les Gaules qu'Attila y ferait bientôt une invasion, et cette invasion même, montrent que ce temps-là fut assez long, et nous autorise à supposer qu'on s'y préparait dès quatre cent quarante-neuf à repousser ce prince, quoiqu'il n'y ait mis le pied, qu'à la fin de l'hiver de quatre cent cinquante et un. M de Tillemont dit, en parlant de l'invasion d'Attila dans l'empire, [on commençait apparemment...](#)

On lit dans Idace immédiatement après la mention qu'il fait de la mort de Placidie, décédée au mois de novembre de l'année quatre cent cinquante, qu'au mois d'avril précédent, on avait vu la partie boréale du ciel s'enflammer après le coucher du soleil, et devenir de couleur de sang ; que d'espace en espace on remarquait des rayons brillants, et que ce phénomène qui fut le présage de si grands évènements, dura plusieurs heures. C'est le phénomène si connu aujourd'hui sous le nom d'*aurore boréale*. Isidore parle aussi des prodiges qui annoncèrent aux peuples selon lui, la venue d'Attila, longtemps avant son invasion. Il y eut, dit Isidore, de fréquents tremblements de terre. La lune levante fut éclipsée, et on vit une comète terrible du côté de l'occident. Du côté du pôle, le ciel parut de couleur de sang, et l'on y remarqua d'espace en espace des lances d'un feu brillant. Tous ces prodiges qui n'étaient point arrivés en un jour, devaient être cause que les peuples parlèrent très souvent, des avis certains qu'on recevait dans les Gaules concernant les projets d'Attila, et qu'ils fissent de ces nouvelles le sujet ordinaire de leurs entretiens.

Dès qu'Aëtius et les autres officiers de l'empereur auront vu que le nuage se formait, ou du moins qu'il était formé, ils n'auront point attendu qu'il se fût approché du Rhin, pour traiter avec les francs, tant ripuaires que saliens, et même avec les Armoriques. Ces officiers auront eu encore plus d'empressement pour se réconcilier avec des ennemis qui auraient été si dangereux durant l'orage qu'on allait essuyer, qu'à demander du secours aux bourguignons et aux visigots comme aux alliés de l'empire. Je crois donc que ce fut vers quatre cent cinquante, que les officiers du prince signèrent la paix, et même qu'ils contractèrent une alliance du moins défensive, avec les Armoriques, ainsi qu'avec tous les rois francs qui s'étaient faits dans les Gaules des états indépendants. Je crois même que la négociation de cette paix ne fut pas bien longue, quoique l'accord entre l'empereur et les Armoriques fût au fond si difficile à moyenner, à cause des intérêts et des prétentions, auxquelles il était nécessaire de renoncer pour y parvenir, qu'il n'aurait pas été possible de le conclure, ou que du moins il ne l'aurait été qu'après des pourparlers continués durant des années entières, en des temps où les conjonctures eussent été moins urgentes. Mais la crainte d'un péril éminent, qui est le plus persuasif de tous les médiateurs, sait concilier en huit jours des puissances qui se croient elles-mêmes bien éloignées de tout accommodement : elle sait leur faire signer un traité de ligue offensive, dans le temps qu'elles paraissent encore éloignées de signer même un traité de paix. L'Europe vit dans le dernier siècle un exemple célèbre de ces alliances inattendues, lorsque la campagne triomphante que le roi Louis XIV avait faite en mil six cent soixante et sept dans les Pays-Bas espagnols, engagea l'Angleterre, la Suède et la Hollande réconciliées seulement depuis quelques mois par la paix de Breda, à conclure la ligue si connue sous le nom de la *triple alliance*. Elle fut signée en moins de jours qu'il n'aurait fallu de mois, pour convenir sur une seule des conditions que ce traité renferme, si la crainte

du *pouvoir exorbitant* de la France n'eût pas rempli, pour ainsi dire, toutes les fonctions d'un médiateur, que dis-je, d'un arbitre décisif et respecté.

Quelles furent les conditions des traités qu'Aëtius fit alors avec les tribus des francs établies dans les Gaules, et de la pacification accordée aux Armoriques ? Nous les ignorons. Nous ne savons même positivement qu'il y eut un accord fait entre ces francs et les romains, et entre les romains et les Armoriques vers l'année 450 que parce qu'après avoir vu les francs et les Armoriques en guerre ouverte avec l'empereur, en quatre cent quarante-six, nous voyons les uns et les autres servir comme troupes auxiliaires dans l'armée qu'Aëtius mena contre Attila en quatre cent cinquante et un. Tous les monuments littéraires du cinquième siècle qui nous restent, ne nous apprennent rien de ce qui se passa dans les Gaules depuis l'année quatre cent quarante-sept, jusqu'à l'année quatre cent cinquante et un. Les fastes de Prosper qui sont le plus instructif de tous ces monuments, ne rapportent même sur l'année quatre cent quarante-cinq, et sur les trois années suivantes que le nom des consuls de chaque année. Ces fastes ne parlent que de l'hérésie d'Eutyche sur l'année quatre cent quarante-neuf, et des affaires d'orient sur l'année quatre cent cinquante. D'où vient ce silence ? Prosper n'a-t-il rien écrit sur ces années qui doivent avoir été fertiles en grands événements ? Les francs ou les romains des Gaules qui ont fait dans les siècles suivants les copies de ces fastes qui sont venues jusqu'à nous, y auraient-ils supprimé quelque chose par des motifs que nous ne saurions deviner aujourd'hui.

Pour revenir aux conditions de nos traités, autant qu'on peut deviner, en raisonnant sur les convenances et sur l'histoire des temps postérieurs à l'invasion d'Attila ; les romains auront permis aux francs saliens et aux francs ripuaires de tenir paisiblement, et sans dépendre de l'empire en qualité de sujets, ce qu'ils avaient occupé dans les Gaules, moyennant qu'ils cessassent tous actes d'hostilité, et qu'ils s'engageassent à fournir des troupes auxiliaires toutes les fois qu'on aurait une juste occasion de leur en demander. Quant aux Armoriques, Aëtius leur aura accordé une suspension d'armes durable, jusqu'à ce qu'on fût convenu avec eux d'un accommodement définitif, et il aura promis au nom de l'empereur que durant cet armistice les officiers du prince n'entreprendraient point de réduire, ni par menées, ni par force les provinces confédérées, à condition qu'elles reconnaîtraient toujours l'empire pour souverain, et qu'elles seraient gouvernées en son nom par les officiers civils et militaires qu'elles choisiraient, et qu'elles installeraient elles-mêmes, qu'elles payeraient chaque année une certaine somme à titre de redevance, et que du reste elles se conduiraient en tout, suivant l'expression consacrée, en bons et loyaux serviteurs de la monarchie romaine ; *ut comiter majestatem imperii romani colerent*. En vertu de cet accommodement, les provinces confédérées n'auront plus été sujettes qu'en apparence ; elles seront devenues libres en effet.

Il est vrai cependant qu'un auteur connu, rapporte le contenu d'un traité de ligue offensive et défensive, conclu à l'occasion de la venue d'Attila dans les Gaules, entre Aëtius, Théodoric roi des ostrogots, et Mérovée roi des francs saliens. En voici les articles essentiels : [les romains, les visigots et les francs feront la guerre de concert](#),... ce traité serait assurément d'un grand secours, pour expliquer l'histoire du cinquième siècle, s'il était authentique. Ainsi c'est dommage que l'auteur qui le rapporte, et qui ne dit point où il l'a pris, ne soit autre que Forcadel, pour tout dire en un mot, le Varillas du seizième siècle.

La pacification générale dont nous venons de parler, était bien le premier moyen qu'il fallait employer, pour mettre les Gaules en sûreté contre les entreprises d'Attila, mais elle n'était pas le seul. Cependant nous allons voir que Valentinien négligea longtemps de mettre en oeuvre les autres moyens, qui n'étaient guère moins nécessaires.

## CHAPITRE 16

### Guerre d'Attila.

Avant que de raconter les évènements de cette guerre, il convient de rendre compte aux lecteurs de la manière dont Attila voulait exécuter son dessein, et d'exposer, pour s'expliquer avec nos expressions, quel était son projet de campagne. Nous avons vu dans le premier livre de cet ouvrage que du temps d'Attila, les alains étaient une des nations sujettes au roi des huns ; et nous avons parlé déjà plus d'une fois dans ce second livre, du corps de troupes auxiliaires composé d'alains, qu'Aëtius avait fait venir dans les Gaules, et à qui ce général avait assigné des quartiers stables aux environs d'Orléans. Nous avons vu aussi que ces alains avaient Sambida pour roi, lorsqu'ils s'établirent dans ces quartiers, et que quelques années après, ce Sambida avait eu Éocarix pour successeur. Il faut que ce dernier fût déjà mort, lorsque Attila vint dans les Gaules, puisque Jornandès appelle Sangibanus, le prince qui régnait alors sur les alains, établis dans l'Orléanais et dans les pays adjacents. Attila dont ils étaient en quelque manière sujets, négocia si bien avec Sangibanus, et il sut l'intimider si à propos, que ce dernier manquant aux engagements qu'il avait avec l'empire romain promit de livrer Orléans au roi des huns, et de se déclarer pour lui.

Les convenances, et ce qui se passa dans la suite, ne permettent pas de douter que dès qu'Attila se crut assuré d'entrer dans Orléans sans coup férir, il ne résolut d'y marcher aussitôt qu'il aurait passé le Rhin, pour se rendre maître d'une ville, qui semblait faite exprès pour lui servir de place d'armes. En effet, l'assiette d'Orléans bâtie au centre des Gaules, et située sur la Loire qui les partage, l'ont rendue dans tous les temps de troubles une ville d'une extrême importance. Durant les guerres que les anglais firent aux successeurs de Philippe de Valois, l'un et l'autre partis, firent leurs plus grands efforts, pour s'en rendre maîtres ou pour la conserver, et les huguenots en firent encore leur place d'armes en mil cinq cent soixante et deux qu'ils levèrent l'étendard de la révolte pour la première fois. Lors de la seconde prise des armes, un de leurs premiers soins fut encore celui de s'emparer d'Orléans.

Environ deux siècles avant qu'Attila vînt dans les Gaules, l'importance dont était la ville capitale de la cité qui s'appelle aujourd'hui l'Orléanais, engagea l'empereur Aurélien, qui lui donna le nom d'*Aurelia*, à la rebâtir, ou du moins à l'envelopper d'une nouvelle enceinte de murailles. Mais attendu l'état où les Gaules étaient en quatre cent cinquante, l'occupation d'Orléans devait être un évènement décisif. En effet, celui qui en serait maître, se trouverait posté entre les visigots et les francs, comme entre les romains et les Armoriques, et conséquemment à portée d'empêcher la jonction de leurs forces, soit en leur donnant à tous de la jalousie en même temps, soit en attaquant durant la marche les corps de troupes, qui se seraient mis en mouvement, pour se rendre au lieu où tous ces peuples seraient convenus de s'assembler. D'ailleurs plusieurs des voies militaires, ou de ces chemins ferrés, dont les romains avaient construit un si grand nombre dans les Gaules, passaient par Orléans, et ces chaussées étaient presque la seule route par laquelle une armée qui traînait avec elle beaucoup d'attirail, et de machines de guerre d'un transport difficile, pût marcher diligemment.

Comme nous avons déjà dit qu'Attila avait à son service des romains des Gaules, on ne demandera point de qui ce prince avait tiré une notion si juste de la topographie du pays. D'ailleurs, il y avait depuis plus de dix ans un corps d'alains, sujets d'Attila, en quartier sur la Loire, et il était impossible que plusieurs de ces alains ne fussent pas retournés dans leur patrie, soit pour y faire des recrues, soit par d'autres motifs.

Dans le temps même qu'Attila prenait des mesures, pour s'assurer d'un lieu d'où il pût empêcher à force ouverte les nations qui occupaient les Gaules, de réunir leurs forces contre lui, il tâchait encore de les rendre suspectes les unes aux autres, pour leur ôter même le dessein de se joindre en corps d'armée, et de l'attaquer toutes ensemble. Il tâchait donc de persuader aux romains qu'il était leur ami, et qu'il n'en voulait qu'aux visigots, tandis qu'il assurait ces derniers qu'il n'en voulait qu'aux romains. C'était le meilleur moyen de semer parmi ses ennemis une mésintelligence capable de retarder du moins, l'union de leurs forces, et ce retardement devait lui faciliter son entreprise. En effet ce moyen lui réussit.

Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans Jornandès. [Attila résolu d'entreprendre l'expédition...](#) ; on voit bien que c'est de l'expédition de Litorius Celsus contre les visigots qu'Attila entend parler dans la lettre dont Jornandès rapporte le contenu. Prosper nous donne la même idée que l'historien des goths, de la conduite que tenait le roi des huns. [Attila après s'être rendu très puissant...](#) comme Valentinien n'eut point dans le temps, une copie de la lettre qu'Attila écrivait à Théodoric, ni Théodoric une copie de celle qu'Attila écrivit à Valentinien, l'empereur et le roi des visigots purent croire chacun de son côté, que le roi des huns ne lui en voulait pas, et qu'il convenait de s'informer plus particulièrement de ses intentions, afin de voir s'il n'était pas possible de faire quelque usage de l'armée qu'il mettait sur pied. à en juger par la suite de l'histoire, Valentinien et Théodoric se laissèrent abuser longtemps, puisqu'Attila, comme nous allons le voir, était en deçà du Rhin, avant que les deux autres puissances se fussent conciliées, et qu'ils eussent fait les dispositions nécessaires, pour s'opposer avec succès à son invasion. Aëtius lui-même s'était-il ébloui au point de croire que la paix faite avec les francs et les Armoriques, mettait les provinces obéissantes des Gaules en état de ne rien craindre, ou bien ce capitaine ne fut-il pas écouté à la cour de son prince, lorsqu'il y aura représenté la convenance qu'il y avait à prendre de bonne heure toutes les mesures possibles contre un ennemi aussi actif et aussi rusé que le roi des huns ? Nous l'ignorons ; mais nous trouvons encore dans le peu de mémoires qui nous restent de ce temps-là, un événement auquel on peut imputer en partie l'inaction de Valentinien. Il perdit à la fin du mois de novembre de l'année quatre cent cinquante Placidie qui était à la fois sa mère et son premier ministre. La mort de cette princesse dut déranger les affaires autant et encore plus que l'aurait fait la mort même de l'empereur. Tous ceux qui remplissaient alors les secondes places, aspirèrent sans doute à la première. Chacun d'eux tâcha de devenir le supérieur de ceux qui avaient été ses égaux, tant que Placidie avait vécu. Chacun d'eux aura voulu tourner à son profit une partie des revenus de l'empire, à peine suffisants pour bien soutenir la guerre qu'on allait essayer. Ainsi durant un temps la cour aura été plus occupée de leurs intérêts que des intérêts de l'empire, et l'on aura peut-être répondu à ceux qui représentaient qu'il fallait avant tout pourvoir aux besoins des Gaules, et conférer une espèce de dictature à Aëtius, le seul qui fût capable de les défendre : qu'un prince aussi artificieux qu'Attila n'aurait point écrit et publié que son projet était d'entrer dans les Gaules, si son dessein sérieux n'eût pas été de

marcher d'un autre côté : que ses préparatifs regardaient sans doute l'empire de Constantinople, et que c'était à Martian de prendre ses précautions : qu'en tout cas la paix qu'on venait de conclure avec les francs comme avec les Armoriques, et l'alliance que l'empire entretenait avec les visigots, mettraient le général qui serait chargé par le prince du soin de défendre les Gaules, en état d'empêcher les huns d'y pénétrer.

Tandis que la cour perdait le temps à raisonner sur le projet d'Attila, ce prince se mit en marche. Ce fut à la fin de l'année quatre cent cinquante, ou au commencement de l'année suivante. Le chemin qu'il avait à faire, et le temps où il prit Mets, qui fut la veille de pâques de l'année quatre cent cinquante et un, empêchent de croire qu'il soit parti plus tard. Personne n'ignore que les peuples qui habitent dans les pays froids, ne voyagent pas aussi volontiers durant l'été que durant l'hiver, qui rend praticables les terrains les plus humides, et qui donne le moyen de passer sur la glace, les rivières et les fleuves. Il fallait bien que les vandales et les autres barbares, qui firent dans les Gaules en quatre cent sept la fameuse invasion dont nous avons fait mention tant de fois, eussent marché durant l'hiver, et à la faveur de la gelée, puisqu'ils passèrent le Rhin la nuit du dernier décembre au premier janvier. à en juger par les convenances et par les évènements subséquents, les huns auront remonté le Danube, en marchant sur la rive gauche de ce fleuve, et quand ils auront eu gagné la hauteur du lieu où est aujourd'hui la ville d'Ulm, ils auront pris sur leur droite, afin de n'avoir point à traverser la montagne noire. Enfin en recueillant toujours sur la route les essaims de barbares qui avaient promis de les joindre, ils seront arrivés au Nécre, qu'ils auront suivi jusqu'à son embouchure dans le Rhin, et ce fut, comme nous le verrons bientôt, auprès de ce confluent, qu'ils passèrent le fleuve qui servait de barrière aux Gaules.

L'armée d'Attila était de plusieurs centaines de milliers d'hommes. Voici le dénombrement qu'en fait Sidonius Apollinaris : [tous les barbares conspirent contre les Gaules](#)... on verra ci-dessous la suite de ce passage de Sidonius.

C'est à ceux qui écrivent sur l'ancienne Germanie, à expliquer, autant qu'il est possible de le faire, quels étaient les peuples qu'Attila avait rassemblés sous ses enseignes. Nous nous contenterons de faire deux observations à ce sujet. La première sera que les nations que Sidonius nomme, en faisant le dénombrement des troupes d'Attila, n'étaient pas toutes entières dans son camp. Il n'y avait qu'une partie du peuple de ces nations qui se fût attachée à la fortune de ce prince. Nous verrons par exemple que s'il y avait des francs et des bourguignons dans l'armée de ce roi, il y avait aussi des francs et des bourguignons dans l'armée d'Aëtius. La guerre dont nous parlons, n'était point une guerre de nation à nation, c'était une guerre que tous les peuples qui voulaient envahir les Gaules, venaient faire aux peuples qui en étaient en possession. Ma seconde observation sera que le lieu où Attila passa le Rhin, et le secours qu'il reçut d'une tribu des francs qui habitait alors sur le Nécre, achève de persuader que c'était la couronne de cette tribu que se disputaient les deux frères, dont l'un était à Rome, lorsque Priscus Rhétor s'y trouva vers l'année quatre cent cinquante. Nous avons vu déjà que le roi des huns avait compté principalement sur la facilité que la querelle qui était entre ces deux princes, lui donnerait pour entrer dans les Gaules, et ici nous le voyons passer le Rhin sur un pont construit avec des arbres coupés dans la forêt Noire, au pied de laquelle on peut dire que le Nécre coule.

Dès qu'Attila fut en deçà du Rhin, il prit le chemin d'Orléans, et il marcha avec autant de diligence qu'il lui était possible d'en faire à la tête d'une armée aussi

nombreuse que la sienne, et qui était souvent obligée de se détourner, ou de s'étendre, pour trouver de la subsistance. Attila n'avait ni munitionnaires avec lui, ni magasins sur sa route, et la saison de l'année où l'on était, ne lui permettait point de tirer du plat pays les secours qu'on en tire vers la fin de l'été, quand la campagne est couverte de fruits mûrs et de moissons qu'on recueille. Ce fut donc la nécessité d'avoir des vivres qui le contraignit suivant l'apparence, d'attaquer quelques places qui étaient hors du chemin qu'il lui fallait tenir, et dans lesquelles, suivant ce qui arrive en de pareils cas, les habitants du plat pays avaient retiré leurs effets, à moins qu'il n'en ait usé ainsi, pour faire prendre le change aux romains, en leur donnant à penser que c'était sur la Meuse, et non pas sur la Loire qu'il voulait avoir sa place d'armes.

Quoiqu'il en soit, dès qu'il eut pris Metz qu'il força, et qu'il saccagea la veille de pâques, il cessa de ruser, et tira droit à Orléans. Mais avant que de parler du siège de cette ville, il faut rendre compte de ce que les romains avaient fait, tandis qu'Attila traversait la Germanie, qu'il passait le Rhin, et qu'il saccageait une partie des deux provinces germaniques, et des deux Belgique.

Aëtius était encore à la cour de Valentinien, où durant longtemps on avait tantôt cru et tantôt traité de vision l'entreprise d'Attila, lorsque enfin on y fut pleinement convaincu qu'elle était sérieuse, et qu'elle était même sur le point de s'exécuter. On renvoya donc au plutôt ce général dans les Gaules, pour s'opposer à l'invasion des huns, mais on ne put lui donner que quelques troupes qui encore n'étaient pas complètes, des lettres adressées à ceux dont il pourrait avoir besoin, des pouvoirs pour traiter avec les ennemis, ou bien avec les alliés, en un mot, tout ce qui s'appellerait aujourd'hui *des secours en papier*. On lui remit entre autres une lettre écrite par l'empereur à Théodoric, pour engager ce roi des visigots à aider les romains de toutes les forces de sa nation. Comme les visigots étaient assez puissants pour faire tête seuls à l'ennemi, on croyait avec raison qu'il ne serait point aussi facile de leur faire épouser la cause commune, qu'il le serait de la faire épouser aux bourguignons, aux francs, et aux autres barbares établis dans les Gaules, que leur faiblesse livrait à l'ennemi, et qui ne pouvaient espérer de salut qu'en réunissant leurs forces à celles des romains. Voici le contenu de la dépêche que les ambassadeurs de Valentinien rendirent aux visigots, ou du mémoire qu'ils leur lurent par ordre de l'empereur : **vous êtes la plus brave des nations étrangères**,... Suivant la narration de Sidonius Apollinaris qui vivait alors, Théodoric ne se laissa point persuader avec tant de facilité, de joindre ses forces à celles de Valentinien. Il s'en faut beaucoup, suivant cet auteur, que le roi barbare ait montré pour lors autant de bonne volonté que le dit Jornandès. Mais l'historien des goths qui lui-même était goth, et qui était du nombre de ceux de cette nation qui vivaient en Italie sous la domination des romains d'orient, après que ces derniers l'eurent conquise sur les ostrogots vers le milieu du sixième siècle, aura un peu altéré la vérité. Il aura dépeint sa nation comme toujours portée par son inclination naturelle à servir l'empire, afin de diminuer l'aversion que ses vainqueurs avaient pour elle.

Sidonius Apollinaris écrit donc dans le panégyrique de l'empereur Avitus, que ce romain s'était retiré à la campagne au sortir de la préfecture du prétoire des Gaules, et qu'il y vivait dans une espèce de retraite, quand sa patrie fut inondée, pour ainsi dire, par un torrent formé de toutes les ravines du nord : **les troupes d'Attila courent déjà**... Ainsi ces barbares se mirent aux champs, et ils joignirent l'armée romaine. Aëtius continua de commander en chef après cette jonction, et c'était de lui que les visigots prenaient l'ordre. **On voyait**, dit Sidonius, **des troupes de cavalerie**,... ; pour peu qu'on ait d'habitude avec les auteurs du

cinquième et du sixième siècle, on ne sera point étonné de voir que Sidonius désigne ici les visigots, en les appelant des cavaliers couverts de peaux. Les barbares affectaient de porter des habits faits de peaux, quoiqu'ils se fussent établis dans des pays où il se fabriquait des étoffes, et où il n'était pas aussi nécessaire de se fourrer que dans les contrées dont ils étaient la plupart originaires.

Si quelqu'un, dit l'auteur du poème de la providence... Sidonius parle en une infinité de ses ouvrages des vêtements de peaux que portaient les barbares, comme d'un habillement qui leur était propre, et par lequel il était aussi facile de les distinguer du romain, que par leur longue chevelure. Dans le discours que Sidonius fit aux citoyens de Bourges, pour les engager à choisir Simplicius leur compatriote, pour évêque, il leur dit que s'il est jamais question d'envoyer une députation dans quelque occasion importante, Simplicius s'acquittera d'une pareille fonction aussi bien qu'aucun autre, et qu'il a déjà été plusieurs fois envoyé avec succès par ses concitoyens, vers des rois *habillés de peaux*, et vers des officiers *vêtus de pourpre*. Sidonius oppose ici les barbares aux romains, en désignant les uns et les autres par les vêtements qui leur étaient propres.

Après la jonction des visigots, l'armée romaine s'approcha de la cité d'Orléans, dont on voyait bien alors qu'Attila voulait faire le théâtre de la guerre. Il semble que les règles de l'art militaire voulaient qu'Aëtius se retranchât sous la capitale, et qu'il y attendît les huns dans un camp bien fortifié. Mais Aëtius qui n'avait pas encore rassemblé toutes ses forces, comprit que s'il se laissait une fois entourer par l'armée innombrable d'Attila, il ne pourrait plus être joint par les francs et par les autres alliés de l'empire qui devaient venir à son secours de toutes les parties septentrionales des Gaules, et qui n'avaient pas voulu s'éloigner de leur pays, tant que les huns avaient été à portée d'y entrer.

Les maximes de l'art militaire prescrivent au général qui fait la guerre au milieu de son propre pays contre des ennemis étrangers, de ne point leur livrer une bataille rangée, qu'il n'y soit forcé par quelque nécessité insurmontable. Ainsi le dessein d'Aëtius était très apparemment, de ne point en venir à une action décisive, mais il voulait si jamais il se trouvait réduit à donner une bataille, ne la point donner du moins, que tous les secours qui étaient en marche pour se rendre à son camp ne l'eussent joint. Dans cette résolution il prit un parti sage, quoiqu'il puisse avoir été traité alors par bien du monde, de parti trop timide ; ce fut celui de s'éloigner d'Orléans, pour occuper probablement, sur les bords de la Seine quelque poste avantageux, où il pût être joint facilement par ses alliés, et où l'ennemi ne pût point l'attaquer, sans s'exposer à une défaite presque certaine.

Il est vraisemblable qu'Aëtius n'avait point été jusqu'au temps où il fit le mouvement timide en apparence, duquel nous venons de parler, sans avoir des avis certains de la trahison de Sangibanus roi de ces alains, qui avaient des quartiers sur la Loire, et de la promesse qu'il avait faite au roi des huns de lui livrer Orléans. Le général romain aura néanmoins dissimulé longtemps qu'il sût rien de cette intelligence, dans la crainte qu'Attila, s'il apprenait que son premier projet était découvert, avant qu'il en eût commencé l'exécution, n'en formât quelque autre qu'on ne pourrait point déconcerter, parce qu'on n'en serait point instruit à temps. Mais dès qu'Attila se fut avancé à une certaine distance d'Orléans, et lorsqu'il fallut que l'armée romaine s'éloignât de cette place, il ne fut plus nécessaire de feindre, et les règles de la guerre ne le permettaient pas. Ainsi Aëtius prit toutes les précautions qu'il lui convenait de prendre, nonobstant

qu'elles dussent donner à connaître aux ennemis qu'il était au fait de leur projet de campagne. En premier lieu, Aëtius fit rompre en plusieurs endroits les chaussées militaires, ou les grands chemins qui aboutissaient à Orléans. Par-là il rendait plus difficile l'accès de la place à l'armée d'Attila, qui avait, comme on va le voir, un charroi nombreux dans son camp, et qui traînait beaucoup de machines de guerre à sa suite. Aëtius lui ôtait encore par précaution la facilité de se porter plus avant dans le pays. En second lieu, Aëtius et Théodoric obligèrent Sangibanus et ses alains à joindre l'armée romaine, et ils eurent même l'attention de les faire toujours camper au milieu des troupes auxiliaires qui l'avaient déjà jointe, et qu'ils avaient placées dans son centre, en faisant l'ordre de bataille.

## CHAPITRE 17

**Siège d'Orléans. Dénombrement de l'armée romaine qui vient au secours de la place. Attila se retire, et il est défait en regagnant le Rhin. Thorismond succède à son père Théodoric premier, roi des visigots.**

Enfin le roi des huns arriva devant la ville d'Orléans ; mais au lieu d'y entrer par surprise, comme il s'en était flatté, il se vit réduit à en faire le siège dans toutes les formes. Ses béliers ouvrirent une brèche. Saint Aignan alors évêque d'Orléans, avait prédit, suivant Grégoire de Tours, que la ville ne serait point prise, et que le secours arriverait avant que l'ennemi y fût entré ; mais il faut croire que s Aignan avait prédit seulement que sa ville ne serait point saccagée, et qu'elle serait bientôt délivrée des mains de l'ennemi ; car il est certain que les troupes d'Attila y entrèrent. Sidonius Apollinaris qui était déjà au monde lorsque cet évènement arriva, dit dans une lettre qu'il écrit à Prosper, évêque d'Orléans, et par conséquent un des successeurs de saint Aignan, **vous voulez exiger de moi...** Qu'alléguer contre une déposition aussi claire et aussi peu reprochable que l'est celle de Sidonius.

Elle ne saurait certainement être infirmée par le témoignage d'un auteur qui n'a écrit que cent cinquante ans après l'évènement. Ainsi, quoique Grégoire de Tours dise positivement qu'Orléans tenait encore, lorsque Aëtius parut en vue de la ville, on ne saurait s'empêcher de croire qu'elle ne fût déjà prise, quand ce patrice s'en approcha. Si Attila ne traita point Orléans, comme il avait traité Mets quelques semaines auparavant, c'est peut-être parce qu'il avait pris dès lors la résolution de regagner le Rhin, et que prévoyant que plus ses soldats seraient chargés de butin, plus il serait facile à l'armée romaine de les atteindre et de les battre, il fut bien aise de leur ôter les occasions de piller ? Comment sera-t-il venu à bout d'empêcher une armée comme la sienne, de saccager une ville emportée d'assaut ? Il en sera venu à bout, en ne faisant monter à l'assaut que les troupes composées de ses sujets naturels, par qui ensuite il aura fait garder les brèches et les portes de la ville, avec ordre de n'y laisser entrer personne.

Attila se sera donc contenté de la contribution qu'Orléans aura donnée pour se racheter, et cette contribution aura été réglée par saint Aignan. Les rois barbares de ces temps-là avaient, quoique païens, beaucoup de respect pour les évêques ; Attila aura donc eu dans l'occasion dont il s'agit, les mêmes complaisances pour saint Aignan, qu'Éocarix avait eues dix ans auparavant pour saint Germain l'auxerrois. Enfin Attila aura eu en quatre cent cinquante et un pour l'évêque d'Orléans les mêmes égards, que ce prince barbare eut lui-même l'année suivante pour saint Léon, lorsque, comme nous le dirons en son lieu, il accorda dans le temps même qu'il marchait pour aller à Rome, une suspension d'armes, aux prières de ce grand pape.

Ainsi je crois qu'Attila évacua Orléans le quatorze de juin, et qu'il reprit le chemin du Rhin à l'approche de l'armée d'Aëtius. Nous avons laissé ce général dans le poste qu'il avait occupé pour y recevoir les secours des alliés de l'empire. La plupart avaient attendu qu'Attila se fût avancé jusqu'au centre des Gaules, pour quitter leur pays, dans la crainte qu'il ne fit une contre marche qui l'y portât. Mais dès que les francs et les bourguignons auront vu le roi des huns dans le voisinage d'Orléans, ils se seront mis en mouvement, pour joindre Aëtius ;

cependant, comme il aura fallu marcher avec précaution, pour ne point s'exposer à être surpris par quelque détachement de l'armée ennemie, il n'est pas étonnant qu'Orléans fût déjà réduit aux abois, lorsqu'ils arrivèrent au rendez-vous général, et que la place ait été emportée, quand ils en étaient encore éloignés de deux ou trois journées.

Il paraît par celles des circonstances de ce grand événement qui nous sont connues, qu'Attila prit le parti de se retirer et de regagner le Rhin, dès qu'il vit son projet déconcerté par la réunion de tous les peuples de la Gaule, et par la découverte des intelligences qu'il entretenait avec Sangibanus. En effet, au lieu d'entrer sans coup férir dans Orléans, il s'était vu d'abord obligé à faire dans les formes le siège de cette place ; ce qui avait donné aux nations, dont il espérait de gagner une partie, et qu'il se flattait du moins de n'avoir à combattre que l'une après l'autre, le temps de se concilier et de joindre leurs forces. On peut croire encore que l'armée d'Aëtius qui avait le pays pour elle, enlevait chaque jour les fourrageurs de celle d'Attila et que les huns sentirent bientôt toutes les incommodités qui ne manquent pas de se faire sentir à des troupes qui se sont engagées trop avant, et que l'ennemi resserre. Quelque nombreux que fût leur camp, il ne pouvait, ayant dans son voisinage l'armée d'Aëtius, tenir en sujétion qu'une certaine étendue de pays, laquelle dut être mangée au bout de huit jours. D'ailleurs tous les soldats que le roi des huns avait dans son armée, n'étaient point ses sujets naturels, le plus grand nombre étaient des germains qui le suivaient uniquement par le motif de faire fortune. Il était donc à craindre que ces barbares dégoûtés de rencontrer de la résistance, et d'essayer la disette dans des lieux où l'on les avait flattés qu'ils n'auraient point d'armée à combattre, et qu'ils trouveraient une subsistance abondante et toute sorte de biens, ne traitassent avec Aëtius, et qu'ils ne laissassent les huns à sa merci. Le mieux était donc de ramener incessamment tous ces barbares dans la Germanie, et de leur promettre que l'année prochaine, on les conduirait dans des contrées aussi abondantes que les Gaules, et où ils ne trouveraient point d'ennemis qui tinssent la campagne. Il est d'autant plus apparent qu'Attila se sera servi de cette ruse, pour empêcher les troupes qui n'étaient pas composées de ses sujets naturels, de le quitter, qu'on peut croire sans peine qu'il avait dès lors formé le dessein de faire en Italie l'invasion qu'il y fit l'année suivante.

Enfin l'armée à la tête de laquelle Aëtius s'approchait d'Orléans, était suffisante même sans tous ces motifs, pour déterminer le roi des huns à prendre le parti de se retirer et de regagner le Rhin. [Les romains et les visigots](#), dit Jornandès,... ; j'ai traduit *miles* par *sujet*, fondé sur ce que Jornandès l'oppose ici à *soldat dans des troupes auxiliaires*, et sur la signification que ce mot avait communément dans le cinquième et dans le sixième siècle. Il en est parlé ailleurs. Outre ces peuples, ajoute Jornandès, plusieurs autres nations de la Gaule et de la Germanie, joignirent l'armée d'Aëtius.

Les francs qui joignirent Aëtius, étaient très probablement la tribu sur laquelle régnait alors Mérovée. Ce prince, suivant la chronique de Prosper, était monté sur le trône dès l'année quatre cent quarante-huit, et il ne doit être mort que vers l'année quatre cent cinquante-huit, puisque Childéric son fils et son successeur qui, comme nous l'avons déjà dit, mourut après un règne de vingt-quatre ans, ne mourut qu'en l'année quatre cent quatre-vingt-un. Pour les Sarmates dont parle Jornandès, c'étaient très probablement les alains, sujets de Sangibanus, qu'il a plu à cet historien de désigner ici par le nom général de Sarmates. Ma conjecture est fondée sur ce qu'il est certain par Jornandès même, que ces scythes, que ces alains étaient dans le camp d'Aëtius, et que cependant

notre auteur ne les désigne par aucun autre nom, que celui de Sarmates, en faisant le dénombrement des troupes de ce camp-là. Nous avons déjà dit qui étaient et les Armoriques et les létes. Quant aux saxons, c'était peut-être la peuplade de saxons établie il y avait déjà longtemps dans la cité de Bayeux, et dont nous avons parlé dès le commencement de cet ouvrage. Ils avaient suivi, selon l'apparence, le parti des Armoriques dont ils étaient environnés. Nos bourguignons étaient l'essaim de cette nation, à qui Aëtius avait donné des terres dans la *sapaudia*. On a vu qui étaient les ripuaires. Quant aux brions ou bréons dont il est fait aussi mention dans Cassiodore : c'était le même peuple dont il est parlé dans les auteurs plus anciens, sous le nom de *brenni*. Leur pays faisait une partie de la Norique, et il avait été subjugué sous le règne d'Auguste par Drufus Nero, le frère de l'empereur Tibère.

Parmi les peuples et parmi les essaims échappés de quelque nation barbare, dont on vient de lire le dénombrement, il n'y en avait point, suivant Jornandès, qui n'eussent été sujets, ou du moins qui n'eussent été à la solde de l'empire, et à qui ses officiers n'eussent été naguères en droit de commander. Mais comme ces peuples et ces essaims de barbares s'étaient rendus indépendants, ou que du moins ils se gouvernaient comme s'ils eussent été indépendants de l'empire, il avait fallu qu'Aëtius leur eût demandé du secours comme à des alliés, au lieu de leur ordonner en maître, comme il aurait pu le faire dans les temps antérieurs, de joindre son armée un tel jour. En un sens, il était plus glorieux à l'empire qu'on vît son général commander à tant de rois qui n'étaient pas sujets de la monarchie ; mais dans la vérité il était triste qu'il y eût tant de souverains sur son territoire. Un prince est bien plus puissant, lorsqu'il n'y a que lui qui soit un grand seigneur dans ses états, que lorsqu'il a des vassaux qui sont eux-mêmes de grands seigneurs.

Dès qu'Attila eût évacué Orléans, ce qui arriva le quatorzième juin de l'année quatre cent cinquante et un, il se mit en route, comme nous l'avons dit, pour regagner le Rhin, et il marcha prenant toutes les précautions nécessaires, pour n'être point obligé à donner une bataille contre une armée qui ne devait pas être de beaucoup moins nombreuse que la sienne, et qui avait l'avantage de poursuivre un ennemi qui se retirait. Aëtius qui avait jugé à propos de suivre les huns, soit pour leur ôter l'envie de faire quelque nouvelle entreprise, dont le succès les eût dispensés de sortir des Gaules, soit pour les empêcher, en les obligeant à marcher serrés, de courir les pays qui se trouveraient à la droite et à la gauche de leur route, les atteignit peut-être sans le vouloir, dans les champs catalauniques ou mauriciens. [Attila](#), dit Jornandès, [consterné de la découverte de ses intelligences avec Sangibanus](#),... Il changea néanmoins de sentiment, à ce qu'il paraît, quand il eût consulté les devins, ce qu'il aura fait, suivant toutes les apparences, lorsque les romains et lui ils se trouvèrent en présence. [La réponse que firent ces devins...](#) ; [la lieue](#), ajoute Jornandès, [est une mesure dont on se sert dans les Gaules, pour calculer la distance d'un lieu à un autre, et chaque lieue a quinze cent pas de longueur](#). Aujourd'hui nos plus petites lieues françaises sont d'un tiers plus longues que ne l'étaient ces lieues gauloises.

Il est sensible, et par la narration de l'historien des goths, dans laquelle je n'ai rien changé, si ce n'est la place de la description des champs catalauniques, laquelle j'ai jugé à propos de transposer, pour la mettre dans son endroit naturel, et par la narration de Grégoire de Tours, qu'Attila se retirait, lorsque Aëtius l'atteignit dans les vastes plaines dont nous venons de parler.

Il serait ennuyeux de lire ici les différentes opinions que les savants ont eues concernant la partie des Gaules où étaient les champs catalauniques et mauriciens. D'ailleurs il y a trois raisons décisives qui empêchent de douter que ces champs ne fussent dans la province, qui peut-être en a tiré son nom, et que nous appelons aujourd'hui la Champagne. En premier lieu, c'était la route qu'Attila devait tenir. Il était parti d'Orléans pour regagner le Rhin. En second lieu, la description que Jornandès fait des champs catalauniques, convient aux plaines qui sont aux environs, non pas de Châlons Sur Saône, mais de *Châlons en Champagne*, dont le nom latin est encore *catalaunum*. Enfin Idace dit en parlant de l'évènement dont il s'agit : **les huns violant la paix**,... les lisières du territoire de cette ville ne devaient pas être fort éloignées des champs catalauniques. Or Idace dit ici, *la cité* et non point *la ville de Metz*. Nous avons vu au commencement de cet ouvrage la différence qui est entre ces deux mots.

M de Valois prétend avec fondement, que Jornandès confond mal à propos les champs mauriciens qui tiraient leur nom de *mauricum*, aujourd'hui Meri lieu du diocèse de Troyes, avec les champs catalauniques qui étaient dans le diocèse de Châlons dont ils prenaient leur nom. Il ne faut point être surpris que Jornandès qui n'était peut-être jamais venu dans les Gaules, ait confondu dans un temps où les cartes de géographie étaient fort imparfaites et fort rares, deux plaines voisines l'une de l'autre, et peut-être contiguës ; car nous ne savons point où commençaient du côté de l'orient les champs mauriciens, ni où finissaient du côté de l'occident les champs catalauniques. Les lieux que nous ne voyons que de loin, se rapprochent les uns des autres à nos yeux.

Reprenons le récit de Jornandès. Cet auteur après avoir dit qu'Attila résolut sur la réponse des devins, de combattre ses ennemis, raconte assez en détail les principales circonstances de la bataille qui se donna en conséquence de cette résolution. Il paraît néanmoins en réfléchissant sur le récit même de cet historien, qu'Attila, quoiqu'il fût résolu d'en venir à une action générale, s'il en trouvait l'occasion favorable, ne donna point la fameuse bataille des champs catalauniques, comme on le dit, de propos délibéré. On voit au contraire dans les manœuvres que fit le roi des huns, la conduite d'un général habile qui voudrait bien ne point hasarder encore la bataille qu'il a résolu de donner, mais qui sait prendre son parti, quand les conjonctures le forcent, ou à la livrer plutôt qu'il ne l'aurait voulu, ou bien à s'exposer aux inconvénients d'une retraite, qu'il prévoit devoir nécessairement dégénérer en une fuite.

Un combat des plus sanglants, et qui se donna la veille de la bataille générale, en fut comme le prélude. Aëtius avait placé à la tête de son avant-garde un corps de cinq mille francs, et Attila avait mis à la queue de son arrière-garde un corps d'un pareil nombre de gépides. Ces deux troupes composées d'hommes vaillants, et fières d'occuper chacune dans son armée le poste d'honneur, se mêlèrent durant la nuit, et se chargèrent avec tant de furie, que presque tous les combattants demeurèrent sur le champ de bataille.

Voici le récit de la défaite d'Attila, tel qu'il se trouve dans Jornandès : **les deux armées étant dans les champs catalauniques**,... Jornandès entre ici concernant ces peuples et ces nations, dans un détail dont l'objet de notre ouvrage nous dispense de rendre compte au lecteur. Cet historien reprend la parole : **on en vient donc aux mains**,...

Les discours d'Attila animèrent ses troupes, qui vinrent charger l'ennemi avec furie. La mêlée commença sur les trois heures après midi, et elle fit couler tant de sang, qu'on prétendit qu'il s'en était formé une espèce de ravine. Le roi

Théodoric fut jeté à bas de son cheval et écrasé par ses propres troupes qui lui passèrent sur le corps sans le reconnaître. Sa chute l'avait apparemment étourdi ; cependant d'autres prétendent qu'il fut tué d'un coup de javelot que lui lança Andagis un des ostrogots qui servait dans l'armée d'Attila. Voilà comment s'accomplit par hasard la prédiction que les devins avaient faite au roi des huns, lorsqu'ils lui avaient annoncé qu'il perdrait la bataille, mais que le principal chef des ennemis demeurerait sur la place. L'on se rompit et l'on se rallia plusieurs fois. Enfin les visigots qui faisaient l'aile droite de l'armée romaine, prirent le parti de charger les huns qui étaient au centre de l'armée d'Attila, et qui lui servaient, pour ainsi dire de forteresse. Les visigots débordèrent donc d'abord le corps d'alains, qui était au centre de l'armée romaine, et marchant ensuite sur leur gauche, ils occupèrent le terrain que ce corps avait devant lui. Les visigots se trouvèrent ainsi en face des huns, et ils les chargèrent avec beaucoup d'ardeur. Les huns plièrent, et leur roi même aurait été tué, s'il ne se fût pas retiré dans son camp, qui suivant l'usage de sa nation était retranché ou plutôt barricadé avec des chariots dont elle était dans l'usage de mener toujours un grand nombre à l'armée. J'observerai à ce sujet, qu'encore aujourd'hui les polonais et les peuples leurs voisins, qui habitent le même pays qu'habitait une partie des nations qui suivaient Attila, mènent un charroi nombreux quand ils vont à la guerre, et qu'ils s'en servent aussi pour faire autour de leurs campements cette enceinte qu'ils appellent le *tabor*. Suivant le récit d'Idace, la nuit favorisa beaucoup la retraite d'Attila. Aussi nous avons vu que la résolution de ce prince, lorsqu'il se fut déterminé à donner bataille, était de n'engager l'action que trois heures avant le coucher du soleil, afin qu'il pût, au cas que ses troupes eussent du désavantage, éviter une entière défaite, en se retirant à la faveur de la nuit. Voilà donc l'armée à laquelle il n'y avait point de remparts qui pussent résister quand elle entra dans les Gaules, réduite à se mettre à couvert derrière la frêle enceinte de ses chariots.

Thorismond, fils du roi Théodoric, qui avait poursuivi les ennemis jusque à la nuit noire, se trompa quand il voulut retourner dans son camp. Il prit le camp des huns pour celui des visigots, et il s'approcha si près du camp des huns, qu'il en sortit du monde dans le dessein de l'enlever. Il fut même démonté après avoir été blessé à la tête ; mais les visigots qui le suivaient, le secoururent si à propos, qu'ils le dégagèrent, et qu'ils l'emmenèrent dans sa tente. Aëtius inquiet de ce qui serait arrivé à ce corps de visigots, courut aussi quelque danger pour s'être trop avancé afin d'apprendre plutôt de ses nouvelles. Il se trouva souvent au milieu de plusieurs pelotons des ennemis qui s'étaient ralliés. Cependant il rentra sain et sauf dans son camp, où ses soldats, tout vainqueurs qu'ils étaient, ne laissèrent point de passer la nuit sous les armes.

Le lendemain, les romains virent sensiblement que l'avantage de l'action avait été pour eux. Le champ de bataille était jonché d'ennemis, et Attila se tenait renfermé dans son retranchement, sans oser mettre dehors aucunes troupes. Il se contentait de faire sonner les trompettes, et de faire entendre les autres instruments dont on se sert à la guerre, afin de donner à penser qu'il se disposait à une nouvelle action. Les romains et leurs alliés tinrent donc un conseil de guerre, pour y résoudre ce qu'il y avait à faire, et s'il convenait d'investir le camp des ennemis, pour l'affamer, ou si l'on insulterait l'enceinte de chariots dont il était environné, bien qu'elle fût d'une approche dangereuse, à cause des archers et des autres gens de trait qui la défendaient. Quant au roi des huns, dont les disgrâces n'avaient point abattu le courage, il avait pris son parti. Convaincu que ses retranchements seraient emportés s'ils étaient attaqués, il avait fait dresser

au milieu un bûcher, où son intention était de mettre le feu et de s'y jeter dès qu'il verrait son camp forcé, afin que lui, qui jusqu'à ce jour avait été la terreur des nations, ne tombât point, même après sa mort, au pouvoir d'une d'entre elles.

Pendant qu'Aëtius et ses alliés tenaient le conseil de guerre, dont nous venons de parler, plusieurs détachements de l'armée des visigots battaient la campagne, pour avoir des nouvelles de Théodoric qui ne se trouvait point. Enfin, quelques-uns d'entre eux plus braves que les autres, ayant eu la hardiesse d'aller examiner de près les morts étendus le long des retranchements d'Attila, ils reconnurent le corps de leur roi, et ils l'emportèrent en chantant suivant l'usage de leur nation, le cantique fait à la gloire de ceux qui mouraient en combattant pour la patrie, sans que les hunns osassent faire aucune sortie pour l'enlever. Les visigots avant que d'achever les funérailles de Théodoric, proclamèrent son fils Thorismond roi ; et ce fut lui qui fit en cette qualité les honneurs de la cérémonie.

J'interromprai ici la narration de Jornandès, pour dire ce que nous apprend un autre endroit du même auteur ; c'est que Théodoric I roi des visigots, laissa six garçons quand il mourut, savoir, Thorismond, Théodoric qui régna après Thorismond, sous le nom de Théodoric II, Euric ou Évaric, qui succéda à ce Théodoric II, Frétéric ou Frédéric qui ne régna point, et qui fut tué, comme nous le dirons sur l'année quatre cent soixante-trois, dans une bataille qu'il perdit contre Égidius, et enfin Rotemir et Himmeric. Théodoric I en partant de Toulouse pour joindre Aëtius, avait bien amené avec lui Thorismond et Théodoric II ses deux fils aînés ; mais il y avait laissé ses quatre puînés.

Thorismond qui souhaitait avec ardeur (je reprends la narration de Jornandès) de venger la mort de son père, en exterminant les ennemis, proposa au général romain de marcher à leurs retranchements. Vous avez, lui dit-il, plus d'expérience que moi, faites la disposition de l'attaque, et je donnerai à la tête de mes visigots. Mais Aëtius qui craignait que la cour de Ravenne ne le maltraitât derechef s'il cessait d'être nécessaire, ne voulut point forcer le camp d'Attila. Ç'aurait été exterminer en un jour presque tous les ennemis de l'empire. Aëtius pour faire approuver sa conduite aux romains, leur représenta qu'on devait appréhender que si les hunns et leurs alliés restaient tous sur la place, les visigots ne fissent la loi à l'empire. Il conseilla ensuite à leur nouveau roi de ne songer qu'à s'en retourner au plutôt dans les quartiers de sa nation, c'est-à-dire, à Toulouse, de s'y mettre en possession du gouvernement, et d'empêcher par sa diligence que ceux de ses frères qui étaient sur les lieux, ne s'emparassent du trésor de son père, et qu'ils ne s'en servissent pour se faire un parti, qui pourrait lui donner bien des affaires en proclamant roi l'un d'entre eux. Thorismond regarda ce conseil, qui avait plus d'une face, par le bon côté, c'est-à-dire par celui qui lui était utile ; et sans parler davantage de forcer le camp d'Attila, il prit le chemin de Toulouse.

Ce que dit Jornandès concernant la retraite de Thorismond, est conforme à ce qu'en dit Grégoire de Tours : [Aëtius, après avoir été joint par les francs et par les visigots](#),... Aëtius aura donné à croire à Mérovée que quelqu'un des autres rois francs, voulait entreprendre sur Tournai ou sur Cambrai. Isidore de Séville confirme ce que Grégoire de Tours dit concernant la perte que fit Attila dans son expédition. Suivant l'auteur espagnol, le roi des hunns ne ramena en Germanie que peu de monde ; et il périt de part et d'autre trois cent mille hommes dans la guerre dont il est ici question. On n'aura point de peine à donner foi au récit

d'Isidore, qui sur ce point n'a fait que copier Idace, dès qu'on fera réflexion que le calcul d'Idace comprend non seulement les hommes tués dans des combats ou morts des maladies ordinaires dans les camps, mais encore tous ceux qui furent égorgés par les barbares dans le sac des villes, et tous les barbares qui en pillant le plat pays, furent surpris et assommés par les gens de la campagne.

Voilà le moyen de concilier ces auteurs avec Jornandès, qui dit que dans les différents combats qui se donnèrent durant le cours de cette guerre, il y eut de part et d'autre cent soixante et deux mille hommes de tués. **Le reste sera mort de misère, de maladie, ou aura été égorgé par les paysans... Attila ayant su le départ des visigots,...** En effet, nous verrons ce prince faire l'année suivante une invasion dans l'Italie. Il reprit donc dans le temps dont je parle, la route du Rhin, sans être suivi que par des corps de troupes qui le côtoyaient, afin de l'obliger à marcher serré, et comme nous l'avons déjà dit, il repassa le Rhin ayant peu de monde avec lui, à proportion de ce qu'il en avait lorsqu'il passa ce fleuve.

Voilà comment se termina l'invasion mémorable qu'Attila fit dans les Gaules en quatre cent cinquante et un, et contre laquelle l'empire romain ne fut défendu que par les armes des usurpateurs de son territoire. Mais l'esprit qui régnait alors parmi les principaux sujets de cette monarchie, était encore un présage plus certain de sa chute prochaine que ne l'était sa faiblesse même. En effet, que penser autre chose quand on voit Aëtius trahir les intérêts de Rome, en n'achevant point de défaire les huns et leurs alliés dans les champs catalauniques, sous le prétexte grossier qu'après cette défaite les visigots qui venaient de perdre leur roi, et à qui l'on pouvait opposer tant d'autres nations amies, feraient la loi à l'empire d'occident. Comme ce général avait mérité durant longtemps la réputation d'homme vertueux et de bon citoyen, il faut croire qu'il ne devint perfide, que parce que sous le règne où il vivait, une personne comme lui était en danger de perdre ses dignités et peut-être la vie, dès qu'elle se trouvait à la merci d'un prince livré à des courtisans, la plupart avides du bien d'autrui ; parce qu'ils avaient dissipé le leur, et presque tous ennemis du véritable mérite, parce qu'ils n'en avaient pas d'autre que celui d'exceller dans les amusements frivoles, qui font la plus grande occupation des cours. En épargnant Attila, Aëtius aura crû encore faire revivre l'amitié que les huns avaient toujours eue pour lui, et que le nouveau crédit qu'il acquerrait ainsi sur leur esprit, le rendrait en quelque façon le maître de les faire agir à son gré, de manière que quand il lui plairait, il pourrait jeter la cour de Ravenne en de telles alarmes, qu'il y serait toujours respecté comme un homme nécessaire à l'état. Les soupçons auxquels la conduite d'Aëtius durant la campagne de quatre cent cinquante et un auront donné lieu, et les discours qui se seront tenus en conséquence à Ravenne, auront augmenté l'inquiétude de ce général, qui, dans la crainte d'être recherché pour son premier crime, en aura commis un second, celui dont il doit être parlé dans le chapitre suivant.

## CHAPITRE 18

### **Irruption d'Attila en Italie, et sa retraite. S'il est vrai qu'il ait fait une seconde invasion dans les Gaules.**

Attila était à peine de retour sur le Danube, qu'il y fit les préparatifs d'une nouvelle expédition. Comme ce prince ne disait point en quel pays il voulait porter ses armes, les Gaules durent appréhender une seconde invasion, et cette crainte y aura entretenu la paix rétablie par Aëtius. Ainsi les différentes puissances qui partageaient entre elles cette grande province de l'empire, auront observé les conditions de leurs traités, et les romains se seront contentés des raisons que Sangibanus, qui peut-être n'avait point été convaincu, quoiqu'il eût été soupçonné avec fondement, aura pu alléguer pour sa justification. Je raisonne ainsi, en supposant qu'il n'ait point été déposé, et qu'on n'ait point alors donné aux alains un autre chef que lui ; car l'histoire qui parle encore plusieurs fois des alains établis sur la Loire, ne nomme plus Sangibanus. Quoiqu'il en ait été de sa destinée, il est toujours certain par la suite de l'histoire, qu'Aëtius fut satisfait des raisons que ces alains, qui la plupart ne savaient rien de l'intelligence de leur roi avec Attila, ne manquèrent pas d'alléguer pour se justifier, ou que ce général leur pardonna. En chassant des Gaules cette peuplade, il se serait dénué d'un corps de troupes composé de soldats attachés à sa personne, et il aurait rendu les Armoriques et les visigots trop audacieux.

L'année suivante, c'est-à-dire, en quatre cent cinquante deux, Attila ayant assemblé une nouvelle armée, se mit en marche, et traversant la Pannonie il se rendit aux pieds de celles des montagnes des Alpes qui couvrent de ce côté-là l'Italie. Aëtius sur qui Valentinien s'était reposé du soin de garder les passages de ces montagnes, et qui avait promis à l'empereur tout ce qu'il fallait lui promettre pour le rassurer, n'avait fait néanmoins aucune des dispositions nécessaires pour les mettre en état de défense. Il n'avait ni coupé les voies militaires, ni retranché les défilés. Ainsi les huns entrèrent en Italie sans obstacle et sans coup férir. Aëtius augmenta encore les soupçons que sa conduite devait donner à l'empereur, en lui proposant d'abandonner l'Italie, et de se retirer avec sa cour dans les Gaules. Ce général se flattait apparemment de gouverner plus à son gré la cour, lorsqu'elle serait dans cette dernière province remplie des quartiers de confédérés, qui le regardaient comme leur ami particulier, que si elle continuait à faire son séjour en Italie, où les barbares n'avaient point encore d'établissement : mais ce parti si déshonorant, et qu'on ne pouvait prendre sans livrer à l'étranger la plus noble des provinces de l'empire romain, celle qui avait été son berceau, et où son trône était encore, ne fut point suivi.

Cependant Attila qui avait pris Aquilée, s'avancait toujours, et bientôt il allait passer l'Apennin, le seul rempart qui couvrait encore la ville de Rome, aussi peu en état d'être défendue que l'avaient été les Alpes. Il fallut donc demander la paix au roi des huns. Le pape saint Léon consentit à se charger de la négociation. Sa présence majestueuse, et la force de ses représentations firent tant d'impression sur Attila, qu'il voulut bien accorder au souverain pontife la paix qui lui était demandée. Ce barbare qui s'était avancé jusque à Governolo sur le Mincio, où il donna audience à saint Léon, rebroussa chemin aussitôt. Après avoir ordonné à ses troupes de cesser tous actes d'hostilité, il regagna la Pannonie, et il se rendit sur le Danube, que même il repassa. Pour finir ce qui concerne Attila, j'anticiperai sur l'histoire de l'année suivante, et je dirai qu'en quatre cent

cinquante-trois ; ce prince mourut d'une hémorragie, et qu'il décéda dans ses propres états. C'est ce que nous apprenons des fastes de Prosper, auxquels le récit d'Idace est conforme. Ce dernier dit : [la seconde année du règne de Martian](#),...

Il est facile de concilier Idace avec Prosper et avec Jornandès dans ce qu'ils écrivent concernant l'invasion qu'Attila fit en Italie, et dont nous venons de donner le récit tel qu'il se trouve dans les deux premiers. Si Prosper et Jornandès disent tous deux que saint Léon eut le principal mérite de la paix qui fut faite alors entre Valentinien et les huns, ils ne disent pas que les huns avaient été déjà déterminés à faire bientôt cette paix par les infortunes et par les succès malheureux dont parle Idace. Il suffit que saint Léon l'ait conclue plutôt qu'elle ne l'aurait été sans son entremise, et qu'il ait ainsi prévenu par sa médiation l'effusion de sang et les saccagements qui se seraient faits encore si la guerre eût duré davantage. Que pouvaient prétendre les romains de plus que l'évacuation de l'Italie ? Et ils l'obtinrent en moins de jours par l'entremise de saint Léon, qu'il ne leur aurait fallu de mois pour contraindre Attila par la voie des armes, à repasser les Alpes. Si la narration d'Idace dit qu'Attila mourut lorsqu'il fut de retour dans ses états, il ne s'ensuit pas pour cela qu'Idace veuille dire que ce prince soit mort dès l'année quatre cent cinquante-deux. Attila ne sera revenu dans son pays qu'à la fin de cette année, et il sera mort quelques jours après son retour, mais en quatre cent cinquante-trois, comme le disent les fastes de Prosper, qui écrivait dans un lieu moins éloigné de la Pannonie que l'Espagne, où écrivait Idace. Il est bien plus difficile de concilier sur un autre point Idace et Prosper avec Jornandès, qui prétend qu'Attila ait fait entre son retour d'Italie et le jour de sa mort, une nouvelle expédition, qui fut une seconde invasion dans les Gaules. L'historien des goths, après avoir dit qu'Attila repassa le Danube au retour de l'incursion qu'il avait faite en Italie, ajoute : [Attila ne fut point plutôt dans ses états](#),... La narration de Jornandès est tellement circonstanciée, qu'on ne saurait dire qu'il y ait confondu les évènements, et qu'il y ait pris l'invasion qu'Attila fit en Italie, pour une seconde invasion dans les Gaules. Jornandès, avant que de parler de cette seconde invasion d'Attila dans les Gaules, a fait une assez longue mention de l'invasion d'Attila en Italie. Nous avons même rapporté quelques circonstances particulières de cette invasion-là, que nous avons tirées de notre auteur. D'un autre côté, comment concilier Jornandès avec Prosper et avec Idace, qui disent, comme nous l'avons observé, qu'au sortir de l'Italie Attila se retira au-delà du Danube, et qu'il mourut peu de temps après y être arrivé. Ma conjecture sur cette difficulté est, qu'il y a du vrai et du faux dans la narration de Jornandès, et qu'en la dépouillant des faits inventés à l'honneur des visigots, dont cet auteur l'embellit, on la peut accorder avec le récit de Prosper comme avec celui d'Idace, tous deux auteurs contemporains.

Il y a du vrai dans la narration de Jornandès ; car il est certain, par l'histoire de Grégoire de Tours, que Thorismond roi des visigots, fit après la mort de son père Théodoric I la guerre aux alains établis sur la Loire, et qu'il les mit à la raison. Cet historien, après avoir raconté la défaite d'Attila dans les champs catalauniques, la mort de Théodoric I roi des visigots, et l'avènement de Thorismond, fils de ce prince à la couronne, ajoute : [le Thorismond de qui je viens de parler](#),... Ainsi comme Thorismond parvenu au trône vers le mois de juillet de l'année quatre cent cinquante et un mourut, comme on le verra, à la fin du mois d'août de l'année quatre cent cinquante-trois, il faut que ce soit précisément dans le temps où Jornandès fait faire au roi des huns après son

expédition en Italie, une seconde invasion dans les Gaules, c'est-à-dire, dans l'année quatre cent cinquante-deux, ou bien dans l'année suivante que Thorismond ait défait les alains. Or, qu'il s'agisse dans le passage de Grégoire de Tours, qui vient d'être rapporté, des alains établis sur la Loire, on n'en saurait douter. Jornandès dit positivement que ce fut contre les alains qui habitaient au-delà de la Loire que Thorismond eut affaire : d'ailleurs, quels démêlez Thorismond, dont les états situés sur les bords de la Garonne ne s'étendaient pas encore jusque au Rhône, pouvait-il avoir avec ceux des alains qui demeuraient dans leur ancienne patrie ?

En second lieu, il y a du faux dans la narration de Jornandès. C'est qu'Attila soit revenu dans les Gaules en personne, et qu'il y ait perdu une bataille aussi sanglante que celle qu'il avait perdue en quatre cent cinquante et un dans les champs catalauniques. Premièrement, le peu de temps qui s'est écoulé depuis le retour d'Attila dans ses états après son expédition d'Italie jusque à sa mort, ne permet pas de croire qu'il ait eu le loisir d'assembler une armée assez nombreuse pour tenter à sa tête une seconde fois la conquête de la Gaule. Enfin, cette seconde invasion des Gaules aurait été un évènement si considérable, que Prosper, Idace, en un mot tout ce qui nous reste d'historiens, et même les poètes contemporains en auraient fait quelque mention. Aucun d'eux n'en a parlé. Si le silence d'un de ces auteurs ne prouve rien, du moins leur silence, si j'ose le dire, unanime, doit être réputé une preuve. J'ajouterai même que la manière dont s'explique Idace dans l'endroit où il parle de la mort d'Attila, et que nous avons rapporté, montre qu'Attila ne sortit point de ses états depuis son retour d'Italie.

Je crois donc qu'il est certainement faux qu'Attila soit jamais revenu dans les Gaules, et qu'il y ait perdu en personne une bataille aussi mémorable que celle des champs catalauniques : mais je crois en même temps, que ce prince aura dès qu'il eut évacué l'Italie à la fin de l'année quatre cent cinquante-deux, formé le projet d'une seconde invasion dans les Gaules. Il y aura fait passer des émissaires, dont les pratiques découvertes, auront été cause que Thorismond sera venu lui-même dans les quartiers de nos alains, pour s'y assurer des traîtres qui s'étaient laissé gagner par ces émissaires une seconde fois. Cela ne se sera point fait sans effusion de sang. Les partisans d'Attila se voyant découverts, se seront défendus contre les alains fidèles à l'empire, et contre Thorismond. Là-dessus Jornandès toujours désireux de faire honneur à ses goths, aura imaginé celles des circonstances de l'évènement dont il s'agit, qui sont contraires à la vraisemblance. Peut-être même que Jornandès qui écrivait cent ans après, n'a rien imaginé, et qu'il a seulement eu le malheur de s'informer à des personnes qui n'étaient pas bien instruites. Il n'y avait dans le sixième siècle, ni gazettes, ni journaux politiques. Si l'on en croit Juvencius Cœlius Calanus qui a écrit la vie d'Attila dans le onzième siècle, ce roi des huns n'avait encore que cinquante-six ans, lorsqu'il mourut dans son lit. Il semblait destiné à périr d'une mort violente après avoir été pendant plusieurs années, le fléau dont la providence se servait pour châtier les nations.

La monarchie formidable, dont Attila était le fondateur, ne subsista point longtemps après sa mort. Ses fils se brouillèrent sur le partage des états qu'il leur laissait, et la guerre civile, qui bientôt s'alluma entre eux, fut pour les peuples subjugués par le père, une occasion favorable de secouer le joug qu'il leur avait imposé. Ils en surent profiter, et les romains furent ainsi délivrés d'une puissance rivale, qui les menaçait sans cesse, et qui les attaquait souvent. On doit aussi regarder la dissipation des états qui formaient la monarchie d'Attila,

comme un évènement favorable à l'établissement de celle des francs dans les Gaules, où les barbares qui habitaient les bords du Danube, ne furent plus en état de revenir.

## CHAPITRE 19

### **Thorismond est tué, et son frère Théodoric II lui succède. Diverses particularités concernant Théodoric II.**

Le roi des visigots mourut la même année que le roi des huns. Thorismond avait des projets qui déplaisaient à toute sa maison, parce qu'ils tendaient à rallumer la guerre entre les visigots et l'empire, avec qui elle croyait alors avoir intérêt d'entretenir la paix. Ses frères, fils comme lui du roi Théodoric I lui ayant représenté à plusieurs reprises, mais toujours inutilement, que sa conduite aurait de funestes suites, ils se défirent enfin de lui par le fer, et leur aîné Théodoric II fut proclamé roi des visigots : **Thorismond, qui était ennemi des romains**,... ; il eut pour successeur Théodoric II. Isidore de Séville écrit, en calculant par années révolues : **Thorismond, qui avait été élevé sur le trône**,... C'est-à-dire, qu'en supposant que Thorismond eut été proclamé roi le sixième du mois de juillet de l'année quatre cent cinquante et un, environ trois semaines après l'évacuation d'Orléans par Attila, et le lendemain de la bataille donnée dans les champs catalauniques, il mourut avant le sixième du mois de juillet de l'année quatre cent cinquante-trois, et par conséquent, lorsqu'il n'avait point encore achevé la seconde année de son règne. En effet Martian avait été proclamé empereur au mois d'août de l'année quatre cent cinquante.

Théodoric II et son frère Frédéric se montrèrent véritablement pendant plusieurs années, très attachés aux intérêts de l'empire. Nous verrons même que Théodoric rendit plusieurs services importants aux romains pendant les cinq ou six premières années de son règne. Quant à Frédéric, les romains avaient tant de confiance en lui, qu'ils lui donnèrent la commission de faire la guerre en leur nom aux bagaudes de l'Espagne tarragonaise, qu'il battit en plusieurs rencontres.

Je crois qu'il est à propos, avant que de continuer l'histoire des évènements arrivés dans les Gaules, de rapporter ici la peinture que Sidonius Apollinaris fait de la manière de vivre, et de la cour de Théodoric II. Elle servira à donner quelque idée de la cour de nos premiers rois. S'il y avait de la différence, pour parler ainsi, entre la cour de Tournai et celle de Toulouse, c'est que la première devait être encore moins sauvage que l'autre. Il y avait déjà pour lors deux cent ans, que les francs habitués sur les bords du Rhin, fréquentaient les romains, et qu'ils passaient la moitié de leur vie dans les Gaules, au lieu qu'il n'y avait pas encore quarante-cinq ans que les visigots partis des bords du Danube, s'étaient établis dans ce pays-là, et qu'ils avaient commencé à s'y polir par le commerce des anciens habitants.

J'omettrai plusieurs détails concernant la personne de Théodoric, quoique Sidonius en rende un compte exact, parce qu'ils se sentent trop des temps où tout le monde avait journellement occasion d'acheter ou de vendre des esclaves, et où tout le monde savait par conséquent le jargon de cette espèce de commerce que nous ne connaissons guère. Chaque trafic a son style particulier, et composé de termes qui lui sont propres. On peut conjecturer sur ce que dit Sidonius, du bonheur qu'il avait de perdre quelquefois son argent, qu'il était venu à Toulouse pour affaires. Quoique la cité d'Auvergne, dont il était sénateur, et où par conséquent il devait avoir la principale portion de son patrimoine, ne fût point encore sujette aux visigots, il se peut très bien que Sidonius eût affaire

d'eux parce qu'il avait des terres dans les provinces où étaient les quartiers qu'on leur avait accordés, et dont on voit bien par sa lettre, qu'ils s'arrogeaient déjà le gouvernement, soit du consentement de l'empereur, soit malgré lui.

On pourrait soupçonner avec quelque fondement l'auteur de cette lettre trop travaillée pour avoir été écrite dans le dessein qu'elle ne fût lue que par une seule personne, de n'avoir dépeint avec tant de soin la sagesse et l'application du roi des visigots, qu'afin d'attirer plus de monde dans quelque parti qui se formait alors parmi les habitants des provinces obéissantes des Gaules, pour secouer le joug des officiers envoyés par la cour de Ravenne, et pour se mettre sous la protection des visigots. Qu'il y eût alors dans ces provinces plusieurs citoyens, fatigués, désespérés de l'état déplorable où leur patrie était réduite par les querelles qui s'excitaient de temps en temps entre les barbares, qui en tenaient une partie, et l'empereur qui en conservait une autre, qu'il ne pouvait garder sans l'épuiser en même temps ; et que ces citoyens persuadés d'un autre côté que l'empereur ne viendrait jamais à bout de reprendre ce que tenaient les barbares, voulussent se donner à certaines conditions à ces mêmes barbares, afin de n'avoir plus à faire la guerre continuellement ; on n'en saurait douter. On verra même dans la suite, que les romains de la Gaule, je dis des plus considérables, ont quelquefois exhorté le barbare d'achever de se rendre maître de leur patrie. Ce qui empêcha jusque au règne de Clovis que les romains des Gaules ne prissent tous de concert, et qu'ils n'exécutassent le dessein de se jeter entre les bras des barbares, c'est que ces derniers étaient encore ou païens comme les francs et les allemands, ou ariens comme les visigots et les bourguignons, et que le gros de ces romains ne pouvait pas se résoudre à se donner à un maître ou idolâtre ou hérétique. Aussi c'est peut-être par cette raison-là, que Sidonius Apollinaris a soin de faire mention dans son épître du peu de zèle que Théodoric avait pour sa secte. Cependant Sidonius dans les lettres qu'il écrivit, lorsque les visigots se furent rendus maîtres de l'Auvergne, ce qui n'arriva que plusieurs années après la mort de Théodoric, témoigne tant d'affliction de voir sa patrie sous leur joug, que j'ai peine à croire, qu'il ait jamais souhaité qu'elle fût soumise à leur domination. Peut-être aussi, le changement des circonstances, aura fait changer de sentiment à Sidonius. Il aura souhaité de voir passer l'Auvergne sous le pouvoir de Théodoric, prince sage, et nullement ennemi des catholiques ; mais il aura été au désespoir de la voir passer sous la domination d'Euric, le successeur de Théodoric, parce qu'Euric était un prince violent et cruel persécuteur de la véritable religion. D'ailleurs Sidonius qui était encore laïque, lorsqu'il écrivit la lettre dont nous avons rapporté le contenu, était devenu évêque de l'Auvergne, lorsqu'Euric s'en mit en possession, ce qui n'arriva comme nous le verrons que vers l'année quatre cent soixante et quinze.

## CHAPITRE 20

### **Meurtre d'Aëtius suivi de celui de l'empereur Valentinien III. Maximus lui succède, et règne peu de semaines. Les visigots font Avitus empereur d'occident.**

Il est impossible que la conduite qu'Aëtius avait tenue quand il laissa échapper en quatre cent cinquante et un Attila battu dans les champs catalauniques, et lorsque l'année suivante, il lui tint ouvertes les portes de l'Italie, ne l'eût mis très mal à la cour de l'empereur. Ce grand capitaine avait fourni aux courtisans des sujets de parler mal de lui avec fondement, et l'on peut croire que les hommes de cette profession ne l'avaient point ménagé, eux qui loin d'épargner le général le plus fidèle à son prince, ne parlent souvent de ses victoires, que comme en parle l'ennemi vaincu, parce qu'ils craignent qu'on ne récompense les services du guerrier en lui conférant les dignités qu'ils ambitionnent, et dont ils savent bien qu'ils ne sont point aussi dignes que lui. Valentinien se serait défait dès lors d'Aëtius, s'il avait pu s'en défaire, mais il est à croire que ce patrice se tenait sur ses gardes, et qu'ayant autant d'amis et de créatures qu'il en avait, il n'était pas possible de le tuer dans quelque endroit que ce fût, sans livrer une espèce de combat, dont le succès aurait été bien douteux. Ainsi l'empereur fut réduit à recourir à l'artifice pour se faire raison d'un sujet.

Mais cet accommodement qui devait rétablir une bonne intelligence entre le prince et le sujet, fut la source d'une querelle encore plus animée que celle qui venait de finir. On crut alors qu'Héraclius, un eunuque qui avait beaucoup de part à la confiance de Valentinien, était le principal auteur de la nouvelle brouillerie, et que c'était lui qui avait persuadé au prince, qu'il n'avait point d'autre moyen d'éviter sa propre ruine, que de prendre le parti de se défaire comme on pourrait, d'Aëtius.

De son côté ce patrice aigrissait l'esprit de Valentinien, en pressant avec trop d'ardeur le mariage de Gaudentius, et en exigeant avec hauteur qu'on lui tint ponctuellement toutes les paroles qui lui avaient été données, et qu'on les accomplît aussi ponctuellement que s'accomplissent les traités conclus de couronne à couronne ; enfin Aëtius fut massacré par des courtisans affidés, après que l'empereur lui eût porté le premier coup de sa propre main. Boèce, préfet du prétoire d'Italie, et qui était l'un des amis intimes d'Aëtius, fut tué avec lui.

Idace a écrit : [Aëtius, duc et patrice, eut ordre...](#) ; la précaution que prit la cour après le meurtre d'Aëtius, de rendre compte en quelque façon aux barbares confédérés des motifs qu'elle avait eus de se défaire de lui, montre que ces alliés étaient attachés à Aëtius, non seulement comme à un officier du prince, mais encore comme à un homme dont les intérêts personnels étaient très mêlés avec les leurs.

Si nous en croyons Grégoire de Tours, Aëtius, ne tramait rien contre la république, dans le temps qu'il fut assassiné. Voici ce que dit cet historien : [l'empereur Valentinien étant parvenu à l'âge viril...](#) On ne saurait douter cependant, que du moins dans les temps précédents, Aëtius n'eût songé à faire son fils Gaudentius empereur, et que par sa conduite il n'ait souvent donné lieu aux soupçons dont il fut enfin la victime malheureuse, mais moins à plaindre encore que le prince qui l'immola de sa main.

Valentinien ne survécut que de quelques mois à Flavius Aëtius. Cet empereur mal conseillé avait laissé à plusieurs créatures d'Aëtius, qui servaient dans les troupes de la garde du prince, ou qui exerçaient des fonctions qui les approchaient de sa personne, les emplois qu'elles avaient. Occylla, né barbare, et une de ces créatures d'Aëtius, enhardi, par d'autres conspirateurs, tua Valentinien, dans le temps même que ce prince venait de monter sur une petite tribune, pour haranguer le peuple. Cet événement arriva au mois de mars de l'année quatre cent cinquante-cinq, et quand ce prince était dans la trente-sixième année de son âge. Sans entrer ici dans les autres circonstances de l'assassinat de Valentinien, qui ne sont point de notre sujet, je dirai qu'aussitôt après sa mort on proclama un nouvel empereur d'occident. Ce fut Petronius Maximus, qui avait été deux fois consul et préfet du prétoire d'Italie. Il était descendu du tyran Maximus, l'ennemi de Théodose le Grand. Les grandes qualités et l'expérience du nouvel empereur semblaient promettre un restaurateur à l'état, mais il ne remplit point les espérances que son élévation avait fait concevoir. Le premier acte de souverain qu'il devait faire, c'était d'envoyer au supplice les meurtriers de son prédécesseur, qui avaient enfreint la plus sacrée des lois, celle qui rend la personne des chefs de la société, inviolable. Mais, soit que lui-même il fût complice des conjurés, comme on le crut dans la suite, soit qu'il eût d'autres motifs de les épargner, il n'en fit point justice. Il commit encore une autre faute, qui fut de choquer les bienséances, en obligeant Eudoxie, veuve de son prédécesseur, à se marier avec lui, même avant que le temps du deuil qu'elle devait passer en viduité, fût encore fini.

Il est souvent aussi dangereux pour un souverain d'aller contre certaines bienséances, quoiqu'elles n'aient pour fondement qu'un ancien usage, que de violer les lois fondées sur le droit naturel. Un empereur qui se conduisait avec tant d'imprudence, ne pouvait pas demeurer longtemps sur le trône, d'autant plus qu'il n'y était pas monté par voie de succession, mais en vertu d'une élection si précipitée, que les mécontents pouvaient bien la qualifier, de *coup de la fortune*.

Cependant Maximus, qui suivant la destinée des souverains, prenait quelquefois de bons, et quelquefois de mauvais partis, ne laissa point de faire plusieurs dispositions assez sages, en conférant les dignités et les emplois vacants. Telle fut la collation de l'emploi de maître de l'une et de l'autre milice dans le département du prétoire des Gaules, qu'il conféra à Ecdicius Avitus, qui fut empereur six semaines après : c'est la même personne dont nous avons déjà parlé à l'occasion de la défaite de Litorius Celsus, et à l'occasion de la venue d'Attila dans les Gaules. La nouvelle de la mort d'Aëtius qui, comme nous l'avons dit, avait de grandes liaisons avec les barbares établis sur le territoire de l'empire, et dont le grand nom contenait encore ceux qui habitaient sur la frontière, avait mis toutes les Gaules en combustion et en alarmes. Maximus les calma par son choix. Voici ce que dit Sidonius Apollinaris à ce sujet : [dans le temps où l'on craignait l'accomplissement de l'augure des douze vautours,...](#)

Nous avons quelques observations à faire sur le passage de Sidonius, dont nous venons de rapporter le contenu. Nous remarquerons d'abord que les francs qui envahissaient la seconde des provinces belgiques, n'étaient pas les mêmes que ceux qui dans ce temps-là couraient la première des Germaniques. Supposé que les francs, qui envahissaient la seconde Belgique, eussent été les mêmes que ceux qui avaient couru la première Germanique, il eût fallu qu'ils eussent, après avoir couru la première Germanique, et avant que d'entrer dans la seconde Belgique, ravager la première Belgique, qui séparait de la seconde Belgique la

première Germanique. Si cela fût arrivé ainsi, Sidonius se serait expliqué autrement qu'il ne s'explique. Ainsi le sens le plus apparent du passage de notre auteur, est que les francs restés dans l'ancienne France avaient passé le Rhin, et pris poste dans le territoire de la première Germanique, tandis que d'autres essaims de la même nation, qui depuis longtemps étaient établis sur les confins de la seconde Belgique, avaient étendu leurs quartiers, en usurpant quelque canton de cette province, qui n'était pas compris dans leurs concessions. C'est de ces essaims que parle Sidonius, quand il dit qu'après la promotion d'Avitus au généralat, les cattes repassèrent l'Albe, et qu'ils se continrent derrière ce ruisseau fangeux. Personne n'ignore que les cattes faisaient une des tribus de la nation des francs. Quant à la rivière qu'ils repassèrent, ce fut, ainsi qu'il a été observé déjà, l'Alve ou l'Albe dont Sidonius parle ici et ailleurs, comme d'une des rivières sur lesquelles habitaient les francs. L'Albe dont il est fait ici mention, est donc une petite rivière de la cité de Tongres, et non pas l'Elbe, ce fleuve célèbre de la Germanie. Les raisons que nous avons alléguées dans le premier livre de cet ouvrage, pour montrer que c'était de l'Albe, et non pas de l'Elbe, qu'il fallait entendre le passage de Claudien, où ce poète parle de la sécurité avec laquelle les pâtres et les bergers des Gaules menaient paître leurs troupeaux, au-delà de l'*albis*, prouvent suffisamment que Sidonius a voulu aussi parler de l'Albe, et non point de l'Elbe, dans le passage du panégyrique d'Avitus, que nous discutons ici. Il serait inutile d'en alléguer de nouvelles.

J'ai traduit la phrase de Sidonius... Par ces mots, *les côtes du commandement Armorique s'attendaient à une descente des saxons*, quoique le mot de *s'attendre* signifie ici *craindre*, et que *sperare* signifie dans son acception ordinaire *s'attendre à quelque chose d'heureux, espérer*. Mais *sperare* est souvent employé par les bons auteurs latins, dans le sens de s'attendre à quelque chose de fâcheux, *de craindre*. Ce qui suffit ici, Sidonius l'a employé dans cette dernière acception, même en écrivant en prose. Il dit en parlant de l'Auvergne qu'on voulait livrer aux visigots irrités de longue main contre cette cité : ... Le grand crédit qu'avait Avitus sur l'esprit de Théodoric II venait de ce que le généralissime romain avait donné à ce prince barbare la première teinture des belles-lettres et du droit. Théodoric I avait voulu, pour adoucir dans son fils l'humeur sauvage naturelle aux visigots, que ce jeune prince lût les poètes latins, et qu'il étudiât les lois romaines. Avitus à qui l'on s'était adressé, avait bien voulu donner lui-même ses soins à l'éducation du fils d'un prince aussi puissant dans les Gaules et principalement dans les provinces voisines de l'Auvergne, que l'était Théodoric I.

Le généralissime romain était encore à la cour de Toulouse, quand on y apprit que Petronius Maximus avait été tué à Rome. Cet empereur, à ce que raconte Procope, fit confidence à la veuve de Valentinien qu'il avait épousée, que c'était lui-même qui par amour pour elle, avait tramé la conjuration dont son premier mari avait été la victime. Eudoxie indignée de se voir entre les bras d'un des assassins de son époux, excita Genséric, roi des vandales d'Afrique, à venir faire une descente en Italie, et à prendre Rome. Genséric qui se flattait avec fondement que son entreprise, favorisée comme elle le serait par l'impératrice régnante, ne manquerait pas de réussir, et que s'il ne pouvait point garder Rome, il s'enrichirait du moins en la pillant, se mit en mer incontinent, et il fit son débarquement à trois ou quatre lieues de cette ville, où il n'y avait personne qui l'attendît, du moins sitôt. à la première nouvelle de cette descente, Rome fut en combustion. Maximus craignant autant ses sujets que les vandales, et résolu d'ailleurs d'abdiquer l'empire, dont le fardeau lui semblait insupportable, quoiqu'il

eût rempli sans peine tous les devoirs du consulat et de la charge de préfet du prétoire d'Italie, ne songea plus qu'à s'évader. Il se mit donc en devoir de s'échapper ; mais ceux qu'il abandonnait et ceux qui le poursuivaient, s'unirent contre lui, et il fut tué le soixante et dix-septième jour de son empire, qui était le douzième du mois de juin de l'année quatre cent cinquante-cinq.

Sidonius dit en parlant du meurtre de Maximus, et en s'adressant à la ville de Rome : " cependant les vandales vous surprennent,..." le père Sirmond croit que Sidonius veut dire ici simplement, que Maximus fut tué par quelque bourguignon qui était soldat dans la garde étrangère de l'empereur. Mais il me semble que notre poète fait jouer ici à son bourguignon un personnage plus important que celui de soldat et même d'officier dans la garde étrangère. Les vers de Sidonius donnent l'idée d'une personne revêtue d'un commandement considérable, et qui lui concilie un grand crédit. D'ailleurs, il désigne cette personne par le titre de *la Bourgogne*, ou de bourguignon, par excellence, et comme on aurait pu désigner l'empereur, en l'appelant le romain absolument ; quel était donc ce bourguignon ? Je conjecture que ce pouvait bien être Gunderic, roi d'un des essaims de cette nation, qui s'étaient établis dans les Gaules, et à qui Aëtius avait donné des quartiers dans cette grande province de l'empire. Nous verrons dans la suite le roi Gondebaut et le roi Chilpéric, deux des fils et des successeurs de ce Gunderic, revêtus des plus éminentes dignités de l'empire d'occident. Ainsi leur père peut bien n'avoir pas dédaigné d'en exercer une. Quelle était cette dignité ? S'il est permis d'enter conjecture sur conjecture, je dirai qu'à en juger par les expressions de Sidonius, elle doit avoir été une des principales des dignités militaires, celle de maître de la milice dans le département du prétoire d'Italie, ou celle de chef de la garde étrangère du prince, emploi qu'Odacer, qui renversa l'empire d'occident, exerça dans la suite sous le règne de Julius Nepos. Peu de temps après la mort de Maximus, Genséric entra dans Rome, qu'il abandonna durant quarante jours à l'avarice de ses vandales. Enfin le sac finit, et leur roi se rembarqua pour retourner en Afrique. Il emporta des richesses immenses ; et il emmena encore avec lui Eudoxie, veuve de deux empereurs, et les deux filles de Valentinien III. Genséric fit dans la suite épouser la cadette à son fils Hunneric. On peut croire que ce mariage, et celui que Placidie, sœur d'Honorius, avait contracté avec Ataulphe, roi des visigots, auront été deux exemples, dont les matrones romaines, qui par des vues d'ambition, ou par d'autres motifs, auront voulu épouser des barbares, se seront bien autorisées dans les temps suivants.

Tant que les vandales furent les maîtres de Rome, on n'y songea point à donner un successeur au malheureux Maximus. Suivant les apparences on y attendit, même après qu'ils eurent évacué la ville, les ordres de Martian. Enfin on y délibérait encore sur le choix du successeur de Maximus, lorsqu'on y apprit qu'on avait déjà un empereur. Avitus était à la cour de Théodoric, quand ce prince fut informé du meurtre de Maximus, et de la surprise de Rome par les vandales. L'état déplorable où ces événements mettaient les affaires des romains, ne fit point concevoir au roi des visigots, l'idée de s'agrandir. Il protesta dans les termes les plus forts qu'il se conduirait dans une conjoncture si délicate en véritable confédéré de la république, et que c'était dans le dessein de lui donner une preuve incontestable de ses bonnes intentions, qu'il allait contribuer à faire empereur, Avitus. **Montez au trône**, lui dit Théodoric, **et l'empire n'aura point de soldat qui lui soit plus dévoué que moi**.

Ce n'était point véritablement au roi des visigots à désigner l'empereur. Ce prince et ses sujets naturels quoique soldats de l'empire, n'étaient pas citoyens romains, et ils ne pouvaient point ainsi, s'arroger *la prérogative militaire*, ou le

droit dont les légions avaient trop souvent abusé. Mais Théodoric était alors si puissant, qu'il n'y avait point d'apparence que les romains osassent se choisir un autre maître que celui qui aurait été trouvé digne de l'être, par ce prince, qui d'ailleurs se déclarait en faveur d'un bon sujet. Ainsi l'on peut dire qu'Avitus partit de Toulouse empereur désigné, quand il en sortit pour aller rendre compte de sa négociation à ceux qui exerçaient la préfecture du prétoire des Gaules, dont le siège, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, était dans la ville d'Arles, depuis l'année quatre cent dix-huit. En effet ce fut sans Arles suivant la chronique d'Idace dont nous rapporterons le passage ci-dessous, qu'Avitus fut proclamé empereur, par les romains des Gaules. La renommée y avait déjà publié, avant qu'Avitus arrivât, le succès de sa négociation, et que le meilleur moyen d'affermir la paix, dont la patrie avait tant de besoin, était de le choisir, ou plutôt de l'accepter pour maître. Les romains des Gaules étaient encore portés à entrer dans les vues de Théodoric, par l'honneur que leur ferait un de leurs compatriotes assis sur le trône d'occident. Avitus fut donc salué empereur à son arrivée : aussitôt que vos concitoyens inquiets sur le succès de votre négociation,...

On observera que dans l'énumération assez ample que Sidonius fait des citoyens des Gaules, qui composaient l'assemblée qui élut Avitus empereur, et qui, autant qu'on en peut juger par conjecture, était celle-là même qui, suivant l'édit d'Honorius, devait se tenir au mois d'août de chaque année dans Arles, il n'est fait aucune mention des gaulois qui habitaient sur le rivage de l'océan, quoiqu'il y soit parlé de ceux qui habitaient sur la rive du Rhin et sur la côte de la Méditerranée. C'est que les Armoriques, qui étaient gouvernés au nom de l'empire, mais par des officiers qu'ils choisissaient et qu'ils installaient eux-mêmes, n'envoyaient point des députés à l'assemblée d'Arles, et il n'y en venait pas non plus des autres provinces assises sur les côtes de l'océan, parce qu'elles étaient alors réellement au pouvoir des visigots ou des francs. Si l'on trouve des députés de la première Germanique à l'assemblée qui salua empereur Avitus, quoique cette province ne fût point du nombre de celles à qui Honorius y avait donné séance par son édit de l'année quatre cent dix-huit, c'est que la province, dont il s'agit, et qui n'était point encore cette année-là réduite entièrement sous la pleine puissance et autorité des officiers du prince, y avait été réduite comme on l'a vu, vers l'année quatre cent vingt-huit par Aëtius, et qu'elle y était encore en l'année quatre cent cinquante cinq. En effet, nous venons de voir que les allemands et la tribu des francs, qui en avaient envahi de nouveau une partie, immédiatement après la mort de Valentinien III l'avaient évacuée, dès qu'Avitus eût été fait maître de la milice ; et nous rapporterons ci-dessous un passage de Procope qui dit positivement, que l'empire conservait encore son autorité sur les bords du Rhin, lorsque le trône d'occident fut renversé par Odoacer en l'année quatre cent soixante et seize. Les députés de la première Germanique, remplaçaient donc dans l'assemblée d'Arles où ils avaient été appelés depuis l'entière réduction de leur province, sous l'obéissance de l'empereur, les députés des provinces dont les visigots s'étaient rendus les maîtres depuis l'an quatre cent dix-huit, qu'elle avait été instituée par Honorius et qui par cette raison, n'y étaient plus convoqués.

Voici sur quoi est fondée la conjecture qu'Avitus aura été reconnu par l'assemblée annuelle, qui se tenait dans Arles. Maximus fut tué le douzième de juin ; mais comme les vandales entrèrent quelques heures après dans Rome, la confusion où se trouva pour lors cette capitale, aura bien pu être cause qu'on n'aura point envoyé de courrier dans les provinces, pour informer ceux qui

commandaient sur les lieux, de tout ce qui venait d'arriver. Ainsi ce mois était peut-être écoulé, lorsqu'on en apprit la nouvelle à Toulouse, où les choses ne se passèrent point encore aussi simplement ni aussi promptement, que le dit Sidonius. On lit dans Grégoire de Tours, qu'Avitus sénateur et citoyen de l'Auvergne, ne fut désigné empereur par les visigots, qu'après avoir ménagé par des intrigues son élévation. En effet il y a des fastes qui disent que ce ne fut que le dixième de juillet que celles des troupes auxiliaires des Gaules, qui avaient leurs quartiers à Toulouse, c'est-à-dire les visigots, déclarèrent qu'elles voulaient avoir Avitus pour empereur. Le mois d'août sera donc venu avant qu'Avitus eût réglé avec Théodoric tout ce qu'il leur convenait de régler, et après cela le romain sera entré dans Arles en même temps que les députés, qui s'y rendaient pour tenir l'assemblée annuelle, ordonnée par l'édit d'Honorius, et qui devait s'ouvrir le treizième du mois d'août.

La narration d'Idace confirme notre conjecture. [Avitus](#), dit-il, [né dans les Gaules, fut salué empereur](#),... C'est le nom par lequel on désignait les députés et les officiers, à qui Honorius avait donné séance à l'assemblée qui devait se tenir chaque année dans cette dernière ville.

Le romain gaulois, par qui Sidonius suppose qu'Avitus fut harangué dans cette occasion, dit à ce prince : [il serait entièrement inutile de faire l'énumération des calamités](#)... On remarquera aisément en lisant ce discours, où l'on peut bien croire que Sidonius aura fait entrer la substance de ce qui se disait chaque jour dans les Gaules, à l'occasion de l'élévation de son beau-père, ce que pensaient alors les romains de ce pays-là, concernant les intérêts de leur patrie, et la gestion des magistrats et des autres officiers envoyés de Rome par le prince. Faut-il s'étonner, que les Armoriques persistassent dans la résolution de ne les plus recevoir. Peut-être même, et c'est ce qui aura donné occasion à Sidonius de parler d'eux ici, avaient-ils fait difficulté de reconnaître Maximus, et de lui rendre les devoirs qu'ils rendaient encore à l'empereur. Nous avons expliqué en quoi ces devoirs pouvaient consister.

Le gaulois que Sidonius fait parler, ajoute à ce que nous avons déjà rapporté : que la patrie choisit Avitus pour son empereur, par les mêmes raisons qui avaient fait élire autrefois aux romains les Camille, les Fabius, et les autres restaurateurs de la république, pour leurs chefs suprêmes. Enfin, dit cet orateur au nouveau prince : tous les sujets croiront jouir de la liberté sous votre règne. Tout le monde applaudit à l'orateur, et protesta qu'il était du même avis que lui, autant à cause du mérite d'Avitus, que par respect pour le roi des visigots, qui suivi de ses frères était venu à Arles, pour y favoriser en personne, la proclamation de son ami. Quoique Théodoric fût entré sans troupes et comme allié dans cette ville, sa présence ne laissait pas d'en imposer à ceux qui auraient été tentés de traverser l'exaltation d'Avitus. Ce romain après s'être défendu quelque temps d'accepter la dignité qu'on lui offrait, consentit enfin, suivant l'usage ordinaire des élections, à s'en laisser revêtir.

Aussitôt que ce prince eût été proclamé, et dès qu'il eût ratifié comme empereur ce qu'il pouvait avoir promis, quand il était encore particulier, il partit pour se rendre à Rome, et il y fut reçu comme si son élection eût été l'ouvrage du peuple et du sénat de cette capitale, et non pas de l'assemblée particulière d'une des provinces de la monarchie. Il y avait déjà longtemps que l'élection de Galba avait mis en évidence un des plus grands défauts qui fût dans la constitution de l'empire ; c'est que l'empereur pût être élu ailleurs que dans Rome. Dès qu'Avitus y eut été reçu, il n'eut pas de soin plus pressant que celui de faire

demander à Martian, pour lors empereur d'orient, *l'unanimité*, c'est-à-dire, de vouloir bien le reconnaître pour son collègue, et de consentir que l'un et l'autre ils agissent de concert dans le gouvernement du monde romain. La démarche que faisait Avitus, n'était pas une démarche qui fût simplement de bienséance, et de même nature que celle qui se fait par les potentats indépendants l'un de l'autre, quand ils se donnent part réciproquement de leur avènement à la couronne. Dans le cinquième et dans le sixième siècle, tous les romains croyaient que, lorsque l'empire d'occident venait à vaquer, il fût comme réuni de droit à l'empire d'orient, et que si les intérêts de la monarchie romaine ne souffraient pas que l'empereur d'orient réunît de fait à son partage, le partage d'occident, ce prince avait le droit au moins, de disposer du partage d'occident. On pensait que la portion du peuple romain restée à Rome ne pouvait point se donner un maître, sans avoir obtenu l'approbation du chef de cette portion du peuple romain, qui s'était transplantée à Constantinople. Je comprends ici sous le nom de peuple tous les citoyens, et même les patriciens, ainsi que les lois romaines les comprennent.